

BIBLIOTECA NAZ
141
D
17
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
141
D
17
NAPOLI

SUPPLÉMENT,

COPIÉ FIDÈLEMENT

SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL,

QUI COMPLÈTE

LES MÉMOIRES

DE M. LE DUC

DE SAINT-SIMON.

TOME II.

Digitized by Google

ЛL

SUPPLÉMENT AUX MÉMOIRES DE M. LE DUC DE SAINT-SIMON,

COPIÉ FIDÈLEMENT SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL;

OU

L'OBSERVATEUR VÉRIDIQUE,

Sur le Règne de LOUIS XIV, *& ſur les premières époques du Règne ſuivant ;*

Pour ſervir de SUITE & de COMPLÉMENT aux trois Volumes déjà publiés ;

Avec des Notes hiſtoriques & critiques.

TOME II.



A LONDRES,

Et ſe trouve A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, Hôtel de Coëtloſquet, rue Hautefeuille, N°. 20.

1789.

Digitized by Google



SUPPLÉMENT AUX MÉMOIRES DE M. LE DUC DE S. SIMON,

Sur le Règne de Louis *XIV, & ſur les premières époques du Règne ſuivant.*

ANECDOTES

Sur le Cardinal de Fleury (a).

LE duc de Savoie, allant faire le ſiege de Toulon, arriva à Fréjus. L'évêque,

(a) (André Hercule de Fleury naquit à Lodéve en 1653. Après avoir fait de brillantes études, il prit les

qui nous gouverne aujourd'hui ſi fort en plein & ſans voile, ſous le nom de cardinal de Fleury, le reçut dans ſa maiſon

---

ordres ſacrés, fut chanoine de Montpellier, & ſucceſſivement aumônier de la reine & du Roi & enfin évêque de Fréjus. Louis XIV, peu avant ſa mort, le nomma précepteur de Louis XV. En 1726, il obtint le chapeau de cardinal, & bientôt après, ayant déjà ſoixante-dix ans, ſon jeune éleve le chargea de l'important & peſant gouvernement de la France, dont il tint les rênes, juſqu'à ſa mort, arrivée en 1743, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. M. le cardinal de Fleury trouva la France obérée; il la laiſſa tranquillement réparer ſes pertes par un commerce immenſe. Ce ſage miniſtre avoit l'amour de l'ordre & de la paix; mais peut-être ſon caractere manquoit-il d'élévation, pour ſe faire un grand nom dans le poſte difficile qu'il occupoit. Né économe, il voulut introduire cette vertu du ſecond ordre dans l'adminiſtration publique, ce qui lui a mérité juſtement le reproche d'avoir laiſſé anéantir notre marine : ſes dernieres années altérerent la gloire de ſon miniſtere ; entraîné dans une guerre entrepriſe malgré lui, il prodigua à regret les tréſors de la France, & ne vit, au lit de la mort, que des malheurs cauſés par des fautes).

Le cardinal de Fleury fit déſirer à la France, par la circonſpéction de ſa conduite, par la ſéduction aimable de ſon eſprit, qu'on le vît à la tête des affaires. Ce fut le ſecond précepteur qui gouverna la France : il ne prit point le titre de premier miniſtre,

épiſcopale comme il ne pouvoit s'en empêcher. Il en fut comblé d'honneurs & de careſſes, & l'enivra ſi parfaitement par ſes civilités, que le prélat prit ſes habits pontificaux & lui préſenta l'eau bénite, l'encens à la porte de ſa cathédrale, & y entonna le *te Deum* pour l'occupation de Fréjus. Il y jouit quelques jours des careſſes moqueuſes de ce prince, pour une action tellement contraire à ſon devoir & à ſon ferment, qu'il n'auroit oſé l'exiger.

Le Roi en fut dans une telle colere, que Torcy, ami intime du prélat, eut toutes les peines du monde de le détourner d'éclater. Fréjus qui le ſut, & qui

---

& ſe contenta d'être abſolu. Son adminiſtration fut moins conteſtée & moins enviée que celle de Richelieu & de Mazarin dans les temps les plus heureux de leurs miniſteres. Sa place ne changea rien dans ſes mœurs. On fut étonné que le premier miniſtre fût le plus aimable courtiſan & le plus déſintéreſſé. Le bien de l'Etat s'accorda long-temps avec ſa modération : on avoit beſoin de cette paix qu'il aimoit, & tous les miniſtres étrangers crurent qu'elle ne ſeroit jamais rompue pendant ſa vie.

Siècle de Louis XIV. VOLTAIRE.

après coup sentit sa faute, & quelle peine il auroit d'en revenir auprès du Roi, trouva fort mauvais que Torcy ne la lui eût pas cachée, comme s'il eut été possible qu'une démarche si étrange & si publique, & dont M. de Savoie s'applaudissoit, ne fût pas revenue de mille endroits; & ce que Fréjus pardonna le moins au ministre, fut la franchise avec laquelle il lui en parla, comme s'il eût pu s'en dispenser, & comme tenant la place qu'il occupoit.

L'évêque, flatté au dernier point des traitemens personnels de M. de Savoie, les cultiva toujours depuis, & ce prince, par qui les choses les plus inutiles ne laissoient pas d'être ramassées, répondit toujours de maniere à flatter la foiblesse d'un évêque de la frontiere, duquel il pouvoit peut-être espérer de tirer quelque parti dans une autre occasion.

Tout cela joint à l'éloignement du Roi marqué pour lui, & à la peine extrême qu'il avoit montrée de le faire évêque, n'étoit pas le chemin pour être choisi par

lui pour précepteur de son successeur.

Devenu premier ministre au point d'au torité sans partage, avec laquelle il regne seul & en chef publiquement depuis seize ans, il n'oublia ni sa rancune contre Torcy, à qui il l'avoit si soigneusement cachée depuis ses premieres plaintes, ni son attachement pour M. de Savoie (*a*). Dès aupa-

(*a*) Victor-Amédée II, duc de Savoye & premier Roi de Sardaigne, né en *1666*, épousa la fille puînée de Monsieur, frere de Louis XIV. Ligué contre ce monarque, Catinat le battit en *1690* à Staffarde & ensuite à la Marsaille en *1693*. La guerre ayant recommencé en 1701, il se déclara encore contre la France, & fut assiégé en *1706* dans sa capitale par le duc de la Feuillade; le prince Eugene sauva Turin, & Victor-Amédée fut infructueusement mettre le siege devant Toulon. Ce fut pendant cette campagne qu'il connut M. l'évêque de Fréjus. Après un regne de cinquante-cinq ans, le roi de Sardaigne, dégoûté du trône, des affaires & de lui-même, prit en 1730, l'étrange résolution d'abdiquer la couronne, & s'en repentit bientôt. Il fit un an après, des efforts pour remonter sur le trône, que son successeur lui auroit remis, si la conjoncture des temps avoit pu le permettre; mais c'étoit, dit-on, une maîtresse ambitieuse qui vouloit regner, & tout le conseil fut forcé d'en prévenir les suites funestes, & de faire arrêter celui

ravant il lui rendoit un compte aſſidu de tout ce qui regardoit l'éducation du Roi. Il me l'a dit à moi-même, en s'écriant que c'étoit un devoir, que M. de Savoie étoit ſon grand-pere, qu'il n'avoit de parens que lui. Premier miniſtre, il le conſulta ſur les affaires, & s'ouvrit de tout avec lui pendant deux ans. Il me le fit entendre depuis, mais ſans s'expliquer auſſi nettement qu'il avoit fait ſur l'éducation. C'eſt ſon grand-pere, me dit-il encore, le Roi eſt jeune, on eſt embarraſſé. M. de Savoie eſt le plus habile prince de l'Europe, il eſt mon ami intime, il m'a voulu faire précepteur de ſon fils, j'ai ſa confiance depuis long-tems, il ne peut que prendre grand intérêt au Roi. Qui

---

qui avoit été ſon ſouverain. Ce prince mourut au château de Montcalier, près de Turin, en 1732, âgé de ſoixante-ſept ans.

M. le duc de Saint-Simon laiſſe entrevoir que ſi la France avoit voulu ſoutenir Victor-Amédée dans ſon entrepriſe, ce prince ſeroit remonté ſur le trône; & qu'un eſprit de vengeance a arrêté le cardinal de Fleury. Rien n'eſt moins exact : la France, ni aucune puiſſance voiſine ne s'intéreſſa dans cette affaire.

pourrois-je consulter plus utilement & plus raisonnablement en Europe ? Dans la suite pourtant il s'apperçut que c'étoit M. de Savoie qui avoit sa confiance, mais qu'il n'avoit pas la sienne, qu'il en abusoit & qu'il le trompoit cruellement. L'amour-propre fut long-tems à se convaincre, mais à la fin il le fut, & vit tout d'un coup-d'œil le précipice qu'il s'étoit creusé.

Il se tut pour ne pas faire éclater une si lourde *duperie*, mais il rompit avec le Roi, ne lui pardonna jamais, & le lui rendit bien à son emprisonnement par son fils. Jamais il ne souffrit que Louis XV fît la moindre démarche, le moindre office pour ce parent unique. Il ne put dissimuler sa joie de se voir vengé. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment il fit de même le tour de l'Europe, ni comment & jusqu'à quel point l'Angleterre très-long-tems, l'Empereur ensuite, M. de Lorraine, enfin la Hollande, ont utilement entretenu pour eux sa plus aveugle confiance, & cruellement abusé de sa crédulité. J'en rap-

porterai ici ſeulement quelques traits ; parce que ce tems dépaſſe celui où je me ſuis promis de me taire, & qu'ils ſont trop curieux pour les omettre, puiſqu'ils peuvent trouver place tout naturellement ici.

Il faut ſe ſouvenir de la fameuſe aventure qui penſa culbuter M. de Fréjus. Il étoit toujours préſent au travail particulier de M. le duc, qu'il avoit fait miniſtre à la mort de M. le duc d'Orléans, pour lui en donner l'écorce & en retenir la réalité pour ſoi. M. le duc, pouſſé par ſa fameuſe maîtreſſe madame de Prie, voulut le dépoſter & travailler ſeul avec le Roi. Il venoit de faire ſon mariage, & pouvoit tout ſur la Reine, qui fit que le Roi vint chez elle un peu avant l'heure de ſon travail. M. le duc s'y rendit avec ſon porte-feuille, tandis que M. de Fréjus attendoit dans le cabinet du Roi. Laſſé d'y *croquer le marmot* une heure, il envoya chez la Reine voir ce qui y pouvoit retenir le Roi ſi long-tems. Il apprit qu'il y travailloit ſeul dans ſon cabi-

net avec M. le duc, où elle n'avoit pourtant été qu'un peu en tiers.

M. de Fréjus, qui connoiſſoit ce qu'il pouvoit ſur le Roi, s'en retourna chez lui, & dès le ſoir même il s'en alla à Iſſy, d'où il envoya une lettre au Roi, qui eut l'effet & fit le bruit que chacun a ſu. Robert Walpole gouvernoit alors l'Angleterre comme il la gouverne encore, & Horace, ſon frere, étoit ambaſſadeur ici, & l'a été très-long-tems. Dès le lendemain matin, il alla voir M. de Fréjus à Iſſy, dans le tems qu'on ignoroit encore s'il étoit perdu ſans retour & chaſſé, ou ſi le Roi, malgré M. le duc, le rappelleroit & ſe ſerviroit de lui à l'ordinaire. M. de Fréjus fut ſi touché de la démarche de ce ruſé Anglois dans cette criſe, qu'il le crut ſon ami intime. L'ambaſſadeur n'y riſquoit rien, & n'avoit point à compter avec M. le duc, ſi M. de Fréjus demeuroit exclus; que s'il revenoit en place, c'étoit un trait à lui faire valoir & à en tirer parti; auſſi fit-il, & au bout de pluſieurs années, devenu premier mi-

niſtre, après avoir renverſé M. le duc & madame de Prie, auxquels il ne pardonna jamais, non plus qu'à la Reine, la peur qu'ils lui avoient faite, il s'abandonna entierement aux Anglois, avec une *duperie* qui ſautoit aux yeux de tout le monde.

Je réſolus enfin de lui en parler : je lui dis donc un jour ce que je penſois là-deſſus; les inconvéniens fâcheux dans leſquels il ſe laiſſoit entraîner, & beaucoup de choſes ſur les affaires qui ſeroient ici déplacées. Sur les affaires il entra en matiere, mais ſur ſa confiance en Walpole, en ſon frere, & aux Anglois dominans, il ſe mit à ſourire : Vous ignorez tout, me répondit-il : ſavez-vous bien ce qu'Horace a fait pour moi ? & me fit valoir cette viſite comme un trait héroïque d'attachement & d'amitié, qui levoit pour toujours tout ſcrupule : puis continuant, ſavez-vous, me dit-il, qu'il me montre toutes ſes dépêches, que je lui dicte la ſienne, qu'il n'écrit que ce que je veux : voilà un *intrinſeque* qu'on ignore & que

je veux bien vous confier. Horace eſt mon ami intime, il a toute confiance en moi, mais je dis aveugle; c'eſt un très-habile homme, il me rend compte de tout, il n'eſt qu'un avec Robert, qui eſt un des plus habiles hommes de l'Europe, & qui gouverne tout en Angleterre: nous nous concertons, nous faiſons tout en France, & nous laiſſons dire. Je demeurai ſtupéfait, moins encore de la choſe, que de l'air de complaiſance, de repos & de conjouiſſance en lui-même, avec lequel il me le diſoit. Je ne laiſſai pas d'inſiſter, & de lui demander qui l'aſſuroit qu'Horace ne reçût & n'écrivît pas double dépêche, & ne le trompât ainſi bien ſouvent & bien aiſément? Autre ſourire d'applaudiſſement en lui. Je le connois bien, me répondit-il, c'eſt un des plus honnêtes hommes, un des plus francs & des plus incapables de tromper qu'il y ait peut-être au monde; de-là à battre la campagne en exemples & en faits dont Horace l'amuſoit. Le dénouement de la piece fut qu'après s'être ſervi

de la France contre l'Eſpagne & contre elle-même pour leur commerce & pour leur grandeür, & l'avoir amuſé juſqu'au moment de la déclaration de cette contre-guerre de 1733, les Walpoles, ſes confidens, ſes chers amis, qui n'agiſſoient que par ſes ordres & ſes mouvemens, ſe moquerent de lui en plein parlement, l'y traiterent avec cruauté, & de point en point manifeſterent la *duperie* & l'enchaîment de balourdiſes, où à leur profit & à notre grand dommage, ils avoient fait tomber ſix ans durant notre premier miniſtre, qui en conçut une rage difficile à exprimer, mais qui ne le corrigea pas.

Il ſe jetta dans les bras de M. de Lorraine, l'ennemi né de la France, & par lui dans ceux de l'Empereur. Ce prince, eſclave de ſa grandeur & de ſa gravité, ne ſe prêtoit pas autant que le vouloit M. de Lorraine, qui plus près de notre Cour, & par les gens à lui qu'il y avoit, la connoiſſoit à revers. Léchéren, qui par mille intrigues dans tous les pays, s'étoit aſſuré d'un chapeau du Roi Auguſte, & l'avoit comme perdu par le

déréglement de sa conduite, ce Lécheren le vendit au comte de Zintzendorff, pour son fils qui n'avoit que vingt-trois ou vingt-quatre ans, & qui appuyé de l'Empereur & du prétexte de la nomination de Pologne, l'attrapa. Lécheren en eut beaucoup d'argent comptant, l'évêché de Namur, promesse de mieux, & toute entrée d'affaires auprès de l'Empereur que Zintzendorff gouvernoit alors. Il connoissoit notre terrein, aussi bien que M. de Lorraine; il fut à son secours, & fit tant auprès de l'Empereur, qu'il le persuada enfin d'écrire de sa main au cardinal de Fleury, de lui faire des caresses, de l'accabler de louanges & de confiance, de lui témoigner qu'il vouloit se conduire par lui, pour la grande estime qu'il avoit conçue de sa probité & de sa capacité. Le cardinal se sentit transporté de joie; il n'avoit peut-être jamais su le manege pareil de Charles V avec le cardinal Wolsey. Il s'entêta de l'Empereur & de M. de Lorraine de plus en plus, à qui il crut devoir toute cette confiance, fit tout pour

ce dernier, & ce fut par lui déformais que le commerce de lettres paſſa de lui à l'Empereur, & de l'Empereur à lui, à l'inſu de nos miniſtres & des plus intimes ſecrétaires du cardinal, qui ne voyoient que le dos de ces lettres.

J'eus encore la ſottiſe de l'avertir qu'il étoit trompé. Il me conta avec ce même air de complaiſance & de confiance ce commerce de lettres; & ſans façon, m'a-jouta-t-il, je lui écris rondement & franchement ce que je penſe : il me répond avec une amitié, une familiarité, une déférence pour cela la plus grande du monde, & ſe mit à entrer en affaires, mais moins ſolidement qu'il n'avoit fait ſur l'anglois, & battit un peu la campagne. Cette courte guerre ne put lui deſſiller les yeux ; il crut avoir fait la paix, à ſon mot, par ſa conſidération perſonnelle. Il me la conta à Iſſy, comme je revenois de la Ferté. Et la Lorraine, lui dis-je, eſt-ce que vous ne la ſtipulez pas?

Mon homme s'embarraſſa, & me dit que Campredon s'étoit trop avancé, &

avoit ſigné contre ſes ordres; mais, la Lorraine, me dit-il, ils n'ont jamais voulu la céder; Campredon a ſigné, nous n'avons pas voulu le déſavouer, c'étoit choſe faite. Alors je lui repréſentai avec force la ſuite de la pragmatique qu'il garantiſſoit, l'étrange danger d'un Empereur, duc de Lorraine, qui fortifieroit cet état, y retiendroit des troupes, nous obligeroit de faire à neuf une frontiere aux Evêchés & en Champagne, ſi nous voulions éviter de le voir à Paris quand il voudroit; que, ſi on ſe contentoit de promeſſes, il avoit l'exemple de Ferdinand le Catholique avec Louis XII, & de Charles V avec François I; avec cette extrême différence, qu'en ſe départant des prétentions d'Italie, ces princes demeuroient en repos & en sûreté de ce côté-là avec les Alpes & les états de Savoie entre deux; au lieu que la poſition de la Lorraine nous tenoit dans un danger imminent & continuel.

Ce diſcours plus étendu & fort appuyé, qu'il écouta tant que je voulus le pouſſer,

ſans m'interrompre, avec grande attention, le jetta dans une rêverie profonde, qui, après que j'eus achevé, nous tint tous deux aſſez long-tems en ſilence. Il le rompit le premier, pour parler d'autre choſe. Un mois après, je ſus qu'on nous cédoit la Lorraine en plein & pour toujours. J'en fus ravi, & je crus en être cauſe; mais je me gardai bien de dire un ſeul mot qui pût le faire ſoupçonner. L'admirable eſt que depuis le cardinal & moi nous ne nous ſommes jamais parlé de la Lorraine.

On a vu à la mort de l'Empereur, duquel juſqu'alors le cardinal fut toujours la dupe, tous les traités faits & ſignés par lui contre nous, & la même guerre déclarée, ſous laquelle Louis XIV avoit été au moment de ſuccomber. Les baſſeſſes de Zintzendorff à Soiſſons, le conſentement de l'Empereur pour ſon chapeau avant la promotion des Couronnes, avoient préparé les voies dont Lécheren & M. de Lorraine ſurent ſi dangereuſement profiter un mois avant la mort de

l'Empereur,

l'Empereur, laquelle fit avorter en même tems que découvrir cette ligue toute dresſée & en état d'agir. Schmerling, qui faiſoit tout ici pour l'Empereur, tandis que Lichtenſtein y étoit ambaſſadeur de ſplendeur & de parade, donna dans l'antichambre du cardinal, & publiquement devant tout le monde, une riche chaîne d'or avec la médaille de l'Empereur de ſa part, à Barjac, valet-de-chambre du principal cardinal, & que tout le monde a connu pour ſa familiarité & ſon crédit auprès de lui, & lui fit les remerciemens de ce prince des ſoins qu'il prenoit de la ſanté de ſon maître, & ajouta que c'étoit pour l'en remercier & pour l'exhorter à continuer, que l'Empereur lui faiſoit ce préſent. Barjac le reçut, le cardinal fut charmé, & toute la Cour reſta en ſilence & bien étonnée. Pour concluſion, Vanhoey, ambaſſadeur de Hollande, s'étoit fort inſinué dans l'eſprit du cardinal par ſes cajoleries. Il le goûtoit fort, il s'abandonnoit à lui à cette époque de la mort de l'Empereur; il crut diſpoſer de la Hollande, & fut conſtamment en-

tretenu dans cette erreur, jusqu'au moment que la derniere révolution de Russie en faveur d'Elisabeth, a manifesté la quadruple alliance de l'Angleterre, de la Cour de Vienne, du Danemarck & de la Russie, où le courier qui en portoit les ratifications à Pétersbourg, trouva toute la face changée, ceux à qui il la portoit tombés du trône & prisonniers, & Elisabeth jusqu'alors honnêtement prisonniere, portée à leur place sur ce même trône.

AVENTURES du Cardinal Tencin, & de Madame Tencin, sa sœur.

LAW dont le systême jettoit un grand éclat, se lassa d'être subalterne; il visa au grand parmi cette splendeur, & plus que lui l'abbé Dubois pour lui, & M. le duc d'Orléans. Néanmoins il n'y avoit aucun moyen pour cela qu'on n'eût rangé deux obstacles, la qualité d'étranger & celle d'hérétique, & la premiere ne pouvoit se changer par la naturalisation sans

une abjuration. Pour cela il falloit un convertiſſeur qui n'y prît pas garde de ſi près, & duquel on fût bien aſſuré avant que de s'y commettre. Dubois l'avoit, pour ainſi dire, trouvé dans ſa poche; c'étoit l'abbé Tencin, que le diable a pouſſé depuis à une ſi étonnante fortune, tant il eſt vrai qu'elle ſort quelquefois de ſes regles ordinaires pour bien récompenſer les ſiens, & par ces exemples éclatans en éblouir d'autres & les acquérir; ce qui fait que je ne puis me refuſer de m'étendre ſur ce ſujet.

(*a*) L'abbé Tencin étoit prêtre & pau-

(*a*) Pierre Guérin de Tencin, comme le rapporte M. le duc de Saint-Simon, reçut l'abjuration de Law, qui fut encore plus nuiſible à ſa réputation, qu'elle ne fut avantageuſe à ſa fortune. Après avoir été conclaviſte du cardinal de Biſſi, à l'élection d'Innocent XII, il reſta chargé des affaires de France à Rome; nommé archevêque d'Embrun en 1724, il tint, en 1727, ce fameux concile d'Embrun contre Soanen, évêque de Senez, concile comblé d'éloges ou de malédictions, ſelon les ſentimens des différens partis; fait cardinal en 1729, il obtint l'archevêché de Lyon, devint miniſtre d'état deux ans après, & mourut, âgé de quatre-vingts ans, dans ſa ville archiépiſcopale, où il

vre, arriere-petit-fils d'un orfevre, fils & frere de préſidens au parlement de Grenoble. Guerin étoit ſon nom, & Tencin celui d'une petite terre qui ſervoit à toute ſa famille. Il avoit deux ſœurs; l'une qui a paſſé ſa vie à Paris dans les meilleures compagnies, femme d'un M. Feriol aſſez ignoré, frere d'un Feriol qui a été ambaſſadeur à Conſtantinople, qui n'a point été marié; l'autre ſœur (a) fut religieuſe pro-

s'étoit fait aimer par d'abondantes aumônes. M. le cardinal de Tencin a été un des plus zélés défenſeurs de la Bulle *unigenitus*. Ses partiſans le citent comme un homme d'état, un grand politique : ſes ennemis lui refuſent tous les talens, & n'attribuent ſon élévation qu'aux intrigues, à l'eſprit & à l'ambition de ſa ſœur. Qui croire?

(a) Claudine-Alexandre de Guérin de Tencin, dégoûtée du cloître, vint à Paris, où ſon eſprit lui fit d'illuſtres amis. Ce fut par le crédit de Fontenelle, qu'elle obtint un bref de Rome, qui la rendit au monde qu'elle avoit quitté; ce bref rendu ſur un faux expoſé, ne fut point fulminé, mais elle n'en reſta pas moins à Paris, au milieu d'une ſociété diſtinguée de beaux eſprits, dont elle faiſoit le principal agrément. Une aventure ſiniſtre troubla ſa tranquillité. La Frenaye, conſeiller au grand conſeil, fut tué dans ſon appartement; on l'a ſoupçonnée d'avoir participé à ce

feſſe bien des années dans les Auguſtines de Montfleury, aux environs de Grenoble : toutes deux belles & fort aimables, madame Feriol avec plus de douceur & de galanterie, l'autre avec infiniment plus d'eſprit & d'intrigue.

Elle attira bientôt la meilleure compagnie de Grenoble à ſon couvent, dont la facilité de l'entrée & de ſa conduite ne put jamais être réprimée par tous les ſoins du cardinal le Camus. Rien n'y contribuoit davantage que l'agrément & la commodité de trouver au bout de la plus belle promenade d'autour de Grenoble, un lieu de ſoi-même charmant, où toutes les meilleures familles de la ville avoient des religieuſes.

Tant de commodités dont madame de Tencin abuſa largement, ne fit que lui

meurtre; elle fut miſe dans les priſons du Châtelet, & enſuite transférée à la baſtille, d'où elle eut le bonheur de ſortir déchargée de l'accuſation intentée contre elle. Nous avons de cette dame le Siege de Calais, roman plein de délicateſſe & de penſées fines, & quelques autres ouvrages.

appefantir le peu de chaînes qu'elle portoit. On la venoit voir avec tout le fuccès qu'on eût pu defirer ailleurs. Mais un habit de religieufe, une ombre de régularité, quoique peu contrainte, une clôture, quoique bien acceffible à toutes les vifites des deux fexes, mais d'où elle ne pouvoit fortir que de tems en tems, étoient une gêne infupporrable à qui vouloit nager à grande eau, & qui fe fentoit des talens pour faire un perfonnage par l'intrigue.

Quelques raifons preffantes de dérober la fuite de fes plaifirs à une communauté qui ne put s'empêcher de fe montrer fcandalifée des éclats du défordre, & d'agir en conféquence, hâterent la Tencin de fortir de fon couvent, fous quelque prétexte, avec ferme réfolution de n'y plus rentrer. L'abbé Tencin & elle ne furent jamais qu'un cœur & qu'une ame, par la conformité des leurs, fi tant eft que cela fe puiffe dire en avoir. Il fut fon confident toute la vie, elle de lui. Il fut la fervir fi bien par fon efprit & fes in-

trigues, qu'il la ſoutint bien des années au milieu de la vie du monde, des plaiſirs, dont il prenoit bien ſa part dans la province & juſque dans Paris, ſans avoir changé d'état; elle fit même beaucoup de bruit par ſon eſprit & ſes aventures, ſous le nom de la religieuſe Tencin.

Le frere & la ſœur, qui vécurent toujours enſemble, eurent l'art d'empêcher que perſonne n'entreprit la ſœur ſur cette vie vagabonde d'une religieuſe profeſſe, qui en avoit même quitté l'habit de ſa ſeule autorité. On feroit un livre ſur ce *couple honnête*, qui ne laiſſerent pas de ſe faire des amis par leur agrément extérieur, & par les artifices de leur eſprit.

Vers la fin de la vie du Roi Louis XIV, ils trouverent moyen d'obtenir de Rome un changement d'état, & de religieuſe la Tencin devint chanoineſſe. Je ne ſais d'où elle ſortit, ni où elle n'alla jamais. Cette ſolution demeura imperceptible en nom, en habit, en conduite, & ne fit ni bruit, ni changement; c'eſt l'état où elle ſe trouva à la mort du Roi. Bientôt après elle fut

Digitized by Google

maîtresse de l'abbé Dubois, & ne tarda guère à devenir sa confidente, puis la directrice de ses desseins & de la plupart de ses secrets.

Cela demeura assez long-tems caché, & tant que la fortune de l'abbé Dubois eut besoin de quelques mesures; mais dès qu'il fut archevêque, encore plus dès qu'il fut cardinal, elle devint maîtresse publique, dominant chez lui à découvert, & tenant une cour chez elle, comme étant le véritable canal des graces & de la fortune. Ce fut donc elle qui commença celle de son frere bien-aimé. Elle le fit connoître à son amant secret, qui ne tarda pas à le goûter comme un homme fait exprès pour le seconder en toutes choses, & lui être singuliérement utile.

L'abbé Tencin avoit un esprit entreprenant & hardi, qui le fit prendre pour un esprit vaste & mâle. Sa patience étoit celle de plusieurs vies & toujours agissante vers le but qu'il se proposoit sans s'en détourner jamais, & sur-tout incapable d'être rebuté par aucune difficulté, un esprit si

ſertile en reſſorts & en reſſources, qu'il en acquit la réputation d'une grande capacité; infiniment ſouple, fin, diſcret, doux ou âpre, ſelon le beſoin; capable, ſans effort, de toutes ſortes de formes, maître ſignalé en artifices, retenu par rien, contempteur ſouverain de tout honneur & de toute religion, en gardant ſoigneuſement les dehors de l'un & de l'autre. Fier & abject ſelon les tems & les conjonctures, & toujours avec eſprit & diſcernement; jamais d'humeur, jamais de goût qui le détournât le moins du monde; mais d'une ambition démeſurée, ſur-tout altéré d'or, non par avarice, mais par deſir de dépenſer & de paroître, mais comme voie de parvenir à tout dans le ſentiment de ſon néant.

Il joignoit quelque légere écorce de ſavoir à la politeſſe & aux agrémens de la converſation, des manieres & du commerce, une ſinguliere acortiſe à un grand art de cacher ce qu'il ne vouloit pas être apperçu, & à diſtinguer avec jugement entre la diverſité des moyens & des rou-

Digitized by Google

tes. Ce ne fut donc pas merveilles ſi, produit & ſecondé par une ſœur du miniſtre, effectivement déjà dominant, il fut pouſſé par ce miniſtre, avec lequel il avoit de ſi naturels rapports & en même-tems ſi eſſentiels.

Tel fut l'apôtre d'un proſélyte tel que Law que lui adminiſtra l'abbé Dubois: leur connoiſſance étoit déjà bien faite. La ſœur, dont le crédit n'étoit pas ignoré de Law dès le commencement de l'amour de l'abbé Dubois pour elle, n'avoit pas négligé de ſe l'acquérir. Elle n'étoit plus débauchée que par intérêt & par ambition, avec un reſte d'habitude. Elle avoit trop d'eſprit pour ne pas ſentir qu'à ſon âge & dans ſon état, une ambition perſonnelle ne pouvoit l'amener bien loin. Son ambition étoit donc toute tournée ſur ce cher frere, & ſuivant ſon principe, elle le fit *gorger* par Law, & le *gorgé* ſut de bonne heure mettre ſon papier en or. Ils en étoient là quand il fut queſtion de ramener au giron de l'égliſe, un proteſtan, un anglican, car Law lui-même ne ſavoit guère ce qu'il étoit.

On peut juger que l'œuvre ne fut pas difficile, mais ils eurent le tems de la faire consommer en secret, de sorte que ce fut quelque tems un problême, & qu'ils sauverent par ce moyen les bienséances du tems de l'instruction & de la persuasion, & une partie du scandale & du ridicule d'une conversion opérée par un tel convertisseur.

Quelque habile à se couvrir que fut l'abbé Tencin, ses débauches & ses diverses aventures l'avoient déshonoré dans le bas étage, parmi lequel il avoit vécu. Sa réputation d'ailleurs avoit beaucoup souffert de celle de sa sœur & de son identité avec elle. Il n'avoit pu dérober toutes leurs aventures au public. Il en avoit eu d'autres pour des marchés de bénéfices qui avoient transpiré. On savoit aussi, quoique en gros, qu'il avoit tiré immensément de Law. Enfin il lui avoit été impossible jusqu'alors de cacher ses pernicieux talens à tout le monde.

Il y passoit aussi pour un homme très-dangereux, & que son esprit ployant &

ſes graces rendoient agréable dans un certain commerce général où il étoit ſouffert par ceux qui le connoiſſoient, & déſiré par ceux qui, n'étant pas inſtruits, ſe prenoient aiſément par des dehors trompeurs. Choiſi par l'abbé Dubois pour ſuccéder à Laffiteau & aller à Rome preſſer ſa pourpre, encore fort ſecrete, il dédaigna d'accommoder un procès qui lui étoit intenté en ſimonie par l'abbé de Veſſieres, & de plus en friponnerie pour avoir dérobé une partie du marché qu'il avoit fait d'un prieuré.

Dans la faveur où il ſe trouvoit, & près d'aller à Rome par ordre apparent du Régent, mais en effet par celui de l'abbé Dubois, déja devenu redoutable, il ne put ſoupçonner que ſa partie osât le pouſſer, auſſi peu que le parlement imaginât de le condamner dans la brillante poſition où il étoit. Ce brillant même l'aveugla & n'effraya point ſa partie, qui ſuivit le procès à la grand'chambre. Pluſieurs perſonnes voulurent ſe divertir de ce qui ſe paſſeroit à ce jugement dont le

jour fut fu. M. le prince de Conti, dont la malice ne dédaignoit aucune occafion de fe fignaler, y entraîna quelques pairs qui prirent leurs places en féance avec lui, & d'autres gens de qualité qui remplirent les lanternes & le banc des gens du Roi qui étoient préfens en leur place.

Aubry, avocat, qui plaidoit contre l'abbé Tencin, pouffa fon adverfaire, & l'engagea peu-à-peu en des affertions affez fortes. Le premier, qui avoit fon deffein, foiblit, l'autre reprit des forces, fur quoi le premier avocat l'engagea doucement à des négatives. Le premier répliqua qu'elles étoient feches, & ne prouvoient rien étant deftituées de preuves, à moins que M. de Tencin, là préfent, ne les atteftât par fermens. Cette difpute, qui donnoit gain de caufe à l'abbé en faifant ferment, lui parut une ouverture à faifir pour le gain certain de fa caufe. Il fe leva, demanda la permiffion de parler & l'obtint. Il parla donc & très-bien, s'écria à l'injure & à la calomnie, protefta qu'il n'avoit jamais traité du prieuré dont il s'agiffoit, négative

qui emportoit la friponnerie dont il étoit accusé, puisqu'elle ne pouvoit porter que sur un marché qu'il protestoit être faux, & déclara enfin qu'il étoit prêt de lever la main s'il plaisoit à la cour, & de l'affirmer tel, & qu'il n'en avoit jamais fait aucun. C'étoit où l'attendoit sa partie, & le piege qu'elle lui avoit tendu. L'avocat, qui en avoit eu l'adresse, le provoqua au serment sur l'offre qu'il en faisoit lui-même : il la réitéra, & dit qu'il n'attendoit pour le faire que la permission de la cour.

Ce n'est pas la peine, dit alors ce même avocat, puisque vous y êtes résolu & que vous l'offrez de si bonne grace : voilà, ajouta-t-il, en secouant sa manche qui cachoit sa main gauche & un papier qu'elle tenoit, voilà une piece entierement décisive, dont je demande à la cour de faire lecture, & tout de suite il la fit. C'étoit le marché original du prieuré, signé de l'abbé Tencin, qui prouvoit la simonie & la friponnerie, à n'avoir pas un mot à repliquer. La piece passa aussi-tôt entre les mains des juges, qui furent indignés

de la hardiesse de Tencin. L'auditoire en frémit qui, excité par M. le prince de Conti, fit une risée & même une huée à plusieurs reprises. Tencin, confondu, perdit toute contenance, fit le plongeon & tâcha de s'évader; mais sa partie, qui s'étoit flattée de l'enferrer comme elle fit, s'étoit à tout événement pourvue de trois ou quatre gaillards qui, sans faire semblant de rien, s'étoient mis à portée de l'abbé, & l'empêcherent de sortir de sa place. Cependant M. de Mêmes, premier président, alla aux opinions qui ne durerent qu'un instant, & où M. le prince de Conti & les pairs qu'il avoit menés ne furent point, parce qu'ils n'avoient point assisté aux plaidoieries précédentes. Le premier président, remis en sa place, prononça un arrêt sanglant contre Tencin avec dépens & amende, qui est une flétrissure, puis fit avancer Tencin & l'admonesta cruellement sans épargner les termes les plus fâcheux, & de la voix la plus intelligible, il la finit par le condamner à une aumône, qui est une peine

Digitized by Google

infâmante ; alors les huées recommencerent ; & comme il n'y avoit plus rien à ajouter, l'abbé Tencin ne trouva plus d'obstacle pour s'écouler honteusement dans la presse, & se dérober aux regards des honnêtes gens, & aux insultes du peuple.

Ce jugement se répandit à l'instant par tout Paris avec l'éclat & le scandale qui en étoit inséparable. Tout autre que l'abbé Dubois auroit changé d'agent pour Rome ; mais celui-ci se trouvoit tellement à son point dans ses mœurs & ses talens si difficiles à rassembler dans un autre, qu'il le fit partir dès le lendemain pour le faire disparoître, & par-là faire cesser plutôt ce que sa présence eût renouvellé. Dubois eut raison sans doute ; ce n'étoit ni du mérite, ni de la vertu qu'il attendoit le cardinalat.



GOUVERNEMENT de la France ; les Etats Généraux ; la Pairie ; les Parlemens.

ON ne peut douter que les ſucceſſeurs de Pharamond n'aient moins été des Rois que des capitaines, qui, à la tête d'un peuple belliqueux & qui ne pouvoit plus ſe contenir dans ſes bornes, ſe répandit à main armée & fit des conquêtes.

Clovis donna le premier plus de conſiſtance à ce nouvel état, plus de majeſté à ſa dignité, & par le chriſtianiſme, plus d'ordre & de police à ſes ſujets dont il fut peut-être le premier Roi, & plus de regle & de commerce avec ſes voiſins.

La nouvelle monarchie conquiſe fut toute militaire, jamais deſpotique, les chefs principaux qui avoient aidé à la former, étoient appelés à toutes les délibérations de guerre, de paix, de loix à faire, à ſoutenir, & à toutes celles qui regardoient le dedans & le dehors.

Les conquêtes s'étant multipliées, les Francs, qui les firent, donnerent leur nom de France à la Gaule qu'ils avoient ſoumiſe, & ils reçurent de leurs Rois des partages de terres conquiſes, à proportion de leurs ſervices, de leur poids & de leurs emplois. Ces portions leur tinrent lieu de paie. Ils les eurent d'abord à vie, & vers le déclin de la premiere race, tous en propriété.

Alors ceux qui avoient les portions les plus étendues en diviſerent des parties entre des Francs moindres qu'eux, ſous les mêmes conditions qu'ils tenoient eux-mêmes leurs portions du Roi, c'eſt-à-dire de fidélité envers & contre tous, d'entretenir des troupes à leurs dépens, de les mener à celui qui leur avoit donné leurs terres, pour ſervir à la guerre ſous lui, comme lui-même étoit obligé envers le Roi à la même fidélité & au même ſervice de guerre, toutes les fois que le Roi le demandoit. Ce qui forma la ſeigneurie & le vaſſelage.

Ceux qui avoient leurs portions des

Rois s'appelerent bientôt *feudi* ou *fideles*, de la fidélité dont ils avoient contracté & voué l'obligation en recevant ces portions, qui furent appelées *fiefs*; & l'action de les recevoir en promettant fidélité & fervice militaire au Roi, *hommage*.

Ces premiers feigneurs furent donc les grands feudataires qui eurent d'autres feudataires fous eux, comme il vient d'être dit, qui tenoient des fiefs d'eux fous la même obligation à leur égard, de fidélité & de fervice militaire.

C'eft d'où eft venue la nobleffe, connue long-tems avant ce nom fous celui de *miles*, homme de guerre, ou noble, fynonime.

Lorfque le nom de noble commença à être en ufage, à la différence des peuples conquis, qui, de leur entiere fervitude, furent appelés *ferfs*, cette nobleffe, pour parler un langage entendu, ne put fuffire à la culture de fes terres, elle en donna des portions aux ferfs, chacun dans fa dépendance, non à condition du fervice militaire comme les fiefs, mais à

cens & à rente, & à diverses conditions, d'où sont venus les divers droits des terres.

Ainsi ce peuple serf, qui n'avoit rien, commença à devenir propriétaire en partie, tandis qu'en partie il continua à ne posséder quoi que ce soit, & de ces deux sortes de serfs, dont les uns devinrent propriétaires & les autres ne le furent pas, est composé le peuple, ou ce qui a été appelé depuis le *tiers-état*, & comme aujourd'hui, se pouvoit distinguer dès-lors en bourgeoisie & en simple peuple.

Ces *baillettes*, qui furent d'abord données aux meilleurs habitans des villes, s'étendirent aux meilleurs habitans de la campagne; elles furent bientôt connues sous le nom de *roture*, à la différence des fiefs, & leurs possesseurs sous le nom de *roturiers*, à la différence des seigneurs de fiefs, terme qui n'avoit & qui n'eut très-long-tems que sa signification naturelle, & que l'orgueil a fait depuis prendre en mauvaise part.

L'église fit aussi ses conquêtes par les libéralités des Rois & des grands sei-

gneurs. Les évêques & les abbés le devinrent eux-mêmes ; ils eurent des portions de terre fort étendues ; ils en donnerent en fiefs comme avoient fait les grands ſeigneurs, & de-là ſont venus les grands bénéfices que nous voyons encore aujourd'hui ; & alors la fidélité & le ſervice militaire qu'ils devoient au Roi, & qui leur étoient auſſi dus à eux-mêmes par leurs vaſſaux. Leur grand état temporel les fit conſidérer comme les autres grands ſeigneurs.

Parvenus à ce point, l'ignorance de ceux-ci ſe fit une religion de leur laiſſer la primauté par l'union de leur ſacerdoce avec leurs grands fiefs. En ſorte que la nobleſſe, qui étoit le corps unique de l'état, en laiſſa former un ſecond qui devint le premier, & tous deux en formerent un autre par leurs *baillettes* qui rendirent force ſerfs propriétaires, leſquels avec les autres ſerfs qui ne l'étoient pas, & qui tous étoient peuple conquis, devint par la ſuite le troiſieme corps de l'état, ſous le nom déja dit du *tiers-état.*

Cet empire tout militaire, ſe gouverna tout militairement auſſi par ce qu'on appela le *champ de Mars*, puis *de Mai.* (*a*) Tous les ans en mars, & enſuite

(*a*) Preſque toutes les nations ont eu des aſſemblées générales. Les Grecs avoient leur égliſe, dont la ſociété chrétienne prit le nom; le peuple Romain eut ſes Comices, les Tartares ont eu leur Cour-ilté, & ce fut dans une de ſes cour-ilté que Gengiskan prépara la conquéte de l'Aſie. Les peuples du Nord eurent leur Wittenagemoth; & lorſque les Francs ou Sicambres ſe furent rendus maîtres des Gaules, les capitaines francs eurent leur *parliament*, du mot celte *parler* ou *parlier*, auquel le peu de gens qui ſavoient lire & écrire joignirent une terminaiſon latine, & delà vint le mot *parlamentum* dans nos anciennes chroniques auſſi barbares que les peuples l'étoient alors.

On venoit à ces aſſemblées en armes, comme en uſent encore les nobles Polonois, & preſque toutes les grandes affaires ſe décidoient à coup de ſabre. Il faut avouer qu'entre ces anciennes aſſemblées de guerriers farouches, & nos tribunaux de juſtice d'aujourd'hui, il n'y a rien de commun que le nom ſeul qui s'eſt conſervé.

Dans l'horrible anarchie de la race Sicambre de Clovis, il n'y eut que les guerriers qui s'aſſemblerent en parlement les armes à la main. Le major, ou maire du Palais, ſurnommé *Pipinus*, que nous nommons Pepin le Bref, fit admettre les évêques à ces *parliamens*, afin de ſe ſervir d'eux pour uſurper la cou-

non plus en mars, mais en mai, le Roi convoquoit une aſſemblée, il en marquoit le jour & le lieu. Chaque prélat & chaque grand ſeigneur s'y rendoit avec ſes vaſſaux & ſes troupes. Là deux eſpeces de chambres en plein champ étoient diſpoſées, l'une pour les prélats, l'autre pour les grands ſeigneurs, c'eſt-à-dire, les *comtes*, dès-lors connus ſous ce nom. Tout proche dans l'eſpace découvert, étoit la foule militaire, c'eſt-à-dire, les troupes & les vaſſaux qui les commandoient. Le Roi, ſur un tribunal élevé, attendoit la réponſe des deux chambres à ce qu'il leur avoit envoyé propoſer. Lorſque tout étoit d'ac-

---

ronne; il ſe fit ſacrer par un nommé *Boniface*, auquel il avoit donné l'archevêché de Mayence, & enſuite par le pape Etienne, qui ſelon Eghinard, ſecrétaire de Charlemagne, dépoſa lui-même le Roi légitime Childéric III, & ordonna aux Francs de reconnoître à jamais les deſcendans de Pepin pour leurs ſouverains.

Charlemagne, fils de Pepin, tint pluſieurs parlemens, qu'on appeloit auſſi conciles. Les aſſemblées de ville prirent le nom de parlement, & enfin les univerſités s'aſſemblerent en parlement.

Hiſtoire du Parlement de Paris. Voltaire.

cord, le Roi déclaroit tout haut les résolutions qui étoient prises, soit civiles, soit militaires, & la foule militaire éclatoit aussi-tôt en cris redoublés de *vivat*, pour marquer son obéissance.

Dans cette foule militaire-ecclésiastique, nul roturier, nul peuple, tous étoient gens de guerre ou de noblesse, ce qui étoit synonime, comme on l'a remarqué. Cette foule ne délibéroit rien, n'étoit pas même consultée, elle se tenoit représentée par ses seigneurs, & applaudissoit à leurs résolutions unies à celles du Roi, qui les déclaroit. C'étoit de-là qu'on partoit pour la guerre, quand on avoit à la faire.

Il y auroit bien de quoi s'étendre sur ce court abrégé, mais c'est un récit le plus succinct pour sa nécessité, & non un traité qu'il s'agit ici de faire. Cette forme de gouvernement dura constamment sous la premiere race de nos Rois. Cette assemblée se nommoit *placita* de *placet ;* c'est-à-dire, de ce qui lui avoit plu de résoudre & de décider.

Pépin, chef de la seconde race, porté sur le trône par les grands vassaux à force de crédit, de puissance, d'autorité qu'il avoit su s'acquérir, continua la même forme de gouvernement, mais en *mai* au lieu de *mars*, qui fut trouvé trop peu avancé dans le printems pour tenir les *placita*.

Charlemagne, son fils, les continua de même autant que ses voyages le lui permirent, mais jamais sans les grands vassaux il n'entreprit aucune chose considérable de guerre, de paix, de partages de ses enfans, d'administration publique; tandis qu'en Espagne & en Italie il agissoit seul. L'usage ancien fut suivi par sa postérité. Sous elle les grands vassaux s'accrurent de puissance & d'autorité tellement, qu'ils ne le furent guère que de nom sous les derniers Rois de cette race, dont la mollesse, la foiblesse & l'incapacité y donnerent lieu.

Peu-à-peu les différens de fiefs n'allerent plus jusqu'aux Rois. Les feudataires jugerent les contestations que leurs vas-

faux n'avoient pu terminer entr'eux par le jugement de leurs pareils ; & pour les causes les plus considérables, elles se jugeoient par les grands feudataires assemblés par le Roi. La multiplication de ces différens vint de celles des inféodations dans leurs conditions différentes, dans le désordre des guerres qui fit contracter des dettes, & qui obligea à mettre dans le commerce les fiefs qui n'y avoient jamais été, qui de-là les fit passer par divers degrés de successions, souvent disputées, enfin aux femmes, sans plus d'égards sur ce point à la fameuse loi salique, qui les excluoit de toute terre salique, loi qui, n'ayant pour objet que cette terre, c'est-à-dire, celle qui avoit été pour tenir lieu de paie, qui étoit la distinction du Franc conquérant d'avec le Gaulois conquis, des fiefs d'avec la roture, de la noblesse d'avec le peuple, demeura uniquement restreinte au fief des fiefs, qui est la couronne.

(*a*) La seconde race, sur le point de

(*a*) Lorsque Hugues-Capet eut détrôné la race de

périr par l'imbécillité de ses derniers Rois, Hugues-Capet, duc de France, comte

---

Pepin, malgré les ordres des papes, tout tomba dans une confusion pire que sous les deux premieres dynasties. Chaque seigneur s'étoit déjà emparé de ce qu'il avoit pu, avec le même droit que Hugues s'étoit emparé de la dignité de Roi. Toute la France étoit divisée en plusieurs seigneuries; & les seigneurs puissans réduisirent la plupart des villes en servitude. Les bourgeois ne furent plus bourgeois d'une ville, ils furent bourgeois du seigneur. Ceux qui racheterent leur liberté s'appellerent francs bourgeois : ceux qui entrerent au conseil de ville furent nommés grands bourgeois, & ceux qui demeurerent serfs attachés à la ville, comme les paysans à la glebe, furent nommés petits bourgeois....

Au milieu de cette épaisse barbarie, les Rois assembloient encore des parlemens, composés des hauts barons qui vouloient bien s'y trouver, des évêques & des abbés.....

Ces parlemens de France étoient les états de la nation, à celà près que le corps de la nation n'y avoit aucune part : car la plupart des villes & tous les villages, sans exception, étoient dans l'esclavage.... Chaque seigneur féodal rendoit la justice dans ses domaines comme il le vouloit....

Tels furent les Rois de France jusqu'à Philippe-Auguste. Ils jugerent souverainement dans leurs domaines; mais ils n'exercerent cette justice suprême sur leurs grands vassaux, que quand ils avoient la force en main.

Histoire du Parlement de Paris, Voltaire.

Digitized by Google

de Paris, proche parent de l'Empereur, & dont le grand-pere avoit déja contesté la couronne, fut porté sur le trône par le consentement de tous les grands vassaux du royaume, & pour ce service il les confirma dans tout ce qu'ils en tenoient, & l'augmenta ainsi que leur autorité.

C'est-là l'époque où les ducs & les comtes, chefs des armées & gouverneurs des provinces à vie, inféodés après en des grands domaines, de suzerains devinrent souverains, non-seulement de ces domaines, mais des provinces dont ils n'étoient auparavant que les gouverneurs : je dis suzerains, parce qu'encore qu'ils fussent vassaux de la couronne par ces mêmes domaines & ces mêmes provinces, leur puissance étoit devenue si étendue & si grande, qu'elle approchoit fort de la souveraineté.

(*a*) Le nom de *pair de France*, in-

(*a*) *Pairs*, *pares*, *compares*, ne signifie pas seulement des seigneurs égaux en dignité, il signifie toujours des hommes de même profession, de même état.

connu ſous la premiere race, long-tems ſous la ſeconde, peut-être même au commencement de la troiſieme, manqua ſeu-

---

Nous avons encore la charte adreſſée au monaſtere, nommé Anizola, par Louis le Pieux, le Débonnaire, ou le Foible, rapportée par Baluze; *vos pairs*, dit-il, *m'ont trompé avec malice.* C'eſt ainſi que les moines étoient pairs.

Dans une bulle d'Innocent II à la ville de Cambrai, il eſt parlé de tous les pairs habitans de Cambrai.

Il eſt inutile de rapporter d'autres exemples, c'eſt un fait qui n'admet aucun doute. Le droit d'être jugé par ſes pairs eſt auſſi ancien que la ſociété des hommes....

Mais on demande quels étoient les pairs de France: on a tant parlé des douze pairs de Charlemagne, tous les anciens Romans qui ſont en partie notre hiſtoire, citent ſi ſouvent ces douze pairs inconnus, qu'il y a ſûrement quelque vérité dans leurs fables. Il eſt très-vraiſemblable que ces douze pairs étoient les douze grands officiers de Charlemagne : il jugeoit avec eux les cauſes principales, de même que dans chaque ville les citoyens étoient jugés par douze jurés : ce nombre de douze ſembloit être conſacré chez les anciens Francs; un duc avoit ſous lui douze comtes, un comte commandoit à douze officiers ſubalternes : on ſait que ces ducs, ces comtes dans la décadence de la famille de Charlemagne, rendirent leurs gouvernemens & leurs dignités héréditaires, ce qui n'étoit pas bien mal aiſé. Les grands officiers des Othon & des Frédéric en

lement aux plus grands de ces premiers grands feudataires ou grands vaſſaux de la couronne, puiſque, comme l'avouent

---

ont fait autant en Allemagne; ils ont fait plus, ils ſe ſont conſervés dans le droit d'élire l'Empereur. Ce ſont de véritables pairs qui ont continué & fortifié le gouvernement féodal, aboli aujourd'hui en France, ainſi que toutes les anciennes coutumes.

Dès que tous les ſeigneurs des terres en France eurent aſſuré l'hérédité de leurs fiefs, tous ceux qui relevoient immédiatement du Roi, furent également pairs; de ſorte qu'un ſimple baron ſe trouva quelquefois juge du ſouverain d'une grande province; & c'eſt ce qui arriva lorſque Jean ſans terre, Roi d'Angleterre & vaſſal de Philippe-Auguſte, fut condamné à mort par le vrai parlement de France, c'eſt-à-dire par les ſeuls pairs aſſemblés en 1203...

Les juges furent ſans difficulté les mêmes qu'on voit quelques mois après tenir la même aſſemblée de parlement à Villeneuve-le-Roi le premier mai 1204, Eudes, duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers, Renaud, comte de Boulogne, Gaucher, comte de Saint-Paul, Gui de Dampierre, aſſiſtés d'un très-grand nombre de barons, ſans qu'il y eût aucun clerc, aucun légiſte, aucun homme qualifié du nom de maître...

Les ducs & pairs, les comtes & pairs, étoient ſans doute de plus grands ſeigneurs que les barons pairs, parce qu'ils avoient de bien plus grands domaines; tous les ducs & comtes étoient en effet des ſouve-

les meilleurs auteurs, ils faifoient les mêmes fonctions que ceux qui parurent fous le nom de pairs, firent tout de fuite

---

rains qui relevoient du Roi, mais qui étoient abfolus chez eux.

Quand les pairies de Normandie & de Champagne furent éteintes, la Bretagne & le comté d'Artois furent érigés en pairies à leur place par Philippe-le-Bel.

Ses fucceffeurs érigerent en pairies Evreux, Beaumont, Etampes, Alençon, Mortaing, Clermont, la Marche, Bourbon, en faveur des princes de leur fang, & ces princes n'eurent point la préféance fur les autres pairs: ils fuivoient tous l'ordre de l'inftitution de la pairie : chacun d'eux dans les cérémonies marchoit fuivant l'ancienneté de fa pairie, & non pas de fa race...

On ne voit pas qu'aucun de ces pairs foit jamais venu fiéger au parlement des pairs avant François I; au contraire, la chambre du parlement alloit à la cour des pairs.

Les juges du parlement, toujours nommés par le Roi, toujours payés par lui, toujours amovibles, n'avoient pu être réputés du corps des pairs du Royaume. Un jurifconfulte aux gages du Roi, qu'on nommoit & qu'on caffoit à volonté, ne pouvoit certainement avoir rien de commun avec un duc de Bourgogne, ou avec un autre prince du fang....

Le premier étranger qui fut pair en France, fut un feigneur de la maifon de Cleves, créé duc de Nevers; & le premier gentilhomme François qui obtint cet

& précisément de même & en la même maniere, & sans élection pour les six premiers laïcs & ecclésiastiques qui l'ont

---

honneur, fut le connétable de Montmorenci *en 1551. Histoire du Parlement de Paris. Voltaire.*

(Ecoutons sur cet important sujet le président Hénaut.)

On croit pouvoir fixer à ce siecle (le 10e) le commencement de la pairie en France : mais en même-temps on doit remarquer que les pairs sont plus anciens en France que la pairie : celle-ci, dit le Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que lorsque les fiefs ont commencé d'être héréditaires & patrimoniaux, au lieu que les pairs étoient juges de tous les temps de leurs concitoyens : ce qui semble d'autant plus vrai, que lorsque leurs pairies eurent acquis le droit de communes, elles qualifierent en plusieurs lieux, & particuliérement en Picardie, leurs juges du nom de *pairs bourgeois*. On doit encore remarquer, que depuis l'usurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins considérable, suivant le plus ou le moins de puissance du seigneur suzerain des pairs, en sorte que les pairs du Roi de France étoient de plus grands seigneurs que les pairs du comte de Champagne, & que par la même raison, la mouvance de la couronne caractérisoit les premiers pairs; ainsi le duc de Bretagne qui, par sa puissance, pouvoit traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui étoit inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevoit pas de la couronne, mais du Roi seulement, comme duc de Normandie, & que la Normandie ayant été aliénée, il

porté

porté ; ce qui suffit pour prouver que sans nom ou avec d'autres noms, l'essence est la même sans changement ni interrup-

---

n'en fut plus que l'arriere-vassal : ce qui fait qu'encore aujourd'hui une seigneurie relevant d'un seigneur particulier, ou bien relevant du Roi à cause de tel ou tel domaine particulier, est distraite de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorsqu'elle est érigée en duché-pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la pairie à Hugues-Capet : il y avoit alors sept pairs laïcs de France, c'est-à-dire, sept seigneurs dont les seigneuries relevoient immédiatement du Roi : ils choisirent celui d'entr'eux qui pouvoit rejoindre le plus de provinces à la royauté, & qui pouvoit empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât sur l'autre : par ce choix la pairie de France fut réunie à la couronne, & il n'y eut plus que six pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes sur l'origine de la pairie : celle qui la fait remonter jusqu'à Charlemagne est romanesque ; celle qui la fixe au regne de Louis le jeune, ne lui donneroit qu'une existence d'un moment, puisque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainsi que Favin, pensent que la pairie fut instituée par Robert : « Qui inventa comme un grand conseil se-» cret d'état, composé de six ecclésiastiques & de six » grands seigneurs détempteurs de Bourgogne, Aqui-» taine, Normandie, Flandres, Champagne & Tolose,

tion, & que ce qui a été connu alors par le nom & titre de pair de France, s'est trouvé assis à côté du trône dès l'origine

---

» les honorant du titre de pairs : cette institution est » rapportée sous l'année 1020, la vingt-quatrieme » année. de son regne ». Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité, & d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avoit point alors six pairs ecclésiastiques, puisque l'on voit que l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous le regne de Louis VII, & que ce fut ce Roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché pour que l'évêque relevât du Roi, dans le dessein qu'avoit ce monarque de faire sacrer son fils Philippe-Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze pairs.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations; ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les pairies & les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de seigneuries inconnues jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale. Vignier me semble expliquer cela assez clairement : « Avant Louis le Begue, tout étoit quasi domaine royal... Le Roi faisoit la part à ses sujets, » comme bon lui sembloit; mais sous Charles-le-Simple, on le vit distribué en sept grandes & principales provinces.... & en plusieurs moindres & » petites comtés, dont les unes dépendoient des sept

de la monarchie, & ſous le nom de pair de France & de pairie de France, en même tems que la race heureuſement régnante a été portée deſſus.

» plus grandes, comme fiefs ſubalternes, ainſi que » les comtés de Touraine, d'Anjou, de Blois & autres » ſemblables de la Comté de France, ce qui me fait » ſoupçonner être la cauſe pourquoi les comtes d'Anjou ne tinrent lieu entre les pairs depuis Hugues-Capet, ne les comtes de Champagne, pour raiſon » de leur comté de Tours.... Quant aux grandes provinces, la premiere & principale des ſept, fut celle » qu'on diſoit de France & de Paris.... De ſorte que » ſi Hugues-Capet ſe fut aviſé de donner le duché de » France à aucun de ſes enfans, ſans le réunir & incorporer au domaine royal, nous euſſions eu ſept » pairs, parce qu'il y avoit eu ſept grands & principaux princes auparavant ».

Le Roi avoit, outre ces pairs laïcs, des pairs eccléſiaſtiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs de France euſſent des pairs eccléſiaſtiques; mais ils avoient preſque tous plus de pairs laïcs que le Roi : ces pairs étoient les juges des juſtices des ſeigneurs, & il en falloit au moins deux ayant leur ſeigneur à leur tête, pour rendre un jugement : le ſeigneur qui n'avoit point de pairs, en empruntoit de ſon chef-ſeigneur. Beaumanoir, dans ſes coutumes de Beauvoiſis, remarque que les ſeigneurs ne pouvoient pas aſſiſter au jugement du procès où ils étoient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le Roi, qui aſſiſtoit à ces juge-

Ce nom de pair s'introduisit insensiblement de ce que chacun étoit jugé par ses pairs, c'est-à-dire par ses égaux. Ainsi

---

mens, & qui y devoit assister, parce qu'en défendant ses droits, il défendoit ceux de l'état.

Le comte de Paris avoit la justice, police & finance, & commandoit les armées; il avoit sous lui un vicomte. Lorsque Hugues-Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris qu'il possédoit à titre d'inféodation, que Hugues le-Grand avoit reçue du Roi Charles-le-Simple; le titre ainsi que l'office de comte étant réuni & supprimé, il restoit le vicomte qui rendoit la justice sous le comte : l'officier que le Roi choisit pour représenter ce vicomte se nomma Prévôt, & c'est ce que nous appellons aujourd'hui le Prévôt de Paris, qui dans la suite n'exerça plus les fonctions de la magistrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donna sa voix sans recueillir celle des autres juges, qui sont présidés par le lieutenant civil...

C'est ici l'époque (1451) de la réunion des pairies laïques anciennes à la couronne : ces pairies, quelle qu'en soit l'origine, existoient déjà sous Hugues-Capet, elles parurent dans tout leur éclat sous le regne de Philippe-Auguste, & depuis ce prince, elles rentrerent successivement dans le domaine royal d'où elles étoient sorties. La Normandie reconquise sous Philippe-Auguste & réunie pour ne plus changer de maître, sous Charles VII, le comté de Toulouse sous saint Louis, la Champagne sous Philippe-le-Bel, la Guyenne confis-

chaque grand fief avoit ses pairs de fiefs, dont on voit le reste jusqu'à nos jours par les pairs de Cambraisis & d'autres grands

---

quée par Louis le jeune & réunie sous Charles VII (Je ne parle pas du duché de Bourgogne, qui depuis le regne de Robert étoit dans la maison de France, non plus que du comté-pairie de Flandres réuni, lors de la mort de Louis III, à la deuxieme maison de Bourgogne par le mariage de Philippe le Hardi avec l'héritiere de Flandres, en 1369); voilà quelles étoient les anciennes pairies, qui acheverent enfin de s'éteindre sous le regne de Charles VII, & c'est là comme le premier âge de la pairie, que l'on peut considérer sous quatre époques : la premiere dont nous venons de parler : la seconde pairie ne fut pas de même nature, nos Rois pour maintenir une dignité si éclatante, qui donnoit du lustre à la couronne, qui l'avoit quelquefois même soutenue, & qui n'avoit eu d'inconvénient que l'indépendance, créerent de nouvelles pairies sur le modele des anciennes; mais avec cette différence essentielle, que ce fut par des lettres-patentes : ces nouvelles pairies ne furent conférées, qu'aux seigneurs du sang; Jean, duc de Bretagne, fut le premier qui en fut revêtu en l'an 1297, dans le temps qu'il existoit encore quelque pairie ancienne. Le troisieme âge de la pairie fut celui où elle fut conférée par nos Rois à des princes étrangers : le duc de Nevers eut le premier cet honneur par l'érection du comté de Nevers en duché-pairie, qui fut faite en 1505. Enfin le quatrieme & dernier âge de la pairie

ou moindres fiefs. Et le nom de pairs de France demeura aux plus grands de ces grands feudataires, qui tenoient leurs grands fiefs du Roi, & qui, avec lui, jugeoient les causes majeures de tous les grands fiefs directement ou par appel, & lui aidoient dans l'administration de l'état militaire ou intérieure, & pour faire les loix, les changer & régler, & faire les grandes sanctions de l'état dans ces *placita conventa*, ou assemblées de tous les ans.

Bientôt toutes les mouvances majeures des seigneurs ressortirent au Roi ou à ces pairs, dont l'étendue de domaine

---

est celui où nos Rois érigerent les terres des principaux seigneurs de leur Cour en duché-pairie; le baron de Montmorenci fut le premier d'entr'eux qui, par l'érection de la baronnie de Montmorenci en duché-pairie de l'an 1551, posséda cette éminente dignité, si multipliée depuis, mais ce qu'il faut bien entendre, c'est, comme il est dit dans le manuscrit de la bibliotheque du Roi, rapporté par le P. Simplicien, que les pairs du Roi *ne sont mie appellés pers pour ce qu'ils soient pers à lui, mais pers sont entre eux ensemble.*

Histoire de France. Président Hénaut.

avoit envahi les autres principaux vaſſaux. Nos Rois, outre ceux de leur couronne qui n'étoient preſque plus que ces premiers grands pairs de France, en avoient auſſi de particuliers, comme ducs de France & comtes de Paris, que Hugues-Capet étoit avant de parvenir à la couronne, & qu'il leur avoit tranſmis. Ils voyoient les anciens grands ſeigneurs s'éteindre & les pairs de France s'accroître de leurs grands fiefs. Ils penſerent à leur donner des adjoints aux *placita* dont ils ne puſſent ſe plaindre, & ils y admirent de ces grands vaſſaux du duché de France, qui relevoient auſſi immédiatement d'eux, non comme Rois, mais comme ducs de France, afin que les pairs n'y fuſſent pas ſeuls faute de grands vaſſaux immédiats. Ceux-ci furent d'abord appelés hauts-barons du duché de France. Ils y appelerent auſſi quelques évêques, dont la diminution des grands fiefs avoit diminué ces aſſemblées, & par l'uſage que prirent nos Rois d'y appeler ces hauts barons, ils y balancerent la trop grande autorité du

petit nombre de ces trop puiſſans pairs de France. La différence fut (& qui a ſubſiſté juſqu'à nous dans toutes les différentes ſortes d'aſſemblées qui ont ſuccédé aux *placita conventa*) que tous les pairs y aſſiſtoient de droit, en faiſoient l'eſſence, qu'il ne s'y faiſoit rien ſans leur intervention à tous ou en partie, & qu'il leur falloit un *exoine*, c'eſt à-dire, une légitime excuſe & grave pour ſe diſpenſer d'y aſſiſter, au lieu que la préſence des hauts barons n'y étoit pas néceſſaire, qu'ils ne pouvoient s'y trouver que lorſque nommément ils y étoient mandés par le Roi, que jamais ni tous, ni la plus grande partie n'y étoit mandée, ni jamais les mêmes pluſieurs fois de ſuite: ainſi les hauts barons appelés à ces aſſemblées au choix & à la volonté des Rois, n'y étoient que des adjoints admis perſonnellement à chaque fois, & non néceſſaires, tandis que les pairs l'étoient naturellement & tellement, que tout ſe faiſoit avec eux & rien ſans eux.

On voit par cette chaîne non interrom-

pue depuis la naiſſance de la monarchie, cette même puiſſance légiſlative & conſtitutive pour les grandes ſanctions de l'état concourir néceſſaire & par une néceſſité réſidente dans le même genre de perſonnes, ſous quelque nom que c'ait été, de grands vaſſaux, grands feudataires, *feudi*, fideles, mais toujours relevant immédiatement de la couronne, enfin de *pairs*, laquelle étoit en eux ſeuls privativement à tous autres ſeigneurs, quelque grands qu'ils fuſſent, ſous les trois races de nos Rois.

Les querelles, les conteſtations de fiefs pour ſucceſſion, pour dettes, pour partages, pour ſaiſie faute d'hommages, de ſervice, ou pour crimes, ſe multipliant de plus en plus, ainſi que les affaires d'adminiſtration civile, rendirent les grandes aſſemblées plus fréquentes, & hors du tems accoutumé du mois de Mai.

Comme les délibérations n'étoient pas militaires, & qu'on n'en partoit plus pour la guerre, la foule militaire ne s'y trouvoit plus. Le Roi, les pairs, & ceux des

hauts barons, & quelques évêques que le Roi appeloit, formoient ces assemblées, d'où, peu-à-peu, il arriva que le prétexte du désordre qui résultoit du service de fief multiplié par les fiefs devenus sans nombre sous les grands & arriere-fiefs, l'abus de ce service des vassaux des grands fiefs contre les Rois mêmes, quand les grands vassaux leur faisoient la guerre, fit que les Rois, accrus d'autorité & de puissance, parvinrent à abolir ce service de fief, tant pour les suzerains de toute espece que pour eux-mêmes, changerent sous divers prétextes la forme de la milice, & la réduisirent pour l'essentiel à l'état de levées, de solde, de distributions par compagnies, à-peu-près dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Ainsi les Rois mirent en leurs mains des moyens de puissance & de récompense qui énerverent tout-à-fait la puissance & la force de tous les grands vassaux & de tous les suzerains, qui ne furent plus suivis des leurs à la guerre.

Ainsi cette foule militaire des champs

de Mai disparut, & bientôt n'exista plus ensemble. D'autres que ces anciens Francs d'origine furent admis dans la milice; de-là les nobles factices qui accrurent encore les pouvoirs des Rois.

Les assemblées purement civiles n'étoient pas inconnues du tems même des *placita conventa* ou champs de Mai, comme le témoignent les capitulaires de Charlemagne & de ses enfans. C'étoient des assemblées convoquées par ces princes dans leur palais, mais qui n'étoient composées que de ces grands feudataires & des prélats consultés aux champs de Mai, où il se faisoit des réglemens qui regardoient l'église, la religion, & les affaires générales, mais civiles, ce qui n'empêchoit pas la tenue ordinaire des champs de Mai.

Mais lorsque ces champs de Mai ou *placita conventa* eurent disparu par le changement de la forme de la milice dont on vient de parler, & que les assemblées devinrent telles qu'on vient de l'expliquer un moment avant de parler des capitu-

laires, l'excès des procès qui se multiplierent de plus en plus, & par même cause les ordonnances diverses & les différentes coutumes des différentes provinces, devinrent tellement à charge aux pairs & à ceux des hauts barons qui étoient appelés à ces assemblées, que S. Louis, qui aimoit la justice, fit venir des légistes pour débrouiller ces procès & les simplifier, & faciliter aux pairs & aux hauts barons, le jugement par la lumiere qu'ils leur communiquoient.

Ces légistes étoient des roturiers qui s'étoient appliqués à l'étude des lois, des ordonnances, des différens usages des pays, ce qui fut appelé depuis *coutumes*, qui conseilloient les feudataires particuliers dans les jugemens qu'ils avoient à rendre avec leurs suzerains; d'où peu-à-peu sont dérivées les justices seigneuriales ou hautes justices des seigneurs, en image très-imparfaite de celles qu'ils rendoient avant que petit à petit les Rois les eussent changées par leur autorité, après le changement dans la forme de la milice,

& après la réunion de plusieurs grands fiefs à leur couronne.

Ces légistes étoient assis sur le marche-pied du banc sur lequel les pairs & les hauts barons se plaçoient, pour leur donner la facilité de consulter ces légistes sans quitter leur place & sur le champ. Mais cette consultation étoit purement volontaire; ils n'étoient point obligés de la suivre, & ces légistes, bien loin d'opiner, n'avoient aucune autre fonction que d'éclairer les pairs & les hauts barons à chaque fois & sur chaque point qu'ils s'avançoient à eux, sans se lever pour l'être: après quoi ou sans quoi ils opinoient comme il leur sembloit, en suivant ou au contraire de ce qu'ils avoient appris des légistes, sur ce qu'ils les avoient consultés. De-là leur est venu le nom de *conseillers*, de ce qu'ils conseilloient les pairs & les hauts barons quand ils vouloient leur demander éclaircissement, non de juges qu'ils n'étoient pas. Et ce nom de conseillers leur est demeuré en titre, de passager qu'il étoit par leurs fonctions.

Peu-à-peu les pairs, occupés de guerre & d'autres grandes affaires, se dispenserent souvent de se trouver à ces assemblées, où il ne s'agissoit que d'affaires contentieuses qui ne regardoient point les affaires majeures. Les Rois aussi s'en affranchissoient, les hauts barons y étoient appelés en petit nombre, quelques-uns d'eux alléguoient aussi des excuses; tellement que pour vider ce nombre toujours croissant de procès, que la diversité des coutumes des lieux & des ordonnances multiplioit sans cesse, les Rois donnerent voix délibérative aux légistes; & peu-à-peu ceux-ci, accoutumés à cet honneur, furent se le conserver en présence des pairs mêmes : mais il n'est encore personne qui ait imaginé que dès-lors, ni long-tems depuis, ces légistes aient ni obtenu, ni prétendu voix délibérative pour les affaires majeures, ni pour les grandes fanctions de l'état : outre qu'il n'y a point d'exemple, il n'y a qu'à les comparer aux pairs & aux hauts barons dans ce tems-là. Suivons les légistes.

La même néceſſité de vider cette abondance toujours croiſſante de procès, donna lieu à des aſſemblées plus fréquentes. Nos Rois les indiquerent à certaines fêtes de l'année dans leur palais, tantôt aux unes, tantôt aux autres; & ces aſſemblées prirent le nom de *parlemens*, de *parler enſemble*. De-là vinrent les parlemens de Noël, de la Pentecôte, de la S. Martin, &c.

Les pairs s'y trouvoient ſans être mandés quand il leur plaiſoit d'y juger; les barons y étoient perſonnellement appelés par les Rois en petit nombre, & ceux d'entre les légiſtes qu'il plaiſoit au Roi. Jamais ni haut baron, ni légiſte qui ne fut pas nommé ni appelé par le Roi, jamais les mêmes en deux aſſemblées de ſuite, autant qu'il ſe pouvoit.

Ces parlemens ſubſiſterent dans cette forme juſqu'à Charles VI. Sous ce regne malheureux les factions d'Orléans & de Bourgogne les compoſoient à leur gré, ſuivant qu'elles avoient le deſſus pendant les intervalles que le Roi n'étoit pas en

état de les nommer. Le désordre qui en résulta fit que dans les bons intervalles de ce prince, il fut jugé à propos de laisser à vie ces commissaires, qui n'étoient que pour chaque assemblée. Ainsi ces commissaires se tournerent peu-à-peu en offices; & les assemblées venant à durer trop long-tems, il fallut opter entre l'épée & l'écritoire; & les nobles qui étoient choisis pour en être avec les légistes, n'en ayant plus le loisir par les guerres qui les occupoient, quitterent presque tous ces fonctions, en sorte qu'il n'en demeura qu'un très-petit nombre, qui ont fait les familles les plus distinguées du parlement de Paris, dont il ne reste plus rien.

Ce récit est plutôt étranglé que suffisamment exposé; mais la vérité historique & prouvée s'y trouve religieusement conservée.

Il reste un monument bien remarquable de l'état des légistes séans aux pieds des pairs & des hauts barons, sur le marche-pied de leurs bancs, depuis même que les parlemens sont devenus ce qu'on

les

les voit aujourd'hui. Ils n'avoient qu'une chambre pour leurs assemblées, qu'on appelle la grand'chambre. Depuis qu'il y en a eu d'enquête, requête & tournelle, & qui sont nées de cette unique chambre, on y voit encore les hauts sieges qui sont le banc des pairs & des hauts barons, & des bas sieges qui étoient le marche-pied de ce banc, sur lequel les légistes s'asseyoient. D'un marche-pied ils en ont enfin fait un banc tel qu'on le voit aujourd'hui, & de ce banc après ils sont montés aux hauts sieges.

Voilà le commencement des usurpations que l'art d'un côté, l'incurie & la foiblesse de l'autre, ont multipliées à l'infini. Mais nonobstant celles-là, la magistrature, devenue ce qu'on la voit, n'a osé prétendre encore monter aux hauts sieges, aux lits-de-justice. Le chancelier même, bien que second officier de la couronne, le seul qui ait conservé le rang & les distinctions communes autrefois à tous, & chef de la justice, mais légiste & magistrat, y est assis dans la *chaise sans*

dessus aux bas sieges, tandis que non-seulement les pairs, mais que tous les autres officiers de la couronne sont assis aux hauts sieges des deux côtés du Roi.

Enfin l'assemblée du parlement, dont les membres légistes étoient devenus à vie, comme on vient de l'expliquer, devint de toute l'année, & sédentaire à Paris, par la multiplication toujours croissante des procès, & l'introduction des procédures. Les pairs, qui y conserverent leurs droits & leur séance, y jugeoient quand bon leur sembloit, comme ils font encore aujourd'hui; & de-là ce premier parlement, & le plus ancien de tous, a pris le nom de cour des pairs, qui est devenue le modele des autres parlemens, que la nécessité de jugemens de procès, multipliés à l'infini, a obligé les Rois d'établir successivement dans les différentes parties du royaume, avec un ressort propre à chacun, pour le soulagement des sujets.

Le *lieu* destiné à cette assemblée, où les pairs se trouvoient quand il leur plai-

ſoit, *lieu* dans la capitale & dans le palais de nos Rois, devint le *lieu* propre & naturel pour les affaires majeures & les grandes ſanctions du Royaume : & c'eſt de-là encore qu'il a uſurpé le nom de la cour des pairs. Je dis uſurpé, parce qu'il ne lui eſt pas propre, & que partout où il a plu à nos Rois d'aſſembler les pairs pour y juger des affaires majeures, ou faire les ſanctions les plus importantes, ſon cabinet, une maiſon de campagne, un parlement, autre que celui de Paris, tous ces lieux différens ont été, pour ce jour-là, la cour des pairs; & de cela on trouve beaucoup d'exemples depuis que le parlement de Paris s'en eſt attribué le nom.

Tels étoient les légiſtes, tels ſont devenus les parlemens, dont l'autorité s'eſt continuellement accrue par les déſordres des tems, qui en ont amené la vénalité des offices, & les ont rendus après héréditaires par l'établiſſement de la paulette, à la fin ont multiplié à l'infini les cours & leurs offices.

Il faut revenir maintenant à l'examen de la parité des anciens pairs, quant à la dignité, aux fonctions nécessaires, au pouvoir législatif & constitutif avec les pairs modernes, jusqu'à ceux d'aujourd'hui, & pour cela se défaire des préventions d'écorce qu'on trouve si aisément & si volontiers dans leur disparité si grande de naissance, de puissance, & d'établissement, mais qui ne conclud quoi que ce soit à l'égard de la dignité en elle-même & de tout ce qui appartient à la dignité de pair. Pour s'en bien convaincre on n'a qu'à parcourir ici l'histoire, & en exceptant les temps de confusion & d'oppression de l'état, tels que les événemens où il pensa succomber sous les bouchers (a), l'université, & du

(a) Sous le malheureux regne du Roi Charles VI, la faction du duc de Bourgogne, dite des *Bourguignons*, & celle du comte d'Armagnac, qui s'étoit joint à son gendre le duc d'Orléans, dite des *Armagnacs*, se disputoient le gouvernement du royaume. Après la paix faite au château de Bicêtre, les troubles recommencerent. Le comte de Saint-Paul, nommé gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de

temps de Charles VI (*a*), plus haut pendant la prison du Roi Jean (*b*) ; en dernier

cette ville tous ceux qui ne seroient pas pour le duc de Bourgogne, s'appliqua à gagner la populace; il choisit plusieurs bouchers qu'il fit chefs d'un corps de cinq cens hommes des plus déterminés, qu'on appela *Cabochiens*, & qui exercerent dans Paris les plus grandes violences.

(*a*) On ne lit point sans étonnement les privileges dont l'université jouissoit alors, ainsi que ses écoliers, qui ne cessoient d'en abuser. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs; ni lui, ni ses écoliers ne contribuoient à aucune charge de l'état; leurs causes étoient commises devant le prévôt de Paris, qui s'honoroit du titre de conservateur des privileges royaux des universités de Paris : la signature du recteur intervenoit dans les actes publics & les traités; l'université députoit aux conciles; enfin la science sembloit un tel prodige dans ces temps d'ignorance, que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour un corps qui en étoit le dépositaire. La fin du regne de Charles VI, vit la diminution du crédit de l'université.

Histoire de France. Président Hénaut.

(*b*) Ce fut pendant la prison du Roi Jean, en Angleterre, que les Paysans se souleverent contre la noblesse : cette faction fut appelée la Jacquerie. Les Parisiens ayant Etienne Marcel, prévot des marchands, à leur tête, se révolterent contre le Dauphin Régent; Marcel massacre Robert de Clermont, maréchal de Normandie, & Jean de Conflans, maréchal de Cham-

lieu sous les efforts de la Ligue (*a*) ; & voir s'il s'est jamais fait rien de grand dans l'état, sanctions, jugemens de causes majeures, &c. la convocation & la nécessaire présence & jugemens des pairs depuis l'origine de la monarchie jusqu'aux renonciations respectives de Philippe V, & des ducs de Berry & d'Orléans aux couronnes de France & d'Espagne sous le plus absolu de tous les rois de France, le plus jaloux de son autorité, & qui s'est le plus montré en grandes & en petites choses, le plus contraire à la di-

pagne, en présence & dans la chambre même du Dauphin, & donne à ce prince son chaperon pour sauve-garde. Le Dauphin se retire de Paris; le Roi de Navarre y commet toutes sortes d'excès, & en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le Dauphin, dont l'armée avoit investi Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglois; mais comme il s'avançoit vers la porte Saint-Antoine, le premier août 1358, Jean Maillard, fidele & courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache : sa mort fit cesser la rebellion. *Ibid.*

(*a*) Les temps désastreux de la Ligue sont encore présent à l'esprit de tous les bons François.

gnité de duc & pair, & le plus soigneusement appliqué à la dépouiller.

La preuve de ce très-court exposé est éparse dans toutes les histoires de tous les temps, & on y renvoie avec assurance ici, où ce n'est pas le lieu d'en faire des Volumes.

Le sacre seul & la juste & sage déclaration de Henri III, en faveur des princes du sang qui les rend tous pairs-nés à titre de naissance, fourniroient une foule de démonstrations.

Les pairs ecclésiastiques en sont une preuve vivante à laquelle il n'est pas possible de se dérober. On a vu comment les grands bénéfices se sont établis, & comment les prélats devenus grands seigneurs par la libéralité des Rois & de leurs grands feudataires, sont devenus puissans, & quelques-uns grands feudataires eux-mêmes. L'église, à l'ombre de l'ignorance & de la stupidité des laïcs, s'accrut lors au point de se revêtir de toute la puissance temporelle par l'abus & la frayeur de la spirituelle : on ne peut

attribuer à d'autres temps l'origine inconnue de la pairie attachée en titre de duché aux fieges de Rheims, Laon & Langres, & de comté à ceux de Beauvais, Châlons & Noyon. Voilà donc fix pairs eccléfiaftiques fans érection, comme les duchés de Bourgogne, Normandie & Guyenne, & les comtés de Touloufe, Flandres & Champagne. Toutes douze en mêmes droits & fonctions quant à la dignité & nonobftant la diftance fans mefure de naiffance & de puiffance entre les fix laïcs & les fix eccléfiaftiques en mêmes rangs, diftinctions, égalité. Ces fix prélats n'étoient pas différens de leurs fucceffeurs jufqu'à nous, & s'ils cédoient le pas aux fix laïcs, c'étoit à raifon d'ancienneté, puifque tout étoit entre eux parfaitement & entiérement égal, excepté Rheims & Beauvais, & encore qu'étoit-ce en comparaifon des pairs laïcs de Bourgogne, & il n'y a guère à la dignité près de plus petits fieges que les quatre autres, & on peut avancer aucun qui ne vale Laon & Noyon. Néanmoins

quand les feigneurs eurent appris à lire & repris leurs fens, & leurs vaffaux à leur exemple, ils revendiquerent les ufurpations de l'églife, & quoiqu'elle confervât le plus qu'elle pût des conquêtes qu'elle avoit faites fur l'ignorance des laïcs, elle demeura comme dépouillée en comparaifon de ce qu'elle s'étoit vue en puiffance & en autorité. Il n'y eut que ces fix fieges qui en perdant les abus eccléfiaftiques, fe conferverent dans l'intégrité de leur rang & de leurs fonctions de pouvoir légiflatif & conftitutif à la tête des plus grands, des plus puiffans & des plus relevés feigneurs du Royaume, uniquement par le droit de leur pairie. Il n'y a pas même eu quelquefois jufqu'à des cérémonies tout-à-fait eccléfiaftiques où leur pairie ne leur ait donné la préféance, comme il arriva à la proceffion générale de tous les corps, faite à Paris, en actions de grace de la délivrance de François I.

L'archevêque de Lyon y étoit avec fa croix devant lui, comme reconnu par

Sens, dont Paris étoit lors suffragant: l'évêque de Noyon prétendit le précéder & la préséance lui fut adjugée par arrêt du parlement, comme pair de France, il en jouit, & l'archevêque de Lyon céda & assista à la procession.

Dans les anciens temps où les anciennes pairies laïques sans érection, subsistoient encore au moins & possédées par les plus grands princes, tels que les ducs de Bourgogne, les rois d'Angleterre, &c. ces six pairies ecclésiastiques n'étoient pas plus considérables en terres & en revenus qu'aujourd'hui, & les évêques de ces sieges dont on a la suite, ne l'étoient pas plus en naissance & en établissement que le sont ceux d'aujourd'hui, & il y a eu quelques cardinaux & quelques autres du sang royal ou de maisons souveraines à Rheims ou à Laon. Cela n'a été que rarement & bien plus rare dans les autres sieges. Toutefois on voit ces six évêques en tout & partout égaux en rang, en puissance & en autorité législative & constitutive dans

l'état aux autres pairs si grands par eux-mêmes & si puissans par leurs états & usant comme eux & avec eux sans la moindre déférence de l'autorité, du pouvoir, du rang, des séances, assistances & jugemens des causes majeures & usage du même pouvoir législatif & constitutif pour les grandes sanctions du Royaume avec eux & comme eux sans aucune ombre de différence, pareils en tout ce qui étoit de la dignité & de l'exercice de la pairie, & aussi en rang, quoiqu'en tout d'ailleurs si entiérement disproportionnés d'eux.

C'est une suite & une chaîne que les histoires présentent dans tous les temps les plus reculés jusqu'à nous, ce qui montre en même-temps quels étoient ces évêques quant à leurs personnes par la suite qu'elles en offrent; tandis que quant à ce qui ne regarde que l'épiscopat, ils n'avoient pas plus d'avantage que tous les autres évêques de France où dans le siecle & long-temps depuis l'autorité des métropolitains étoit plei-

nement exercée sur leurs suffragans : pourquoi il demeure évident que la naissance & la puissance par la grandeur de l'extraction & de la dignité personnelle, par le nombre & l'étendue des états & des possessions, l'autorité, le degré, la jurisdiction ecclésiastique sont accessoires, totalement indifférentes à la dignité, rang, autorité, puissance, fonctions de pair de France ; laquelle a, de tout temps, précédé les plus grands personnages du royaume en extraction, étendue de fiefs & d'états laïcs & les métropolitains les plus distingués, comme il s'est continuellement vu que les pairs nouveaux & qui ont une érection à l'instar de ces premiers, qui n'en ont point que l'on connoisse & qui ont été érigés pour les remplacer & de-là en augmenter le nombre & qui ont tous joui très-constamment quant à cette dignité de tout ce qui vient d'être dit de ces premiers, ont été pairs comme eux en toute égalité quant à ce qui appartient à la pairie & de main en main jusqu'à

nous, dont la naiſſance & les biens ne ſont pas inférieurs à ces ſix pairs eccléſiaſtiques dans tous les temps.

La briéveté ſous laquelle gémit néceſſairement une matiere ſi abondante, forcément traitée, me fera ſupprimer une infinité de paſſages exiſtans par leſquels on voit ce que nos Rois penſoient & diſoient de la dignité & des fonctions des pairs tant dans les érections des pairies qu'ils faiſoient, qu'ailleurs, pour n'alléguer qu'un paſſage de Philippe-le-Bel, du temps duquel les anciens pairs de Bourgogne étoient dans leur luſtre perſonnel de grandeur, d'extraction & de puiſſance ſi différente de l'état perſonnel des évêques pairs d'alors & d'aujourd'hui. C'eſt une lettre de Philippe-le-Bel, de 1306, au pape, qui exiſte encore en original aujourd'hui, par laquelle il le prie de remettre à leur prochaine entrevue le choix d'un ſujet pour remplir le ſiege de Laon vacant.

In Laudunenſi Eccleſiâ, lui dit-il, *cum licet in facultatibus tenuem inter cæteras*

nostri regni ut pote paritate seu paragiî regni ejusdem dotatam excellentiâ nobilissimam reputamus, ejusque honorem nostrum & regni nostri proprium arbitramus personam præfici, cupientes quæ honoris regii & regni zelatrix existat & per quam præfata ecclesia debitis incrementis, urgente causâ rationabili. . . . attentis precamur, supplicamur per quam etiam sicut nobis & status regni nostri impedire conspicimus regimen ipsius paritatis seu paragii quod est honoris regii pars non modica poterit in melius augmentari, &c.

Les paroles de cette lettre soit dans leur tissu, soit séparément considérées, sont si expresses, qu'elles n'ont besoin d'aucun commentaire pour les faire entendre & valoir. Ce texte est si remarquable, que l'expliquer ce seroit l'affoiblir. Il n'y a pas un mot qui ne porte & qui ne montre ce qui est dit ci-dessus avec la plus lumineuse clarté. Le voici en françois. On y voit du même coup-d'œil la petitesse, & plus que la médio-

crité du ſiege de Laon, ſi on excepte la pairie, en même tems l'importance de cette dignité, qui rend cette égliſe la plus noble & la plus excellente de toutes, dont l'honneur eſt reputé l'honneur même du Roi & du royaume, deſquels il eſt partie principale, & dont l'augmentation du temporel eſt regardée comme importante au Roi & à l'état, qui, à cet effet, ſupplie inſtamment le pape, &c. & qui juge le choix d'un évêque pour cette égliſe, d'une conſéquence ſi grande pour lui & pour ſon royaume, & nomme cet évêché pairie par deux fois appanage. Quoi de plus exprès pour prouver l'extrême diſparité de puiſſance terrienne & de dignité perſonnelle d'une part, & de l'autre la plus entiere identité, quant à la dignité de la pairie & à tout ce qu'elle renferme, entre celle de Laon & ces grandes anciennes, & ces premieres, entre un ſujet encore inconnu, & ces anciens & premiers pairs de France. Conſéquemment la futilité de ſe frapper de diſparité, quant à tout ce qui eſt de la pairie fondée ſur

tout ce qui lui est entierement étranger, comme l'extraction, la puissance terrienne, la souveraineté : & pour s'en mieux convaincre encore, s'il est possible, il faut ajouter qu'en ce même tems, c'est-à-dire, les 19 & 26 Février 1410, le procureur-général du Roi fit proposer en la cause de l'archevêque ou archidiacre de Rheims, suivant l'ancienne comparaison de S. Louis : « Les pairs furent » créés pour soutenir la couronne, com» me les électeurs pour soutenir l'Empire ; » pourquoi on ne doit souffrir qu'un pair » soit excommunié pour ce que l'on a à » converser avec lui pour les conseils du » Roi, qui les devroit nourrir s'ils n'a» voient de quoi vivre. Si est-ce la dif» férence grande entre lesdits pairs & les » électeurs de l'Empire, qui font l'Em» pereur, & lesdits pairs ne font le Roi, » lequel vient de lignée & plus proche » degré ».

Il feroit difficile de déclarer le pouvoir législatif & constitutif des pairs avec plus de clarté & d'énergie que le fait ce passage.

paſſage. La comparaiſon eſt empruntée de S. Louis par le procureur-général, en jugement qui, de peur de l'affoiblir, a ſoin de prévenir l'exception ſi naturelle de l'élection des Empereurs par les électeurs, que les pairs ne ſont point de nos Rois qui viennent à la couronne par un droit héréditaire attaché à l'aîné de leur auguſte race : il s'agiſſoit de l'excommunication qui, dans ces tems-là, faiſoit trembler les ſouverains & les plus grands d'entre les ſujets, & qui ébranloit la fermeté des trônes. Un excommunié, de quelque rang qu'il fût, étoit interdit de tout juſqu'au conſeil & au ſervice; quiconque lui parloit encouroit, par cela ſeul, la même excommunication. Les Rois de France, fils aînés de l'égliſe, & fondateurs de la grandeur temporelle des papes & de leurs ſiéges, ſe prétendoient exempts d'encourir l'excommunication. Les conſeillers qu'ils ſe choiſiſſoient dans leurs affaires, c'eſt-à-dire, leurs miniſtres, ne prétendoient pas participer à cette exemption. Le procureur-général, conſervateur-né des

droits de la couronne, n'en fait pas la moindre mention, mais les conseillers nécessaires, ceux qui, par leurs places, exerçoient de droit le pouvoir législatif & constitutif pour les grandes sanctions du royaume avec le Roi, eux du concours desquels ces sanctions ne pouvoient se passer pour avoir force de loi, ni les causes majeures des grands fiefs ou de la personne des grands & immédiats feudataires, pour être validement jugés & d'une maniere définitive, parties essentielles & intégrantes de la couronne, du commerce desquels il n'étoit pas possible de se passer pour tout ce qui concernoit l'état; ceux-là seuls ne pouvoient être excommuniés, ni eux-mêmes, ni pour avoir traité avec un excommunié. Voilà la différence essentielle des ministres des Rois à leurs choix & volonté, d'avec les ministres nés par fief & dignité de pairie, ministres indispensables du royaume, comparés par S. Louis aux électeurs de l'Empire, non au droit d'élection des Empereurs dans un royaume héréditaire, mais

au droit égal, pareil & femblable des électeurs dans l'Empire, & des pairs de France en France, où l'Empereur ni le Roi ne pouvoient faire loi, fanction, décifion de caufe majeure, fans leur intervention & leur avis, qui donnoit feul force de loi ou d'arrêt fouverain, à la fanction ou à la décifion de la caufe majeure. Et fur qui le procureur-général s'expliqua-t-il de la forte fur l'exemption du droit de l'excommunication fi étendue, fi retenue, fi redoutable alors pour les plus grands, fur une exemption néceffaire, & d'un droit inhérent à la couronne. C'eft fur un pair de France, quoique pair de France à titre de fon fiege, c'eft-à-dire, à un titre qui, fans le refpect de la pairie qui y eft unie, feroit, comme évêque, plus en la main du pape, & plus foumis à fes cenfures que nul autre, fur un pair de naiffance incertaine, puifque c'eft un évêque, fi loin de l'extraction héréditaire de ces grands princes & fouverains revêtus de pairie, fur un pair qui n'a de commun avec eux que

la dignité de pair, & qui, en proportion de l'étendue des fiefs & de la puiſſance territoriale, ne ſeroit à peine que l'aumônier & le domeſtique de ces grands & puiſſans pairs, & toutefois par cette dignité commune avec eux, le même qu'eux, égal en tout à eux, pareil à eux en droits, en rang, en pouvoir légiſlatif & conſtitutif, en aſſiſtance néceſſaire aux grandes fonctions de l'état, & par cela même auſſi inviolable qu'eux & auſſi affranchi par le même commun droit de pouvoir être excommunié, même ſon archidiacre, agiſſant pour lui & par ſes ordres.

Le procureur-général acheve de démontrer combien la grandeur de la dignité de pair ſi parfaitement ſemblable, égale, pareille en tout à celle de ces grands & puiſſans pairs laïcs, eſt indépendante de cette puiſſance purement perſonnelle, lorſqu'il ajoute que ſi un pair de France n'avoit pas de quoi vivre, le Roi ſeroit obligé de le nourrir. On s'efforceroit en vain à prouver qu'il eſt jour

lorſqu'on voit luire le ſoleil. On s'efforceroit de même en vain après des démonſtrations ſi tranſcendantes à vouloir prouver que les pairs les plus pauvres, les plus dénués d'état & de puiſſance territoriale, les plus éloignés de l'extraction illuſtre de ces grands & puiſſans pairs, même ſouverains, ſont leurs com-pairs en tout ce qui eſt de la dignité, rang, honneur, grandeur, faculté, puiſſance, autorité, fonctions de leur commune dignité de pair de France; conſéquemment qu'en cela même les pairs d'aujourd'hui ſont en tout & par-tout pairs tels que ces anciens pairs, d'ailleurs ſi ſupérieurs ſans comparaiſon à eux, puiſque l'archevêque de Rheims, l'évêque de Laon, & les quatre autres, tels dans les anciens tems qu'on les voit aujourd'hui, ont été ſans difficulté égaux en dignité, rang, fonctions, autorité, puiſſance légiſlative & conſtitutive, en un mot, pareils en tout & parfaitement com-pairs des ducs de Bourgogne, de Normandie, &c. & com-pairs auſſi des pairs érigés depuis dans

tous les tems jusqu'à nous, & les uns & les autres sans aucune diminution de ce qui appartient à la dignité de pair de France, quoique si dissemblables en naissance & puissance, & en attributs extérieurs étrangers à la pairie, & ces anciens pairs si grands, si puissans, & quelques-uns Rois & Souverains.

Les noms si magnifiques par lesquels les Rois dans leurs diverses érections de pairies & dans nombre d'autres actes, & les magistrats dont la charge est de parler pour eux & en leur nom, donnent dans tous les siecles aux pairs de France, sont une autre preuve de tout ce qui a été avancé de la grandeur & des fonctions du rang, de l'être des pairs de France, comme tels & indépendamment de toute autre grandeur étrangere à cette dignité, en ceux même qui l'ont possédée.

Tout y marque le premier rang dans l'état, & ce pouvoir inhérent & nécessaire en eux seuls de faire avec le Roi les grandes sanctions du royaume, & de juger les causes majeures. On les voit

ſans ceſſe nommés tuteurs des Rois & de la Couronne, grands juges du royaume & de la loi ſalique, ſoutiens de l'état, portions de la royauté, pierres précieuſes, & précieux fleurons de la Couronne, continuation, extenſion de la puiſſance royale, colonnes de l'état, adminiſtrateurs, modérateurs de l'état & gardes de la Couronne : expreſſions de l'avocat-général le Maître, en un lit de juſtice de 1487 : « Le plus grand don & le plus » grand effort de la puiſſance des Rois » ; comme l'a encore dit & reconnu Louis XIV en propres termes.

On ne finiroit point ſur ces dénominations, dont l'énergie épuiſe toute explication, & qui eſt la plus expreſſe ſur la grandeur du rang, ſur l'exercice du pouvoir légiſlatif & conſtitutif, & ſur l'identité des pairies & des pairs de tous les ſiecles & de tous les tems ; puiſque ces expreſſions n'en exceptent aucuns, & qu'elles ne ſont que pour les pairs comme tels par la dignité de leur pairie, ſans qu'il ſoit queſtion en eux d'aucune

ſorte de grandeur ; & ce ſeroit tomber en redites moins ſupportables, en une digreſſion, que s'étendre en preuves ſur une choſe ſi claire & ſi manifeſte. On ſe contentera de remarquer que les tems de ces expreſſions étoient encore exacts & purs ſur ce qu'on vouloit faire entendre. Il n'y avoit que la vérité qui portât leurs Rois & leurs organes à un langage ſi magnifique ; toute exagération au moins en actes publics & portant le nom du Roi, étoit encore heureuſement inconnue. Rien que de vrai, d'exact, de légitime n'y étoit donné à perſonne, & perſonne n'avoit encore oſé y prétendre audelà. Rien n'y étoit donc inſéré par flatterie, par faveur, par foibleſſe, rien pour fleur, pour éloquence, pour l'oreille, tout pour réalité effective, exiſtente, tout à la lettre pour vérité, exactitude, uſage ; & ce n'eſt que bien des années depuis, que la corruption a commencé à ſe gliſſer dans les actes, les prétentions, à y porter la foibleſſe, à y mollir, & finalement ce n'eſt guere que

de nos jours que ceux qui obtiennent des patentes, y font inférer tout ce qui leur plaît de plus faux & de plus abufif à leur avantage encore perfonnel, & non de la dignité ou de l'office qui leur eft accordé par la patente. Ainfi les érections ne fe font expliquées qu'avec jufteffe, & les magiftrats parlant au nom du Roi & fous leur autorité, devenus refponfables en leur propre nom aux Rois & aux tribunaux de leurs expreffions & de leurs qualifications, fe feroient bien gardés de s'éloigner de la jufteffe, de la vérité, de la précifion la plus exacte, que les tribunaux ne leur auroient point paffé, & dont les Rois leur auroient fait rendre un compte rigoureux, & de termes & d'expreffions fur-tout fi intéreffantes à leurs perfonnes & à leur couronne, fi ces termes & ces expreffions n'avoient pas contenu l'ingénuité & la vérité la plus confacrée, la plus exiftante & la plus fcrupuleufe.

Il eft fâcheux d'allonger tant une digreffion ; il le feroit encore plus, finon

de ne pas tout dire, puiſque cela eſt bien éloigné d'être poſſible ici, mais de ne pas montrer au moins & d'indiquer, pour ainſi dire, ce qu'il eſt eſſentiel de ne pas laiſſer ignorer.

Tout appanage n'eſt pas pairie; mais toute pairie eſt tellement appanage, qu'on voit que pairie & appanage ſont comme ſynonimes dans la lettre citée de Philippe-le-Bel, ſur l'évêché de Laon, où cela ſe trouve par deux fois. Or nulle différence d'étendue ni de puiſſance de fief entre la pairie de Laon & toutes les pairies d'aujourd'hui, ni de grandeur perſonnelle de l'évêque de ce ſiege à des pairs d'aujourd'hui. Cette vérité d'appanage n'a jamais été conteſtée. Louis XI, ſi jaloux de ſa couronne & de tout ce qui y appartenoit, déclare nettement en 1464, en l'érection d'Angoulême: « De » toute ancienneté les pairs tiennent leur » pairie en appanage ». Et pour couper court là-deſſus d'une maniere invincible, il ne faut que jetter les yeux ſur l'érection d'Uzès. Uzès eſt une terre ordinai-

re (*a*), ſon ſeigneur un ſeigneur ordinaire ; ce n'eſt ni l'Anjou, ni un fils de France, & c'eſt une pairie & un pair de France, qui par ſon fief ou ſon perſonnel, ou rien que d'autres pairs exiſtans & poſtérieurs à lui n'ayent pas ; & on ne peut s'attacher à cet égard à cette écorce étrangere à la pairie, dont l'éclat éblouit dans ces anciens pairs ſi grands en naiſſance & en puiſſance, & qui ſert à tromper ceux qui ne faiſant de ce total qu'une ſeule choſe, voudroient mettre de la différence juſque dans la dignité de pair & ſes attributs, entre les pairs ſi grands par eux-mêmes, & leurs compairs d'aujourd'hui.

L'érection d'Uzès manifeſte bien expreſſément l'égalité parfaite en dignité de pairie, & tout ce qu'elle emporte dans les pairs d'aujourd'hui avec ces anciens pairs, d'ailleurs ſi diſſemblables à eux par les grandeurs & une puiſſance étran-

---

(*a*) Le duché d'Uzès créé en 1565, a été érigé en pairie en 1572.

gere à leur dignité de pair de France, & qui leur étoit purement perſonnelle.

Uzès, par ſon érection, eſt donné en appanage au duc d'Uzès, à quoi elle ajoute ces termes: « Avenant à faute de mâle reverſier de cette pairie à la couronne, ledit duché-pairie pourra tenir lieu d'une partie d'appanage pour les enfans de France, & être convenable à leur grandeur & dignité ». Je ne ſais quelles expreſſions pourroient être employées pour être plus poſitives que celles-là. Uzès, érigé en duché-pairie, eſt donc, par cela ſeul, devenu appanage, & appanage convenable aux enfans de France; convenable, dis-je, à leur grandeur & dignité, ſi, à faute de mâle, Uzès retourne à la couronne. Ainſi rien d'oublié, ni pour la qualité & l'eſſence d'appanage, ni pour la dignité d'un appanage, puiſqu'il eſt déclaré convenable à la grandeur & à la dignité des fils de France. Il n'y a pas d'apparence qu'on puiſſe objecter qu'il eſt dit dans l'érection pour partie d'appanage, puiſqu'elle ne

peut être partie d'appanage, qu'il ne soit appanage par essence, & d'essence à être convenable à la grandeur & à la dignité des fils de France. Mais pourquoi partie d'appanage? C'est que le duché d'Uzès, qui a toute la dignité convenable à la grandeur d'un fils de France, n'a ni l'étendue, ni le revenu qui puissent suffire à former tout son appanage, comme & plus grand le duché de Chartres, est, non l'appanage, mais une partie de l'appanage qui fut formé à Monsieur, frere de Louis XIV, ainsi de ceux de tous les fils de France. Il faut dire des appanages de ces princes, ce qui a été démontré des anciens pairs dont la grandeur personnelle a été étrangere à leur dignité de pair de France, & à tout ce que cette dignité emporte. Aussi un appanage de fils de France est appanage; mais il est des extensions étrangeres à l'appanage, comme des revenus, des présentations d'offices & de bénéfices, des droits & des dispositions de converties qui ne viennent pas de l'appanage, qui ne sont pas

appanage, mais qui ſont perſonnellement attribués aux princes pour la grandeur de leur naiſſance, & pour l'entretien de leur cour, toutes choſes perſonnelles aux princes, étant affaire étrangere à la nature & qualité propre de l'appanage. Enfin il réſulte bien nettement que les pairies de France ont toujours été données aux pairs, & poſſédées par eux dans tous les ſiecles juſques à aujourd'hui en appanage, & comme les propres appanages des fils de France. Et cette chaîne, plus d'une fois citée, ſe perpétue ainſi de ſiecle en ſiecle juſqu'à nos jours, pour la dignité, le rang, l'eſſence, les fonctions des pairs de France de tous les âges, comme tels indépendamment de la diſparité de perſonne, de puiſſance & d'extraction; ſur quoi encore les ducs d'Uzès fourniroient les preuves les plus tranſcendantes en rang, droit, &c. ſi l'on avoit le loiſir de s'y arrêter.

Mais pour ne rien retenir qui puiſſe laiſſer les plus petites couleurs aux cavillations les plus deſtituées, même d'appa-

rence, il faut dire que les érections poſtérieures à celles d'Uzès, portent, pour la plupart, une dérogation à la reverſion à la couronne, de la terre érigée à faute d'hoirs; & cette clauſe y eſt même avec tant de force, qu'elle porte que ſans cette dérogation, N... n'auroit voulu accepter l'érection.

Toute exception de loi la confirme, la maxime n'eſt pas douteuſe; or il ne peut y avoir une exception de loi plus préciſe que celle-ci, puiſqu'elle eſt, non-ſeulement claire, formelle, mais puiſqu'elle va juſqu'à en exprimer une clauſe, & une raiſon même très-indécente. Il eſt donc vrai que la loi y eſt nettement confirmée par cette exception même, & que toutes les pairies dans l'érection deſquelles elle ſe trouve, ne ſont diſſemblables en rien à toutes celles où elles ne ſe trouvent pas; conſéquemment que toutes ſont entierement pareilles, ſemblables, égales, & les mêmes par leur nature, & que ce que Philippe-le-Bel & Louis XI, pour ſe contenter ici des citations qu'on y a vues,

ont dit du pair & de la pairie de Laon, est dit & se trouve parfaitement & pleinement véritable de tous les pairs & de toutes les pairies d'aujourd'hui ; d'où il résulte d'une maniere invincible, que tout ce qui a été dit, tenu & vu des premiers & des plus anciens pairs, sous quelque nom qu'ils aient été connus d'abord des premiers & des plus anciens pairs dont on n'a point d'érection ; des premiers & des plus anciens pairs érigés après eux, & de leurs pairies, se peut & doit dire des pairs de tous les tems, & de leurs pairies jusques à aujourd'hui.

Quant à la dignité de pair & de pairie de France, & tout ce qu'elle emporte de rang, droit, pouvoir législatif & constitutif, sans exception, sans distinction, sans différence, sans partage, en un mot, dans tous les tems, com-pairs en tout indépendamment de la grandeur personnelle, d'extraction & de puissance étrangere à la dignité commune entre eux de la pairie de France, dont l'identité en eux tous se suit d'âge en âge sans la plus légere

légere interruption de tout ce qui y appartient.

Qu'il y ait des appanages, ou plutôt des parties d'appanage, qui ne font pas pairies de France, car il y a eu peu d'appanages entiers donnés à des fils de France qui n'eussent point de pairie; qu'il y ait des terres reversibles à la couronne, inféodées sous cette condition, qui ne soient point pairies ni appanages, ce sont choses entierement étrangeres à ce que l'on traite, & qui n'y portent point la moindre influence. On ne s'est proposé que de montrer que les pairies d'aujourd'hui, non quant à l'étendue du fief & de sa puissance, que les pairs d'aujourd'hui, non quant à la grandeur d'extraction & des possessions, mais quant à la dignité de pair & à l'essence de la pairie, & à tout ce qui y appartient, sont égaux, pareils & com-pairs en tout & par-tout sans exception, différence ni dissemblance aucune, aux pairs de tous les tems, & leurs pairies aux leurs; que ces pairies nouvellement érigées, le sont sur

le modele de toutes les précédentes, qu'elles ſont par nature appanage, & reverſibles à la couronne, dont l'eſſence, au dire de nos Rois ſur celle d'Uzès, eſt aſſez majeſtueuſe pour être convenable à devenir appanage des fils de France, convenable, dis-je, à leur grandeur & dignité; que lors, pour les tems les plus reculés, qu'Uzès, pour les nôtres, n'eut rien d'extérieur, même d'étranger, à la pairie & aux pairs d'aujourd'hui, & que, conformes en tout quant à la dignité de pairs, à ceux de tous les tems, tous ceux d'aujourd'hui ont avec eux & ceux de tous les âges, une pareille, ſemblable & entiere conformité.

Or qu'eſt-ce qu'un appanage? le voici en deux mots: Dans les plus anciens tems, le royaume ſe partageoit en autant d'états ſouverains & indépendans que nos Rois laiſſoient de fils; ſouvent même de leur vivant: les déſordres & l'affoibliſſement qui réſultoient de ces partages les corrigerent, & le fils aîné du Roi ſuccéda à la totalité du royaume. Alors nos Rois

ſe trouverent à l'égard de leurs princes, dans la même néceſſité que les particuliers, de pourvoir à leur ſubſiſtance, & des enfans qui naiſſoient d'eux. Nul patrimoine ſur quoi la prendre? puiſque celui des Rois eſt réuni à la couronne, s'ils en ont, lorſqu'ils y viennent, & s'il leur arrive des héritages depuis qu'ils y ſont parvenus, ces héritages y ſont pareillement & de droit réunis. Il faut donc que les fils de la couronne ſoient nourris & pourvus par la couronne; c'eſt-à-dire, des biens de la couronne, & comme les biens de la couronne ſont pour cela même inaliénables, la portion de bien qui leur eſt donnée, ne leur eſt que prêtée, c'eſt-à-dire, qu'ils n'en peuvent diſpoſer, mais en jouir, eux & leurs deſcendans de mâle en mâle, pour, à faute enfin des mâles, retourner à la couronne; & c'eſt ce qui eſt connu ſous le nom d'appanage. De-là il eſt aiſé de conclure de quelle dignité eſt un bien donné en appanage, puiſqu'elle brille d'un rayon de la couronne même, qui ſe répand ſur

ſon poſſeſſeur ; & quel nouveau jour donne à ce qui a été dit juſqu'ici de la dignité de pair & de la pairie de France, des noms donnés aux pairs, &c.

Ce qu'on a cité de nos Rois, qui déclarent en divers tems que pairie & appanage ſont ſynonimes, & que de tous les tems les pairies ſont appanages, & récemment encore le duché d'Uzès. Enfin il faut ajouter encore à cette réflexion naturelle, ce que nos Rois, juſqu'à Louis XIV incluſivement, ont dit des pairs & des pairies, & leur aveu que c'eſt le plus grand effort de leur puiſſance, & ce qu'ils peuvent faire & donner de plus grand ; cela eſt dit par eux indépendamment de la qualité d'appanage inhérente, comme on l'a vu, par nature à la pairie ; joignant enſemble l'idée qui naît de la réunion de ces deux choſes en la même, quelle ſplendeur & quelle majeſté ! Auſſi nos Rois n'ont-ils fait plus pour leurs filles puînées & pour leurs freres juſques à aujourd'hui, ni pour les princes de leur ſang, auſſi ſingulierement grands par le majeſ-

tueux effet qu'ils reçoivent de la loi salique, que de les faire déclarer tous pairs de France par le droit de leur naissance auguste, sans avoir même de pairie, & précédant tous autres pairs. C'est ce que fit Henri III, avec d'autant plus de justice, qu'il étoit très-indécent que des princes que leur naissance appeloit à la couronne, le cas en arrivant, fussent précédés par les aînés des branches cadettes de la leur, qui ne pouvant succéder qu'après eux, & par des pairs qui pouvoient devenir leurs sujets, sans avoir eux-mêmes aucuns droits de succession à la couronne.

Si, au lieu d'une discrétion forcée & par-là même si nécessairement abrégée qu'elle en est comme mutilée, c'étoit ici un traité, l'occasion deviendroit toute naturelle de parler des ducs non pairs, vérifiés au parlement, & d'apprendre à bien des gens qui se persuadent qu'ils sont de l'invention du feu Roi Louis XIV, que cette dignité est connue dès 1354 au moins distinctement, par l'érection du du-

ché de Bar en faveur de Robert, duc de Bar, dont la maiſon eſt connue dès 1044, par Louis, comte de Montbeliard, de Mouſſon & de Ferrat, qui eut le comté de Bar par ſon mariage avec Sophie, ſeconde fille de Frédéric II, duc de la haute Lorraine, & de Mathilde de Suabe, dont la poſtérité prit le nom de Bar, & dont le dixieme deſcendant, Robert, épouſa, en 1364, Marie, fille de notre Roi Jean & de Bonne de Luxembourg. Il en eut Henri-Philippe-Edouard, Louis, Charles & Jean, & quatre filles, dont Iolande fut l'aînée. Henri fut pere de Robert, qui mourut ſans enfans comme tous ſes oncles, & fut comme le dernier de cette maiſon. Louis fut évêque-duc de Langres, évêque-comte de Châlons, évêque de Verdun, & cardinal. Il ſurvécut tous ſes freres & ſon neveu. Iolande, l'aînée de ſes ſœurs, épouſa François d'Arragon, fils de Pierre IV, Roi d'Arragon, & d'Eléonore de Portugal. Iolande mourut à Barcelonne en 1431. Elle laiſſa entr'autres enfans, Iolande d'Arragon, qui,

de ſon mariage avec Louis II, duc d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, eut le bon Roi René, duc d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, que Louis, cardinal de Bar, ſon grand-oncle maternel, duc de Bar, & le dernier mâle de ſa maiſon, fit duc du duché de Bar.

Iolande d'Anjou, fille du Roi René & ducheſſe de Lorraine par ſa mere Iſabelle, fille aînée & héritiere de Charles I, duc de Lorraine, & de Marguerite de Baviere, porta les duchés de Lorraine & de Bar en mariage, en 1444, au comte de Vaudemont ſon couſin-germain, duquel mariage ſont ſortis tous les ducs de Lorraine. Ces ducs, quoique ſouverains & de maiſons diſtinguées, tinrent tellement à honneur la dignité de duc de Bar, quoique comme tels, vaſſaux de la couronne de France, qu'ils en prirent les marques, qu'ils n'ont quittées que long-temps depuis, & on voit encore ſur les portes de Nancy, leurs armes ornées du manteau ducal.

Valentinois fut érigé de même ſans

pairie & vérifié en 1498 pour le fameux César de Borgia, si connu par ses crimes & par le feu que pour son agrandissement, le pape Alexandre VI, dont il étoit bâtard, alluma tant de fois par toute l'Europe.

Longueville en 1505 & d'autres duchés en faveur de la maison de Savoie, comme Nemours & de prince du sang, comme Estouteville. On ne s'arrêtera pas à en citer davantage; mais on remarquera qu'il y en a toujours eu depuis en existence, & Longueville, par exemple, &c. qui ne se sont éteints que depuis l'érection pareille de la Feuillade & autres par Louis XIV.

Ainsi on voit deux choses, l'antiquité de ces sortes de duchés mi-pairies vérifiés, & la grandeur de ceux en faveur de qui ils ont été érigés, parmi lesquels, outre Bar, on compte des princes des maisons de Lorraine & de Savoie, des bâtards de France, & la maison de Longueville, de très-grands seigneurs françois & étrangers, & plus que tout cela, un prince du sang aussi.

Quant à la dignité de fief & de l'apanage, ces duchés font égaux aux pairies, mais fans offre qui eft de plus dans la pairie qui donna aux pairs ces grandes fonctions qu'on a touchées, & leur a acquis ces grands noms que les Rois leur ont donnés.

Comme l'état de la dignité de duc vérifié eft étranger à la caufe de cette digreffion, on ne la groffira pas par des raifons qui montrent que les ducs vérifiés, & que l'ufage même héréditaire, font ce qu'étoient les hauts barons.

Mais pour ne laiffer aucune des trois fortes de ducs connus en France fans quelqu'explication, puifqu'elle fe prefente naturellement ici, j'ajouterai un mot des ducs non vérifiés que l'ufage appelle mal à propos ducs à brevet, puifqu'ils n'ont point de brevet, mais des lettres comme les autres qui ne font point vérifiées & qui par conféquent n'operent rien de réel, ni de fucceffif; mais de fimples honneurs de cour fans ce rang

& ſans exiſtence dans le royaume. C'eſt à ceux-là ſeulement que les officiers de la couronne diſputent à raiſon de leur office réel & exiſtant dans l'état le droit à de ſimples honneurs de ſimilitude ſans fief, ni office, ſans caractere, rang, ni exiſtence dans le Royaume ; c'eſt encore de ceux-là que le cardinal Mazarin diſoit inſolemment qu'il en feroit tant, qu'il feroit honteux de l'être & de ne l'être pas, & néanmoins ſe le fit lui même.

On eſt tombé dans la même erreur ſur leur origine, qu'à l'égard des ducs vérifiés; on les a crus de l'invention de la minorité de Louis XIV : à la vérité pour ceux-ci, il feroit peut-être difficile de les trouver plus haut que François I, auſſi ne ſont-ils en rien dans l'état; mais Roannois fut duché de la ſorte ſous ce regne; on vit enſuite de même Dunois pour la maiſon de Longueville, Albret en faveur d'Henri, Roi de Navarre, Brienne pour Charles de Luxembourg, beau-frere du duc d'Epernon, & quantité d'autres pour des ſeigneurs françois

& étrangers; & de ces ducs non vérifiés, il y en a toujours eu jufqu'à préfent, & le duc de Chevreufe, grand-chambellan, dernier fils du duc de Guife tué à Blois, a été longues années duc de cette derniere forte avant d'être fait duc & pair.

Les officiers de la couronne n'ont aucune part à cette digreffion, & ce feroit en abufer que d'en parler ici, quelque grand que foit leur office; des deux premiers fur-tout, ils n'ont ni l'univerfalité, ni la majefté de l'office de pair de France, & les preuves n'en font pas difficiles. Leur office, de plus, n'eft qu'à vie, & de fiefs comme officiers de la couronne, ils n'en ont point quoiqu'il fe trouve des foi & hommages quelquefois rendus à nos Rois pour ces offices ; mais fans nulle mention de fief qui eft le plus grand office qu'un Roi de France puiffe donner, & dont un vaffal, même fils de France, encore plus un fujet, puiffe être revêtu. Un duc vérifié a le fief fans l'office, ce qui met une grande diftinction de

pair à lui & de lui à l'officier de la couronne, qui n'a qu'un office à vie & sans fief, mais office très-inférieur en tout à celui de pair de France, tellement même que les ducs non vérifiés qui n'ont ni fiefs, ni offices, rien de réel dans l'état, qui n'ont que des honneurs extérieurs à l'image des autres ducs dont ils ne sont qu'une vaine & fictive écorce, ne cedent point à raison de cette image sans réalité qui est en eux, ne cedent point, dis-je, aux officiers de la couronne qui n'ont pas comme eux cet extérieur de ressemblance aux autres ducs quoique vaine; aussi ne veulent-ils point céder à ces ducs non vérifiés à raison de leurs offices, & dès qu'ils sont réellement dans l'état; tellement que la compétence est en eux continuelle, & qu'aux cérémonies de Cour, car ces ducs non vérifiés n'ont pas de place aux autres, ils marchent mêlés ensemble, comme le Roi le prescrit; ce qui toujours en tout temps a été réglé de même.

Après avoir démontré quelle est la di-

gnité de duc & pair dans tous les âges de la monarchie, il me faut eſſayer auſſi de faire voir ce que c'eſt que le parlement de Paris & les autres formés ſur ſon modele.

Pour prendre une idée juſte de l'eſſence & de la nature de cette compagnie, il faut ſe ſouvenir de ce qui a été dit des légiſtes, & de la façon de rendre les jugemens, & des trois corps qui forment ſanction : que chacun étoit jugé par ſes égaux, que les grands vaſſaux jugerent les leurs, chacun dans ſon fief, avec les principaux feudataires qui en relevoient, & que les grands & immédiats feudataires de la couronne connus dès la fondation de la monarchie & ſous divers noms, enfin de pairs de France, jugeoient les grandes cauſes & les affaires majeures avec le Roi, & avec lui, exerçoient le pouvoir légiſlatif & conſtitutif des grandes ſanctions de l'état; ce que c'étoit que les hauts barons & les grands prélats, & qu'ils y étoient quelquefois, puis toujours appelés, mais

personnellement, tantôt les uns, tantôt les autres, par le Roi, en sorte qu'ils ne tiroient leurs droits que de ce que le Roi les mandoit, ainsi que depuis, les officiers de la couronne dont on avoit besoin pour ce qui regardoit leurs offices, au lieu que les pairs y venoient tous de droit & que rien ne pouvoit se faire sans eux; que les pairs se multipliant sans cesse depuis que les fiefs eurent contre leur originelle nature, passé aux femmes devenues susceptibles de partages, de succession, d'hypotheques, & que les coutumes diverses sur toutes ces choses se furent introduites par usage dans les différentes provinces; que les ordonnances se furent accumulées, ce qui causa la multiplication des parlemens aux différentes fêtes, qui duroient huit, dix & quinze jours pour plaider ces procès; que S. Louis qui aimoit la justice, considérant le peu de lumieres que ces juges si nobles & si fort occupés de la guerre, pouvoient apporter au jugement de tant de questions embarrassées & de

coutumes toutes différentes, mit à leurs pieds des légiſtes pour en être conſultés en ſe baiſſant à eux, ſans toutefois qu'ils fuſſent obligés de le faire, ni en le faiſant ſe conformer à leurs avis ignorés de toute la ſéance, & qu'ils ne diſoient qu'à l'oreille du ſeigneur, aux pieds duquel ils ſe trouvoient aſſis quand il vouloit les conſulter; & que c'eſt de-là que ces légiſtes ont été dits conſeillers.

Le peuple, eſclave par ſa nature, peu à peu affranchi, puis devenu en partie propriétaire par la bonté des ſeigneurs dont il étoit ſerf, forma la bourgeoiſie & le peuple; & ceux qui eurent des fonds appelés *rotures*, parce qu'ils ne pouvoient poſſéder des fiefs, furent de-là appelés *roturiers*.

De ce peuple affranchi, ceux que leur eſprit & leur induſtrie éleva au-deſſus de l'agriculture & des arts méchaniques, s'appliquerent aux coutumes locales, à ſavoir les ordonnances & le droit romain, qui demeura en uſage en pluſieurs provinces après la conquête des Gaules,

& y a été depuis toujours pratiqué. Ces gens-là se multiplierent avec les procès, s'en firent une étude, devinrent le conseil de ceux qui en avoient, & des familles pour leurs affaires. De leur application aux loix, dont ils se firent un métier, ils furent appelés légistes, & S. Louis en appela au Parlement pour s'asseoir sur le marche-pied des juges, qui étoit tel qu'on l'a expliqué, pour y être à portée de leur donner à l'oreille les éclaircissemens sur ce qui s'agiteroit devant eux, & former leur jugement & leurs avis, quand ces seigneurs croyoient en avoir besoin, & se baissoient à eux pour les leur demander.

De-là, les procès se multipliant de plus en plus, & par conséquent ces assemblées pour les juger, qui de parler ensemble avoient, comme les grandes assemblées pour les causes majeures, & puis les grandes sanctions de l'état, & par même raison de *parler ensemble*, avoient, dis-je, pris séance en parlement. Les seigneurs, tant pairs qui y étoient de

de droit, que ceux que le Roi y appeloit nommément, s'excusoient souvent par l'embarras des guerres & de leurs affaires : alors la nécessité de vuider les procès fit donner voix délibérative, en leur absence en nombre suffisant, aux mêmes légistes, qui, profitant de l'absence de ces vrais juges auxquels la nécessité les faisoit suppléer, userent des tems & obtinrent voix délibérative avec eux ; mais néanmoins toujours séans à leurs pieds, sur le marche-pied de leur banc.

Voilà comme de simples *souffleurs* & consultés à pure volonté, sans parler qu'à l'oreille des juges & seigneurs, ces légistes devinrent juges eux-mêmes avec eux.

Ainsi les légistes devenus juges & par le fait seuls juges, juges à vie, s'accréditerent. Les malheurs de l'état & les pressans besoins d'argent engagerent nos Rois à en tirer d'eux, pour d'une fonction à vie en faire des offices, & finalement des offices héréditaires & vénaux. Voilà donc ces juges devenus des magis-

trats en titre, & ces magiſtrats par les mêmes beſoins des finances ont été accrus & augmentés jusqu'à la foule qu'on en voit aujourd'hui, qui peuple Paris & les provinces ſous différens noms en divers tribunaux ſupérieurs & ſubalternes. Enfin le parlement rendu ſédentaire à Paris, aggrandit ſes membres légiſtes, & jugeant, non plus par convocations diverſes dans l'année, mais tout le long de l'année, acquit une derniere ſtabilité qui en fit une compagnie de magiſtrats; modele ſur lequel la commodité des plaideurs éloignés & le nombre des procès à l'infini, fit former les autres parlemens les uns après les autres; & de-là, comme on a dit, par le beſoin de finance, vint l'idée & l'exécution de tant de créations de tribunaux, par-tout ſupérieurs & inférieurs de tant de ſortes, & de cette foule d'offices vénaux & héréditaires de la robe.

Les légiſtes devenus par tous ces divers degrés les ſeuls qui formerent le parlement créé perpétuel & ſédentaire (*a*)

(*a*) Quelques-uns prétendent que le parlement ne

à Paris ; & ses officiers en titre vénal & héréditaire étant délivrés des nobles qui avoient quitté l'écriture passagere, dès qu'elle devint continuelle, & des ecclésiastiques considérables qui, comme les nobles, n'y étoient plus appelés par les Rois, comme avant Charles VI, n'eurent plus que les pairs avec eux, qui de droit & sans y être appelés par les Rois, à la différence des hauts barons, des officiers

---

commença qu'alors à être sédentaire (1312). *Ce fut l'institution des parlemens*, dit Loiseau, *qui nous sauva d'être cantonnés & démembrés, comme en Italie & en Allemagne, & qui maintint ce royaume en son entier.* Il y a diverses opinions sur l'origine des parlemens ; ce que l'on peut en affirmer, c'est que les parlemens, tels qu'ils subsistent aujourd'hui, existoient dès l'an 1294, comme il paroît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans ses commentaires sur les Pandectes, qui existoit encore de son tems, (il est mort en 1540) & qui n'est point venue jusqu'à nous ; par laquelle il est dit, contre le principe sagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles seront pesées parmi les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, & que les présidens de la Cour prononceront suivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables & mieux instruits.

Hist. de France. Président Hénaut.

de la couronne, des prélats, des nobles en quelque nombre, & nommément à chaque parlement; & jamais les mêmes y entroient toutes les fois qu'il leur plaisoit de s'y trouver; & c'est de-là qu'ils ont conservé leurs entrées & leur voix délibérative, toutes les fois qu'ils y veulent prendre séance, tant au parlement de Paris, que dans tous les parlemens du royaume, où ils précedent sans difficulté le gouverneur de la province & l'évêque diocésain, s'ils s'y trouvent avec eux. De-là encore cette différence d'entrer en séance au parlement avant l'arrivée du Roi, lorsqu'il y vient; tandis que les officiers de la couronne & tous autres qu'il plaît au Roi de mander pour son *accompagnement*, ne peuvent entrer en séance qu'à sa suite, & après lui encore que les officiers de la couronne seyent au siege avec voix délibérative, privativement aux gouverneurs & lieutenans-généraux des provinces, & aux chevaliers de l'ordre mandés par le Roi, qui seyent en bas, & n'ont point de voix;

& c'eſt un reſte de ce qui a été de ces anciennes aſſemblées où les pairs ſeuls aſſiſtoient de droit long-tems ſeuls, puis ceux des hauts barons que les Rois y manderent, &c. Encore que les officiers de la couronne ayent leur ſéance aux hauts ſieges, le ſeul chancelier a la ſienne en bas; parce qu'encore qu'il ſoit le ſecond officier de la couronne, & ſi conſidérable en tout, & là même en ſon triomphe de la juſtice & de préſider ſous le Roi, il n'eſt que légiſte & maintenant magiſtrat, & comme tel ne peut avoir ſéance aux hauts ſieges; la même raiſon le prive du traitement de *couſin*, que nos Rois donnent aux ducs, pairs & vérifiés, & à tous les autres officiers de la couronne.

Le parlement devenu ſédentaire & perpétuel toute l'année, les légiſtes devenus à vie, puis en titre héréditaire, furent non-ſeulement juges & magiſtrats, mais les ſeuls qui compoſerent le parlement, à l'excluſion de tous autres nobles que les pairs; & comme c'étoit une cour de

juſtice deſtinée au jugement des procès devenus ſans nombre, les pairs ne s'y trouverent guère que pour des cas extraordinaires. Ainſi ces magiſtrats ſeuls maîtres du *lieu*, monterent aux hauts ſieges, dont l'uſage ſe ſoutint inſenſiblement, même en la préſence des pairs. La forme des procédures ſe multiplia avec les procès, & la chicane qui la rendit d'abord néceſſaire, ſe nourrit dans la ſuite de ces diverſités dont l'une & l'autre ſe multiplierent à l'infini, d'où naquit un langage particulier dans les requêtes & les arrêts, qui rendit le prononcé de ces derniers difficile ſouvent aux magiſtrats moins experts, & à tous autres impoſſible; de-là le parlement de l'aſſemblée continua d'en faire la fonction en préſence des pairs, puis en titre, comme les légiſtes, qui de ſimples conſulteurs étoient devenus magiſtrats.

L'ancienne forme d'être jugé par ſes pairs de fief, &c. étant ainſi changée par l'établiſſement ſucceſſif des parlemens convoqués par le Roi en divers tems de

l'année, puis peu à peu devenus tels par degrés, de la maniere qui vient d'être expliquée, les édits, ordonnances & déclarations des Rois ne purent plus être promulgués par les grands feudataires, qui ne tenoient plus de cour de fiefs. Il falloit toutefois qu'ils fussent connus pour être observés ; ils ne pouvoient donc plus l'être que par le moyen des assemblées de ces parlemens en différens tems de l'année, convoqués par nos Rois, & par leur changement en parlement, furent sédentaires, continués par ce tribunal, & par la suite par les autres parlemens, chacun pour leur ressort, qui furent érigés à l'instar de celui de Paris, dans les différentes provinces, pour le soulagement des plaideurs & expédition des procès. De-là vint l'usage de juger les causes & de promulguer les grandes sanctions au parlement de Paris, d'abord unique, puis devenu le premier séant dans la capitale, & le plus à portée des Rois & des grands du royaume. Les légistes qui le composerent, devenus ju-

ges & magiſtrats, jugeant même en préſence des pairs & du Roi, le commencerent dans ces grandes occaſions, & de-là privativement aux autres Cours du royaume, ce parlement prit peu à peu le nom & le titre de la Cour des pairs. Il eſt vrai qu'ils n'ont jamais prétendu être compétens des cauſes majeures, ni de connoître des grandes ſanctions, ſeuls & ſans l'intervention des pairs, en qui ſeuls & par nature en réſide le droit, mais par concomittance avec eux, & y participant par le bénéfice de leur préſence; & c'eſt ce qui, dans ces grandes occaſions, a fait charger les arrêts & les enregiſtremens de ces paroles conſacrées, qui leur donnent toute leur force & leur valeur: *La Cour ſuffiſamment garnie de pairs;* paroles qui ont aſſez ſouvent paſſé dans les arrêts & les enregiſtremens communs, lorſqu'il s'y trouvoit des pairs.

De cet envoi des édits, ordonnances, déclarations des Rois, lettres-patentes au parlement, pour qu'ils fuſſent connus & obſervés, & que le parlement y con-

formât fon jugement dans les affaires qui y auroient trait, les troubles de l'état donnerent lieu au parlement de s'enhardir & de prétendre qu'ils étoient *un milieu* entre le Roi & fon peuple ; qu'ils étoient les protecteurs, les gardiens & les confervateurs du peuple ; & lorfqu'il fe trouvoit foulé par des édits, que c'étoit au parlement à en faire des remontrances. L'ufage qui s'en étoit introduit fur des matieres de réglement purement légal, où le parlement éclairciffoit ou redreffoit fouvent par fes repréfentations ce qui n'étoit pas affez clair ou affez conforme au droit commun ou public dans ces édits, &c. lui donna lieu aux remontrances fur les édits burfaux à former la prétention, à la confirmer par l'ufage où les Rois avoient eux-mêmes peu à peu mis le parlement de faire de fon autorité, contre les entreprifes de la Cour de Rome, & quelquefois même contre les entreprifes de quelques évêques du royaume, & que la politique du tems ne leur permettoit pas de faire par eux-mêmes ; d'où le

parlement s'arrogea l'autorité populaire, à laquelle celle de la police le conduisit comme par la main.

L'abus des favoris, la mauvaise administration des finances, la foiblesse des regnes & des conjonctures, lui donnerent beau jeu d'en profiter & de s'acquérir les peuples pour le soulagement desquels il sembloit combattre, en établissant son autorité. De-là ils vinrent à prétendre que les édits, &c. ne leur étoient pas seulement envoyés pour être rendus notoires, pour que chacun les connût, les observât, & que le parlement même y conformât ses jugemens ; ils oserent prétendre un pouvoir concurrent & prépondérant à celui du Roi, dans l'effet des édits, ordonnances, déclarations, lettres-patentes, &c. qui leur étoient portés à *enregistrer ;* d'où ils changerent ce terme dans l'usage de parler avec celui de vérifier, & celui d'*enregistrement* en *vérification*, parce que le parlement ne feignit plus de prétendre que ce n'étoit que par l'autorité de leur enregistrement

que ces loix pouvoient avoir lieu, sans quoi elles demeuroient inutiles, caduques & sans exécution; tellement que c'étoient eux qui par leur enregiſtrement les rendoient vraies loix, & les rendant telles les rendoient vraies & effectives, par conſéquent ils les vérifioient & en rendoient l'exécution néceſſaire, & en mettoient l'inobſervation ſous les peines de droit, qui ſans cela ne ſeroient ſujets à aucune peine & la déſobéiſſance permiſe, ſoutenue, comme à choſe non intervenue ni arrivée.

Les édits burſaux furent d'un grand uſage au parlement pour établir cette autorité en les refuſant; ils s'acquirent les peuples qui trouverent une prétention contre les impôts; ils s'aſſurerent les envieux des favoris & des miniſtres, ils ſe dévouerent les ambitieux qui voulurent brouiller l'état, & faire compter avec eux. Quoique les Rois ſe ſoient toujours écriés contre ce prétendu concours de puiſſance, les tems fâcheux la leur ont fait eſſuyer preſque continuellement dans

le fait; & tout est plein dans les histoires de cette lutte où les Rois ne demeuroient vainqueurs que par adresse, par manege, & souvent en regagnant les plus accrédités par les graces pécuniaires.

Cette nouvelle puissance, si hardiment usurpée, quoique sans être consentie, mit les Rois en brassieres avec l'appui de tout ce qui craignoit l'abus des favoris & des ministres, & accoutuma les plus grands de l'état à y recourir, quand ils se croyoient lésés dans les cas les plus majeurs, & qui n'avoient aucun trait, je ne dis pas seulement à la compétence du parlement, mais à ses usurpations. Jamais il n'avoit osé lever les yeux jusqu'à s'arroger rien sur les régences. Le duc d'Orléans, depuis Roi sous le nom de Louis XII, piqué d'en être exclus, quoique le plus proche mâle du sang royal, & d'en voir une femme revêtue par la volonté de Louis XI, & le consentement de ceux à qui il appartenoit de le donner, en faveur de la dame de Beaujeu, sa fille, fort aimée de Charles VIII,

mineur, adressa ses plaintes au parlement: il lui répondit par la bouche du premier président de la Vaquerie, ces célebres paroles si connues & si exactement transcrites dans toutes les histoires: « Que le » parlement étoit une cour de justice éta- » blie seulement pour administrer la jus- » tice, au nom du Roi, à ses sujets, non » pour se mêler des affaires d'état & des » grandes sanctions du royaume, si ce » n'étoit par très-exprès commandement » du Roi »: Par quoi le duc d'Orléans ne put pas seulement se faire écouter, & de-là prit les armes avec le triste succès pour lui que chacun sait.

Ce témoignage si authentique du premier président de la Vacquerie, en plein parlement, & magistrat illustre par le poids de ses mœurs & de sa doctrine, est d'une évidence & d'une vérité dont la notoriété de fait & de droit a paru trop pressante à ses successeurs & à ceux qui, dans les suites, ont succédé aux autres offices du parlement. Les anciennes usurpations convioient à de nouvelles; aussi

trouva-t-il bien mauvais de n'avoir nulle part aux régences de Catherine de Médicis, & cria-t-il auſſi haut, que vainement, de ce qu'il fit au parlement de Rouen avec les pairs & les officiers de la couronne. La déclaration de la majorité de Charles IX, & avec cette nouveauté, que ce prince ne faiſoit qu'entrer dans ſa treizieme année, qui fut dès-lors pour toujours à l'avenir réputée révolue dès qu'elle ſeroit commencée dans les Rois mineurs, ce qui étoit en effet moins un interprétation du réglement de Charles V, approuvé & fait avec lui par tous les grands de l'état, qui fixe la majorité à quatorze ans, pour les Rois, qu'un changement & une nouvelle loi entée ſur l'ancienne. Le parlement de Paris députa; il lui fut répondu, « que la cour des pairs » n'avoit point de lieu fixe, qu'elle étoit » par-tout où il plaiſoit au Roi d'aſſem» bler les pairs » : & comme il eſt vrai, le parlement de Paris demeura ſans action comme ſans réponſe, & n'a oſé renouveler depuis ſa prétention, lorſqu'il

a plu aux Rois de juger des pairs, & dans leur cabinet avec les pairs, en quelque part que ç'ait été, avec ceux qu'ils ont voulu y appeler avec eux. Cela eſt arrivé pluſieurs fois. Le jugement du duc de la Valette, rendu dans le cabinet de Louis XIII à Saint-Germain-en-Laye, après la levée du ſiege de Fontarabie, en eſt un des derniers exemples. Le premier préſident y fut appelé avec quelque peu de membres du parlement, & comme la ſéance étoit autour de la table du conſeil, les pairs en occuperent les premieres places aux deux côtés, les officiers de la couronne enſuite, & le premier préſident après eux ſans aucune difficulté.

La régence de Marie de Médicis eſt le premier exemple que le parlement puiſſe alléguer d'être entré dans les matieres d'état & de gouvernement, ſi on excepte celle des différens avec Rome, où la politique des Rois a voulu mettre le parlement entr'eux & cette cour, & lui faire faire ce qu'ils ne vouloient point paroître

faire eux-mêmes. L'enregiſtrement des traités de paix n'eſt rien, puiſque le parlement ne fut jamais conſulté pour les négocier & les conclure. C'eſt comme des édits, déclarations, ordonnances, lettres-patentes, & pour ce qu'ils reglent leurs jugemens deſſus entre particuliers, ſi quelqu'un ſe plaint de contravention & de pillage contre d'autres particuliers.

Le refus que François I lui fit faire d'enregiſtrer le traité de Madrid, ne fut qu'un acte d'obéiſſance conforme au cri général de la nation, & ſon enregiſtrement, quand il l'auroit fait, n'en eût pas ſervi davantage à Charles-Quint.

SENTIMENS du duc de S. Simon ſur les Parlemens.

LE nom de parlement a été d'un grand uſage pour éblouir les ignorans, qui ſont plus que jamais le grand nombre dans tous les états. La magiſtrature & ſes ſuppôts, qui compoſent un peuple entier, dont

dont l'intérêt n'a cessé de donner cours aux idées les plus absurdes ; les foibles & bas qui ne veulent pas choquer des gens qui peuvent avoir leurs biens entre leurs mains, quelquefois même leur vie, & qui s'en servent avec la derniere hardiesse & liberté pour leurs vengeances ; tout ce qu'il y a de gens de condition magistrale, ou qui en ont le but, en sortant des bas emplois de finance & de plume, qui maintenant inonde tous les parlemens, toute la bourgeoisie qui ne peut avoir que le même but pour leurs familles ; les marchands, ceux qui se sont enrichis dans les états méchaniques, pour relever leurs enfans, tout cela fait un grouppe qui ne s'éloigne guère de l'universalité.

Ajoutons l'idée flatteuse, qui en entraîne tant d'autres, que le parlement est le rempart contre les entreprises des ministres bursaux sur les biens des sujets ; & il se trouvera que presque tout ce qui est en France, applaudira à toutes les plus folles chimeres de grandeur en fa-

veur du parlement, par crainte, par besoin, par baſſe politique, par intérêt ou par ignorance.

Cette compagnie a bien connu de ſi favorables diſpoſitions, & bien ſu s'en prévaloir. Son nom de parlement, le même pour le ſort que celui de ces anciens parlemens de France, où ſe faiſoient les grandes ſanctions de l'état, le même encore que celui des parlemens d'Angleterre, leur a été d'un merveilleux uſage pour ſe mettre, dans l'idée publique, à l'uniſſon de ces aſſemblées, avec qui le parlement n'a rien de commun que le nom.

On a vu quelle eſt la totale différence de la nature des anciens parlemens de France de ceux d'aujourd'hui, & quelle eſt la diſtance & la diſproportion des matieres, des membres, du pouvoir de ſes anciennes aſſemblées, d'avec celles & ceux d'un tribunal qui n'eſt uniquement qu'une cour de juſtice pour juger les cauſes entre particuliers, & dont les membres légiſtes, devenus juges & magiſtrats

ſans avoir jamais changé de nature, n'ont de plus que des officiers venaux ou héréditaires, & qui font une partie de leur patrimoine, tant par le ſort que par les gages, & dont ils tirent les taxations de vacations, les épices & toutes les ordures d'un produit, auquel tous, depuis le premier préſident juſqu'au dernier du parlement, tendent journellement la main & y reçoivent le ſalaire de chaque heure d'un travail réel ou prétendu. De tels membres ſont plus diſtans, s'il ſe peut, des pairs & des hauts barons qui compoſoient ſeuls les anciens parlemens, que le morceau de pré ou de terre que l'hypotheque ſur tel bien, & les chicanes mercénaires qui font la matiere des jugemens des parlemens d'aujourd'hui, ne ſont éloignés des jugemens des cauſes majeures des grands feudataires, & des grandes ſanctions du royaume, qui étoient la matiere de la déciſion de ces anciens parlemens.

Que ſi on compare aujourd'hui ces parlemens tenus en divers tems de l'année, il n'y a qu'à comparer les nobles &

les eccléſiaſtiques nommés par le Roi, pour les comparer avec les légiſtes, aſſis ſur le marche-pied de leur banc pour les conſeiller quand ils vouloient s'éclaircir tout bas de quelque choſe; & quant aux matieres, ſi elles ſe rapprochent un peu plus, il ne ſe trouvera pas que ces parlemens, tenus en divers tems de l'année, aient imaginé de pouvoir juger les cauſes majeures, ni de délibérer ſur rien de public.

Si on cherche plus de ſimilitude avec les parlemens d'Angleterre & ceux dont il s'agit, elle ne s'y trouvera pas mieux. Le parlement d'Angleterre eſt l'aſſemblée de la nation, ou, ſuivant nos idées, la tenue des Etats-généraux, avec cette différence des nôtres, que ceux-là ont tellement le pouvoir en propre pour faire ou changer les loix, & pour tout ce qui eſt droit & impoſition, que le pouvoir des Rois d'Angleterre eſt, de droit & de fait, nul en ces deux genres ſans le leur, & qu'il ne s'y peut rien faire que par l'autorité du parlement; elle eſt telle qu'en-

core que le droit de déclarer la guerre & de faire la paix y soit une des prérogatives royales, on voit néanmoins que les Rois veulent avoir l'avis & le consentement de leurs parlemens sur ces matieres, & qu'ils n'entreprennent rien de considérable au-dehors ni au-dedans sans le consulter : ce qui fait voir que levées de troupes, fortifications, armemens, & mille autres choses publiques, sont sous la main du parlement, autant ou plus que des Rois. Et seroit-ce là que nos parlemens en voudroient venir aujourd'hui, après avoir terrassé les grands du royaume, précédé les princes du sang, opiné devant la Reine Régente, monté ses présidens au-dessus du sang royal, eux sur une sorte de trône, & ces princes sur les bancs communs, cassé les arrêts du conseil, & s'être faits les tuteurs des Rois mineurs, les modérateurs des Rois majeurs, & les soutiens des droits des peuples contre les édits du bon ordre, contre les lettres-patentes, enfin comme ils se plaisent d'être nom-

més, le sénat auguste qui tient la balance entre le Roi & ses sujets ?

Dans de tels desseins, que d'éloignement du parlement d'Angleterre, où rien ne peut passer sans le concours des deux chambres, où la basse a plus de gentilshommes & de cadets de seigneurs, que d'autres députés, où la haute n'est composée que de pairs, & qui, privativement à la chambre basse, juge tout ce qui se porte de causes contentieuses devant le parlement, comme la basse privativement à la haute se mêle des subsides, des impositions, des comptes, & de tout ce qui est commerce & finance, avec cette différence toutefois, qu'elle a besoin pour l'exécution de toutes choses, du consentement de la chambre haute, & que la chambre haute fait exécuter tous les jugemens qu'elle rend, sans aucun concours de la chambre basse : où trouver là une ombre, je ne dis pas de similitude, mais de ressemblance la plus légere avec nos parlemens ?

Malgré une disparité si parfaite, si en-

tiere, si complette de la nature & des membres de nos parlemens d'aujourd'hui, d'avec la nature & les membres de nos anciens parlemens, & d'avec ceux d'Angleterre, jusqu'à présent, à des matieres de chicane & de questions de droit ou de fait, jugées entre des particuliers par des magistrats, légistes d'origine jusqu'à nos jours, & qui reçoivent eux-mêmes des plaideurs un écu par heure de salaire à la sortie de chaque vacation, & les matieres publiques & d'état, comme les jugemens des grands fiefs & des grands feudataires, & les grandes sanctions du royaume, réservées au Roi avec tout ce qu'il y a de plus grand, de plus auguste dans l'état avec lui ; & quant à l'Angleterre, ce qui vient d'en être expliqué repousse nos parlemens à l'état des schérifs & des jurés, s'ils veulent toujours une similitude angloise. Le parlement, flatté de ce nom, s'est plû à jouer sur le mot, & à tromper par des équivoques, que le monde a reçues par les raisons d'ignorance, d'intérêt & de foiblesse, qui

ont d'abord été expliquées; les fausses lueurs qui s'évanouirent précipitamment au plus léger rayon de lumiere, appuyées du bruit que la Cour a souvent fait faire au parlement contre les prétentions de Rome, par les raisons qui en ont été dites, & des dernieres régences déclarées au parlement par les conjonctures & les causes qui en ont été expliquées, ont enhardi le parlement aux prétentions, & apprivoisé lui-même par les succès inespérables avec les plus inconcevables absurdités pour y accoutumer le monde: c'est ce qui m'a obligé de faire céder la honte, à la nécessité de réfuter sérieusement cette prétention si absurde & si moderne du parlement, d'être le premier corps de l'état. Je dis la honte, parce qu'une telle proposition ne peut en elle-même que mériter la honte, le silence & le mépris. Tout l'état n'est composé que de trois ordres; nul François qui ne soit membre de ces trois ordres, par conséquent nul François qui puisse être autre chose qu'ecclésiastique, noble &

du tiers-état. Chaque ordre a ses subdivisions ; celui qui est devenu le premier est composé du corps des pasteurs, du premier & du second ordre, des chapitres, du clergé séculier & régulier, qui se divise encore en ordre & en communautés différentes. Il en est de même de l'ordre de la noblesse & de celui du tiers-état. Avec cette démonstration, comment se peut-il entendre qu'une cour de justice qui, par son essence, n'est ni du premier, ni du second ordre, & qui n'est établie que pour juger les causes des particuliers, puisse être le premier corps de l'état ? voilà une exclusion dont l'évidence frappe. On ne peut comprendre comment un corps du tiers-état se met au-dessus de ces trois ordres, si on n'a jamais su que la partie ne peut être plus grande que son tout, & que le tiers-état, dont le parlement fait partie, non-seulement ne précede pas les deux autres ordres, & que de cela même il est connu sous le nom de tiers-état, mais qu'il ne leur est pas égal & leur est inférieur en qua-

lité de choses très-marquées. Le raisonnement seul devroit suffire, mais la chicane, maîtresse des cavillations & féconde en réfutations, veut être forcée dans ses retranchemens. Je n'en vois ici que deux: l'un que le parlement ne soit pas du tiers-état, l'autre qu'il soit autre qu'une simple cour de justice.

Ce seroit revenir sur ses pas par une ennuyeuse répétition, que de s'étendre ici sur la nature du parlement, qui a été montrée ci-dessus simple cour de justice, non compétente d'autre chose que de juger les procès entre les particuliers. On l'a fait voir par son origine, ses degrés, son aveu même en plein parlement, par la bouche de son premier président la Vacquerie, par l'usage constant & reconnu jusqu'aux prétentions modernes, toujours durement réprimées par nos Rois, & aux troubles & aux désordres, protecteur & appui de ces mêmes prétentions, tombées d'effet avec les troubles & les désordres, quoique demeurées dans le cœur & dans la tête des nouveaux prétendans.

Démêlés des Ducs & des Maréchaux de France.

Une querelle arrivée dans la fin de Juin, à un souper chez la duchesse d'Albret, entre le duc d'Estrées & le comte d'Harcourt, fit grand bruit dans le monde. Le comte d'Harcourt qui, long-tems depuis la mort du Roi, obtint une terre du duc de Lorraine en Lorraine, lui fit donner le nom de Guise, & se fit appeler le comte de Guise, ne jouissoit pas d'une réputation intacte: il étoit fils du prince & de la princesse d'Harcourt. Le maréchal de Villeroi, qui se trouva par hasard le plus ancien des maréchaux de France, leur envoya à chacun un exempt de la connétablie pour demeurer auprès d'eux, & ils ne voulurent pas les recevoir ni l'un ni l'autre, parce que les ducs ne reconnoissent point l'autorité ni la jurisdiction des maréchaux de France, & n'y ont jamais été soumis, encore que ce tribunal ait saisi toutes les occasions de l'entreprendre &

de l'usurper. Le rare est que les ducs maréchaux de France se sont d'ordinaire plus souciés d'une autorité passagere, & trouvés plus touchés des prétentions d'un office de la couronne, que leur amour-propre leur persuadoit acquis par leur mérite, que des prérogatives d'une dignité héréditaire & inhérente à leur maison. Le maréchal de Villeroi, malgré beaucoup de raisons de se défendre de cette fatuité, en étoit enivré plus qu'aucun autre. Il parla au Roi, & comme ce fut sans contradicteur, il obtint une lettre de cachet sur le champ qui enjoignit à ces messieurs de se rendre à la Bastille, ou de recevoir ces mêmes exempts. Ils les reçurent donc, mais par cet ordre du Roi, & non par celui des maréchaux de France, & s'en expliquerent ainsi en le recevant. Quelques jours après, les maréchaux de France assemblés leur manderent de venir à leur tribunal. Le comte d'Harcourt ne se trouva point chez lui. Le duc d'Estrées, qui n'étoit pas sorti alors, refusa de comparoître. Le maré-

chal de Villeroi vint *crier* au Roi ſur le danger qu'il n'arrivât quelque choſe à ces meſſieurs dans la difficulté de terminer leur affaire, & n'oſa jamais parler de leur prétendue déſobéiſſance. Là-deſſus, le Roi, qui craignit en effet qu'ils ne ſe rencontraſſent en ſe dérobant aux exempts qu'il avoit mis auprès d'eux par lettre de cachet, & non de l'autorité des maréchaux de France, ordonna une nouvelle lettre de cachet à chacun d'eux, portant ordre de s'aller remettre à la Baſtille, ſans nulle mention, dans ces lettres de cachet, de leur déſobéiſſance ni de l'autorité des maréchaux de France, & une troiſieme au gouverneur de la Baſtille pour les y recevoir. Au bout d'un mois de cette querelle, le Roi nomma les maréchaux de Villeroi, d'Uxelles & de Teſſé pour, en qualité, non de maréchaux de France, mais de commiſſaires choiſis par lui, terminer l'affaire de ces meſſieurs. Ces trois commiſſaires s'aſſemblerent donc à Paris chez le maréchal de Villeroi, qui envoya une lettre-de-

cachet du Roi au gouverneur de la Bastille, pour faire sortir le duc d'Estrées & le comte d'Harcourt, & les envoyer chez lui tout droit après leur dîner. Comme il ne s'agissoit plus de tribunal ni de la prétendue autorité des maréchaux de France, mais de celle du Roi par ses commissaires nommés pour ce, ces messieurs obéirent sans difficulté; aussi n'y parut-il rien des maréchaux de France. Les commissaires se leverent & les reçurent avec toute la civilité possible, ne leur dirent pas un mot sur leur prétendue désobéissance, ni sur la prétendue autorité de l'office des maréchaux e France, ni de la leur. Le duc & le comte ne leur firent pas aussi la moindre excuse de ce qu'ils avoient toujours refusé de la reconnoître, & ne leur dirent pas un mot sur ce qui s'étoit passé. Le maréchal de Villeroi, dès qu'il les eut salués, leur dit tout court qu'ayant appris par les informations qu'ils avoient tous trois faites, que les bruits qui avoient couru dans le monde n'étoient pas véritables, & les

voyant contens l'un de l'autre, ſans toutefois leur avoir rien demandé ni dit un mot de plus que ce que je rapporte, ni ouï le ſon de leurs voix, il n'avoit qu'à les prier, non ordonner, de s'embraſſer & de vivre en amitié. Ils s'embraſſerent en même-tems, & toujours en parfait ſilence; auſſi après le maréchal de Villeroi ajouta que les bruits de leur querelle avoient été grands, que ſi, dans la ſuite, ils venoient à ſe brouiller, on ne pourroit s'empêcher de regarder cette brouillerie que comme une ſuite de la premiere, & que le Roi leur défendoit toute voie de fait. Il les pria tout de ſuite (pria & non ordonna) de s'embraſſer encore. Ils le firent, ſe retirerent auſſi-tôt avec le même ſilence & force civilités des trois maréchaux-commiſſaires, auxquels ils ne répondirent qu'en les ſaluant. Ils allerent de-là où bon leur ſembla en pleine liberté, & on n'a pas ouï parler d'eux depuis.

On ne ſe jettera pas ici dans une longue parentheſe pour montrer combien la

prétention des maréchaux de France est destituée de raison, qu'elle n'a jamais eu lieu avec tous leurs efforts, & qu'elle n'étoit tombée dans l'esprit de pas un d'eux avant le milieu du siecle de Louis XIV. Ce seroit aussi perdre le tems que de vouloir montrer la différence entiere de la dignité de pair, de celle même de duc, avec l'office de maréchal de France. L'évidence saute aux yeux; elle se voit en tout & par-tout; les maréchaux de France eux-mêmes n'ont jamais imaginé de s'y comparer, & si, à la guerre, les maréchaux de France effacent en tout les ducs, l'argument est trop fort pour avoir été proposé, puisque les princes du sang eux-mêmes n'y sont pas exceptés. Personne ne leur conteste tout avantage purement militaire; mais pour la jurisdiction attachée à leur office, ils ne sauroient montrer qu'ils aient seulement pensé d'y soumettre les ducs avant le milieu du siecle de Louis XIV, & la confusion que les ministres de ce prince lui inspirerent, de jetter, pour abaisser toute hauteur

hauteur ſous le prétexte de ſon autorité, pour établir la leur & ſe tirer de leur néant pour arriver ainſi par degrés où on les voit aujourd'hui parvenus ; en quoi le nombre de ces quatorze ducs & pairs, puis de quatorze autres ajoutés après à la fin de 1663 & 1665, contribua beaucoup depuis à la nouvelle naiſſance de cette prétention ; il s'eſt trouvé peu d'occaſions de l'exercer. La querelle des ducs d'Aumont & de la Ferté fut la premiere. Les maréchaux de France n'oublierent rien pour en profiter ; c'étoit un tems de guerre vive & heureuſe, par conſéquent de crédit & de brillant pour eux. Néanmoins ils ne purent parvenir à ſoumettre ces deux ducs à leurs ordres, en tirer la moindre excuſe, ni oſer leur faire la plus légere réprimande de ce qu'ils avoient fait ſauter leurs degrés aux exempts de la connétablie qu'ils leur avoient envoyés, & qui furent de plus menacés d'être jettés par les fenêtres, avec des paroles fort peu décentes pour le tribunal qui les envoyoit, & l'affaire finit par la qualité de

commiſſaires du Roi, en vertu de laquelle, & non du tout de leur office de maréchaux de France, ils les accommoderent avec force civilités & complimens. En cette action, dans toute laquelle il ne fut fait aucune mention de tout ce qui s'étoit paſſé contre leur prétendue autorité, il n'y eut rien qui ſentît la forme du tribunal, ni aucune autre choſe que l'autorité du Roi, très-modeſtement obſervée en qualité de ſes commiſſaires.

Il y eut auſſi une querelle du duc de Leſdiguieres avec Lambert, depuis lieutenant-général, dont les maréchaux de France n'oſerent prendre la moindre connoiſſance, quoiqu'arrivée en lieu public à Paris, & qui fut accommodée par le maréchal de Duras ſeul, & beau-pere du duc de Leſdiguieres, non comme maréchal de France, mais en qualité de commiſſaire du Roi.

C'eſt donc encore ce qui eſt arrivé ici. Le duc d'Eſtrées & le comte d'Harcourt ont ſi peu été mis à la Baſtille, pour avoir refuſé de reconnoître la juriſdiction

des maréchaux de France & de recevoir leurs exempts, & tellement, pour qu'en attendant il n'arrivât rien entr'eux, que s'il en eût été autrement, le tribunal n'eût pas manqué d'ufer de fes droits, comme il eft arrivé tant de fois quand des perfonnes foumifes à leurs ordres y ont été réfractaires, & de les envoyer arrêter avec main forte & conduire au For-l'Evêque, qui eft la prifon de leur tribunal. Ici il fallut avoir recours à l'autorité du Roi, qui, bien loin de livrer ces meffieurs à celle des maréchaux de France, fit expédier une lettre-de-cachet à chacun des deux *querellans*, & une troifieme au gouverneur de la Baftille, aux uns pour s'y rendre, à l'autre pour les recevoir à la Baftille, qui eft la prifon particuliere, où il n'entre, il ne fort perfonne fans un ordre du Roi immédiat, qui en fit expédier de pareils pour les en faire fortir, fans la moindre mention par conféquent des maréchaux de France; & fi les exempts leur furent envoyés avant d'aller à la Baftille, les y conduifirent & les

accompagnerent immédiatement depuis la Baſtille juſques chez le maréchal de Villeroi, le premier des trois commiſſaires du Roi, ce fut uniquement pour qu'il n'arrivât rien entr'eux pendant cet intervalle : d'ailleurs de ſept ou huit maréchaux de France qui étoient lors dans Paris, où même le maréchal de Monteſquiou étoit revenu de Flandres pour n'y plus retourner, & M. de Tingri aller en ſa place pour y commander comme lieutenant-général du Roi, il n'y eut que trois maréchaux de France nommés par le Roi pour être ſes commiſſaires, & par conſéquent leur prétendue juriſdiction de maréchaux de France n'y fut pour rien, puiſque les autres maréchaux de France furent exclus, & que ces trois-là même n'agirent en rien en cette affaire par l'autorité de leur office, mais uniquement par celle du Roi, comme ſes commiſſaires nommés pour cela. Auſſi nulle forme de tribunal ordinaire chez le maréchal de Villeroi, ni le maître des requêtes rapporteur devant eux, ni le ſecrétaire

du tribunal ne s'y trouverent, ni l'arrangement & l'ordre accoutumé, ni même le jour ordinaire. On affecta de choisir le dimanche.

PROCÈS de préséance de M. de Luxembourg, contre seize Pairs de France.

A MON retour de la Trappe, où je n'allois que clandestinement pour dérober ces voyages aux discours du monde à mon âge, je tombai dans une affaire qui fit grand bruit, & qui exigea pour moi bien des soins.

M. de Luxembourg, fier de ses succès, se crut assez fort pour se porter du dix-huitieme rang d'ancienneté qu'il tenoit parmi les pairs, au deuxieme immédiatement après M. d'Uzès. Ceux qu'il attaqua en préséance furent :

Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, gouverneur de Picardie & de l'Artois.

Charles de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guémenée.

Charles de Levi, duc de Ventadour, duc de Vendôme, gouverneur de Provence & chevalier de l'ordre.

Maximilien de Béthune, duc de Sully, chevalier de l'ordre.

Charles de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre, chevalier de l'ordre.

Charles d'Albert, duc de Chevreuſe, chevalier de l'ordre, capitaine des chevaux-légers de la garde.

Le fils mineur de la ducheſſe de Leſdiguieres-Gondi.

Henri de Coſſé, duc de Briſſac.

Charles d'Albert dit d'Ailly, chevalier de l'ordre, gouverneur de Bretagne, ſi connu par ſes ambaſſades.

Armand-François de Vignerode dit Dupleſſis, duc de Richelieu & de Fronſac, chevalier de l'ordre.

Louis, duc de Saint-Simon.

François, duc de la Rochefoucault, chevalier de l'ordre, grand-maître de la garde-robe, toujours ſi bien avec le Roi, & grand-veneur de France.

Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force.

Henri Grimaldi, duc de Valentinois, prince de Monaco, chevalier de l'ordre.

Charles, duc de Rohan & de la Tour, duc de Bouillon, grand chambellan de France & gouverneur d'Auvergne.

Un grand nom qui, dans les commencemens de la vie du jeune Boutteville, brilloit encore de la mémoire de cette branche illuftre des derniers connétables, & de l'amour que la princeffe douairiere de Condé portoit à fon nom, beaucoup de valeur, une ambition que rien ne contraignit, beaucoup d'efprit, un efprit d'intrigue, de débauche & de grand monde, lui fit furmonter le défagrément d'une figure d'abord fort rebutante, mais ce qui ne fe peut comprendre de qui ne l'a point vu, une figure à laquelle on s'accoutumoit, & qui, malgré une boffe médiocre par devant, mais groffe & pointue par derriere, avec tout le refte de l'accompagnement ordinaire des boffus, avoit un feu, une nobleffe & des graces natu-

relles qui brillerent dans ses plus simples actions. Il s'attacha, dès en entrant dans le monde, à M. le prince, & bientôt après M. le prince s'attacha à sa sœur. Le frere, aussi peu scrupuleux qu'elle, s'en fit un degré de fortune pour tous les deux.

M. le prince se hâta de procurer son mariage avec le fils du maréchal de Châtillon, jeune homme de grande espérance qui lui étoit attaché, avant que cet amour fût bien découvert, & lui procura un brevet de duc en 1646. Le cardinal Mazarin avoit renouvellé cette sorte de dignité, qui n'a que des honneurs sans rang & sans succession, comme sous François I & sous ses successeurs, mais depuis quelque tems tombée en désuétude, & qui parut propre au premier ministre à retenir & à récompenser des gens considérables, ou qu'il vouloit s'attacher. C'est de ceux-là qu'il disoit qu'il en feroit tant qu'il seroit honteux de ne l'être pas & honteux de l'être ; & à la fin il se le fit lui-même pour donner plus de désir de ces brevets.

M. de Châtillon n'en jouit que trois

ans, bon & paiſible mari, & toutefois fort à la mode.

M. le prince dominoit la cour & le cardinal Mazarin, qu'il s'étoit attaché par ſa réputation & ſes ſervices, ce qui ne dura pas long-tems. Il aſſiégeoit Paris pour la Cour, qui en étoit ſortie contre le parlement & les mécontens en 1649, lorſque le duc de Châtillon fut tué à l'attaque du pont de Charenton, & enterré à S. Denis.

L'amant & l'amante s'en conſolerent. La grandeur du ſervice que M. le prince avoit rendu au cardinal Mazarin en le ramenant triomphant dans Paris, peſa bientôt par trop à l'un par la fierté & les prétentions abſolues de l'autre; d'où naquit la priſon des princes, pendant laquelle la princeſſe douairiere de Condé ſe retira à Châtillon-ſur-Loire avec la fidele amante de ſon fils, & y mourut.

De la délivrance forcée des princes, aux déſordres, puis à la guerre civile qu'entreprit M. le prince, il n'y eut preſque pas d'intervalle. La bataille du fau-

bourg S. Antoine la finit, & jetta M. le prince entre les bras des Eſpagnols juſqu'à la paix des Pyrenées.

Boutteville le ſuivit par-tout. Sa valeur & ſes mœurs, ſon activité, tout en lui étoit fait pour plaire au prince, & toutes ſortes de liaiſons fortifioient la leur.

A ſon retour en France madame de Châtillon reprit ſon empire, ſon frere avoit trente-trois ans, il avoit acquis de la réputation à la guerre, il étoit devenu officier-général, & avoit auprès de M. le prince le mérite d'avoir ſuivi ſa fortune juſqu'au bout, qu'il partageoit avec fort peu de gens de ſa volée. Ils chercherent donc une récompenſe qui fit honneur à M. le prince, & une fortune à Boutteville, & ils imaginerent ce mariage du ſecond lit de l'héritiere de Piney avec M. de Clermont. Elle étoit laide affreuſement, & de taille & de viſage. C'étoit une *groſſe vilaine harangere dans ſon tonneau ;* mais elle étoit fort riche par le défaut des enfans du premier lit,

dont l'éclat parut à M. le prince un *chausse-pied* pour faire Boutteville duc & pair. Il crut d'abord se devoir assurer de la religieuse, elle avoit souvent manœuvré contre ses vœux. Il craignoit qu'un mariage de sa sœur du second lit ne la portât à un éclat embarrassant. Il la fut trouver à la grille, & moyennant une dispense du pape dont il se chargea pour la défroquer, & un tabouret de grace ensuite, elle consentit à tout, demeura dans les vœux, & signa tout ce qu'on voulut. Rien ne convenoit mieux au projet que de la lier de nouveau à ses vœux, & ce tabouret de grace devenoit un échelon pour la dignité en faveur du mariage de sa sœur. Le pape accorda la dispense de bonne grace, & la Cour le tabouret de grace, sous le prétexte qu'étant fille du premier lit, elle auroit succédé au duché de Piney à son frere sans alliance, si elle n'avoit pas été religieuse professe. On la fit dame du palais de la Reine sous le nom de la princesse de Tingri, avec une petite marque à sa

coëffure du chapitre de Prullay, dont elle se défit bientôt.

A l'égard du frere, on joua la comédie de lever son interdiction & de le tirer de Saint-Lazare, & tout de suite de lui faire faire une donation à madame de Boutteville, par son contrat de mariage, de tous ses biens, & une cession de la dignité en considération des grandes sommes qu'il avoit reçues pour cela de M. de Boutteville, & qu'il lui avoit payées. Cette clause est fort importante au procès dont il s'agit. Il assista au mariage de sa sœur, & dès qu'il fut célébré, on le fit interdire de nouveau, & on le fit rentrer de nouveau à Saint-Lazare, d'où il n'est pas sorti depuis le mariage, fait le 17 mars 1661.

M. de Boutteville mit l'écu de Luxembourg sur la tour du sien, signa Montmorency-Luxembourg, ce que tous ses enfans & les leurs ont toujours fait aussi. Incontinent après il entama le procès de sa prétention pour la dignité de duc & pair de Piney, & M. le prince s'en ser-

vit pour lui obtenir de nouvelles lettres d'érection de Piney en sa faveur, dans lesquelles on fit adroitement couler la clause *en tant que besoin seroit*, pour lui laisser entiere sa prétention de l'ancienneté de la premiere érection de 1581. Avec ces lettres il fut reçu duc & pair au parlement le 22 mai 1662, & y prit le dernier rang après tous les autres pairs. Le reste de la vie de Luxembourg est assez connue; il se trouva enveloppé dans les affaires de la Voisin, cette devineresse, & plus encore, accusée de poison qui, par arrêt du parlement, fut brûlée à la Greve, & qui fit sortir la comtesse de Soissons du royaume pour la derniere fois, & la duchesse de Bouillon, sa sœur.

Lors du mariage de M. de Luxembourg, & quand il l'eut repris pour se faire un *chausse-pied* à une érection nouvelle, M. le prince avoit obtenu des lettres-patentes de renvoi au parlement; M. Talon, avocat-général d'une grande réputation, y parla avec une grande éloquence & une grande capacité; & après

avoir traité la queſtion à fond avec toutes les raiſons de part & d'autre, avoit conclu en plein contre M. de Luxembourg. Ce fut auſſi où il arrêta ſon affaire, eut ſon érection nouvelle, & attendit ſa belle. Il crut l'avoir trouvée quelques années après.

Novion, premier préſident, étoit Poitier, comme le duc de Geſvres; l'intérêt de ſon couſin, qu'on a vu dans la généalogie ci-deſſus, l'avoit mis dans celui de M. de Luxembourg. Ils crurent pouvoir profiter de l'éclat prêt à être jugé où le procès en étoit demeuré, & réſolurent de l'étrangler à l'improviſte, & peut-être en ſeroient-ils venus à bout ſans le plus grand haſard du monde. A une audience ouvrante de ſept heures du matin, deſtinée à rendre en ſommaire juſtice au peuple, aux artiſans & aux petites affaires qui n'ont qu'un mot, l'intendant de mon pere & celui de M. de la Rochefoucault, qui ſe trouverent là ſans penſer à rien moins qu'à ce procès de préſéance, en entendirent appeler la cauſe, & tout

aussi-tôt l'avocat parler pour M. de Luxembourg : ils s'écrierent, s'opposerent, & représenterent l'excès d'une telle entreprise, en arrêtant si bien le coup, que, manqué par-là & les mesures rompues par ce singulier contre-tems, M. de Luxembourg demeura court, & laissa de nouveau dormir son affaire jusqu'au tems dont il s'agit ici.

ECLAT entre les Ducs de Richelieu & de Luxembourg.

MONSIEUR de Richelieu rencontra M. de Luxembourg (a) dans la salle des gardes à Versailles, fut droit à lui, &

(a) François-Henri de Boutteville, duc & pair & maréchal de France, qui unissoit le grand nom de Montmorenci à celui de la maison impériale de Luxembourg, déjà célebre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. (*Cette chambre fut établie à l'Arsenal en* 1680, *pour connoître des crimes de sortileges & de poison*). Un de ses gens d'affaires, nommé Bonard, voulant recouvrer des papiers importans qui étoient perdus, s'adressa

lui dit qu'il étoit fort surpris de son procédé à son égard, mais qu'il n'étoit point ladre (ce furent ses termes), que dans

---

à un prêtre, appellé le Sage, pour les lui faire retrouver. Le Sage commença par exiger de lui qu'il se confessât & qu'il allât ensuite pendant neuf jours, en trois différentes églises où il réciteroit des Pseaumes.

Malgré la confession & les pseaumes, les papiers ne se retrouverent point : ils étoient entre les mains d'une fille nommée, Dupin. Bonard, sous les yeux de le Sage fit au nom du maréchal de Luxembourg, une espece de conjuration, par laquelle la Dupin devoit devenir impuissante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne sait pas trop ce que c'est qu'une fille impuissante. La Dupin ne rendit rien, & n'en eut pas moins d'amans.

Bonard désespéré se fit donner un nouveau plein pouvoir du maréchal, & entre ce plein pouvoir & sa signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente par lesquelles le maréchal se donnoit au diable.

Le Sage, Bonard, la Voisin, la Vigoureux & plus de quarante accusés ayant été enfermés à la Bastille, le Sage déposa que le maréchal s'étoit adressé au diable & à lui pour faire mourir cette Dupin qui n'avoit pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutoient qu'ils avoient assassiné la Dupin par son ordre, qu'ils l'avoient coupée en quartiers & jettée à la riviere.

Ces accusations étoient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devoit comparoître devant la cour des pairs, le parlement & les pairs devoient revendiquer

peu

peu il verroit paroître une réponse aussi vive que son factum le méritoit; qu'au reste il vouloit bien qu'il fût qu'il ne

---

le droit de le juger; ils ne le firent pas : l'accusé se rendit lui-même à la Bastille, démarche qui prouvoit son innocence sur cet assassinat prétendu.

Le secrétaire d'état Louvois qui ne l'aimoit pas, le fit enfermer dans un cachot de six pas & demi de long, où il tomba malade : on l'interrogea le second jour, & on le laissa ensuite cinq semaines entieres sans continuer son procès; injustice cruelle envers tout particulier, & plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas : il fut enfin interrogé : on lui demanda s'il n'avoit pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frere de la Dupin, & une fille qu'il entretenoit.

Il paroissoit bien absurde qu'un maréchal de France qui avoit commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois & sa maîtresse, sans pouvoir tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin on lui confronta le Sage & un autre prêtre nommé d'Avaux, avec lesquels on l'accusoit d'avoir fait des sortileges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venoit d'avoir vu une fois le Sage & de lui avoir demandé des horoscopes; & parmi les imputations horribles qui faisoient la base du procès, le Sage dit que le maréchal de Luxembourg avoit fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. L'accusé répon-

le craignoit ni à pied, ni à cheval, ni lui, ni sa sequelle, ni à la Cour, ni à la ville, ni même à l'armée, quand bien même il iroit, ni en pas un lieu du monde. Tout cela fut dit avec tant d'impétuosité, & il lui tourna le dos avec tant de brusquerie, que M. de Luxembourg n'eut pas l'instant de lui répondre un seul mot, & quoiqu'il fût accompagné à son ordinaire & au milieu des grandeurs de sa charge, il demeura confondu.

L'effet répondit à la menace, le len-

dit : « Quand Mathieu de Montmorenci épousa une » reine de France, il ne s'adressa point au diable; » mais aux états-généraux, qui déclarerent que pour » acquérir au Roi mineur l'appui des Montmorencis, » il falloit faire ce mariage ».

Cette réponse étoit fiere, & n'étoit pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois; il n'y eut de jugement ni pour, ni contre lui; la Voisin, la Vigoureux & son frere & le prêtre furent brûlés avec le Sage à la Grêve. Le maréchal de Luxembourg alla quelques jours à la campagne, & revint ensuite à la Cour faire les fonctions de capitaine-des-Gardes, sans voir Louvois, & sans que le Roi lui parlât de tout ce qui s'étoit passé.

demain le factum fut signifié & débité par-tout. Des pieces aussi fortes & une sortie faite à un capitaine des gardes du corps, au milieu de la salle, firent le bruit qu'on peut imaginer. Tous les ducs opposerent tout ce qu'ils eurent d'amis très-disposés à soutenir pleinement le duc de Richelieu.

Tout ce que la charge & le commandement des armées donnoient de partisans en même dessein pour lui, étoit un mouvement fort nouveau qui pouvoit avoir de grandes suites. M. de Luxembourg sentit à travers sa colere qu'il s'étoit attiré ce fracas par les injures de son factum; il comprit que solliciter pour lui ou prendre un parti éclatant contre dix-sept pairs de France, seroit chose fort différente à la derniere partie, fort difficile à lier, que les princes du sang, ses amis intimes, se garderoient bien de s'y laisser aller; que le Roi qui au fond ne l'aimoit pas, seroit tenu d'après le gros de ses parties, & en particulier par le duc de la Rochefoucault, & que madame de

Maintenon amie intime de tous les tems du duc de Richelieu & toujours depuis dans la liaiſon la plus étroite avec lui, qui ſeul de la Cour la voyoit à toute heure, feroit ſon affaire propre de la ſienne. Le héros en pâlit & eut recours à ſes amis pour le tirer de ce fâcheux pas. Il s'adreſſa à M. le prince & aux ducs de Chevreuſe & de Beauvilliers & à quelques autres encore de moindre étoffe qu'il crut pouvoir le ſervir. Il fit offrir par les trois premiers une excuſe verbale avec ſuppreſſion entiere de ſon factum à condition de celle de la réponſe.

M. de Richelieu, prié de ſe trouver chez M. le prince avec les ducs de Chevreuſe & de Beauvilliers, y fut prêché plus d'une fois ſans vouloir s'y rendre, tandis que ſa réponſe couroit de plus en plus & qu'il la faiſoit diſtribuer à pleines mains : à la fin il s'y rendit. Là, fut réglé comme la choſe devoit ſe paſſer; M. de Luxembourg, les jours & heures marqués, rencontra M. de Richelieu chez le Roi dans le temps de la

journée où il y a le plus de monde : il s'approcha de lui & lui dit en ces propres termes, qu'il étoit très-fâché de l'impertinence du factum publié contre lui, qu'il lui en faisoit ses excuses, qu'il le supplioit d'être persuadé qu'il l'avoit toujours fort estimé & honoré, & le faisoit encore, ainsi que la mémoire de M. le cardinal de Richelieu; qu'au reste il n'avoit point du tout vu cette piece, qu'il châtieroit ses gens d'affaires auxquels il avoit toujours soigneusement défendu toutes sortes d'invectives; qu'enfin il avoit donné des ordres très-précis pour la faire supprimer. M. de Richelieu vif & bouillant le laissa dire, & lui répondit par quelques honnêtetés entre ses dents, il finit par une assurance mieux prononcée qu'il feroit aussi supprimer la réponse. Elles le furent en effet de part & d'autre, mais après que M. de Richelieu nous en eut donné à tous & à notre conseil, à ses amis à pleines mains & sur-tout aux bibliotheques.

PROJET d'une impoſition proportionnelle, par MM. de Vauban (a) & de Bois-guilbert.

PATRIOTE comme étoit M. de Vauban, il avoit été toute ſa vie touché de la miſere du peuple & de toutes les vexa-

(a) Sébaſtien le Prêtre de Vauban, maréchal de France, né en 1683, mort en 1707, étoit iſſu d'une famille noble & ancienne de Nivernois. Cet homme de génie porta l'art des fortifications au plus haut degré; il conduiſit tous les ſieges auxquels Louis XIV ſe trouva. Ce fut au ſiege de Maeſtricht qu'il ſe ſervit pour la premiere fois de la nouvelle méthode qu'il avoit inventée pour l'attaque des places. Ce fut Vauban qui, contre l'avis de Louis XIV, de ſon frere, de cinq maréchaux de France & ſur-tout de Louvois, entreprit, contre l'uſage recu, d'attaquer Valenciennes en plein jour. « Vous voulez, dit-il, ménager le ſang du ſoldat: » vous l'épargnerez bien davantage quand il combattra » de jour ſans confuſion & ſans tumulte, ſans craindre » qu'une partie de nos gens tire ſur l'autre, comme il » n'arrive que trop ſouvent; il s'agit de ſurprendre » l'ennemi, nous le ſurprendrons en effet, lorſqu'il » faudra qu'épuiſé des fatigues d'une veille, il ſou- » tienne les efforts de nos troupes fraiches. Ajoutez à

tions qu'il souffroit. La connoissance que ses emplois lui donnoient de la nécessité de ses dépenses & du peu d'espérance

» cette raison que s'il y a dans cette armée des soldats de peu de courage, la nuit favorise leur timidité; mais que pendant le jour, l'œil du maître inspire la valeur, & éleve les hommes au-dessus d'eux-mêmes ». Le Roi se rendit aux raisons de Vauban. Les Mousquetaires, par leur valeur, s'emparerent de la contrescarpe, tous les ouvrages furent emportés en plein jour, & la ville capitula lorsqu'on s'y attendoit le moins.

Vauban ne fut pas écouté au siege de Cambrai. Dumetz, brave homme, mais chaud & emporté, attaqua la demi-lune de la citadelle qui à la vérité fut prise; mais les ennemis étant revenus avec un feu épouvantable, ils la reprirent, & le Roi y perdit plus de quatre cens soldats & quarante officiers. Vauban deux jours après l'attaqua dans les formes, & s'en rendit maître sans y perdre que trois hommes. « Je vous croirai une » autre fois, lui dit Louis XIV ».

Ce fut au siege de Namur que Vauban reçut le bâton de maréchal de France, qu'il avoit refusé deux ans auparavant. Il craignoit que cette dignité empêchât qu'on ne l'employât avec des généraux de même rang, & n'occasionnât des difficultés contraires au bien du service. Vauban aimoit mieux être utile & moins récompensé.

En 1706, la Feuillade étoit chargé du siege de Turin. Comme c'étoit une opération importante & diffi-

que le roi fut pour retrancher celles de ſplendeur & d'amuſemens, le faiſoit gémir de ne voir point de remede à un

---

cile, Vauban offrit de ſervir en qualité de volontaire dans l'armée, uniquement pour donner des conſeils au général. La Feuillade, avec peu de talens & très-préſomptueux, le refuſa & dit audacieuſement : « J'eſpere » prendre Turin à la Cohorn ». (C'étoit le directeur des fortifications des Hollandois, rival de Vauban.) Le ſiege n'avançoit pas, même après deux mois d'attaque. Louis XIV conſulta Vauban, qui offrit encore d'aller conduire les travaux : « Mais ſongez, lui dit » le Roi, que cet emploi eſt au-deſſous de votre di» gnité ». *Sire*, répondit Vaubau, *je laiſſerai le bâton de maréchal de France à la porte, & j'aiderai peut-être le duc de la Feuillade à prendre la ville.*

Ce vertueux citoyen employa ſes momens d'oiſiveté à des ouvrages lumineux ſur la maniere de fortifier, d'attaquer & de défendre les places. Il nous a donné le projet d'une dixme royale, qui ſupprimant la taille, les douanes d'une province à l'autre, les aides, les décimes du Clergé & tous les autres impôts onéreux & non volontaires, en diminuant le prix du ſel de moitié & plus, produiroit au Roi un revenu certain & ſuffiſant ſans frais & ſans être à charge à l'un de ſes ſujets plus qu'à l'autre, qui s'augmenteroit par la meilleure culture des terres.

Le maréchal de Vauban étoit un ancien Romain ſous les traits d'un François, ſujet fidele, point courtiſan, il aimoit mieux ſervir que plaire.

accablement qui augmentoit ſon fardeau de jour en jour. Dans cet eſprit il ne fit point de voyages (& il traverſoit ſouvent le royaume de tous les biais) qu'il ne prît par-tout des informations exactes ſur la valeur & le produit des terres, ſur la ſorte de commerce & d'induſtrie des provinces & des villes, ſur la nature & l'impoſition des levées, ſur la maniere de les percevoir.

Non content de ce qu'il pouvoit voir & faire par lui-même, il envoya ſecretement par-tout où il ne pouvoit aller & même où il avoit été & où il devoit aller, pour être inſtruit de tout & comparer les rapports avec ce qu'il auroit connu par lui-même.

Les vingt dernieres années de ſa vie au moins furent employées à ces recherches auxquelles il dépenſa beaucoup. Il les vérifia ſouvent avec toute l'exactitude & la juſteſſe qu'il y put apporter, & il excelloit en ces deux qualités. Enfin il ſe convainquit que les terres étoient le ſeul bien ſolide, & il ſe mit à travailler à un

nouveau ſyſtême. Il étoit bien avancé lorſqu'il parut divers petits livres du ſieur Boiſguilbert, lieutenant-général au ſiege de Rouen, homme de beaucoup d'eſprit, de détail & de travail, frere d'un conſeiller au parlement de Normandie, qui, de longues mains, touché des mêmes vues que Vauban, y travailloit auſſi depuis long-temps : il y avoit déjà fait du progrès avant que le chancelier eut quitté les finances ; il vint exprès le trouver, & comme ſon eſprit vif avoit du ſingulier, il lui demanda de l'écouter avec patience & tout de ſuite, lui dit que d'abord il le prendroit pour un fou, qu'enſuite il verroit qu'il méritoit d'être écouté, & qu'à la fin il demeureroit content de ſon ſyſtême. Pontchartrain rebuté de tant de donneurs d'avis qui lui avoient paſſé par les mains & qui étoit tout ſalpêtre, ſe mit à rire, lui répondit bruſquement qu'il s'en tenoit au premier, & lui tourna le dos. Boiſguilbert revenu à Rouen ne ſe rebuta point du mauvais ſuccès de ſon voyage. Il n'en travailla que plus infa-

tigablement à ſon projet qui étoit à peu près le même que celui de Vauban, ſans ſe connoître l'un & l'autre. De ce travail naquit un livre ſavant & profond ſur la matiere dont ce ſyſtême alloit à une répartition exacte, à ſoulager le peuple de tous les frais qu'il ſupportoit & de beaucoup d'impôts, qui faiſoit entrer les levées directement dans la bourſe du Roi, & conſéquemment ruineux à l'exiſtence des traitans, à la puiſſance des intendans, au ſouverain domaine des miniſtres des finances : auſſi déplut-il à tous ceux-là autant qu'il fut applaudi de tous ceux qui n'avoient pas les mêmes intérêts. Chamillart qui avoit ſuccédé à Pontchartrain, examina ce livre, en conçut de l'eſtime; il manda Boiſguilbert deux ou trois fois à l'Etang & y travailla avec lui à pluſieurs repriſes en miniſtre dont la probité ne cherche que le bien. En même-temps Vauban toujours appliqué à ſon ouvrage, vit celui-ci avec attention, & quelques autres du même auteur qui le ſuivirent. De-là il voulut entretenir

Boisguilbert. Peu attaché aux siens, mais ardent pour le soulagement des peuples, & pour le bien de l'état, il retoucha ses plans de réforme & les perfectionna sur ceux-ci & y mit la derniere main. Ils convenoient sur les choses principales, mais non en tout. Boisguilbert vouloit laisser quelques impôts sur le commerce étranger & sur les denrées à la maniere de Hollande, & s'attachoit principalement à ôter les plus odieux, sur-tout les frais immenses qui sans entrer dans les coffres du Roi, ruinoient les peuples à la discrétion des traitans & de leurs employés qui s'y enrichissoient sans mesure, comme cela est aujourd'hui, & n'a fait qu'augmenter sans avoir jamais cessé depuis. Vauban d'accord sur ces suppressions passoit jusqu'à celle des impôts mêmes. Il prétendoit n'en laisser qu'un unique, & avec cette simplification remplir également leurs vues communes sans tomber en aucun inconvénient. Il avoit l'avantage sur Boisguilbert de tout ce qu'il avoit examiné,

pesé, comparé & calculé lui-même en ses divers voyages depuis vingt ans, de ce qu'il avoit tiré du travail de ceux que dans le même esprit il avoit envoyés depuis plusieurs années en diverses provinces, toutes choses que Boisguilbert sédentaire à Rouen n'avoit pu se proposer, & l'avantage encore de se rectifier par les lumieres & les ouvrages de celui-ci, par quoi il avoit raison de se flatter de le surpasser en exactitude & en justesse, base fondamentale de pareille besogne. Vauban donc abolissoit toutes sortes d'impôts auxquels il en substituoit un unique divisé en deux branches, auxquelles il donnoit le nom de dixme royale, l'un sur les terres par un dixieme de leur produit, l'autre léger par estimation sur le commerce & l'industrie qu'il estimoit devoir être encouragés l'un & l'autre bien loin d'être accablés. Il prescrivoit des regles très-simples, très-sages & très-faciles pour la levée & la perception de ces deux droits suivant la valeur de chaque terre, & par rapport au nombre d'hommes sur

lequel on peut compter avec le plus d'exactitude dans l'étendue du royaume. Il ajouta la comparaison de la répartition en usage avec celle qu'il proposoit, les inconvéniens de l'une & de l'autre & réciproquement leurs avantages, & conclut par des preuves en faveur de la sienne d'une netteté & d'une évidence à ne s'y pouvoir refuser. Aussi cet ouvrage reçut-il les applaudissemens publics & les approbations des personnes les plus capables de ces calculs & de ces comparaisons, & les plus versées en toutes ces matieres, qui en admirerent la profondeur, la justesse, l'exactitude & la clarté; mais ce livre avoit un grand défaut, il donnoit à la vérité au Roi plus qu'il ne tiroit par les vues jusqu'alors pratiquées ; il sauvoit aussi les peuples de ruine & de vexations & les enrichissoit en leur laissant tout ce qui n'entroit point dans les poches du Roi à peu de choses près; mais il ruinoit une armée de financiers, de commis, d'employés de toute espece, il les réduisoit à vivre à leurs dépens & non

plus à ceux du public, & il sappoit par les fondemens les fortunes immenses qu'on voit naître en si peu de temps. C'étoit déjà avoir de quoi échouer; mais le crime fut que cette nouvelle pratique faisoit tomber l'autorité du contrôleur-général, sa faveur, sa fortune, sa toute-puissance, & par proportion celle des intendans des finances, des intendans de provinces, de leurs secrétaires, de leurs commis, de leurs protégés qui ne pouvoient plus faire valoir leur capacité & leur industrie, leurs lumieres & leur crédit, & qui de plus tomboient du même coup dans l'impuissance de faire du bien ou du mal à personne. Il n'est donc pas surprenant que tant de gens si puissans en tout genre, à qui ce livre arrachoit tout des mains, ne conspirassent contre un systême si utile à l'état, si heureux pour le Roi, si avantageux aux peuples du royaume, mais si ruineux pour eux. La robe entiere en rugit pour son intérêt : elle est la modératrice des impôts par les places qui en regardent toutes

les fortes d'adminiſtration & qui lui ſont affectées privativement à tous, & elle ſe le croit encore avec plus d'éclat par la néceſſité de l'enregiſtrement des édits burſaux.

Les liens du ſang faſcinerent les yeux aux deux gendres de M. de Colbert, de l'eſprit & du gouvernement duquel ce livre s'écartoit fort, & ils furent trompés par les raiſonnements vifs & captieux de Deſmarets dans la capacité duquel ils avoient toute confiance, comme un diſciple unique de Colbert ſon oncle qui l'avoit élevé & inſtruit. Chamillart ſi doux, ſi amoureux du bien, & qui n'avoit pas comme on l'a vu, négligé de travailler avec Boiſguilbert, tomba ſous la même ſéduction de Deſmarets. Le chancelier qui ſe ſentoit toujours d'avoir été quoique malgré lui, contrôleur-général des finances, s'emporta : en un mot, il n'y eut que les impuiſſans & les déſintéreſſés pour Vauban & Boiſguilbert, je veux dire l'égliſe & la nobleſſe, car pour les peuples qui y gagnoient tout, ils ignorerent

rerent qu'ils avoient touché à leur ſalut, que les bons bourgeois ſeuls déplorerent: ce ne fut donc pas merveille ſi le Roi, prévenu & inveſti de la ſorte, reçut très-mal le maréchal de Vauban lorſqu'il lui préſenta ſon livre qui lui étoit adreſſé dans tout le contenu de l'ouvrage. On peut juger ſi les miniſtres à qui il le préſenta lui firent un meilleur accueil. De ce moment, ſes ſervices, ſa capacité militaire, unique en ſon genre, ſes vertus, l'affection que le Roi y avoit miſe, juſqu'à croire ſe couronner de lauriers en l'élevant; tout diſparut à l'inſtant à ſes yeux : il ne vit plus en lui qu'un inſenſé pour l'amour du public & qu'un criminel qui attentoit à l'autorité de ſes miniſtres, par conſéquent à la ſienne. Il s'en expliqua de la ſorte ſans ménagement : l'écho en retentit plus aigrement encore dans toute la nation offenſée qui abuſa ſans aucune retenue de ſa victoire; & le malheureux maréchal porté dans tous les cœurs françois, ne put ſurvivre aux bonnes graces de ſon maître, pour qui

il avoit tout fait, & mourut peu de mois après, ne voyant plus personne, consumé de douleur & d'une affliction que rien ne put adoucir, & à laquelle le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant de s'appercevoir qu'il eût perdu un serviteur si utile & si illustre. Il n'en fut pas moins célebré par toute l'Europe, & par les ennemis mêmes; ni moins regretté en France de tout ce qui n'étoit pas financiers ou suppôts de financiers. Boisguilbert, que cet événement auroit dû rendre sage, ne put se contenir. Une des choses que Chamillart lui avoit le plus fortement objectées étoit la difficulté de faire des changemens au milieu d'une forte guerre. Il publia donc un livre fort court par lequel il démontra que M. de Sully convaincu du désordre des finances que Henri IV lui avoit commises, en avoit changé tout l'ordre au milieu d'une guerre autant ou plus fâcheuse que celle dans laquelle on se trouvoit engagé, & en étoit venu à bout avec un grand succès; puis s'échap-

pant ſur la fauſſeté de cette excuſe par une tirade, de *faut-il attendre la paix pour* &c. il étala avec tant de feu & d'évidence un ſi grand nombre d'abus ſous leſquels il étoit impoſſible de ne pas ſuccomber, qu'il acheva d'outrer les miniſtres déjà ſi piqués de la comparaiſon du duc de Sully, & ſi impatiens d'entendre toujours renouveler le nom d'un ſi grand ſeigneur, qui en a plus ſu en finance que toute la robe & la plume. La vengeance ne tarda pas, Boiſguilbert fut exilé au fond de l'Auvergne; tout ſon petit bien conſiſtoit en ſa charge, ceſſant de la faire, il tariſſoit.

La Vrilliere, qui avoit la Normandie dans ſon département, avoit expédié la lettre de cachet. Il l'en fit avertir & la ſuſpendit quelques jours comme il put. Boiſguilbert fut peu ému; plus ſenſible peut-être à l'honneur de l'exil, pour avoir travaillé ſans crainte au bien & au bonheur public, qu'à ce qu'il lui en alloit coûter. Sa famille en fut plus alarmée, & s'empreſſa à parer ce coup. La Vril-

liere de lui-même s'employa avec généroſité; il obtint qu'il fît le voyage, ſeulement pour obéir à un ordre émané qui ne ſe pouvoit plus retenir, & qu'auſſitôt après qu'on ſeroit informé de ſon arrivée au lieu preſcrit, il ſeroit rappelé. Il fallut donc partir. La Vrilliere averti de ſon arrivée, ne douta point que le Roi ne fût content, & voulut en prendre l'ordre pour ſon retour; mais la réponſe fut que Chamillart ne l'étoit pas encore. J'avois fort connu les deux freres Boiſguilbert; je parlai donc à Chamillart: ce fut inutilement, on le tint là deux mois, au bout deſquels j'obtins ſon retour. Mais ce ne fut pas tout, Boiſguilbert mandé, en revenant, eſſuya une dure réprimande & pour le mortifier de tous points, fut envoyé à Rouen ſuſpendu de ſes fonctions, ce qui toutefois ne dura guère. Il en fut amplement dédommagé par la foule de peuple qui fut au-devant de lui, & les acclamations avec leſquelles il fut reçu.



ETABLISSEMENT de la Capitation.

A LA fin de cette année (1695), la capitation (*a*) fut établie. L'invention & la propoſition fut de Baſville, fameux intendant de Languedoc. Un ſecours ſi aiſé à impoſer d'une maniere arbitraire, à augmenter de même, & de perception ſi facile, étoit bien tentant pour un contrôleur-général embarraſſé à fournir à tout. Pontchartrain néanmoins y réſiſta long-tems de toutes ſes forces ; il en prévoyoit les terribles conſéquences, & que cet impôt étoit de nature à ne jamais ceſſer. A la fin, à force de cris, de beſoins, les brigues lui forcerent la main.

(*a*) On trouve dans les Mémoires de Maintenon que la capitation rendit au-delà des eſpérances des fermiers. L'auteur ſe trompe lourdement ; il eſt certain qu'il n'y a jamais eu de ferme de la capitation. Le même écrivain avance avec la même ignorance que les laquais de Paris allerent à l'Hôtel-de-Ville prier qu'on les impoſât à la capitation. Ce conte ridicule, dit M. de Voltaire, ſe refute de lui-même. Les maîtres payerent toujours pour leurs domeſtiques.

Anecdote sur la Constitution Unigenitus.

AMELOT, à son retour de Rome, me conta un fait bien remarquable & qui mérite place ici. Il me dit que le pape l'avoit pris en goût, & lui parlant souvent avec confiance, qu'il gémissoit d'être en *brassieres* & de ne pouvoir ce qu'il voudroit. Dans une de ses conversations, le pape se répandit avec lui en regrets de s'être laissé aller à donner la constitution, que les lettres du Roi lui avoient arrachée, dans la persuasion où elles l'avoient mis, ainsi que toutes celles du P. Tellier, que le Roi étoit si absolu en France & tellement maître des évêques, du reste du clergé & des parlemens, que sa bulle seroit reçue de tous unanimement, enregistrée & publiée par-tout sans la moindre difficulté ; que s'il eût pu penser en trouver la centieme partie de ce qu'il en rencontroit, jamais il ne l'auroit donnée.

Là-dessus Amelot lui demanda avec

liberté pourquoi aussi, voulant donner sa bulle, il ne s'étoit pas contenté de la censure de quelques propositions du P. Quesnel, au lieu d'en faire une baroque de cent-une propositions? Que là-dessus le pape s'étoit écrié, s'étoit mis à pleurer, & lui saisissant le bras, lui avoit répondu en ces propres termes italiens, répondans à ceux qu'il me dit en françois, que voici :

Hé! M. Amelot, M. Amelot, que vouliez-vous que je fisse? je me suis battu à la perche pour en retrancher; mais le P. Tellier avoit dit au Roi qu'il y avoit dans ce livre plus de cent propositions censurables. Il n'a pas voulu passer pour menteur, & l'on m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre plus de cent, pour montrer qu'il avoit dit vrai, & je n'en ai mis qu'une de plus. Voyez, M. Amelot, comment j'aurois pu faire autrement?

On peut juger que ce récit ne se passa point sans commentaires. Rien ne prouve plus solidement ni plus évidemment par

ce discours du pape, le cas qu'il faisoit lui-même de sa constitution, de la nécessité de la faire, & de la maniere dont on la lui avoit fait donner, par conséquent du respect qui pouvoit être dû à tant de machines infernales, & qui a en effet allumé un feu d'enfer, suivant la louable intention de ceux qui l'ont extorquée & fabriquée; & quelle est cette piece qui a fait depuis la fortune d'être érigée & présentée en article de foi par ses créatures. Personne ne révoquera en doute la probité & la vérité d'Amelot dans ce récit.

Le Maréchal d'Humieres; sa fortune; sa famille; sa mort.

En ce tems (1694) mourut M. le maréchal d'Humieres (a). C'étoit un homme qui avoit tous les talens de la Cour & du

(a) Louis de Crévant d'Humieres, d'une ancienne famille originaire de Tours, se distingua par sa valeur en différentes occasions. Ce fut à la recomman-

grand monde, & toutes les manieres d'un fort grand ſeigneur, avec cela homme d'honneur, quoique fort liant avec les miniſtres & très-bon courtiſan ; ami particulier de M. de Louvois, qui contribua beaucoup à ſa fortune, & ne le fit pas attendre.

Il étoit brave, & ſe montra meilleur en ſecond qu'en premier. Il étoit magnifique en tout, bien avec le Roi qui le diſtinguoit fort, & étoit familier avec lui. On peut dire que ſa préſence ornoit la Cour & tous les lieux où il ſe trouvoit. Il avoit toujours ſa maiſon pleine de tout ce qu'il y avoit de plus grand & de meilleur. Les princes du ſang n'en bougeoient, & il ne ſe contraignoit en rien pour eux

---

dation de M. de Turenne qu'il obtint le bâton de maréchal de France. On rapporte que Louis XIV ayant demandé au chevalier de Grammont s'il ſavoit qui il venoit de faire maréchal de France ; ce ſeigneur lui répondit : « Oui, Sire, c'eſt madame d'Humieres ». En effet, on croyoit à la Cour que le vicomte de Turenne étoit épris des charmes & de l'eſprit de madame la marquiſe d'Humieres, qui étoit une de la Châtre,

ni pour perſonne. Avec un air de liberté, de politeſſe, de diſcernement, qui lui étoit naturel & qui ſéparoit toute idée d'orgueil d'avec la liberté & la dignité d'un homme qui ne veut ni ſe contraindre, ni contraindre les autres. Il avoit les plus plaiſantes coleres du monde, ſurtout en jouant, & avec cela le meilleur homme de la terre, & qui étoit généralement aimé. Il avoit le gouvernement général de Flandres & de Lille où il tenoit comme une Cour, & avoit fait un beau lieu de Mouchy, à deux lieues de Compiegne, dont il étoit capitaine. Le Roi l'avoit ſouvent aidé à accommoder Mouchy, & y avoit été pluſieurs fois.

M. de Louvois qui, à la mort du duc de Ludes, voulut rogner l'office de grand-maître de l'artillerie, en faveur de ſa charge de ſecrétaire d'état, fit faire le maréchal d'Humieres grand-maître en ſon abſence, comme il revenoit d'Angleterre complimenter de la part du Roi, le Roi Jacques II ſur ſon avénement à la couronne. Ce miniſtre contribua beaucoup

à le faire faire duc vérifié, & à lui faire accorder la grace très-ſinguliere de faire appeler dans les lettres celui qui, avec l'agrément du Roi, épouſeroit ſa derniere fille, fille belle comme le jour & qu'il aimoit paſſionnément. Il avoit perdu ſon fils unique ſans alliance, au ſiege de Luxembourg. Il avoit marié ſa fille au prince d'Iſengheim, en obtenant un tabouret de grace, & la ſeconde à Vaſſé, vidame du Mans, qui s'étoit remariée à Surville, cadet d'Hautefort, dont elle avoit été long-tems ſans voir ſon pere.

Le maréchal mourut aſſez bruſquement à Verſailles, amèrement chagrin de n'avoir jamais penſé à ſon ſalut, ni à ſa ſanté, il pouvoit ajouter à ſes affaires ; il mourut pourtant fort chrétiennement, & fut généralement regretté. On peut remarquer qu'il fut aſſiſté à la mort par trois antagoniſtes, M. de Meaux, M. l'abbé de Fénelon, qui écrivirent bientôt l'un contre l'autre, & le P. Caffaro, théatin, ſon confeſſeur, qui s'étant aviſé d'écrire un livre en faveur de la comédie

pour la prouver innocente & permise, fut puissamment réfuté par M. de Meaux.

PARTICULARITÉS sur le Maréchal de Coetlogon.

LE maréchal de Château-Renauld mourut à plus de quatre-vingts ans. C'étoit un fort homme d'honneur, très-brave, très-bon homme, & très-grand & heureux homme de mer, où il avoit fait de belles actions, que le malheur même de Vigo ne put tenir. Avec tout cela, il se peut dire qu'il n'avoit pas le sens commun. Son fils unique avoit épousé une derniere sœur du duc de Noailles, par où il avoit eu la survivance de la grande lieutenance-générale de Bretagne, qu'avoit son pere.

Trois jours avant sa mort, le duc de Noailles avoit furtivement obtenu & fait expédier sur le champ, un brevet de retenue de 120 mille liv. pour sa sœur sur la charge de vice-amiral, qui n'avoit jamais été vendue, & qui fut présenté à

Coetlogon, qui la demanda comme premier lieutenant-général, qui ne s'attendoit rien moins qu'à cette apparition, & qui n'en voulut pas payer un denier. C'étoit, auſſi-bien que le maréchal de Château-Renauld, un des plus braves & des meilleurs hommes de mer qu'il y eut. Sa douceur, ſa juſtice, ſa probité & ſa vertu ne furent pas moindres. Il avoit acquis l'affection & l'eſtime de toute la marine, & pluſieurs actions brillantes lui avoient fait beaucoup de réputation chez l'étranger. Il avoit du ſens avec un eſprit médiocre, mais fort ſuivi & appliqué. On fut honteux à la fin de cette eſpiéglerie de brevet de retenue, pour n'en dire pis, & ſans lui plus rien demander, on lui donna la vice-amirauté.

Le duc de Noailles rapporta le brevet de retenue à M. le duc d'Orléans, qui le jetta au feu, & fit donner les 120 mille livres aux dépens du Roi, que le duc de Noailles fit payer à ſa ſœur, en grand miniſtre qui ne néglige rien.

Je dépaſſerai tout de ſuite le tems de

ces mémoires ſur Coetlogon en faveur de ſa vertu & de la ſingularité du fait. M. le duc, devenu premier miniſtre ſous les volontés de madame de Prie, ſa funeſte maîtreſſe, & tous deux ſous la fatale tutelle des freres Paris, fit au premier jour de l'an 1724, une promotion de maréchaux de France, & une de chevaliers de l'ordre, toutes deux ridicules. Il donna l'ordre à Coetlogon tout auſſi mal-à-propos qu'il ne le fit point maréchal de France, & de tous les étrangers qui le connoiſſoient de réputation. Coetlogon en fut vivement touché, mais conſolé par le cri public, il n'en fit aucune plainte, & s'enveloppa dans ſa vertu & dans ſa modeſtie. Quelques années après, étant fort vieux, il ſe retira dans une des maiſons de retraite du noviciat des jéſuites, où il ne penſa plus qu'à ſon ſalut par toutes ſortes de bonnes œuvres.

Alors Dantin & le comte de Toulouſe, qui avoit épouſé la veuve de ſon fils, ſœur du duc de Noailles, laquelle en avoit eu deux fils, ſongerent à faire don-

ner au cadet de ces deux petits-fils de Dantin, tout jeune, la vice-amirauté de Coetlogon, pour avoir l'appui du comte de Toulouſe, ſon beau-pere, amiral, & voler de-là rapidement au bâton de maréchal de France. Ils le propoſerent à Coetlogon, ils lui offrirent tout l'argent qu'il en voudroit tirer, enfin ils lui montrerent le bâton de maréchal de France qu'il avoit ſi bien mérité. Coetlogon demeura inflexible, dit qu'il ne voudroit point vendre ce qu'il n'avoit point voulu acheter, proteſta qu'il ne feroit point ce tort aux officiers de la marine, de priver de leur fortune ceux que leurs ſervices & leur ancienneté devoient faire arriver après lui. On ſut cette généreuſe réponſe moins par lui que par les gens qui lui avoient été détachés, & par les plaintes du peu de ſuccès : le public y applaudit, & la marine en fut comblée. Peu après il tomba malade de la maladie dont il mourut.

Son neveu, car il n'avoit point été marié, touché de la privation pour ſa fa-

mille de l'illuftration que fon oncle avoit fi bien méritée, fit tant que le comte de Touloufe obtint du cardinal de Fleury, premier miniftre alors, le bâton de maréchal de France pour Coetlogon, qui fe mouroit, qui ne favoit rien de ce que faifoit fon neveu, & qui n'en pouvoit plus jouir. Son confeffeur lui annonça cet honneur; il répondit qu'autrefois il y auroit été fort fenfible, mais qu'il lui étoit indifférent dans ces momens, où il voyoit plus que jamais le néant du monde qu'il falloit quitter, & le pria de ne lui plus parler que de Dieu, dont il ne fit plus que s'occuper uniquement. Il mourut quatre jours après, fans avoir penfé un inftant à fon bâton.

Anecdote fur le Maréchal de Montrevel.

LE maréchal de Montrevel (*a*), dont le nom ne fe trouvera guère dans les hif-

(*a*) Lorfque Louis XIV fut affiéger Dole en Franche-Comté, cette place avoit pour commandant le comte

toires, ce favori des ſottes, des modes, du bel air, du maréchal de Villeroi, &

---

de Montrevel, homme d'un grand courage, fidele par grandeur d'ame aux Eſpagnols qu'il haïſſoit, & au parlement de la province qu'il mépriſoit. Sa garniſon n'étoit compoſée que de quatre cens ſoldats & d'un petit nombre d'habitans; néanmoins il entreprit de ſe défendre. L'attaque de cette place ne ſe fit point dans les formes ordinaires, à peine la tranchée fut-elle ouverte, qu'un petit nombre de volontaires fut audacieuſement attaquer la contreſcarpe & s'y logea. Le grand Condé & ſon fils coururent à propos pour ſoutenir cette jeuneſſe inconſidérée. Après quatre jours de ſiege la ville capitula, & en moins de trois ſemaines toute la Franche-Comté fut ſoumiſe au Roi. Le conſeil d'Eſpagne indigné de ce peu de réſiſtance, écrivit au gouverneur: « Que le Roi de France auroit dû envoyer ſes laquais » prendre poſſeſſion de ce pays, au lieu d'y aller en » perſonne ».

En 1703, le comte de Montrevel fut compris dans une promotion de maréchaux de France, & envoyé avec quelques troupes pour faire la guerre aux miſérables habitans des Cevennes; mais, quelle guerre! On faiſoit périr ſur la roue, on brûloit les priſonniers qu'on faiſoit, & ces ſupplices excitoient la fureur de ces fanatiques & les portoient à la barbarie la plus atroce contre les ſoldats qui leur tomboient entre les mains. En 1704, le maréchal de Montrevel fut relevé par le maréchal de Villars, qui pacifia ce pays, par ſa fermeté & ſon adreſſe.

presque du feu Roi, duquel il avoit tiré plus de cent mille livres de rente en bienfaits dont il jouissoit encore, qui n'a pu être nommé que pour ce à quoi il avoit le moins de part, une figure qui le fit vivre presque toute sa vie aux dépens des femmes, une grande naissance & une valeur brillante, par-delà, quoi que ce puisse être, mourut *escroc* de ses créanciers, n'ayant rien vaillant que trois cens louis qu'on lui trouva, & force vaisselle & porcelaine. Il avoit ces miseres des femmes qui l'avoient fait subsister, & il ne craignoit rien tant qu'une saliere renversée.

Il se préparoit à aller en Alsace; dînant chez Biron, depuis duc, pair & maréchal de France, une saliere se répandit sur lui, il pâlit, se trouva mal, dit qu'il étoit mort: il fallut sortir de table & le mener chez lui; on ne put lui remettre le peu de tête qu'il avoit, la fievre le prit le soir, & il mourut après, n'emportant que les regrets de ses créanciers.

M. de BROGLIO, *Auteur de l'augmentation du Prêt des Troupes.*

BROGLIO, gendre du chancelier Voisin, qui, lors de sa toute-puissance dans les derniers tems du feu Roi, lui avoit fait donner un gouvernement & une inspection d'infanterie, étoit fils & frere aîné des maréchaux de Broglio, dont il fut toute sa vie le fléau. C'étoit un homme de lecture, de beaucoup d'esprit, très-méchant, très-avare, très-noir, d'aucune sorte de mesure, pleinement & publiquement déshonoré sur le courage & sur toutes sortes de chapitres; avec cela, effronté, hardi, audacieux & plein d'artifices, d'intrigues & de maneges, jusques-là que son beau-pere le craignoit, lui qui se faisoit redouter de tout le monde. Il se piquoit avec cela de la plus haute impiété & de la plus raffinée débauche, pourvu qu'il ne lui en coutât rien, quoique fort riche. Je n'ai guère vu face d'homme mieux faite pour repré-

ſenter celle d'un réprouvé que la ſienne, cela frappoit.

Un gendre de Voiſin ne devoit pas être un titre pour entrer dans la familiarité de M. le duc d'Orléans, qui, peut-être de tout le regne du feu Roi, ne lui avoit jamais parlé. Je ne ſais qui le produiſit, car la petite cour obſcure qu'il appeloit ſes *roués*, & que le monde ne connoiſſoit point ſous d'autre nom, me fut toujours parfaitement étrangere. Mais Broglio s'y initia ſi bien, qu'il fut de tous les ſoupers; & que de-là il ſe mit à parler troupes en d'autres tems au Régent, ſous prétexte de la connoiſſance que leur uſage & ſon inſpection lui en avoient donnée. Il s'ouvrit ainſi quelquefois le cabinet, où on lui voyoit porter un porte-feuille.

De ce travail, qui dura quelque tems deux ou trois fois la ſemaine, ſortit une augmentation de paie de ſix deniers par ſoldat, avec un profit deſſus pour chaque capitaine d'infanterie, qui coûterent au Roi pour toujours ſept cens mille livres

par an. Il capta pour cela quelques gens du conseil de guerre, qui n'oserent s'y opposer, dans la certitude que Broglio n'eût rien oublié pour s'en faire un mérite dans les troupes à leurs dépens, mais dont presque tout ce conseil & le public cria beaucoup dans un tems de paix & de désordre des finances, qui ne pouvoient suffire aux plus pressans besoins.

Broglio comptoit bien se continuer du travail, & devenir par-là un personnage, & il avoit persuadé le Régent que les troupes l'alloient porter sur les pavois. Tous deux se tromperent lourdement; M. le duc d'Orléans, par une augmentation fort pesante aux finances, qui ne se pouvoit plus rétracter, qui ne tint lieu de rien, & dont le gros des troupes ne s'apperçut seulement pas; Broglio, en ce qu'il ne mit plus le pied dans le cabinet pour aucun travail, & qu'il demeura dans l'opprobre qu'il méritoit à tant de titres. Il fut enfin noyé tout-à-fait sous le ministere du cardinal de Fleury, contre qui, en faisant sa tournée, il s'échappa

en propos les plus licentieux. Le cardinal, qui en fut informé aussi-tôt, lui envoya ordre de revenir sur le champ, & en punition de son insolence, lui ôta sa direction sans récompense; car il étoit devenu directeur de l'infanterie, dont les appointemens sont de 20 mille livres. Il demeura donc chez lui fort obscur à Paris, & fort délaissé.

Quelque tems après il maria son fils à la fille de Beusewald, colonel du régiment des Gardes-Suisses, & long-tems employé avec capacité en Pologne & dans le nord; & voulut la clause expresse que son fils ne serviroit point, & que ni lui, ni sa femme ne verroient jamais le Roi, la Reine, ni la Cour. Je pense que voilà le premier exemple d'une si audacieuse folie. Elle a été pleinement accomplie, & son fils a toujours vécu inconnu & dans la derniere obscurité.



PARTICULARITÉS de M. de Soubiſe.

MONSIEUR de Soubiſe, né, comme il le diſoit lui-même, mais bien bas à ſes amis en riant, & en s'applaudiſſant de ſa bonne fortune, né, dis-je, gentilhomme avec quatre mille livres de rente, & devenu prince à la fin, avec quatre cens mille livres de rente, avoit épouſé une riche veuve qui n'étoit rien d'elle, ni de ſon premier mari dont elle n'avoit pas d'enfans, qui lui donna tout ſon bien par le contrat de mariage. Cette femme mourut en 1660. Avec ce bien, demeuré à M. de Soubiſe, on ſongea dans la famille à le remarier & à en tirer parti. Madame de Chevreuſe, toujours la mieux avec la Reine, & d'autant plus que les troubles étoient bien diſparus, & que le cardinal Mazarin étoit mort en 1661, qui eut été obſtacle aux vues élevées de madame de Chevreuſe, imagina d'unir ſon crédit à celui de madame de Rohan,

qui, sans faveur comme elle, étoit fort considérée, pour faire le mariage de sa fille aînée, en lui faisant donner le tabouret. C'étoit en 1663. M. de Louvois étoit encore trop petit garçon, & son pere trop fin & trop politique, pour oser broncher devant M. de Turenne, comme il s'y éleva long-tems après, & ce grand capitaine étoit dans l'apogée de sa faveur & de sa considération personnelle, avec un crédit que rien ne balançoit. Il étoit lors fort huguenot, madame de Rohan encore plus. Cet intérêt & la figure qu'ils faisoient dans leur religion, les avoient intimement unis. M. de Turenne entra donc dans cette affaire comme dans la sienne propre. Madame de Rohan la poursuivit comme une grace qu'elle demandoit instamment, madame de Chevreuse ayant tout son crédit & toutes ses anciennes liaisons avec la Reine, & ils l'emporterent. Ils obtinrent, presqu'en même tems, de faire madame de Soubise dame du palais, & une fois à la Cour, sa beauté fit le reste. Tout s'use : le Roi ne

fut pas long-tems sans en être épris. L'humeur de madame de Montespan le fatiguoit : il avoit eu des passades & lui avoit même donné des rivales. Celle-ci fut bien se conduire. Bontems porta les paroles, le secret extrême fut exigé, la frayeur de M. de Soubise fut exagérée, la maréchale de Rochefort, accoutumée au métier, fut choisie pour confidente. Elle donnoit les rendez-vous chez elle, où Bontems la venoit avertir, & toutes deux, bien seules & bien affublées, se rendoient par les derrieres chez le Roi.

MORT de M. le Maréchal de Luxembourg.

MONSIEUR de Luxembourg (*a*) ne survécut pas long-tems au beau mariage qu'il avoit fait de sa fille avec un bâtard

---

(*a*) François-Henri de Montmorenci, duc de Luxembourg, étoit fils de François de Montmorenci, comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée sous Louis XIII, pour s'être battu en duel. Sa taille étoit

obscur du dernier comte de Soissons, que madame de Némours avoit comblé de biens, & qui avoit pris le nom de prince de Neufchâtel. A soixante-sept ans il vivoit comme un homme qui n'en a que vingt-cinq, & ne s'en croyoit pas réellement davantage. Au défaut de bonnes fortunes, dont son âge & sa figure l'excluoient, il

---

contrefaite & sa physionomie austere; mais s'il étoit privé des dons extérieurs de la nature, on peut dire qu'elle lui prodigua tout le reste. Le maréchal de Luxembourg avoit l'ame grande & magnanime, le génie vaste, le cœur sensible, il étoit désintéressé, plein de graces, de politesse, d'enjouement & de vivacité & sur-tout de modestie. Si M. le duc de Saint-Simon ne le peint pas avec des couleurs bien favorables dans sa vie privée, au moins lui rend-il la justice qu'il méritoit à la tête des armées. On n'a pas oublié que lui ayant été rapporté que le prince d'Orange avoit dit : « Est-il » possible que je ne battrai jamais ce bossu-là ? » il répondit : « Comment sait-il que je suis bossu ? il » ne m'a jamais vu par derriere ». C'est ce héros que le prince de Conti appelloit *le tapissier de Notre-Dame* : parce que c'est dans cette église qu'on dépose les drapeaux remportés sur les ennemis. Etant près de mourir il reconnut la vérité de cet adage : « L'éclat » de la renommée console moins un mourant que le sou» venir d'une bonne action ». L'historien de sa vie nous assure que dans les regrets d'avoir mieux servi le

y ſuppléoit par de l'argent; & l'intimité de ſon fils & de lui, de M. le prince de Conti & d'Albergotti, portoit preſque toute ſur des mœurs communes, & des parties ſecretes qu'ils faiſoient enſemble avec des filles. Tout le fait des marches, des ordres, des ſubſiſtances, portoit toutes les campagnes ſur Puyſégur, qui même dégroſſiſſoit les projets.

Rien de plus juſte que le coup-d'œil de M. de Luxembourg, rien de plus brillant, de plus aviſé, de plus prévoyant que lui devant les ennemis, ou un jour de bataille, avec une audace & en mêmetems un ſang-froid qui lui laiſſoit tout voir & tout prévoir au milieu du plus

---

Roi que Dieu, il s'écria: » qu'il auroit préféré à l'é» clat de tant de victoires qui devenoient inutiles au » tribunal du juge des Rois & des héros, le mérite » d'un verre d'eau donné aux pauvres pour l'amour de » l'être ſuprême ». Louis XIV, voyant ſa famille déſolée qui venoit le remercier de la part que ce monarque prenoit à leur douleur, leur dit d'un air pénétré: « Vous venez de faire une grande perte; mais je » perds infiniment plus que vous ». Les malheurs qui ſuivirent la mort de ce héros, ont juſtifié cet éloge.

grand feu, & du danger du succès le plus imminent, & c'étoit-là où il étoit grand. Pour le reste, la paresse même. Peu de promenades sans grande nécessité; du jeu, de la conversation avec ses familiers; & tous les soirs, un souper avec un très-petit nombre, presque toujours le même; & si l'on étoit voisin de quelque ville, on avoit soin que le sexe y fût agréablement mêlé. Alors il étoit inaccessible à tout, & s'il arrivoit quelque chose de pressé, c'étoit à Puységur à y donner ordre.

Telle étoit à l'armée la vie de ce grand général; & telle encore à Paris, où la cour & le grand monde occupoient ses journées, & le soir ses plaisirs. A la fin, l'âge, le tempérament, la conformation, le trahirent. Il tomba malade à Versailles d'une péripneumonie, qui l'enleva le 4 Janvier 1695, après cinq jours de maladie. Il fut regretté de beaucoup de gens, quoique comme particulier, il ne fût estimé de personne, & aimé de fort peu.

MORT du Duc de Vendôme.

VENDÔME triomphoit en Eſpagne, non des ennemis de cette couronne, mais des Eſpagnols & de nos malheurs. A ſon âge, & à celui de ceux que nous pleurions, il ſe comptoit expatrié pour le reſte de ſa vie. Leur mort le rendit aux plus flatteuſes eſpérances d'en revenir jouir à notre cour, & d'y redevenir un perſonnage qui y feroit de nouveau bien compter avec lui. Le titre d'alteſſe avoit été un fruit auſſi prompt que délicieux, d'une ſi ſurprenante délivrance; l'aſſimilation aux D. Juans, acheva de l'enivrer des larmes de la France, où, porté ſur un nouveau piédeſtal, il projettoit de venir faire le prince en plein, par le titre d'en avoir déſeſpéré l'Eſpagne.

Sa pareſſe, ſa liberté de vie, ſes débauches avoient prolongé ſon ſéjour ſur la frontiere, où il ſe trouvoit plus commodément pour ſatisfaire à tous ſes goûts qu'à Madrid, où, bien qu'il ne ſe con-

traignît guère, il ne pouvoit éviter quelque contrainte de repréſentation, & de paroître à la Cour. Il y arriva pour recevoir les profuſions invétérées de la toute-puiſſance de la princeſſe des Urſins. Elle ſe hâta donc de faire expédier avec lui ce qui, pour le militaire, demandoit néceſſairement ſa préſence, & de le renvoyer promptement à la frontiere.

Lui-même, comblé de diſtinctions où il n'auroit oſé prétendre, embarraſſé de la ſolitude où le laiſſoit l'extrême dépit des grands & des ſeigneurs, de leur ſubite humiliation à ſon égard, & rappelé dans ſes quartiers par ſa pareſſe & ſes déſirs, il s'en retourna volontiers très-promptement.

Il n'y avoit rien à faire; les Autrichiens, étonnés & affoiblis du départ des Anglois, ſe trouvoient bien éloignés de l'offenſive, & Vendôme nageant dans les nouveaux charmes de ſon nouveau ſort, ne penſoit qu'à en jouir dans une oiſiveté profonde, ſous prétexte que tout n'étoit pas prêt pour commencer les opérations.

Pour être plus en liberté, il se sépara des officiers-généraux, & s'alla établir, avec deux ou trois de ses plus familiers, & ses valets qui faisoient par-tout sa compagnie la plus chérie, à Vignarol, petit bourg presque abandonné & loin de tout, au bord de la mer, dans le royaume de Valence, pour y manger du poisson tout son *saoul*. Il tint parole, & s'en donna de tout avec profusion pendant près d'un mois.

Il se trouva incommodé, on crut aisément qu'il ne lui falloit que de la diete, mais le mal augmenta si promptement & d'une façon si bizarre, après avoir semblé long-tems n'être rien, que ceux qui étoient auprès de lui en petit nombre, ne douterent pas du poison, & envoyerent aux secours de tous côtés; mais le mal ne les voulut pas attendre, il redoubla précipitamment avec des symptômes étranges; il ne put signer un testament qu'on lui présenta, ni une lettre au Roi par laquelle il demandoit le retour de son frere à la Cour.

Tout ce qui étoit autour de lui s'enfuit, & l'abandonna tellement, qu'il demeura entre les mains de trois ou quatre des plus bas valets, tandis que les autres pilloient tout & s'en alloient. Il passa ainsi les deux ou trois derniers jours de sa vie, sans prêtre, sans qu'il eût été question seulement d'en parler, sans autre secours que d'un seul chirurgien. Les trois ou quatre valets demeurés auprès de lui, le voyant à la derniere extrêmité, se saisirent du peu de choses qui restoient autour de lui, & faute de mieux, lui tirerent sa couverture & ses matelas de dessous lui. Il leur cria pitoyablement de ne le pas laisser au moins mourir à nud sur la paillasse, & je ne sais s'il l'obtint.

Ainsi mourut à 58 ans, le vendredi 10 Juin 1712, le plus superbe des hommes, &, pour n'en rien dire davantage, le plus heureux jusqu'à ses derniers jours.

La princesse des Ursins qui, pour sa grandeur particuliere, avoit si bien su profiter de sa vie, ne profita pas moins de sa mort. Pour faire sa cour à bon mar-

ché

ché à M. du Maine, à madame de Maintenon, au Roi même, elle fit ordonner que le corps de ce général feroit porté à l'Efcurial. C'étoit combler la mefure des plus grands traitemens. Il n'étoit point mort en bataille, & de plus on ne voit aucun particulier enterré à l'Efcurial, comme il y en a plufieurs à S. Denis.

JEUNESSE du Duc de la Feuillade.

CHACUN partit pour fe rendre aux différentes armées. Le duc de la Feuillade (*a*) paffa par Metz pour aller à celle d'Al-

---

(*a*) François d'Aubuffon, duc de la Feuillade, pair & maréchal de France, fe diftingua par beaucoup d'actions courageufes pendant les guerres de Louis XIV. C'étoit un vrai courtifan, c'eft lui qui ayant acheté l'hôtel de Senneterre, le fit abattre & y fit élever en 1686 une ftatue pédeftre de Louis XIV, dans une place qui fut appelée des Victoires. L'abbé de Choifi s'amufe aux dépens de ce maréchal, lorfqu'il avance qu'il voulut acheter une cave dans l'églife des Petits-Peres, & qu'il prétendoit la pouffer fous terre jufqu'au milieu de cette place, afin de fe faire enterrer précifément

lemagne, & s'y arrêta chez l'évêque, frere de feu son pere, qui étoit tombé en enfance, & qui étoit fort riche. Il jugea à propos de se nantir, & demanda les clefs de son cabinet & de ses coffres; & sur le refus que les domestiques lui en firent, il les enfonça bravement & prit trente mille écus en or, beaucoup de pierreries, & laissa l'argent blanc. Le Roi d'ailleurs de longue main fort mécontent des débauches & de la négligence de la Feuillade dans le service, s'expliqua très-durement sur cet étrange avancement d'hoirie, & fut si près de le casser, que Pontchartrain eut toutes les peines du monde à l'empêcher. Ce n'est pas que la Feuillade ne vécût très-mal avec Châteauneuf, secrétaire d'état, & avec sa fille, qu'il avoit épousée en 1692 : mais un coup de cet éclat parut mériter tous les efforts de leur crédit pour le parer.

sous la statue de ce monarque. Ce n'est qu'une plaisanterie : il mourut subitement en 1691, & n'eut que le temps de s'écrier; « Que n'ai-je fait pour Dieu, » tout ce que j'ai fait pour le Roi »!

CARACTÈRE DE LA FEUILLADE.

LE duc de la Feuillade n'avoit pu faire revenir le Roi ſur ſon compte, & la colere de ce Prince lorſqu'il apprit le vol qu'il avoit fait à ſon oncle, n'étoit rien moins que propre à favoriſer ſes vues. Ses débauches de toutes les ſortes, ſon extrême négligence pour le ſervice, ſon très-mauvais & très-vilain régiment, ſon arrivée, tous les ans, très-tard à l'armée, qu'il quittoit avant perſonne, tout cela, dis-je, le tenoit dans une maniere de diſgrace très-marquée.

Il étoit parfaitement bien fait, avoit un air & les manieres fort nobles, & une phyſionomie ſi ſpirituelle, qu'elle réparoit ſa laideur, le jaune & les bourgeons dégoûtans de ſon viſage. Elle tenoit parole : il avoit beaucoup d'eſprit & de toutes ſortes d'eſprit. Il ſavoit perſuader ſon mérite à qui ſe contentoit de la ſuperficie, & ſur-tout avoit le langage & le manege d'enchanter les femmes.

Son commerce, à qui ne vouloit que s'amuser, étoit charmant. Il étoit magnifique en tout, libéral, poli, fort brave & fort galant, gros & beau joueur. Il se piquoit fort de toutes ces qualités.

Il étoit fort avantageux, fort hardi, grand débiteur de maximes & de morale, & disputoit volontiers pour faire parade d'esprit. Son ambition étoit sans bornes, & comme il étoit sans suite pour rien comme pour tout, cette passion & celle du plaisir prenoient le dessus tour-à-tour.

Il recherchoit fort la réputation & l'estime, & il avoit l'art de courtiser utilement les personnes des deux sexes, de l'approbation desquelles il pouvoit le plus espérer, & par cet applaudissement qui en entraînoit d'autre, de se faire compter dans le grand monde.

Il paroissoit vouloir avoir des amis, & il en trompa long-tems. C'étoit un cœur corrompu à fond, une ame de boue, un impie du bel-air & de profession; pour tout dire, le plus solidement malhonnête

homme qui ait paru de long-tems. Il étoit veuf ſans enfans de la fille de Châteauneuf, & ſœur de la Vrilliere, ſecrétaire d'état, avec qui il avoit très-mal vécu, ſans aucune cauſe, & avec un parfait mépris.

Ne ſachant où ſe reprendre dans un accès d'ambition, il imagina que Chamillart ſeroit en état de tout faire pour lui, en épouſant ſa ſeconde fille. Il le fit propoſer à ce miniſtre, qui s'en trouva d'autant plus flatté, que ſa fille étoit cruellement vilaine. Chamillart en parla au Roi, qui l'arrêta tout court: « Vous ne connoiſſez pas la Feuillade, lui dit-il, il » ne veut votre fille que pour vous tour- » menter, que pour que vous me tour- » mentiez par lui; or, je vous déclare » que je ne ferai rien pour lui, & vous » me ferez plaiſir de n'y plus penſer ».

Chamillart ſe tut tout court, & reſta fort affligé. La Feuillade ne ſe rebuta point. Plus il ſe vit ſans reſſource, plus il ſentit que ce mariage lui en feroit une unique, & plus il fit preſſer Chamillart.

On ne comprend pas aisément comment, après un tel refus, il osa retourner quelque tems après à la charge, & beaucoup moins comment le Roi se rendit à ses instances, à qui a connu ce Prince. Il donna deux cents mille livres à Chamillart, comme il faisoit à ses ministres. Chamillart y ajouta cent mille livres, & le mariage fut conclu.

La Feuillade vécut encore plus mal, s'il étoit possible, avec sa seconde femme. Il manqua étrangement à Chamillart, qui n'en demeura pas moins affollé de lui tant qu'il vécut. On a vu dans la suite combien ce mariage a coûté à la France.

ANECDOTES sur les Ducs de Charost.

L'ESCALOPIER, président à Mortier, avoit une fille fort riche, dont M. de Sully fit le mariage avec le comte de Charost. Ce Charost se trouva fort homme de mérite, qui se distingua dans toutes les guerres de son tems, & qui y eut

toujours des emplois conſidérables. Il s'attacha au cardinal de Richelieu juſqu'à s'en faire créature. Cette protection lui valut la charge de capitaine des gardes-du-corps, dont ſe défit, en 1634, le comte de Charlus, biſaïeul du duc de Lévy, & deux ans après Calais.

Le cardinal de Mazarin, qui ſe piqua d'aimer & d'avancer tout ce qui avoit été particulierement attaché au cardinal de Richelieu, rechercha l'amitié du comte de Charoſt, & le mit en grande conſidération auprès de la reine-mere, & enſuite auprès du Roi, qui le rechercherent toujours comme un homme de tête & de valeur, & d'une fidélité à toute épreuve. Il ſe fit un principe de demeurer uni avec tout ce qui avoit tenu au cardinal de Richelieu, qu'il appeloit toujours ſon maître, & dont il avoit force portraits, quoique ſa mémoire ne fût pas agréable à la reine-mere. Il avoit beaucoup dépenſé; il aimoit la faveur, quoiqu'homme d'honneur.

Il maria donc ſon fils, au commence-

ment de 1637, à la fille unique du premier lit de M. Fouquet, qui étoit alors dans l'apogée du miniſtere & de la faveur. Colbert, ſon intendant, qu'il avoit recommandé comme un homme très-capable, s'éleva bientôt ſur les ruines du ſur-intendant. Le Tellier & lui, qui, bien qu'ennemis, s'étoient réunis pour la perte de Fouquet qu'ils avoient hâtée & approfondie; le furent toujours à le ſceller de toutes parts. Dans la frayeur de ſon retour, ils ne voyoient qu'avec la derniere inquiétude le vif ſentiment avec lequel le vieux Charoſt & ſon fils avoient pris les malheurs de Fouquet; combien ils s'étoient peu embarraſſés de garder les moindres meſures dans leurs diſcours & dans leurs mouvemens en ſa faveur. Le fils étoit capitaine des gardes, en ſurvivance de ſon pere; ils n'en avoient rien perdu de leur familiarité & de leur conſidération auprès du Roi & auprès de la Reine, & l'un & l'autre aimoient, eſtimoient, diſtinguoient le pere comme un ancien ſer-

viteur de toute épreuve ; ce qui influoit auſſi ſur le fils. Les deux miniſtres ne purent ſe croire en ſûreté à l'égard de Fouquet, ni ſur eux-mêmes, tant que ces deux hommes conſerveroient une charge qui leur donnoit un accès ſi libre & ſi continuel. Le Roi & la Reine, tiraillés de part & d'autre, ſe feroient trouvés ſoulagés de voir leur charge en d'autres mains ; mais trop sûrs de leur fidélité & trop accoutumés à une ſorte de déférence pour le pere, ils ne purent ſe réſoudre à les en dépouiller.

Ce fut donc aux deux miniſtres à recourir à la voie de la négociation, & ils eurent permiſſion de leur faire un pont d'or. Charoſt, vieux routier de Cour, ſentit qu'à la longue il ne leur réſiſteroit pas, deviendroit à la fin à charge au Roi, & feroit forcé de faire avec dégoût, & pour ce qu'on voudroit bien lui donner, une choſe qu'il pouvoit faire alors avec agrément, en impoſant la loi, & en conſervant & augmentant même ſa conſidération & ſa familiarité.

Le traité fut donc que M. de Duras lui rendroit le prix de sa charge & qu'il en seroit pourvu, & que M. de Charost auroit pour rien la lieutenance générale unique de la Picardie, Boulonnois & pays reconquis, avec le commandement en chef dans la province; que son fils, qui quitteroit la survivance en faveur de M. de Duras, auroit celle de ladite lieutenance générale avec celle du gouvernement de Calais, & que le pere & le fils seroient faits en même tems ducs à brevet l'un & l'autre.

Mais ce ne fut pas tout: le pere voulut deux choses du Roi auquel il s'adressa directement, & les obtint toutes les deux; l'une fut un billet entierement écrit de la main du Roi & signé par lui, portant parole & promesse expresses de ne point faire de pair de France, pour quelque cause que ce pût être, sans faire Charost pere & fils, & sans le faire avant tout autre, en sorte qu'il auroit le rang d'ancienneté sur celui ou ceux que le Roi voudroit faire; l'autre chose fut un bre-

vet d'affaires au pere & au fils, c'eſt-à-dire, de moindres entrées que celles des gentilshommes de la chambre, & beaucoup plus grandes que toutes les autres. Cette voie ſi rare & ſi précieuſe d'un accès continuel & familier, n'étoit pas le compte des miniſtres, qui l'auroient bien empêché s'ils l'avoient pu ; mais Charoſt bruſqua ce dernier point du Roi à lui, comme le vin du marché ſans lequel il ne pouvoit le conclure de bon cœur, ni quitter une charge qui l'approchoit ſi fort de lui, & ſans s'aſſurer pour lui & pour ſon fils de s'en approcher davantage. Le billet fut un point capital & un effort extrême de conſidération. C'eſt l'unique promeſſe que le Roi ait jamais donnée par écrit d'aucune grace.

On verra bientôt de quelle importance furent les entrées & la promeſſe, & combien ce trait fut celui d'un habile homme. Il mourut en 1681, à 77 ans, & toujours en grande conſidération. Il ne faut pas omettre que Calais & la lieutenance générale de Picardie fut encore un mor-

ceau de 80000 liv. de rente. Outre ce grand établissement, Charost son fils servit avec distinction, & se maintint dans la familiarité du Roi. Ce ne fut pas sans une légere éclipse.

Il étoit à Calais, lorsque la reine d'Angleterre y arriva avec le prince de Galles. M. de Lauzun qui les avoit sauvés d'Angleterre & conduits, s'étoit pris à Pignerol d'une aversion extrême contre Fouquet, qu'il y avoit trouvé & laissé. Cette haine s'étendit à sa famille, & il n'en étoit jamais revenu. Tout occupé qu'il devoit être de son retour à la fortune & à une faveur si unique & si inimaginable, il ne le fut pas moins de nuire à Charost. Il rendit au Roi un compte si désavantageux en tout de Charost, de la réception de la reine d'Angleterre, de l'état de Calais & de la garde de la place, que Charost eut le dégoût d'y voir arriver Laubanie en qualité de commandant, le même qui s'acquit long-tems depuis tant de gloire à la défense de Landau.

Charost revint, & lui & Lauzun de-

meurerent des années ſans ſe parler, & long-tems ſans ſe ſaluer. Laubanie ſe conduiſit en très-galant homme qu'il étoit à l'égard de Charoſt, avec toutes ſortes d'égards & de reſpects, & ſe fit un point d'honneur de lui rendre juſtice & de détruire les mauvaiſes impreſſions que le Roi avoit priſes. Il y réuſſit, & Charoſt revint auprès du Roi comme auparavant.

Il avoit vu faire en divers tems plusieurs ducs, vérifier M. de la Feuillade, M. de Chevreuſe, M. de la Roche-Guyon, M. de Duras, le maréchal d'Humieres; il s'en étoit plaint. Le Roi qui ne les faiſoit point pairs pour éviter de faire Charoſt, lui répondit toujours froidement qu'il auroit tort de ſe plaindre, qu'il ne les faiſoit point pairs. Et Charoſt en effet n'avoit point à répliquer, mais il voyoit que le Roi ſe moquoit de lui.

A la fin la faveur d'Harlai, archevêque de Paris, prévalut. Il étoit duc à brevet depuis le mois d'avril 1674, & il

pétilloit d'attacher la pairie à son siege. Ce n'est pas d'aujourd'hui que des Rois se laissent entraîner en des fautes, même en les voyant. Le cardinal de Gondi avoit arraché le consentement de Louis XIII, à l'érection de son évêché de Paris en archevêché. Rome à son ordinaire avoit long-tems balancé pour mieux faire acheter une grace qui lui coûtoit si peu. Cependant on ouvrit les yeux là-dessus à Louis XIII. Il comprit qu'il n'avoit point d'intérêt à augmenter l'autorité du siege de sa capitale, ni de ceux qui le rempliroient ; & il en fut si persuadé, qu'il fit dépêcher un courier à Rome pour rompre cette affaire. Le courier arriva le lendemain du consistoire, où l'érection avoit passé. Le cardinal de Gondi fut archevêque de Paris, d'évêque qu'il en étoit auparavant, & on se garda bien de laisser découvrir que vingt-quatre heures plus tard Paris n'auroit pas été métropole. C'étoit ici le même inconvénient dans le genre séculier, & plus grand encore en tant que ce siege avoit

déjà tout dans le genre eccléfiaftique. Son prélat que le Roi aimoit, étoit duc à brevet; c'étoit des honneurs dont il devoit d'autant mieux fe contenter, que fes fucceffeurs ne lui étoient rien, & que leur dignité ne décoroit point fa famille. Le Roi pouvoit auffi fe contenter de cette diftinction unique dans le clergé & perfonnelle qu'il lui avoit donnée, fans fe foucier de fes fucceffeurs, & craindre d'en augmenter l'autorité que le cardinal de Retz lui avoit affez fait fentir, & de rendre une feptieme pairie éternelle. Néanmoins la faveur l'emporta, & le Roi réfolut d'élever le fiege de Paris à la pairie; en même tems il ne voulut point faire Charoft pair; il recommanda fort le fecret à l'archevêque de Paris, dans le deffein qu'il fût enregiftré & reçu dans le même moment, & que la grace ne fe fût que par-là, quitte après pour fe défaire comme il pourroit des clameurs de Charoft.

L'archevêque eut beau mener cette affaire le plus fourdement qu'il fut poffible,

& le premier préſident & le procureur-général lui aider par ordre du Roi, les créations ſont ſujettes à quantité de formes. Charoſt étoit au guet, il eut vent de ce qui ſe préparoit, il en parla au Roi qui biaiſa & ſe hâta de ſe défaire de lui. Charoſt, par-là encore plus certain de la choſe, & qu'on vouloit lui faire paſſer la plume par le bec, ne ſe rebuta point; il attaqua le Roi à la fin du petit coucher, où le peu qui jouiſſoit de ces entrées avoit toujours la conſidération réciproque de ſortir, dès que l'un d'eux ſe préſentoit à parler au Roi, comme il donnoit le bon ſoir, afin de le laiſſer en pleine liberté avec lui. Là, le Roi prêt à ſe mettre au lit ne pouvoit prétexter d'affaires, ni paſſer dans une autre piece: il falloit bien qu'il écoutât juſqu'au bout des gens en petit nombre, la plupart en grandes dignités & par leurs charges. Le Roi, pris ainſi au trébuchet, ſe mit à ſe promener par ſa chambre avec Charoſt, qui, ſon billet à la main, le ſomma de ſa parole, comme le plus honnête homme

qui

qui fût dans son royaume. Le prince ne put disconvenir de l'engagement, mais il se tourna à exagérer les services de l'archevêque, dont la nature demandoit d'autant plus une récompense éclatante & immédiate de sa main, qu'ils étoient des obstacles invincibles à celle qu'il lui avoit voulu donner par Rome, où les propositions de l'assemblée du clergé de 1682 où il présidoit, étoient si odieuses, que le pape qui ne pouvoit ne pas remplir la nomination qu'il lui avoit donnée pour la promotion des couronnes, s'opiniâtroit depuis tant d'années, à la différer toujours, & aimoit mieux ne plus faire de promotion pendant son pontificat, que de donner un chapeau à l'archevêque. Charost trouva ces raisons fort bonnes, mais il ajouta qu'elles ne concluoient en quoi que ce fût pour son exclusion, & pour que le Roi oubliât les services de son pere & les siens, & manquât pour l'unique fois de sa vie à une promesse solemnelle qu'il lui représentoit de sa propre main, & que lui-même avouoit

telle. Le Roi prétendit que l'archevêque devoit paſſer ſeul, par la conſidération qu'il venoit d'expliquer, mais avec aſſurance qu'il ne feroit plus aucun pair, ſans tenir la parole qu'il lui avoit donnée. Charoſt inſiſta & ſe retira au bout d'une demi-heure, fort mal ſatisfait du ſuccès d'une ſi longue diſpute. Il en eut encore trois près à près, toutes à la même heure, toutes autant ou plus longues, toutes en ſe promenant. A la derniere il emporta le prix de ſa perſévérance. Le Roi lui dit qu'il lui auroit fait grand plaiſir d'entrer dans ſes raiſons & de ſe fier à lui pour une autre fois; mais enfin puiſqu'il ne vouloit pas ſe relâcher de ſa parole qu'il avoit, il la lui vouloit tenir, & qu'il pouvoit avertir de ſa part le premier préſident & le procureur-général de prendre ſes ordres là-deſſus, & qu'il pouvoit auſſi prendre les meſures pour ce qu'il avoit à faire de ſon côté.

On peut juger qu'il ne perdit point de tems. Lui-même m'a conté ce détail & celui qui va ſuivre, & m'a dit que ſans

les entrées & la facilité de forcer le Roi de l'écouter seul à la fin de son petit coucher, tant qu'il vouloit, il n'auroit jamais emporté la pairie. L'archevêque de Paris, qui avoit compté sur la distinction d'être seul, voulut au moins être le premier des deux, & prit secrétement toutes ses mesures. Charost n'y fut pas moins attentif, ni moins bien servi qu'il l'avoit été sur l'érection même. Il retourna au Roi, toujours au petit coucher, toujours son billet à la main. Il se plaignit du dessein injurieux de l'archevêque, & montra au Roi que sa parole n'étoit pas moins engagée à ce qu'il fût le premier des deux qu'il feroit, qu'à n'en faire aucun sans lui. Le principal étoit accordé, l'accessoire ne tint pas. Le Roi avoit bien tacitement consenti à la surprise que l'archevêque lui vouloit faire; mais une fois éventée & portée en plainte, elle ne put avoir lieu. Le Roi promit à Charost d'arrêter l'archevêque, qui en effet ne fut enregistré & reçu au parlement que huit jours après lui.

Mais ce fut encore une autre ruſe où Charoſt pourſuivit juſqu'au bout. L'archevêque outré de n'avoir pu faire que Charoſt ne fût point pair en même tems que lui, plus piqué encore de n'avoir pu réuſſir à faire paſſer ſa pairie la premiere, eut la petiteſſe d'en vouloir au moins éviter la préſéance actuelle, & pour cela voulut, ce qui ne ſe fait jamais, être reçu à la dérobée, ſans l'aſſiſtance d'aucun pair. Il eut encore l'infortune d'être découvert & forcé dans ce dernier retranchement. Charoſt, toujours aux écoutes, fut encore averti. Il ſut le jour que le ſecret complot devoit s'exécuter. En vingt-quatre heures il s'aſſura du plus grand nombre des pairs qu'il put, qui arriverent avec lui à la grand-chambre, à ſept heures du matin, comme on alloit commencer l'affaire de l'archevêque. Ils l'y trouverent lui-même qui attendoit à l'ordinaire des pairs qui vont être reçus, & ils lui firent des complimens dont il ſe seroit bien paſſé. Sa ſurpriſe & ſon dépit ne purent ſe cacher.

Ces pairs prirent auſſitôt leurs places, & l'archevêque fut obligé de prendre la ſienne au-deſſous du duc de Charoſt. Cette aventure fut fort ridicule pour l'archevêque, & Charoſt eut complette ſatisfaction. Il avoit été duc à brevet avec ſon pere en 1672, & il fut pair avec l'archevêque en 1690.

PORTRAIT hiſtorique & Anecdotes du Maréchal de Villeroi, conſidéré comme Courtiſan, comme Général, & comme Gouverneur du Roi (a).

C'ÉTOIT un grand homme, bien fait, avec un viſage très-agréable, fort, vigoureux, ſain, qui, ſans s'incommoder,

---

(a) (*Note de l'Editeur*) Voici encore un article abſolument mutilé par le rédacteur des Mémoires ou ſes ayant cauſes, & dont il ne préſente qu'un huitieme. Il étoit d'autant plus important de le rétablir, que M. le duc de Saint-Simon a été un des principaux acteurs de la ſcene qu'il raconte, qu'elle regarde eſſentiellement M. le duc d'Orléans, & jette un grand jour ſur tout

faisoit de son corps tout ce qu'il vouloit. Quinze & seize heures à cheval ne lui étoient rien, les veilles pas davantage;

---

ce qui se passoit alors. Si M. le duc de Saint-Simon ne rend pas à M. le maréchal de Villeroi toute la justice qui pouvoit lui être due, c'est que ce seigneur étoit dans l'intimité de M. le Régent, qu'il connoissoit ce prince à fond, & que franc, brusque & dur comme il étoit, tous ceux qui se déclaroient les ennemis de son altesse royale, devenoient les siens. Ou le rédacteur n'a obtenu que des fragmens des Mémoires du duc de Saint-Simon, ou s'il possede ses manuscrits, il n'auroit pas dû en rejetter un morceau aussi intéressant dans sa totalité, car ce qu'il en offre, dépouillé des détails, ne peut satisfaire la curiosité des lecteurs.

Ecoutons ce que dit du maréchal de Villeroi, le rédacteur du nouveau Dictionnaire historique, &c. « Il » commanda en Lombardie, où il fut fait prisonnier à » Crémone, le premier février 1702. Il eut encore le » malheur de perdre la bataille de Ramillies en Flandres » le vingt mai 1706. Ses malheurs, suites de son inexpérience & de sa maladresse, rabaisserent un peu » son ton fanfaron & son air audacieux. Avant sa défaite à Crémone, il ne parloit qu'avec mépris des » généraux de l'Empereur. *Il faut*, disoit-il plaisamment, *que je fasse danser le rigaudon à ces trois* » *princes pendant le carnaval*; il vouloit désigner » par-là Eugene, Commerci, & Vaudemont; mais ils » lui apprirent à les respecter. Malheureux à la guerre,

toute ſa vie nourri & vivant dans le plus grand monde. Fils d'un gouverneur du Roi, élevé avec lui, dans ſa familiarité dès leur premiere jeuneſſe, galant de profeſſion, parfaitement au fait des intrigues galantes de la Cour & de la ville, dont il ſavoit amuſer le Roi qu'il connoiſſoit à fond, & des foibleſſe duquel il ſut profiter & ſe maintenir en *oſier* de cour dans les contre-tems qu'il eſſuya. Il étoit magnifique en tout, fort noble dans toutes ſes manieres, grand & beau joueur ſans ſe ſoucier du jeu, point méchant gratuitement, tout le langage & les façons d'un grand ſeigneur & d'un homme pétri de la Cour; glorieux à l'excès par nature; humble auſſi à l'excès pour peu qu'il en eût beſoin; & à l'égard

» il fut plus heureux dans le cabinet; il devint mi-
» niſtre d'état, chef du conſeil des finances & gou-
» verneur du roi Louis XV, & mourut à Paris en 1730,
» à quatre-vingt-ſept ans, regardé comme un honnête
» homme, fidele à l'amitié, généreux & bienfaiſant;
» ces qualités l'avoient rendu le favori de Louis XIV ».
Dictionnaire Hiſtorique portatif, &c.

du Roi & de madame de Maintenon, ferviteur à tout faire.

Il avoit cet efprit de Cour & du monde que le grand ufage donne, & que les intrigues & les vues aiguifent, avec ce jargon qu'on y apprend, qui n'a que le *tuf*, mais qui éblouit les fots, & que l'habitude de la familiarité du Roi, de la faveur, des diftinctions, du commandement rendoit plus brillante, & dont la fatuité fuprême faifoit tout le fond.

C'étoit un homme fait exprès pour préfider à un bal, pour être le juge d'un caroufel, & s'il avoit eu de la voix, pour chanter à l'Opéra les rôles de Rois & de héros. Fort propre encore à donner les modes, & à rien du tout au-delà.

Il ne fe connoiffoit ni en gens, ni en chofes, & parloit & agiffoit fur parole grand admirateur de qui lui impofoit, & conféquemment dupe parfaite, comme il le fut toute fa vie de Vaudemont, de madame des Urfins, & des perfonnages éclatans. Incapable de bon confeil & de toute affaire, même d'en rien compren-

dre par-delà l'écorce. M. de Torcy m'a conté qu'au conseil le Roi prenoit la parole avant le maréchal de Villeroi dans les commencemens, pour lui mieux faire entendre de quoi il s'agissoit, que le maréchal opinoit si pauvrement, & disoit ou demandoit des choses si étranges, que le Roi rougissoit, baissoit les yeux avec embarras, quelquefois interrompoit ses questions pour répondre d'avance.

Il étoit si rompu à la Cour, qu'il en étoit *corrompu*. Il se piquoit néanmoins d'être fort honnête homme; mais comme il n'avoit point de sens, il montroit la corde fort aisément aux occasions même peu délicates, où son peu de cervelle le trahissoit; peu retenu d'ailleurs quand ses vues, ses espérances & son intérêt, même l'envie de plaire & de flatter, ne s'accordoient pas avec la probité. C'étoit toujours, hors des choses communes, un embarras & une confiance dont le mélange devenoit ridicule. On distinguoit l'un d'avec l'autre, on voyoit qu'il ne savoit où il en étoit, quelques propos sitôt

prononcés avec autorité, étayés de ses grands airs, étoient ordinairement sa ressource.

Il étoit brave de sa personne, pour la capacité militaire, on en a vu les funestes effets. Sa politesse avoit une hauteur qui repoussoit, & ses manieres étoient, par elles-mêmes, insultantes quand il se croyoit affranchi de la politesse par le caractere des gens; aussi étoit-ce l'homme du monde le moins aimé, & dont le commerce étoit le plus insupportable, parce qu'on n'y trouvoit qu'un tissu de fatuité, de recherche & d'applaudissement de soi, de montre de faveur, de grandeur & de fortune, un tissu de questions qui en interrompoient les réponses, qui souvent ne les attendoient pas, & qui toujours étoient sans aucun rapport ensemble. D'ailleurs nulles choses que de contes de cour, d'aventures de galanteries; nulle lecture, nulle instruction, ignorance crasse sur tout; plates plaisanteries, force vent-*à-vide parfait.*

Il traitoit avec l'empire le plus dur les

personnes de sa dépendance. Il est incroyable les traitemens continuels que, jusqu'à sa mort, il a faits à son fils, qui lui rendoit des soins infinis & une soumission sans replique. Et j'ai su par des amis de Tallard, dont il étoit fort proche, & qu'il a toujours protégés, qu'il le mettoit sans cesse au désespoir, même parvenu à la tête de l'armée. Enfin la fausseté, & la plus grande & la plus pleine opinion de soi, mettent la main à la perfection de ce trop véritable tableau.

Louis XIV, piqué du désavantage que nos troupes venoient d'essuyer à Carpi, en Italie (1701), & continuellement prévenu contre Catinat, général modeste & sans défenseurs, manda au maréchal de Villeroi, qui étoit sur la Moselle, de partir sans dire mot aussi-tôt son courier reçu, & de venir recevoir ses ordres; tellement qu'il arriva à Marly, où tout le monde se frotta les yeux en le voyant: on ne pouvoit se persuader que ce fût lui. Il fut quelque tems chez madame de

Maintenon avec le Roi : Chamillart y vint ensuite, & comme le Roi sortit pour se mettre à table, on sut que Villeroi alloit commander l'armée d'Italie. Jamais on ne l'eût pris pour le réparateur des fautes de Catinat; la surprise fut donc complette. A la fin du souper, M. de Duras, qui étoit en quartier, vint à l'ordinaire se mettre derriere le Roi. Un instant après, un *brouhaha* qui se fit dans le sallon annonça le maréchal de Villeroi, qui étoit allé manger un morceau, & qui revenoit voir le Roi sortir de table. Il arriva donc auprès de M. de Duras avec cette pompe dans laquelle il étoit toujours baigné. Le maréchal de Duras, qui ne l'aimoit point & ne l'estimoit guère, & qui ne se contraignoit pas même pour le Roi, écouta un instant le bourdon des applaudissemens. Puis se tournant brusquement au maréchal de Villeroi & lui prenant le bras : « Monsieur » le maréchal, lui dit-il tout haut, tout » le monde vous fait des complimens » d'aller en Italie, mais j'attends à votre » retour à vous faire les miens », se met à rire & regarde la compagnie.

Villeroi demeura confondu fans proférer un feul mot, & tout le monde fourit & baiffa les yeux : le Roi ne fourcilla pas.

Les malheurs de la journée de Ramillies (*a*), en 1706, rendirent le maréchal de Villeroi inexcufable; le projet peu fenfé & mal digéré, communiqué à perfonne & caché même à l'électeur, quoique généraliffime, l'exécution déplorable, & un terrein profcrit en fa préfence par M. de Luxembourg, les fuites immenfes uniquement dues au renverfement de fa tête & à fon opiniâtreté, fa précipitation & fa formelle défobéiffance de n'attendre pas la jonction fi prochaine des troupes que lui amenoit Marchin, le cri public de l'armée, qui avoit perdu tout refpect & toute mefure à fon égard, le jufte mécontentement de l'électeur fur tant de

(*a*) On fe battit pendant huit heures à Hochftet; & l'armée françoife ne réfifta pas aux ennemis une demi-heure à Ramillies, preuve certaine que le maréchal de Villeroi avoit pris une mauvaife pofition. Nous perdîmes dans cette bataille vingt mille hommes & la gloire de la nation.

points capitaux[1], firent enfin comprendre au Roi qu'il étoit tems que la faveur cédât à la fortune. Un général d'armée de l'Empereur en eût bien sûrement perdu la tête par le conseil aulique de guerre, il ne tint qu'à celui-ci d'être mieux que jamais.

Le Roi le plaignit, le défendit, lui écrivit de sa main qu'il étoit trop malheureux à la guerre, qu'il lui conseilloit & lui demandoit, comme à son ami, de lui demander sa démission du commandement de l'armée, qu'il vouloit qu'il parût que ce n'étoit que sur ses instances qu'il s'en déchargeoit, qu'il le verroit auprès de lui avec plus d'amitié que jamais, & qu'il pouvoit s'assurer du gré & du compte qu'il lui tiendroit d'un sacrifice qui lui coûtoit autant ou plus qu'à lui-même, mais que la situation présente rendoit nécessaire, & qui ne seroit connue que de lui, tandis qu'il lui promettoit qu'il n'y auroit personne qui ne demeurât persuadé, à la maniere dont cela se passeroit & dont il le traiteroit, que c'étoit lui, maré-

chal, qui l'avoit forcé de lui accorder la permiſſion de quitter le commandement de l'armée & de venir à la Cour.

A qui n'a pas vu ces faits ils peuvent paroître incroyables; mais outre les minutes que Chamillart m'a fait voir des lettres ſignées du Roi, envoyées au maréchal, toutes plus preſſantes & plus tendres les unes que les autres, de ce même ſtyle pour vaincre la réſiſtance, c'eſt que je l'ai ſu encore de gens à qui le Roi, à la fin outré, s'eſt amerement plaint.

Villeroi, par la premiere lettre de la main du Roi, ne ſentit qu'une faveur étonnante dans la ſituation où il ſe trouvoit, & cette faveur l'aveugla. Il crut ſe maintenir en tenant ferme, & qu'avec une amitié ſi ſinguliere & ſi particulierement témoignée, telle que le Roi n'en auroit pu uſer mieux avec ſon propre frere, jamais il ne ſe réſoudroit à l'arracher de ſon emploi malgré lui. Il répondit donc au Roi, après force propos de courtiſan comblé, qu'il n'étoit point faux, qu'il n'étoit ni bleſſé, ni malade, qu'il

étoit malheureux, mais qu'il croyoit n'avoir point failli, qu'il ne pouvoit demander sa démission sous aucun prétexte véritable, ni se déshonorer en se déclarant soi-même par cette démarche incapable & indigne du commandement de ses armées, dont il l'avoit honoré, & faire en même tems la plus grande injure à son choix.

Cette premiere réponse fâcha le Roi sans l'irriter. Il condescendit avec sa premiere amitié à l'état douloureux d'un homme à qui on demande la démission d'un si grand emploi, dans les circonstances fâcheuses où il se trouvoit. Il redoubla, tripla, quadrupla toujours en même style, & ne reçut que les mêmes réponses.

Par la derniere, toujours comptant sur ce qui l'avoit séduit d'abord, il manda arrogamment au Roi qu'il étoit maître de lui ôter le commandement de l'armée, & de faire de lui tout ce qu'il lui plairoit, qu'il obéiroit avec soumission & sans se plaindre; mais qu'il n'attendît pas de lui qu'il en fût jamais de moitié.

La

La résolution étoit prise, dès la premiere lettre, de le faire revenir, mais en couvrant ce retour de sa demande instante. A cette derniere le Roi se piqua & perdit patience & espérance de ramener un homme si fort égaré; il partit enfin de Flandres, après que Vendôme y fut arrivé. Cependant le Roi, tout piqué qu'il étoit contre l'inflexibilité de Villeroi, eut la bonté de dire qu'il lui avoit si instamment demandé son retour, qu'il n'avoit pu le lui refuser. C'étoit une derniere planche que le reste de son amitié lui tendoit encore après le naufrage, il eut la folie de la repousser.

Le maréchal de Villeroi languissoit à Paris & souvent à Villeroi, dans la plus profonde disgrace depuis son dernier retour de Flandres; il ne paroissoit que de loin en loin à Versailles, toujours sans y coucher; à Fontainebleau une fois ou deux au plus, où rarement il couchoit une nuit; il n'étoit plus question pour lui de Marly. La sécheresse, le silence du Roi, l'air d'être peiné de le voir étoit

le même, mais il tenoit toujours à madame de Maintenon; sa haine pour Chamillart, qui leur étoit commune, avoit rehaussé entre eux l'ancienne familiarité. La compassion l'engageoit à le voir dans sa maison de ville toutes les fois qu'il alloit à Versailles ou à Fontainebleau. Ils s'écrivoient souvent, & le goût, qui effaçoit tout en elle, joint au mal-aise extrême des affaires, l'engageoit même à le consulter & à en recevoir des mémoires. Ces mysteres étoient pour le gros du monde, mais ils n'échappoient pas aux plus attentifs de la Cour. J'en étois instruit depuis long-tems. Le Roi ne les ignoroit pas. Madame de Maintenon n'auroit osé lui cacher une conduite d'habitude qu'il auroit pu découvrir. Elle espéra trouver par-là des occasions de rapprocher le maréchal; en effet, elle lui montra quelquefois de ses mémoires qu'elle faisoit appuyer par Voisin. Jusqu'alors néanmoins, rien n'avoit réussi.

La triste conjoncture de la mort du Dauphin & de la Dauphine pressa ma-

dame de Maintenon pour elle-même. Ces premiers momens de vide extrême que laissoit la Dauphine, la douleur, les affaires dont elle étoit aiguisée, rendoient le Roi pesant & inquiet. Il étoit difficile à amuser; elle étoit elle-même si touchée, si abattue, qu'elle ne trouvoit point de ressource en elle-même. Le travail des ministres chez elle y laissoit de grands intervalles par la longueur des soirées de cette saison, & des journées entieres quand il faisoit trop mauvais pour sortir, & que le Roi passoit alors toujours avant trois heures chez elle, & n'en sortoit qu'à dix, pour souper; d'admettre quelqu'un dans ce particulier avec eux, n'eût pas été chose aisée avec le Roi, ni facile à elle de choisir. A quelque point qu'elle se vît avec lui, tout paroissoit dangereux. Elle songeoit bien à multiplier les repas particuliers à Marly & à Trianon, encore plus que chez elle, pour la commodité de la promenade, & montrer plus d'objets par le service indispensable, & à y voir souvent des concerts;

mais dans ce ſervice indiſpenſable, elle ne trouvoit rien dans les gentilshommes de la chambre ni dans les grands officiers qui pouvoient ſuivre, mais qui ne ſuivoient guère là, de quoi amuſer le Roi. Le duc de Noailles, indiſpenſable parce qu'il étoit capitaine des Gardes en quartier, n'étoit plus en cette ſituation avec elle ni avec le Roi depuis ſon rappel d'Eſpagne. Le maréchal de Villeroi lui parut le ſeul ſur qui elle pût jetter les yeux.

Il avoit été élevé auprès du Roi, il n'avoit bougé de la Cour que pour aller aux armées, il avoit été galant de profeſſion & il le vouloit être encore; perſonne plus que lui du grand monde toute ſa vie; il l'avoit preſque toujours paſſée dans la plus grande familiarité du Roi. Ils avoient cent contes de leur jeuneſſe & de leur tems dont le Roi s'amuſoit beaucoup. Le maréchal en avoit de toutes les ſortes, il ſavoit ceux de la ville de tous les tems, il en ſavoit des femmes des frontieres, il ſe paſſionnoit de la mu-

ſique, il parloit de chaſſe, toutes les anciennes intrigues de la Cour & du monde lui étoient préſentes; c'étoit une *quincaillerie* à fournir abondamment. Plus que tout, elle n'en avoit rien à craindre, & s'il prenoit du crédit, c'étoit un homme sûr dans ſa main, à faire de lui tout ce qu'elle voudroit.

Ces conſidérations la déterminerent à faire tous ſes efforts pour le raccommoder. Le Roi étoit demeuré en garde contre Harcourt depuis ſes tentatives pour entrer au conſeil. D'ailleurs, ni familiarité ancienne, ni vieux contes; nul autre de ces grands officiers ne pouvoit être compté pour l'uſage qu'elle deſiroit. Elle tira donc ſur le tems, vanta les ſerviteurs de jeuneſſe & de toute la vie, l'attachement de toute celle du maréchal de Villeroi pour lui, la douleur de lui avoir déplu, la longueur de ſa pénitence, ſa déſolation de ne pouvoir être auprès du Roi dans des momens ſi calamiteux; la douceur de ſe retrouver vis-à-vis de ceux avec qui on avoit toujours vécu, & dont

on étoit sûr que le cœur n'avoit pas de part aux fautes ; en un mot, elle fut si bien dire & presser, que tout ce qui étoit à Marly pensa tomber d'étonnement d'y voir paroître le maréchal de Villeroi le matin que le Dauphin mourut, & reçu du Roi avec tout l'air d'amitié & de familiarité que la situation de son cœur & de son esprit lui put permettre.

De ce moment il ne quitta plus la Cour, fut traité du Roi mieux que jamais : incontinent après, admis chez madame de Maintenon, aux musiques quand elles recommencerent, & lui unique, en un mot, un favori du Roi & de madame de Maintenon, dont nous verrons les grandes & importantes suites.

Le maréchal de Villeroi ayant perdu son appui par la mort de Louis XIV, le cardinal Dubois entreprit de le renvoyer de la Cour : c'étoit un tour de force dont il avoit senti les inconvéniens toutes les fois qu'il avoit tenté de l'entreprendre, qui devenoit tous les jours plus difficile & plus dangereux, auquel il avoit tout-à-fait renoncé.

Chaque jour que le cardinal différoit à se faire déclarer premier ministre, lui sembloit une année, & toutefois il n'osoit presser ce grand pas sans s'être mis à couvert des vacarmes qu'en feroit le maréchal de Villeroi, qui donneroit le signal & l'encouragement à tant d'autres, lesquels sans ce chef n'oseroient parler haut, & dont le groupe & les assauts que le maréchal se piqueroit de donner au Régent, feroient courir grand risque au cardinal d'être aussi-tôt précipité qu'élevé à cette immense place, & par cela même fort *éreinté*, & en situation de regretter celle où il étoit auparavant.

L'agitation de ces pensées & la difficulté de se dépêtrer de l'embarras où il étoit, & qui l'arrêtoit, l'occupoit tout entier, redoubloit ses humeurs & ses caprices, le rendoit de plus en plus inabordable, & jettoit les affaires les plus importantes & les plus pressées dans un entier abandon. Enfin il se résolut de faire encore un effort vers le maréchal de Villeroi; mais n'osant plus s'y hasarder lui-

même, il imagina de s'y prendre par le cardinal de Biſſy.

Charmé de ſa conduite ſur la conſtitution & ſur le confeſſionnal du Roi, récemment rendu à ſes bons amis les jéſuites, & ce qui ne le touchoit guère moins, en bravant le cardinal de Noailles & ſes pouvoirs; Dubois lui fit donc part de ſes peines, de la dureté, de la conduite du maréchal de Villeroi à ſon égard, de tous les devoirs où il s'étoit mis, de tout ce qu'il avoit tenté auprès de lui pour en obtenir une paix qu'il n'avoit jamais déméritée, & ſi néceſſaire au bien des affaires, & à la bienſéance qui ne l'étoit pas moins entre un homme à qui le Roi étoit confié, & celui à qui le Régent remettoit le ſoin des affaires. Il lui repréſenta le grand bien qui naîtroit infailliblement du frein que ſa médiation pouvoit ſeule mettre aux ſaillies continuelles du maréchal, le diſpoſer à vouloir bien le regarder comme un homme qui ne lui avoit jamais manqué, qui n'avoit ceſſé dans tous les tems de mériter

l'honneur de ses bonnes graces, qu'il n'avoit rien oublié pour qu'il voulût lui permettre de lui porter son porte-feuille, & de lui faire part de toutes les affaires avec la déférence la plus entiere; enfin, qu'il espéroit cette bonne œuvre de son amour pour le bien, & de l'amitié du maréchal de Villeroi pour lui, qui feroit bien recevoir les réflexions qu'il lui feroit faire.

L'intime & commune liaison du maréchal & du cardinal de Bissy avec madame de Maintenon, les intrigues de la constitution, la haine du cardinal de Noailles que le maréchal avoit adoptée en courtisan, & fortifiée depuis la régence par celle du duc de Noailles, avoit uni Villeroi & Bissy d'une maniere étroite. L'ambitieux *Beat* saisit avidement une occasion si honnête & si décente de rendre à son confrere un service si desiré. Parvenu de si loin où en étoit Bissy, son étonnante fortune ne lui sembloit guère que des degrés pour se porter plus haut. Il vouloit faire une grande fortune à son neveu, & depuis qu'il voyoit l'entrée du

conſeil ouverte aux cardinaux, il deſiroit beaucoup d'y faire le troiſieme; outre l'éclat qui en réſulteroit pour lui, il comptoit que c'étoit la voie la plus certaine d'avancer ſon neveu à tout, & que venant à bout de tirer de Dubois une ſi fâcheuſe épine, & de le mettre en bonne intelligence avec Villeroi, par conſéquent de le rapprocher du Régent, il n'y avoit rien qu'il ne pût ſe promettre de Dubois, & par lui de ſon maître. Il travailla donc à bon eſcient auprès du maréchal de Villeroi, & fit ſi bien qu'il le perſuada & qu'il le pria d'en porter de ſa part parole au cardinal Dubois.

Voilà les deux cardinaux au comble de leur joie. Dubois pria Biſſy de dire à Villeroi tout ce que la ſienne pouvoit exprimer de plus touchant, qu'il brûloit d'impatience qu'il lui permît d'aller chez lui l'en aſſurer lui-même. Biſſy ne tarda pas à exécuter une ſi agréable commiſſion, & Villeroi, pour ne pas demeurer en reſte, convint avec Biſſy d'aller enſemble chez le cardinal Dubois.

Le hasard fit qu'ils y allerent un mardi matin, & que je ne me souviens plus quelle affaire m'y fit aller en même tems, contre mon ordinaire, parler à M. le duc d'Orléans à Versailles, de Meudon où j'habitois. Bissy & Villeroi y trouverent tous les ministres étrangers dont c'étoit le jour d'audience du cardinal Dubois, qui attendoient chacun la leur dans la piece d'avant le cabinet du cardinal. De longue main l'usage établi de ces audiences, étoit que les ministres étrangers y étoient introduits l'un après l'autre suivant qu'ils y étoient arrivés dans la piece d'attente, pour éviter toute compétence de rang entre eux; aussi Bissy & Villeroi trouverent Dubois enfermé avec le ministre de Russie.

On voulut avertir le cardinal de quelque chose d'aussi nouveau que le maréchal de Villeroi chez lui, mais il ne le voulut pas permettre, & s'assit avec Bissy sur un canapé en attendant l'audience finie; Dubois sortit de son cabinet pour conduire l'ambassadeur, & aussi-tôt avisa

ce canapé si bien garni ; il ne vit plus que lui à l'instant, il y courut, rendit mille hommages publics au maréchal avec force plaintes d'être prévenu, lorsqu'il n'attendoit que sa permission pour aller chez lui, & pria Bissy & lui de passer dans son cabinet. Tandis qu'ils y allerent, il en fit excuse aux ambassadeurs sur ce que les fonctions & les assiduités du maréchal auprès du Roi ne lui permettoient pas de s'absenter pour long-tems d'auprès de sa personne, & avec ce compliment les quitta & rentra dans son cabinet.

D'abord force complimens réciproques, & propos du cardinal de Bissy convenables au sujet. Delà protestations du cardinal Dubois & réponses du maréchal ; mais à force de réponses, il s'empêtra dans le musical de ses phrases, bientôt se piqua de franchise & de dire des vérités, puis s'échafaudant peu-à-peu dans son harnois de vérités dures & qui sentoient l'injure. Dubois, bien étonné, ne fit pas semblant de sentir la force de

ces propos, mais comme elle s'augmentoit de moment à autre, Biſſy, avec raiſon, voulut mettre les *hola*, interrompre, expliquer en bien les choſes, perſuader le maréchal que telle étoit ſon intention, mais la marée, qui montoit toujours, tourna la tête tout-à-fait au maréchal, & le voilà aux injures & aux plus ſanglans reproches. En vain Biſſy le voulut faire taire, lui repréſenter de combien il s'écartoit de ce qu'il lui avoit promis & chargé de rapporter à Dubois, l'indécence ſans exemple d'aller maltraiter un homme chez lui, où il ne venoit que pour achever de conſommer une réconciliation conclue ; tout ce que put dire Biſſy ne fit qu'animer le maréchal & lui faire vomir tout ce que l'inſolence & le mépris peuvent ſuggérer de plus extravagant. Dubois, confondu & hors de lui-même, rentroit en terre ſans proférer un ſeul mot, & Biſſy, juſtement outré de colere, tâchoit inutilement d'interrompre. Dans le feu qui avoit ſaiſi le maréchal, il étoit placé de façon qu'il leur avoit

bouché le passage pour sortir, & en disoit toujours de plus belles. Las d'injures, il se mit sur les menaces & sur les dérisions. Il dit à Dubois que maintenant qu'il s'étoit montré à découvert, ils n'étoient plus en terme de se pardonner l'un à l'autre, qu'il vouloit bien encore l'avertir que tôt ou tard il lui feroit du pis qu'il pourroit, mais qu'il vouloit bien aussi avec la même candeur lui donner un bon conseil : « Vous êtes tout-puis-» sant, ajouta-t-il, tout plie devant vous, » rien ne vous résiste, croyez-moi, vous » n'avez qu'une chose à faire, usez de » tout votre pouvoir, mettez-vous en » repos, & faites-moi arrêter, si vous » l'osez ; qui pourra vous en empêcher ? » Faites-moi arrêter, vous dis-je, vous » n'avez que ce parti à prendre » ; & là-dessus à paraphraser, à défier, à insulter un homme qui, très-sincerement, étoit persuadé qu'entre escalader les cieux & l'arrêter il n'y avoit point de différence.

On peut bien s'imaginer que tant de si étonnans propos ne furent pas tenus

sans interruption & sans de vives altercations du cardinal de Bissy, mais sans en pouvoir arrêter le torrent. Enfin, outré de colere & de dépit contre le maréchal qui lui manquoit si essentiellement à lui-même, il saisit le maréchal par le bras & par les épaules, & l'entraîna à la porte qu'il ouvrit, & le fit sortir & sortit lui-même. Dubois, plus mort que vif, les suivit comme il put. Il se falloit garder de cette assemblée de ministres étrangers qui l'attendoient. Tous trois eurent beau tâcher de se composer, il n'y eut aucun de ces ministres qui ne s'apperçut qu'il falloit qu'il se fût passé quelque scene violente dans le cabinet, & aussi-tôt Versailles fut rempli de cette nouvelle, qui fut bientôt éclaircie par les vanteries, les récits, les défis & les dérisions publiques du maréchal de Villeroi.

J'avois travaillé & causé long-tems avec M. le duc d'Orléans : il étoit passé dans sa garde-robe, j'étois debout derriere son bureau & j'arrangeois des papiers ; je vis entrer le cardinal Dubois comme un

tourbillon, les yeux hors de la tête, qui, me voyant ſeul, s'écria plutôt qu'il ne demanda où étoit M. le duc d'Orléans. Je lui dis qu'il étoit entré dans ſa garde-robe, & le priai de me dire à qui il en avoit, éperdu comme je le voyois. « Je ſuis perdu, je » ſuis perdu, dit-il »; & courant à la garde-robe, il répondit ſi haut & ſi bref, que M. le duc d'Orléans, qui l'entendit, accourut preſque de ſon côté, & le rencontrant dans la porte, revinrent vers moi, lui demandant ce que c'étoit. Sa réponſe entre-coupée de ſon bégaiement ordinaire, que la rage & la frayeur augmentoient, fut en bien plus longs détails que je viens de le faire, après lequel le cardinal déclara au Régent que c'étoit à ſon alteſſe royale à ſentir où tendoit le maréchal de Villeroi par un guet à pend auſſi inoui & auſſi peu mérité, paraphraſa tout ce qu'il avoit employé auprès de lui pour le bien des affaires & le ſervice de M. le duc d'Orléans, & conclut qu'après une inſulte de cette nature, & ſi fauſſement & ſi traîtreuſement préméditée, il

il falloit que M. le duc d'Orléans vît tout-à-l'heure ce qu'il pouvoit & ce qu'il vouloit faire, & choisît entre le maréchal & lui, parce qu'il ne pouvoit plus se mêler d'aucune affaire, ni rester à la Cour en honneur & en sûreté, si le maréchal de Villeroi y demeuroit après ce qui venoit de se passer.

Je ne puis exprimer dans quel étonnement nous demeurâmes, M. le duc d'Orléans & moi, nous ne croyions pas entendre ce que nous entendions, nous pensions rêver. M. le duc d'Orléans fit plusieurs questions; je pris aussi la liberté d'en faire pour éclaircir & constater les faits. Point de variations ni d'ambages dans les réponses du cardinal; tout furieux qu'il étoit, à tout moment, il présentoit l'option à toutes questions. Il proposoit d'envoyer chercher le cardinal de Bissy comme témoin de tout. On peut juger quelle fut cette seconde scene du hasard, de laquelle je me serois bien passé. Le cardinal insistant toujours sur l'option, M. le duc d'Orléans fut em-

barraſſé, me demanda ce que je penſois, comme, à ce qu'il me ſembla, à un homme qui s'étoit toujours oppoſé au rang du maréchal de Villeroi. Je répondis que je me trouvois ſi étourdi & ſi ému d'une choſe auſſi étonnante, qu'il me falloit auparavant reprendre mes eſprits. Le cardinal, ſans s'adreſſer à moi, mais toujours à M. le duc d'Orléans qu'il voyoit dans l'embarras & le trouble, inſiſta fortement qu'il falloit prendre un parti.

M. le duc d'Orléans me preſſant de nouveau, je lui dis enfin que juſqu'alors j'avois toujours regardé le renvoi du maréchal de Villeroi comme une entrepriſe fort dangereuſe, par les raiſons que j'en avois alléguées pluſieurs fois à M. le duc d'Orléans, que je la regardois de même pour le moins aujourd'hui, que le Roi étoit plus avancé en âge, & touchoit à ſa majorité; mais que, quelque péril qu'il y eût, la ſcene affreuſe qui venoit d'arriver me perſuadoit qu'il y avoit un bien plus grand danger à le laiſſer auprès du Roi; que déſormais on ne pouvoit ſe diſſi-

muler que ce qu'il venoit de faire n'étoit rien moins que tirer l'épée contre M. le duc d'Orléans, & ses propositions ironiques de l'arrêter, que le sentiment d'un homme, qui sentoit qu'il le méritoit, qui se persuadoit qu'on ne l'oseroit, & que l'osant même, l'exécution en étoit impossible, qui, sur ce principe, ne se contraignoit plus, ne se connoissoit plus, qui avoit tramé en secret contre M. le duc d'Orléans dès le premier jour de la régence, sans cesser un moment depuis, ni avoir pu être gagné par toutes les graces, les marques de confiance, même de déférence, enfin par une chaîne non interrompue des traitemens les plus distingués, levoit maintenant le masque, & ne se proposoit rien moins que de faire élever publiquement autel contre autel; que c'étoit là mon avis, puisque son altesse royale vouloit le savoir sans me donner le tems d'y réfléchir avec plus de sens-froid; mais que pour l'exécution, quelque pressée qu'elle fût, il falloit y penser mûrement, & s'y prendre de maniere

qu'on ne pût en avoir le démenti, ni dans le tems même, ni dans la suite.

Pendant que je parlois, le cardinal, les oreilles dressées & les yeux en-dessous tournés sur moi, suçoit toutes mes paroles, & changeoit de couleur à mesure, comme un homme qui entendoit prononcer son arrêt. Mon avis, exposé en entier, l'épanouit autant que la rage dont il écumoit put le permettre. M. le duc d'Orléans approuva tout ce que je venois de dire. Le cardinal, me jettant comme un coup-d'œil de remercîment, dit à M. le duc d'Orléans qu'enfin il étoit le maître de choisir, qu'il voyoit bien qu'il ne pouvoit rester, le maréchal demeurant, & que son altesse royale prenant même la résolution de l'ôter de sa place, il falloit se hâter, parce que les choses ne pouvoient subsister dans la situation où elles étoient. Enfin il fut conclu qu'on prendroit le reste de la journée (il étoit environ midi) & la matinée suivante pour y penser, & que je me trouverois le lendemain à trois heures

après-midi chez M. le duc d'Orléans.

Arrivé le lendemain chez le prince, je le trouvai avec le cardinal Dubois; M. le Duc y entra un moment après, qui étoit inſtruit de l'aventure. Le cardinal ne laiſſa pas de lui en faire un récit abrégé, qu'il chargea un peu de commentaires & de réflexions. Il étoit plus à lui que la veille, par le tems qu'il avoit eu de ſe remettre, & l'eſpérance de ſe voir défait dans peu du maréchal de Villeroi. J'y appris toutes les *vanteries* qu'il avoit publiées, de la priſe, diſoit-il, qu'il avoit eue avec le cardinal Dubois, & des défis & des inſultes qu'il lui avoit faites, avec une ſécurité qui invitoit à l'en démentir, & qui en rendoit l'exécution de plus en plus néceſſaire. Après quelques propos de tout, le cardinal Dubois s'en alla. M. le duc d'Orléans ſe mit à ſon bureau, & M. le duc & moi nous nous aſsîmes vis-à-vis de lui. Là il fut queſtion de délibérer tout de bon ſur ce qu'il y avoit à faire.

M. le duc d'Orléans expoſa fort nette-

ment les raiſons de part & d'autre, ſans paroître trop pencher d'un côté, ſe montrant embarraſſé, & par conſéquent fort en balance. Il développa fort clairement ſa conduite avec le maréchal de Villeroi, & la ſienne à ſon égard, depuis l'inſtant de la mort du Roi juſqu'alors, mais en peu de mots, parce qu'il parloit à deux hommes qui en étoient parfaitement inſtruits, à M. le Duc qui, conjointement avec lui, avoit voulu l'ôter d'auprès du Roi & m'y mettre à ſa place; à moi qui l'avois refuſé deux fois, & cette derniere un mois durant, que ces deux princes m'en avoient preſſé à l'excès, ce qui, par mes refus & mes raiſons, avoit fait demeurer le maréchal de Villeroi dans ſa place.

Le point véritablement agité, fut donc de ſavoir quel étoit le moins périlleux, de l'y laiſſer ou de l'en ôter, ce qui ne ſe pouvoit plus que par une ſorte de violence dans la ſituation où il s'étoit ſi bien affermi, qu'il ne doutoit pas qu'il ne fût impoſſible de l'en arracher.

Après cet exposé assez court, M. le duc d'Orléans m'ordonna de dire ce que je pensois là-dessus. Je répondis que je le lui avois dit la veille, que j'avois réfléchi depuis au parti qu'il y avoit à prendre, & que je m'étois affermi de plus en plus dans l'opinion que le danger de laisser auprès du Roi le maréchal de Villeroi, après ce qui venoit de se passer, étoit sans comparaison plus grand que celui de l'en ôter, tel qu'il pût être; que tant qu'il n'y avoit eu dans la conduite du maréchal qu'une mauvaise volonté impuissante, des liaisons & des projets mal bâtis, & aussitôt déconcertés qu'apperçus; la misere de se faire le singe de M. de Beaufort, l'union timide avec tous gens qui mouroient de peur, & lui qui en laissoit voir plus qu'aucun, qui trembloit au moindre sérieux du Régent, & qui, après des démarches échappées, souvent après celles qui étoient ignorées, ne se pouvoit rassurer qu'il ne vînt aux éclaircissemens, aux aveux, aux excuses, aux protestations, avec la frayeur & les bassesses les

plus pitoyables, j'avois cru qu'il n'y avoit qu'à méprifer un homme fans tête & fans courage d'efprit, fur-tout depuis l'effet de la découverte des complots du duc du Maine & de Cellamare, & de laiffer *piaffer* & fe pavaner ce perfonnage de théâtre & de caroufel, dont le génie n'alloit pas au-delà de la fatuité, continuellement arrêtée par la crainte : mais que je changeois entierement d'avis fur ce qui venoit de fe paffer, que cette fcene montroit de deux chofes l'une, mais qui revenoient au même en cet homme, perfuadé par le cardinal de Biffy, qui trouva fon orgueil fatisfait par les hommages qu'il confentoit de recevoir du cardinal Dubois, & fa dignité affurée avec fon repos par la part entiere qui lui étoit offerte dans les affaires, & qui, charmé de l'avoir amené à ce point par fes hauteurs & fes incartades, avoit eu impatience de s'en mettre en poffeffion, en prévenant le cardinal Dubois, & en allant chez lui avec le cardinal de Biffy, leur médiateur, fceller leur réconcilia

tion & leur paix; que là, dans cette intention effective, la vue du cardinal Dubois l'avoit troublé, l'arrangement de ses grands mots & son ton d'autorité l'avoient barbouillé; qu'avec l'intention de bien dire, le jugement lui avoit manqué, l'air de franchise & de supériorité l'avoit emporté; de l'un à l'autre s'échauffant dans son harnois, il n'avoit pu reculer, la tête lui avoit tourné, qu'après avoir commencé en homme sage, il avoit poursuivi & fini comme un fou, & montré tout le venin de son ame & toute la superbe de sa sécurité, avec toute la confiance d'un homme ivre qui attaqueroit des murailles & braveroit une armée; ou bien, c'est un homme gonflé de vent qui, charmé de réduire à ses pieds le cardinal Dubois, être l'homme dont on ne peut se passer, qu'on n'a osé ôter de sa place, & qu'on l'osera d'autant moins aujourd'hui, qu'il est plus ancré, plus chéri du public par la conservation de la personne du Roi, qu'il a su lui persuader lui être uniquement due, par l'approche de la majo-

rité, par toutes les raisons dans lesquelles un sot se mire, sur-tout par la persuasion que toutes les démarches vers lui du cardinal Dubois, chargé de toutes les affaires, lui confirme l'excès de son importance. Plein, dis-je, de toutes ces idées qu'il ne sait ni peser, ni digérer, il a amusé le cardinal de Bissy, a fait semblant de se rendre à ses raisons & aux hommages dont il lui a porté parole, dans la résolution de faire à tous les deux l'affront qu'il leur a fait, d'éclater sans plus de mesure, de se déclarer le persécuteur du ministre qui s'humilie devant lui, par conséquent l'ennemi du gouvernement & du Régent qui gouverne. Enivré de la beauté de cette action, qui, dans son sens qu'il compte bien qui sera aussi celui du public, lui fait mépriser les hommages du dépositaire de toute la confiance de celui qui gouverne, le partage du secret & de la conduite des affaires, l'autorité qui y est attachée, les fruits personnels & pour tous ceux qu'il voudra protéger; enfin son repos à son âge,

& tant de ſi grands & de ſi doux avantages, préférer le bien public, le ſage rétabliſſement des affaires, le ſervice du Roi, les vues & la derniere confiance en lui du feu Roi, & à un ſi grand & ſi important travail, illuſtrer & conſacrer les reſtes de ſa vie avec le plus parfait déſintéreſſement. Ainſi de quelque façon que le maréchal de Villeroi ait été conduit à la ſcene qu'il vient de donner, la choſe eſt égale & la fin de même; c'eſt l'épée tirée contre le Régent, & le *Rubicon* paſſé avec le plus grand éclat. Souffrir & laiſſer le maréchal de Villeroi en place, c'eſt montrer une foibleſſe & une crainte capable de lui réunir tous les mécontens & tous les gens d'eſpérance pour la majorité, c'eſt ſe former contre ſoi-même un parti formidable, c'eſt perdre toute autorité au-dedans & toute conſidération au-dehors, c'eſt encourir le mépris & toutes ſes ſuites, & de la France & des pays étrangers, c'eſt ſe creuſer des abîmes pour la majorité.

Je me tus après ce diſcours, pendant

lequel M. le duc d'Orléans étoit fort attentif, mais avec la contenance d'un homme fort embarraſſé. Dès que j'eus fini, il demanda à M. le duc ce qu'il penſoit. M. le duc dit qu'il penſoit comme moi, & que ſi le maréchal demeuroit, il n'y avoit qu'à *mettre la clef ſous la porte*; ce fut ſon expreſſion. Il reprit enſuite quelques-unes des principales raiſons que j'avois alléguées, & les appuya, puis conclut qu'il n'y avoit pas un moment à perdre. M. le duc d'Orléans réſuma quelque choſe de ce qui avoit été dit, & convint de la néceſſité de ſe défaire du maréchal de Villeroi. M. le duc inſiſta encore ſur s'en défaire inceſſamment. Alors on ſe mit à voir comment s'y prendre.

M. le duc d'Orléans me demanda encore mon avis là-deſſus. Je dis qu'il y avoit deux choſe à traiter, le prétexte & l'exécution, qu'il falloit un prétexte tel qu'il pût ſauter aux yeux de tout ce qui étoit impartial, & qui ne pût être défendu par les amis mêmes du maréchal

de Villeroi, ſur-tout ſe bien garder de donner lieu de croire que la diſgrace du maréchal fût le fruit & le ſalaire de l'inſulte qu'il venoit de faire au cardinal Dubois; que quelque énorme qu'elle fût en elle-même à un cardinal, à un miniſtre en poſſeſſion de toute la confiance & de toutes les affaires, le public qui l'envioit & qui ne l'aimoit pas, ſe ſouvenoit trop d'où il étoit parti, trouveroit la victime trop illuſtre; que le châtiment feroit oublier l'injure, & qu'on verroit s'élever un cri public; qu'aux partis violens, quoique néceſſaires, il falloit toujours mettre de ſon côté, & la raiſon & les apparences mêmes; que je n'étois donc pas d'avis d'exécuter ſi bruſquement ni ſi près de l'inſulte le châtiment qu'elle méritoit; mais que M. le duc d'Orléans avoit heureuſement en main le plus beau prétexte du monde, un prétexte qui étoit connu de tout le haut & le bas inférieur du Roi, un prétexte entierement ſans replique.

Je priai M. le duc d'Orléans de ſe ſouvenir qu'il m'avoit dit pluſieurs fois, &

depuis peu encore, qu'il n'avoit jamais pu parvenir jufqu'à préfent, de parler non-feulement au Roi tête-à-tête, mais de lui parler à l'oreille devant tout ce qui étoit dans fon cabinet; que le maréchal de Villeroi, lorfqu'il l'avoit voulu effayer, venoit devant tout ce monde fourrer fa tête entre celle du Roi & la fienne, & après, fous prétexte d'excufes, lui avoit déclaré que la place qu'il avoit auprès du Roi ne lui permettoit pas de fouffrir que qui que ce pût être, non pas même fon alteffe royale, dît rien au Roi tout bas, qu'il devoit entendre tout ce qu'on vouloit lui dire, encore moins fouffrir perfonne, ni fon alteffe royale être feule dans un cabinet avec le Roi, que c'étoit à l'égard d'un Régent, petit-fils de France, & le plus proche parent que le Roi eût, une infolence à révolter tout le monde, & qui fauteroit aux yeux; que le Roi approchoit de fa majorité, gagnoit un âge où il étoit tems & où le bien de l'état demandoit que le Régent l'inftruisît de bien des chofes que ne fe

pourroient dire ſans témoins, ſans en excepter le maréchal de Villeroi ni perſonne; que ſe targuer de la place de gouverneur & chargé de la perſonne du Roi, pour empêcher le Régent de parler ſeul au Roi dans un cabinet, c'étoit porter l'audace juſqu'à jetter les ſoupçons les plus faux & les plus injurieux, & que la porter juſqu'à ne pas vouloir ſouffrir que le Régent parlât bas au Roi, même au milieu de tout ce qui étoit dans ſon cabinet, ſans venir fourrer ſon oreille entre eux deux, étoit la derniere & la plus inutile inſolence que qui que ce ſoit ne pouvoit excuſer : que je croyois donc que c'étoit-là le prétexte ſi naturel dont il falloit ſe ſervir, & le piége qu'entre ci & fort peu de jours il falloit tendre au maréchal de Villeroi, qui s'y prendroit ſans doute de ce pinacle de ſûreté & d'importance où il croyoit être, puiſqu'il avoit ſoutenu ce procédé juſqu'à préſent; que le piége tendu & ſe ſuccédant, il falloit que M. le duc d'Orléans ſe fâchât, s'offensât de ce refus, & que le reſpect

du Roi présent ménagé, il parlât au maréchal un langage nouveau qui, sans rien de fort, lui fît sentir que sous l'autorité & le nom du Roi, il étoit le maître du royaume; que cela suffiroit pour un juste préparatif au public, que l'ivresse du maréchal ne comprendroit pas, ni bien d'autres, qu'après l'exécution, accoutumé qu'on étoit aux tolérances de son altesse royale, mais que ce piege ne devoit être tendu que lorsque tout seroit résolu, rangé & tout près de l'exécution la plus prompte, sans laisser entre deux le moins d'intervalle qu'il seroit possible.

Quand j'eus cessé de parler : « Vous me » le volez, me dit M. le duc d'Orléans, » & j'allois le proposer, si vous ne l'eussiez pas dit. Que vous en semble, Monsieur ? » regardant M. le duc. Ce prince approuva fort la proposition que je venois de faire, la loua dans toutes ses parties en peu de mots, & ajouta qu'il ne croyoit rien de mieux à faire que d'exécuter ce plan très-ponctuellement.

Il fut convenu ensuite qu'il n'y avoit d'autre

d'autre moyen que d'arrêter le maréchal, de l'envoyer tout de fuite & tout droit à Villeroi, d'où on verroit après l'y avoir laiffé repofer un jour ou deux à caufe de fon âge, mais bien veillé, fi de-là on l'enverroit à Lyon ou ailleurs.

Je dis après, qu'il ne falloit pas oublier d'avoir un gouverneur tout prêt pour le mettre en fa place, par conféquent fonger dès à préfent au choix, & fe fouvenir plus que jamais d'éviter également un fujet peu sûr, & tout ferviteur particulierement attaché à M. le duc d'Orléans, qui étoit la raifon qu'ils favoient l'un & l'autre, qui m'avoit fait refufer fi opiniâtrément cette importante place plus d'une fois. Là-deffus M. le duc d'Orléans dit que l'affaire étoit bien difcutée & réfolue; qu'il s'en falloit tenir là, parce qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre; qu'à l'égard de la mécanique à réfoudre pour arrêter le maréchal de Villeroi, il me prioit d'aller chez le cardinal Dubois, où je trouverois qu'on m'attendoit pour en raifonner & la réfoudre. Je me levai

donc & laissai M. le duc d'Orléans avec M. le duc, & m'en allai chez le cardinal Dubois, duquel je n'avois pas oui parler, ni d'aucun de ses émissaires depuis son aventure, excepté le peu que je l'avois vu en présence de M. le duc d'Orléans. Mais ce que ce prince me dit en m'envoyant chez lui, me fit nettement sentir que l'arrêt du maréchal de Villeroi étoit résolu entre le régent & son ministre, avant la conférence que je viens de raconter, & qu'elle n'avoit été tenue sans autres que les deux princes & moi, que pour y laisser un air de liberté par l'absence du cardinal Dubois; & comme je m'étois ouvert la veille entre le régent & le cardinal, lorsqu'il arriva furieux de la scène qu'il venoit d'essuyer, pour me donner lieu de parler devant M. le duc & de l'entraîner dans mon avis de se défaire du maréchal de Villeroi.

J'allai donc tout de suite chez le cardinal Dubois, & ma surprise fut extrême de la compagnie que je trouvai chez lui, devant laquelle il me dit d'*aborder*, qu'elle

étoit du ſecret & que je pouvois parler devant elle. Cette compagnie étoit le maréchal de Barwick arrivé depuis peu de jours de Guyenne, qui non plus que moi ne rentra pas au conſeil de régence, le cardinal & le prince de Rohan, MM. le Blanc & Belle-Iſle aſſis en rond tout près & devant le canapé adoſſé à la muraille, où étoient aſſis les deux cardinaux, ſur lequel je me mis auprès du cardinal de Rohan. M. le Blanc me parut néceſſaire pour l'arrangement & les ordres de cette mécanique. Il étoit plein d'inventions & de reſſources dans tout l'intérieur des opérations ſecrettes du régent, depuis longtems & ſur le pied de ſecrétaire renforcé du cardinal Dubois, avec caractere par ſa charge de ſigner en commandement. Pour M. de Belle-Iſle, encore qu'à l'appui de celui-ci il ſe fût introduit en tiers tous les ſoirs avec lui chez le cardinal où ſe remuoient, & ſe réſolvoient bien des choſes, il approchoit ſi peu le régent, qui même ne l'aimoit pas, que je le trouvai là fort déplacé.

A l'égard du maréchal de Barwick, qui, du tems du feu Roi, avoit toujours été ſur le pied de protégé du maréchal de Villeroi, lequel en courtiſan qui ſait le goût de ſon maître pour toutes ſortes de grands bâtards par leur homogénéité avec les ſiens, avoit eu grande part à la rapide élévation de celui-ci à la guerre, je fus extrêmement ſurpris de le voir admis à ce conciliabule, & de l'y entendre opiner auſſi librement & auſſi fortement qu'il fit, ayant toujours fait profeſſion juſqu'alors de cultiver le maréchal de Villeroi, & d'amitié particuliere avec lui pour les deux freres Rohan, que le cardinal Dubois ménageoit avec une diſtinction ſinguliere, & qu'il avoit admis là pour la leur témoigner d'une façon ſi marquée. Je ne vis jamais une joie plus ſcandaleuſe, ni une plus âcre amertume que celle-ci, qu'ils ne ſe mirent pas même en peine de voiler.

On vit en plein éclater toute la haine conçue de la rupture du mariage de leur fille boîteuſe avec le duc de Retz, ſur

des conditions méprisantes, qu'ils ne proposerent que quand il n'y avoit plus à s'en dédire, & que le maréchal de Villeroi justement indigné ne voulut jamais passer, malgré les charmes & les larmes de la duchesse de Ventadour, & le dépit que conçurent les Rohan de voir incontinent après le duc de Retz épouser la fille aînée du duc de Luxembourg, à des conditions convenables; tandis qu'ils se trouverent trop heureux de donner leur fille au duc de Mazarin, d'une naissance & d'un personnel peu agréables, sans charges ni autres réparations.

Je ne ferai point ici un détail superflu de ce qui se trouvoit fatigant des grands airs d'ancien maître que le maréchal de Villeroi déployoit sur Barwick, & des emphases d'autorité & de toute supériorité dont il l'accabloit, & dont il étoit bien aise de se voir délivré. Je convins avec M. le Blanc que dans l'instant de l'exécution, & lorsqu'elle seroit faite, il m'en avertiroit par envoyer simplement à Meudon savoir de mes nouvelles, sans

rien de plus, & qu'à ce compliment inutile je reconnoîtrois le ſignal que le maréchal *étoit paqueté.*

Je m'en retournai donc à Meudon ſur le ſoir, où pluſieurs des amis de madame de Saint-Simon & des miens couchoient ſouvent, & où la mode s'étoit miſe à Verſailles & à Paris de venir dîner ou ſouper, de maniere que la compagnie y étoit toujours fort nombreuſe. On n'y parloit que de cette ſcène du maréchal de Villeroi, qui étoit univerſellement blâmée, mais ſans aller plus loin, & ſans que pendant les dix jours qui s'écoulerent juſqu'à l'enlevement du maréchal de Villeroi, il fût entré dans la tête de perſonne qu'il pût lui arriver pis que le blâme général d'un emportement démeſuré, tant on étoit accoutumé à l'impunité de ſes incartades & à la foibleſſe de M. le duc d'Orléans.

J'étois ravi cependant de voir une ſécurité ſi générale, qui augmentoit celle du maréchal de Villeroi & rendoit plus facile l'exécution de ce qu'on lui prépa-

roit, & qu'il ne cessoit de mériter de plus en plus par l'indécence & l'affectation de sa conduite, de ses discours, & l'audace de ses continuels défis. Trois ou quatre jours après, j'allai à Versailles voir M. le duc d'Orléans. Il me dit que, faute de mieux & sur ce que je lui avois dit plus d'une fois du duc de Charost, il s'étoit résolu à lui donner la place de gouverneur du Roi, qu'il l'avoit vu secrétement, qu'il l'avoit acceptée de fort bonne grace, & qu'il l'alloit tenir *en mue* & *claquemuré* dans son appartement de lui Charost à Versailles, sans en sortir ni se montrer à qui que ce fût, pour l'avoir tout prêt sous sa main à le mener au Roi, & à l'installer dans le moment qu'il en seroit tems. Il repassa avec moi toute la mécanique concertée, & je m'en revins à Meudon, résolu de n'en bouger qu'après l'exécution, qui s'approchoit & sur laquelle il n'y avoit plus de nouvelles mesures à prendre.

Le dimanche 12 août, M. le duc d'Orléans alla sur la fin de l'après-dîner tra-

vailler avec le Roi, comme il avoit accoutumé de faire plusieurs jours marqués de chaque semaine, & comme c'étoit l'été, au retour de sa promenade, qui étoit toujours de bonne heure. Ce travail étoit de montrer au Roi la distribution d'emplois vacans, de bénéfices, de certaines magistratures, d'intendances, de récompenses de toute nature, & de lui en expliquer en peu de mots les raisons des choix & des préférences, quelquefois les distributions de finances, enfin les premieres nouvelles étrangeres, quand il y en avoit à sa portée, avant qu'elles devinssent publiques. A la fin de ce travail où le maréchal de Villeroi assistoit toujours, & où quelquefois M. de Fréjus se hasardoit de rester, M. le duc d'Orléans supplia le Roi de vouloir bien passer dans un petit arriere-cabinet, où il avoit un mot à lui dire tête à tête. Le maréchal de Villeroi s'y opposa à l'instant. M. le duc d'Orléans qui lui tendoit le piege, l'y vit donner en plein avec satisfaction. Il lui représenta avec poli-

tesse, que le Roi entroit dans un âge voisin de celui où il gouverneroit par lui-même; qu'il étoit tems qu'en attendant, celui qui étoit le dépositaire de toute son autorité lui rendît compte des choses qu'il pouvoit maintenant entendre & qui ne pouvoient être expliquées qu'à lui seul, quelque confiance que méritât quelque tiers que ce pût être, & qu'il le prioit de cesser de mettre obstacle à une chose si nécessaire & si importante; que lui Régent avoit peut-être à se reprocher de n'avoir pas commencé plutôt, uniquement par complaisance pour lui.

Le maréchal s'échauffant & secouant sa perruque, répondit qu'il savoit le respect qu'il lui devoit, & pour le moins autant ce qu'il devoit au Roi & à sa place qui le chargeoit de sa personne, & qu'il ne souffriroit point que son Altesse Royale parlât au Roi en particulier, parce qu'il devoit savoir tout ce qui lui étoit dit, beaucoup moins tête à tête dans un cabinet & hors de sa vue, parce que son devoir étoit de ne le pas perdre

de vue un ſeul moment, & dans tout de répondre de ſa perſonne. Sur ce propos, M. le duc d'Orléans le regarda fixément, & lui dit avec un ton de maître, qu'il ſe méprenoit & s'oublioit, qu'il devoit ſonger à qui il parloit & à la force de ſes paroles, qu'il vouloit bien croire qu'il n'entendoit pas que le reſpect de la préſence du Roi l'empêchât de lui répondre comme il le méritoit, & de pouſſer plus loin cette converſation; & tout de ſuite fit au Roi une profonde révérence & s'en alla.

Le maréchal, fort en colere, le reconduiſit quelques pas, marmotant & geſticulant, ſans que M. le duc d'Orléans fît ſemblant de le voir & de l'entendre, laiſſant le Roi étonné & Fréjus riant tout bas dans ſes barbes. L'hameçon ſi bien pris, on ſe douta que le maréchal, tout audacieux qu'il étoit, mais toutefois bas & timide courtiſan, ſentiroit toute la différence de braver & de bavarder, d'inſulter le cardinal Dubois odieux à tout le monde, & ſentant encore la *vile co-*

que dont il étoit forti, d'avec celle d'avoir une telle prife & en préfence du Roi avec M. le duc d'Orléans, & de prétendre anéantir les droits & l'autorité du Régent du Royaume, par les prétendus droits & autorité de fa place de gouverneur du Roi, & par fes termes de répondre de fa perfonne, les appuyer ouvertement fur ce qu'il y a de plus injurieux.

On n'y fut pas trompé. Moins de deux heures après, on fut que le maréchal fe vantant de ce qu'il venoit de faire, avoit ajouté qu'il s'eftimeroit bien malheureux que M. le duc d'Orléans pût croire qu'il eût voulu lui manquer, quand il n'avoit fongé qu'à remplir fon plus précieux devoir, & qu'il iroit chez lui dès le lendemain matin, pour en avoir un éclairciffement avec lui, dont il fe flattoit que ce prince demeureroit fatisfait.

A tout hafard on avoit pris toutes les mefures néceffaires, dès que le jour fut arrêté, pour tendre le piége au maréchal; on n'eut donc qu'à leur donner la der-

niere forme dès qu'on fut le même foir que le maréchal viendroit s'enferrer. Au-delà de la chambre à coucher de M. le duc d'Orléans, étoit un beau & grand cabinet à quatre grandes fenêtres fur le jardin, & de plain-pied à deux marches près, deux en face en entrant, deux fur le côté vis-à-vis la cheminée, & toutes ces fenêtres s'ouvroient en portes depuis le haut jufqu'au parquet; ce cabinet faifoit le coin où les gens de la Cour attendoient, & en retour étoit un cabinet joignant où M. le duc d'Orléans travailloit & faifoit entrer les gens les plus diftingués ou favorifés qui avoient à lui parler.

Le mot étoit donné à Artagnan, capitaine des moufquetaires gris, qui étoit dans cette piece, & qui favoit ce qui s'alloit exécuter, avec force officiers sûrs de fa compagnie qu'il avoit fait venir, & d'autres moufquetaires pour s'en fervir au befoin, qui voyoient bien à ce préparatif qu'il s'agiffoit de quelque chofe, mais fans fe douter de ce que ce feroit.

Il y avoit auſſi des chevaux-légers répandus en-dehors le long des fenêtres, & dans la même ignorance, & beaucoup d'officiers & autres de M. le duc d'Orléans, tant dans ſa chambre à coucher que dans ce grand cabinet. Tout cela bien ordonné, arriva ſur le midi le maréchal de Villeroi, avec ſon fracas accoutumé, mais ſeul, ſa chaiſe & ſes gens reſtés au loin hors de la ſalle des gardes.

Il entre *en comédien*, s'arrête, regarde, fait quelques pas ſous prétexte de civilité. On s'attroupe auprès de lui, on l'environne. Il demande d'un ton d'autorité ce que fait M. le duc d'Orléans; on lui dit qu'il eſt enfermé & qu'il travaille. Le maréchal éleve le ton, dit qu'il faut pourtant qu'il le voie, qu'il va entrer, & dans l'inſtant qu'il s'avance, la Fare, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, ſe préſente vis-à-vis de lui, l'arrête, & lui demande ſon épée. Le maréchal entre en fureur, & toute l'aſſiſtance en *émoi*; en ce même inſtant le Blanc pa-

roît, la chaiſe à porteurs qu'on avoit tenue cachée ſe préſente devant le maréchal; il s'écrie, il eſt mal ſur ſes jambes, il eſt jetté dans la chaiſe qu'on ferme ſur lui, & emporté dans le même clin-d'œil par une des fenêtres latérales dans le jardin. La Fare & Artagnan, chacun d'un côté de la chaiſe, les chevaux-légers & mouſquetaires, qui ne virent après que par l'effet de quoi il s'agiſſoit. La marche ſe preſſe, deſcend l'eſcalier de l'orangerie du côté des boſquets, trouve la grande grille ouverte, & un carroſſe à ſix chevaux devant. On y poſe la chaiſe; le maréchal a beau tempêter, on le jette dans le carroſſe, Artagnan y monte à côté de lui, un officier des mouſquetaires ſur le devant, & Dulibois, un des gentilshommes ordinaires du Roi, à côté de l'officier, vingt mouſquetaires avec des officiers à cheval autour du carroſſe, & *touche, cocher.* Ce côté du jardin, qui eſt ſous les fenêtres de l'appartement de la Reine, occupé par l'infante, ne fut vu de perſonne au ſoleil de midi, &

quoique ce nombre de gens qui ſe trouverent dans l'appartement de M. le duc d'Orléans, ſe diſperſaſſent bien dans le château de Verſailles, il eſt étonnant qu'une affaire de cette nature y demeurât ignorée plus de deux heures.

Les domeſtiques du maréchal de Villeroi, à qui perſonne n'avoit oſé rien dire en ſortant, je ne ſais par quel haſard, attendirent toujours avec ſa chaiſe près de la ſalle des gardes, & ceux qui étoient chez lui dans les derrieres des cabinets du Roi, ne l'apprirent qu'après que M. le duc d'Orléans eut vu le Roi, & qu'il leur manda que le maréchal étoit allé à Villeroi, où ils pouvoient aller lui porter ce qui lui étoit néceſſaire.

Je reçus à Meudon le meſſage convenu, j'allois me mettre à table, & ce ne fut que vers le ſouper qu'il vint des gens de Verſailles qui nous apprirent à tous les nouvelles qui y faiſoient grand bruit, mais un bruit fort contenu, que la qualité de l'exécution rendoit très-meſuré, par la ſurpriſe & la frayeur qu'elle avoit répandues.

Ce ne fut pas après un petit embarras que celui de M. le duc d'Orléans pour en porter la nouvelle au Roi ; dès qu'elle fut répandue, il entra dans le cabinet du Roi, d'où il fit ſortir tous les courtiſans qui s'y trouverent, & n'y laiſſa que les gens dont les charges leur donnoient cette entrée, & il ne s'en trouva preſque point. Au premier mot le Roi rougit, ſes yeux ſe mouillerent, il ſe mit le viſage contre le dos d'un fauteuil ſans dire une parole, ne voulut ni ſortir, ni jouer, à peine mangea-t-il quelques bouchées à ſouper, pleura & ne dormit point de toute la nuit. La matinée & le dîner du lendemain, quatorze, ne ſe paſſerent guère mieux. Ce même jour, comme je ſortois de dîner à Meudon avec beaucoup de monde, le valet-de-chambre qui ſervoit me dit qu'il y avoit là un courier du cardinal Dubois avec une lettre, qu'il n'avoit pas cru devoir me le conduire à table devant toute cette compagnie. J'ouvris la lettre ; le cardinal me conjuroit de l'aller trouver droit à la ſurintendance de Verſailles,

Verſailles, d'amener avec moi un homme sûr en état de courir la poſte, pour le dépêcher à la Trappe auſſi-tôt qu'il m'auroit parlé, & de ne point me caſſer la tête à chercher ce que ce pouvoit être, parce qu'il me feroit impoſſible de le deviner, & qu'il m'attendoit avec la derniere impatience pour me le dire. Je demandai mon carroſſe auſſi-tôt, que je trouvai lent à venir des écuries, qui ſont fort éloignées du château-neuf que j'occupois. Ce courier à mener au cardinal pour le dépêcher à la Trappe me tournoit la tête. Je ne pouvois imaginer ce qui pouvoit être arrivé qui occupât ſi vivement le cardinal dans des momens ſi voiſins de celui de l'enlevement du maréchal de Villeroi. La conſtitution, ou quelque fugitif important découvert à la Trappe, & mille autres penſées m'agiterent juſqu'à Verſailles.

Arrivant à la ſurintendance, je vis pardeſſus la porte le cardinal Dubois à la fenêtre, qui m'attendoit, qui me fit de grands ſignes, & que je trouvai au-devant

de moi au bas du degré comme je l'allois monter. Sa premiere parole fut de me demander si j'avois amené un homme qui pût aller en poste à la Trappe : je lui montrai ce même valet-de-chambre qui en connoissoit tous les êtres pour y avoir été fort souvent avec moi, & qui étoit connu de lui de tout tems, parce que de tout tems il venoit chez moi, & que petit abbé Dubois alors, il l'entretenoit souvent en m'attendant. Il me conta, en montant le degré, les pleurs du Roi, qui venoient bien d'augmenter par l'absence de M. de Fréjus, qui avoit disparu, qui n'avoit point couché à Versailles, & qu'on ne savoit ce qu'il étoit devenu, sinon qu'il n'étoit ni à Villeroi, ni sur le chemin, parce qu'on venoit d'en avoir des nouvelles; que cette disparution mettoit le Roi au désespoir, & eux dans le plus cruel embarras du monde; qu'ils ne savoient que penser de cette subite retraite, sinon peut-être qu'il étoit allé se cacher à la Trappe, où il falloit envoyer voir s'il y étoit; & tout de suite me con-

duisit chez M. le duc d'Orléans. Nous le trouvâmes seul & fort en peine, se promenant dans son cabinet, qui me dit aussi-tôt qu'il ne savoit que devenir, ni que faire du Roi, qui crioit après M. de Fréjus, & ne vouloit entendre à rien, & de-là à crier contre une si étrange fuite. Peu de momens après arriverent le prince & le cardinal de Rohan, à qui l'arrêt du maréchal de Villeroi avoit ouvert toutes les portes. Ils étoient suivis de Pezé; son attachement & sa parenté de madame de Ventadour, l'avoient fort délivré du maréchal de Villeroi, mais, étant lié à Fréjus, il étoit outré de cette escapade.

Après plus de *jerémiades* que de résolutions, Dubois me pressa d'aller écrire à la Trappe. Tout étoit en désarroi chez M. le duc d'Orléans; ils parloient tous dans ce cabinet. Il étoit impossible, à tout ce bruit, d'écrire sur son burreau, comme il m'arrivoit souvent quand j'étois seul avec lui. Mon appartement étoit dans l'aile neuve, & peut-être fermé, car on ne m'attendoit pas ce jour-là; j'eus plutôt fait

de monter chez Pezé, dont la chambre étoit proche au-dessus de l'appartement de la Reine, & je me mis à écrire. Ma lettre étoit à peine achevée que Pezé, qui m'y avoit conduit & qui étoit redescendu aussi-tôt, remonta & cria, *il est trouvé, il est trouvé*, votre lettre est inutile, revenez-vous-en chez M. le duc d'Orléans. Puis il me conta que tout-à-l'heure un homme à M. le duc d'Orléans, qui savoit que M. de Fréjus étoit ami de M. de Lamoignon, avoit rencontré Courson qui étoit dans la grande cour, qui sortoit du conseil des parties, à qui il avoit demandé s'il ne savoit point ce qu'étoit devenu M. de Fréjus. Courson lui avoit dit qu'il ne savoit pas pourquoi on étoit si en peine; que M. de Fréjus étoit allé la veille coucher à Basville, où étoit M. le président de Lamoignon. Sur quoi cet homme de M. le duc d'Orléans lui avoit amené Courson pour le lui dire lui-même. Nous arrivâmes, Pezé & moi, chez M. le duc d'Orléans, d'où Courson venoit de sortir. La sérénité y étoit revenue; M. de

Fréjus fut bien brocardé, & le cardinal & le prince de Rohan ne s'y ménagerent pas.

Après un peu d'épanouiffement, le cardinal Dubois avifa M. le duc d'Orléans d'aller porter au Roi cette bonne nouvelle, & de lui dire qu'il alloit dépêcher à Bafville pour faire revenir fon précepteur. M. le duc d'Orléans monta chez le Roi, & me dit qu'il alloit redefcendre ; les deux freres s'en allerent de leur côté avec Pezé. Je demeurai, en attendant M. le duc d'Orléans, avec le cardinal Dubois. Après avoir un peu raifonné fur cette fougue de M. de Fréjus, il me conta qu'ils avoient des nouvelles de Villeroi, que le maréchal n'avoit ceffé de crier à l'attentat commis fur fa perfonne, à l'audace du Régent, à l'infolence de Dubois, ni de chanter pouille tout le long du chemin à Artagnan, de fe prêter à une violence fi criminelle, puis à invoquer les mânes du feu Roi, à exalter fa confiance en lui, l'importance de fa place pour laquelle il l'avoit

préféré à tout le monde, le soulevement qu'une entreprise si hardie & qui passoit si fort le pouvoir du Régent, alloit causer dans Paris & dans tout le royaume, & le bruit qu'elle alloit faire dans tous les pays étrangers, les choix du feu Roi pour ce qu'il laissoit de plus précieux à conserver, & d'abord le duc du Maine, lui ensuite, *déplorations* du sort du Roi, de celui de tout le royaume, puis des élans, puis des invectives, puis des applaudissemens de ses services, de sa fidélité, de sa fermeté, de son invariable attachement à son devoir; après, des railleries piquantes à Dulibois, gardien-né de tous les personnages qu'on arrêtoit, sur ce qu'il avoit été mis auprès de Cellamare, auparavant de l'ambassadeur de Savoie; enfin ce fut un homme si étonné, si troublé, si plein de dépit & de rage, qu'il étoit hors de lui & ne se posséda pas un moment. Le duc de Villeroi, le maréchal de Tallart, M. de Biron, furent à-peu-près ceux qui eurent la permission d'aller à Villeroi: presqu'aucun

autre ne la demanda, mais ce ne fut que le lendemain.

M. le duc d'Orléans revint de chez le Roi, qui nous dit que la nouvelle qu'il lui avoit apportée l'avoit fort appaisé; sur quoi nous conclûmes qu'il falloit faire en sorte que M. de Fréjus revînt dans la matinée du lendemain, que M. le duc d'Orléans le reçût à merveilles, prît tout pour bon, l'amadouât, lui fît entendre que ce n'étoit que pour le ménager & lui ôter tout embarras, s'il ne lui avoit pas confié l'arrêt du maréchal de Villeroi; lui en expliquer la nécessité avec d'autant plus de liberté, que M. de Fréjus haïssoit le maréchal, ses hauteurs, ses jalousies, ses caprices, & dans son ame seroit ravi de son éloignement, & de posséder le Roi tout à son aise; le prier de faire entendre au Roi les raisons de cette nécessité, communiquer à M. de Fréjus le choix du duc de Charost, lui en promettre tout le concert & les égards qu'il en pourroit desirer; lui demander de le conseiller & le conduire; enfin

prendre le tems de la joie du Roi du retour de Fréjus, pour lui apprendre le choix du nouveau gouverneur & le lui présenter. Tout cela fut convenu & très-bien exécuté le lendemain. Quand le maréchal sut toutes ces choses à Villeroi, il s'emporta d'une étrange maniere contre M. de Charost, dont il parla avec le dernier mépris d'avoir accepté sa place, mais sur-tout contre M. de Fréjus, qu'il n'appeloit plus que traître & scélérat. Après les premiers accès, qui ne lui permirent que des transports & des fureurs d'autant plus violentes, que la tranquillité qu'il appercevoit par-tout le détrompoit, malgré la certitude où son orgueil l'avoit jetté, que le maître, que les halles, que Paris se souleveroient si on osoit toucher à un personnage si important, & aussi aimé qu'il se figuroit l'être, après l'avoir été à ses dépens, qu'on n'auroit jamais l'assurance ni les moyens de l'arrêter. Ces vérités, qu'il ne pouvoit plus se dissimuler, succédant si fort tout-à-coup aux chimeres qui faisoient toute sa nourriture & sa vie,

le mettoient au déſeſpoir & hors de lui-même. Il s'en prenoit au Régent, à ſon miniſtre, à ceux qu'ils avoient employés pour l'arrêter, à ceux qui avoient manqué de le défendre, à tout ce qui ne ſe révoltoit pas pour le faire revenir & faire tête au Régent, à M. de Charoſt, qui avoit oſé lui ſuccéder; ſur-tout à M. de Fréjus, qui l'avoit trompé, & qui le trahiſſoit d'une maniere indigne.

M. de Fréjus étoit celui contre lequel il étoit le plus irrité. Ses reproches d'ingratitude & de trahiſon pleuvoient ſans ceſſe ſur lui; tout ce qu'il avoit tenté près du feu Roi pour lui, comme il l'avoit protégé, aſſiſté, logé, nourri, que ſans lui il n'eût jamais été précepteur du Roi, & tout cela étoit exactement vrai; mais la trahiſon qu'il rebattoit à tout moment, il l'expliqua enfin; il dit que M. de Fréjus & lui s'étoient promis l'un à l'autre, dès les premiers jours de la régence, une indiſſoluble union, & que ſi, par des troubles & des événemens qui ne ſe pouvoient prévoir, & qui n'étoient que trop

communs dans le cours des régences, l'on entreprenoit d'ôter l'un d'eux d'auprès du Roi, ſans que l'autre le pût empêcher, cet autre ſe retireroit ſur le champ & ne reprendroit jamais ſa place que celle de l'autre ne lui fût rendue; & en même tems & là-deſſus, nouveaux cris de la perfidie que ce miſérable (car les termes les plus odieux lui étoient les plus familiers) prétendoit ſottement couvrir d'un voile de gaze, en ſe dérobant pour aller à Baſville ſe faire chercher, & revenir auſſi tôt dans la crainte de perdre ſa place par la moindre réſiſtance & le moindre délai, prétendoit s'acquitter ainſi de ſa parole & de l'engagement réciproque que tous deux avoient pris enſemble; & de-là retournoit aux injures & aux fureurs, contre ce ſerpent, diſoit-il, qu'il avoit réchauffé & nourri tant d'années dans ſon ſein.

Ce récit revint promptement de Villeroi à Verſailles avec les tranſports, les injures, les fureurs, non-ſeulement par ceux que le Régent y tenoit pour le gar-

der honnêtement, & pour y rendre un compte exact de tout ce qu'il disoit & faisoit, & jour par jour, mais par tout le domestique, tant des siens que de ceux qui furent à Villeroi, qui alloient & venoient, & devant qui il affectoit de se répandre de plus belle, soit à table, soit passant par ses anti-chambres, ou faisant quelques tours dans ses jardins.

Le contre-coup en fut pesant pour M. de Fréjus, qui, avec toute la tranquillité apparente de son visage, en fut confondu : il n'y répondit que par un silence de respect & de commisération, dans lequel il s'enveloppa. Toutefois il ne put le garder tout entier au duc de Villeroi & à quelque peu d'autres; il s'en tira par leur dire tranquillement qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour garder un engagement qu'il ne nioit pas, mais qu'après y avoir satisfait autant qu'il étoit en lui, il avoit cru ne pouvoir se dispenser d'obéir aux ordres si exprès du Roi & du Régent, ne devoir abandonner le Roi pour opérer le retour du ma-

réchal de Villeroi, qui étoit l'objet de leur engagement réciproque, & qu'il étoit sensible que l'opiniâtreté de son absence n'opéreroit pas. Mais parmi ces excuses si sobres, on sentoit la joie percer malgré lui, de se trouver délivré d'un supérieur si incommode, de n'avoir plus affaire qu'à un gouverneur dont il n'auroit plus qu'à se jouer, & de pouvoir désormais se conduire en liberté vers le grand objet où il avoit toujours tendu, qui étoit de s'attacher le Roi sans réserve, & de faire de cet attachement, obtenu par toutes sortes de moyens, la base d'une grandeur qu'il ne pouvoit encore se démêler à lui-même, mais dont le tems & les conjonctures lui apprendroient à tirer les plus grands partis, & marcher en attendant fort couvert.

On laissa le maréchal se reposer & s'exhaler cinq ou six jours à Villeroi, & comme il n'avoit aucun talent redoutable éloigné de la personne du Roi, on l'envoya à Lyon avec la liberté d'exercer ses courtes fonctions de gouverneur de la

ville & de la province, en prenant les mesures nécessaires pour le faire veiller de près, & laissant auprès de lui Dulibois, pour émousser son autorité par cet air de précaution & de surveillance, qui lui ôtoit tout air de crédit. Il n'y voulut point recevoir d'honneurs en y arrivant. Une grande partie de son premier feu étoit jettée. Ce grand éloignement de Paris & de la Cour, où tout étoit demeuré, non-seulement sans le plus léger mouvement, mais dans l'effroi & la stupeur d'une exécution de cette importance, lui ôta tout reste d'espérance, rabattit ses fougues, & lui persuada enfin de se comporter avec sagesse, pour éviter un traitement plus fâcheux.

Telle fut la catastrophe de cet homme si fort au-dessous de tous les emplois qu'il avoit remplis, qui y montra le *tuf* dans tous, qui mit enfin la chimere & l'audace à la place de la prudence & de la sagesse; qui ne parut par-tout que frivole & comédien, dont l'ignorance universelle & profonde, excepté celle de courtisan,

laiſſa toujours percer bien aiſément la croûte légere de vertu dont il couvroit ſa ſotte ambition, ſa ſoif de tout ébranler pour ſe faire le chef de tous au milieu de ſes foibleſſes & de ſes frayeurs, & pour tenir un gouvernail dont il étoit ſi radicalement incapable.

C'eſt aſſez de dire qu'il ne put jamais ſe relever de l'état où le jetta cette derniere folie, & que tout le reſte de ſa vie ne fut plus qu'amertumes & regrets. Il avoit perſuadé au Roi que lui ſeul, par ſa vigilance, par ſes précautions, conſervoit ſa vie qu'on vouloit lui ôter par le poiſon : c'eſt ce qui fut la ſource des larmes du Roi quand il lui fut enlevé, & de ſon preſque-déſeſpoir lorſque M. de Fréjus diſparut. Il ne douta point qu'on ne les eût écartés tous deux que pour en venir plus aiſément à ce crime. Le retour ſi prompt de M. de Fréjus diſſipa la moitié de ſa crainte : la perſévérance de ſa bonne ſanté le délivra peu-à-peu de l'autre. Le précepteur, qui avoit un ſi grand intérêt à le conſerver, & qui ſe ſentoit ſi ſou-

lagé du poids du maréchal de Villeroi, ne s'oublia pas à tâcher d'éteindre de ſi funeſtes idées, conſéquemment à en laiſſer tomber le criminel deſſein ſur celui qui les avoit inſpirées & perſuadées. Il en craignoit le retour quand le Roi ſe trouveroit maître, dont la majorité approchoit. Délivré de ſon joug, il ne vouloit pas y retomber. Il ſavoit bien que les grands airs, les ironies & les manieres d'autorité ſur le Roi en public, lui étoient inſupportables, & que le maréchal ne tenoit au Roi que par ces idées affreuſes du poiſon. Les détruire, c'étoit laiſſer le maréchal à nud, & pis que cela, montrer au Roi, ſans paroître le charger, le criminel intérêt de lui donner ces allarmes, & la fauſſeté & l'atrocité de l'invention d'une telle calomnie. Ces réflexions, que la ſanté du Roi confirmoit chaque jour, ſapoient toute eſtime, toute reconnoiſſance, laiſſoient même la bienſéance en liberté de ne rapprocher pas de ſoi, quand il ſeroit maître, un ſi noir impoſteur & ſi intéreſſé. M. de

Fréjus ſut uſer de ces moyens pour ſe mettre pour toujours à l'abri de tout retour du maréchal, & pour s'attacher le Roi ſans réſerve. On n'en a que trop ſenti depuis le prodigieux ſuccès.

TRAITS à rétablir dans le Portrait hiſtorique du Maréchal de Villars; tome 2 des Mémoires imprimés (a).

LE Roi & Chamillart étoient fort étourdis de l'affaire d'Hochſtet, en 1704, & de ſes grandes ſuites. C'étoit le pre-

(a) L'Editeur des Mémoires du duc de Saint-Simon, imprimés derniérement en trois volumes, a jugé à propos de réduire conſidérablement cet article, ſans doute pour ne pas répéter ce que l'auteur dit de déſavantageux ſur le compte de M. le maréchal de Villars, dont il ne paroît pas avoir été l'ami; mais comme nos lecteurs ſont prévenus contre le ſtyle bilieux de M. de Saint-Simon, nous croyons pouvoir ſans crainte reprendre cet article en entier, & copié fidélement ſur le manuſcrit, bien certains qu'ils ſe tiendront en garde contre ce qu'il peut s'y trouver de haſardé & de trop fort.

Louis Hector de Villars, duc & pair, maréchal de

mier

mier revers qu'il avoit essuyé, & ce revers le menoit de l'attaque de Bohême & de l'Autriche à la défense de l'Alsace, qui

---

France, grand d'Espagne, chevalier des ordres du Roi & de la toison d'or, gouverneur de Provence, d'une maison illustre du Bourbonnois, naquit à Moulins en 1653; il fit ses premieres armes sous le maréchal Bellefond, son cousin, & se trouva au fameux passage du Rhin. L'année d'après, il se signala au siege de Maestricht, & mérita des éloges de Louis XIV. En 1674, il fut blessé au combat de Senef & obtint un régiment de cavalerie. En 1678, étant sous les ordres du maréchal de Créqui, il attaqua l'arriere-garde de l'armée de l'Empereur & se comporta avec la plus grande valeur. Son courage ne se démentit pas au siege du fort de Kell & à la fameuse affaire de Leude, où vingt-huit escadrons françois en battirent soixante.

Après la paix de Riswich, il fut envoyé en ambassade à Vienne. En 1701, il passa en Italie, où il se signala. De-là il courut en Allemagne, traversa le Rhin à la vue des ennemis, & remporta à Fridelinghen une victoire complette sur le prince de Bade. L'année suivante, il gagna une seconde bataille à Hochstech. De retour en France, il fut envoyé en Languedoc contre les fanatiques, qui avoient pris les armes, & remit le calme dans la province. Le Roi donna à M. de Villars le commandement de l'armée sur la Moselle. Ce général fit lever aux ennemis le blocus du fort Louis, & remporta sur eux une victoire complette à Stolhoffen. En 1708, il déconcerta tous les projets du duc de Sa-

Digitized by Google

étoit regardée comme très-difficile après la perte de Landau, sans compter celle des états de l'électeur de Baviere. Tallart étoit prisonnier, Marchin sembloit trop neuf & trop futile pour se reposer sur lui d'un emploi si important. Villeroi, quel qu'il fût, étoit destiné pour la Flandre avec l'Electeur. Boufflers étoit hors de *game*, & tous les autres maréchaux aussi; de princes du sang, le Roi n'en vouloit pour rien à la tête de ses armées : restoit Villars, car Harcourt se

voie, dans le Dauphiné. Rappelé en Flandres sans une blessure qu'il reçut, il battoit les alliés à Malplaquet. On connoît l'affaire de Denain qui rappela la fortune sous les drapeaux de la France, & qui couvrit de gloire le maréchal de Villars.

Une si longue continuité de glorieuses actions contredit un peu le récit qu'en fait le duc de Saint-Simon, qui semble ne voir dans M. le maréchal de Villars qu'un homme bouffi de gloire. Ce héros, il est vrai, étoit plein d'audace & de confiance & véritablement fait pour la guerre. Il avoit été l'artisan de sa fortune, & s'étoit accoutumé à parler avec la même hardiesse qu'il servoit. On lui reprochoit son peu de modestie & de parler de lui-même de façon à humilier les courtisans qui l'entendoient.

gardoit bien de se vouloir éloigner de la Cour, ni madame de Maintenon de s'en défaire dans la crise où ils se trouvoient pour lors.

Villars qui dès la Baviere avoit osé prétendre à la dignité de duc, n'avoit rien rabattu de son espoir pendant son voyage en Languedoc. Il y triomphoit de la besogne qu'il avoit trouvée faite, & il en donnoit la consommation comme due uniquement à lui; & M. de Basville, le plus vindicatif des hommes, & qui n'avoit jamais pu souffrir Montrevel, secondoit du poids de son témoignage la *forfanterie* de Villars.

Ce maréchal n'avoit cessé d'écrire au Roi, à Chamillart, à madame de Maintenon, sur les fautes d'Hochstet (a) & ses

(a) L'armée françoise & bavaroise étoit commandée par l'électeur de Baviere, le maréchal de Tallart & le maréchal de Marsin; elle étoit composée de quatre-vingt-deux bataillons & de cent soixante escadrons. Soixante-quatre bataillons & cent cinquante escadrons composoient l'armée ennemie sous les ordres du duc de Marlborough & du prince Eugene. Cette journée

suites, de leur mander tout ce qu'il auroit fait, de déplorer de s'être trouvé éloigné de ces armées, en un mot, de *fanfaroner* avec une assurance qui ne lui avoit jamais manqué, & qui le servit d'autant mieux dans cette occasion, qu'il parloit à des gens ébranlés & dans le dernier embarras sur le choix d'un général capable de soutenir un poids devenu aussi difficile du côté du Rhin & de la Moselle,

---

fut sanglante, & les généraux françois y firent des fautes essentielles. Le maréchal de Tallart demeura prisonnier, la déroute fut totale; il resta sur le champ de bataille plus de cinq mille morts & près de huit mille blessés du côté des vainqueurs. Douze mille françois furent tués, & ils laisserent douze mille prisonniers, tous les canons, un nombre prodigieux d'étendards, de drapeaux & de tentes. Un fait authentique, c'est que M. le maréchal de Villars ayant reçu une lettre, écrite la veille de la bataille, par laquelle on lui mandoit la disposition des deux armées, & la maniere dont le maréchal de Tallart vouloit combattre, il écrivit au président de Maisons son beau-frere, que si le maréchal de Tallart gardoit cette position, il seroit infailliblement défait. M. le duc de Saint-Simon a donc le plus grand tort d'accuser de fanfaronade ce que disoit M. le maréchal de Villars à l'occasion de ce terrible revers de fortune.

& si âpre à se flatter & à se promettre.

Madame de Maintenon tira sur le tems, & sentit l'embarras & le besoin; elle comprit quelles pouvoient être les graces d'un homme devenu comme nouveau. Elle en profita; & Villars qui sentit ses lettres goûtées, fit comprendre aussi combien il se trouvoit affligé sur la maniere dont ses espérances d'être duc avoient été reçues.

Quand le Roi se fut bien laissé mettre dans la tête qu'il n'y avoit que Villars dont il pût se servir dans la conjoncture présente, il fut aisé de lui persuader qu'il ne s'en falloit pas servir mécontent & offensé; & de-là le ministre & la dame qui le faisoit agir, parvinrent à faire qu'il seroit duc en arrivant. Il reçut donc un courier, qui lui porta l'ordre de finir le plus promptement qu'il lui seroit possible les états de Languedoc, qu'il avoit la commission de tenir, & de se rendre en même tems à la Cour le plus diligemment qu'il pourroit.

Il arriva à Versailles le 15 janvier, &

fit la révérence au Roi comme il revenoit de se promener à Marly. Le Roi, en descendant de carrosse, lui dit de monter en haut & qu'il lui parleroit. Etant habillé & rentré chez madame de Maintenon, il le fit rappeler. Dès qu'il le vit : « Je n'ai pas maintenant, lui dit-il, » le tems de vous parler ; mais je vous » fais duc ». Ce monosyllabe valoit bien mieux que toutes les audiences. Villars sortit transporté de la plus pénétrante joie ; & en apprenant la grace qu'il venoit de recevoir, causa la plus étrange surprise.

Après la bataille de Malplaquet (*a*), en 1709, Villars, de retour à Paris, reçut la foule de la Cour précisément avec

(*a*) Les alliés toujours commandés par le duc de Marlborough & le prince Eugene, avoient une armée de quatre-vingt mille hommes à Malplaquet : les françois n'en avoient que soixante-dix mille, sous les ordres des maréchaux de Villars & de Boufflers. Le champ de bataille fut jonché de trente mille morts ou blessés, huit du côté des françois, & plus de vingt mille de celui des ennemis. La victoire fut cruellement disputée. Nous perdîmes le champ de bataille.

bonté, & on peut dire qu'il y tint la ſienne. Jeux continuels, fêtes, feſtins, très-ſouvent la muſique du Roi les ſoirs. Le héros romaneſque en ſoutenoit pleinement le perſonnage ; il ne parloit que par tirades de pieces de théâtre, & tenoit des propos ſi ſurprenans, qu'il en embarraſſoit ſouvent la nombreuſe compagnie. Ses ſaillies étoient continuelles, il ne ſe contraignoit ſur aucunes. Le lit de repos de deſſus lequel il dominoit les aſſiſtans, ſembloit un théâtre.

Madame de Maintenon l'alloit voir ſouvent en des heures particulieres. Un jour qu'elle y trouva ſon fils qui avoit lors huit ans & qu'elle careſſa, le maréchal lui dit qu'à la fin ſes bontés le gâteroient ; & prenant un air enjoué qui lui étoit ordinaire, il ajouta que les héros s'accoutumoient facilement aux bontés

Le maréchal de Villars paroiſſoit convaincu, que s'il n'eut pas été bleſſé, il auroit remporté la victoire. Cette conviction, quoiqu'en diſe le duc de Saint-Simon, eſt bien pardonnable dans un grand général & n'a pas l'air d'une forfanterie.

des grandes Reines. Cent escapades aussi fortes, mais entr'autres genres, mille propos sur la guerre, sur la paix, sur le gouvernement, sur soi-même à faire trembler, passerent pour des gaietés & des gentillesses agréables. En un mot, les yeux communs le regardoient comme un fou échappé de sa cage; tandis que ceux de qui tout dépendoit, le considéroient comme l'unique ressource, qui n'avoit que de légeres imperfections.

Voisin portoit souvent le porte-feuille chez lui, Desmarets aussi séparément, quelquefois ensemble. Rien ne lui fut refusé du personnage de dictateur. Il décidoit des projets, des arrangemens; l'oubli & la fortune des hommes étoient dans ses mains. Ce radieux état pourtant ne l'empêcha pas de songer à ses lettres de pairie. Le président de Maisons, son beau-frére, les lui dressa, & il y mit tout ce qu'il voulut sur ses services; il y fit insérer que sans sa blessure la bataille de Malplaquet étoit gagnée, & diverses autres choses à sa louange qui flétrissoien

également la vérité & la gloire du maréchal de Boufflers.

Pontchartrain à qui elles furent portées pour les expédier, surſit & en avertit Boufflers, qui, bleſſé juſqu'au fond de l'ame, devint furieux. Il tomba ſur Villars juſqu'à l'outrage. Il en parla à tout le monde & aux miniſtres. Cet homme ſi ſage, ſi meſuré, ſi craintif à l'égard du Roi, ne ſe poſſéda plus. Il déclara tout haut à qui voulut l'entendre, qu'il s'en plaindroit au Roi, & que s'il n'en avoit pas juſtice, il étoit réſolu de la demander en plein parlement, de s'adreſſer aux pairs, de s'oppoſer aux lettres de Villars & de plaider lui-même ſa cauſe devant les pairs & tout le parlement aſſemblé. Il y avoit longues années qu'un propos ſi hardi n'avoit bleſſé les oreilles, auſſi fit-il un étrange fracas; il fut tel que le Roi n'oſa refuſer à un ſeigneur ſi utilement illuſtre la juſtice qu'il demanda ſi haut. Villars épouvanté, quoique ſur les nues, ſentit pour lors tout le poids de la vertu & de la vérité; il n'oſa ſe com-

mettre avec Boufflers, il désavoua tout ce qu'il avoit attenté dans ses lettres ; & pour voiler l'ordre du Roi, il envoya lui-même ses lettres à Boufflers, qui y biffa tout ce qu'il voulut, & ce qu'il biffa demeura supprimé dans l'expédition qu'en fit Pontchartrain, & qui lui fut montrée.

Villars cependant se distilla chez lui publiquement, & tous les jours en respect pour le maréchal de Boufflers, en soumission & louanges, lui envoya plusieurs messages en hommages & pardons, & avala cet affront dans toute son étendue. On négocia, & on obtint enfin que Boufflers, après tant de génuflexions, iroit voir Villars. Après avoir ainsi triomphé de son triomphe, il fut accueilli avec des respects & des soumissions profondes, qui furent reçues gravement & en maître qui daigne accepter un tribut. De tous ces procédés se combla une haine que Boufflers, trop naturel, exhala même peu décemment quelquefois, & que Villars resserra en lui-même, sous

les voiles des hommages & des soumissions ; toutefois sans rompre par l'extrême retenue de Villars, qui n'osa plus se commettre à Boufflers, pour ne pas embarrasser le Roi.

En Flandres, le prince Eugene & le duc de Marlborough, dans leur union accoutumée, se contenterent long-tems de vivre aux dépens du pays du Roi, & de resserrer son armée dans des lignes. A ce qui s'y étoit passé les années précédentes, c'étoit pour celle-ci en être quitte à bon marché, quoique fort honteusement. Néanmoins les avantages des alliés, quoique très-réels, ne leur parurent pas dignes de leurs campagnes ordinaires. Marlborough, au faîte de la gloire & de la plus haute fortune où un capitaine de sa nation peut parvenir, se trouvoit menacé d'un funeste revers, qu'il avoit un pressant intérêt de parer par quelque grand coup qui ranimât son parti, & qui pût ébranler celui qui lui étoit contraire. Le prince Eugene, personnellement mal avec l'Archiduc, successeur de son frere, & fort en

brassiere avec le nouveau gouvernement de Vienne, avoit le même intérêt que Marlborough. Il leur étoit particulier chacun, & en commun ils avoient celui de la continuation de la guerre, qui maintenoit toute leur autorité, leur puissance & leurs établissemens, ce qui augmentoit journellement leurs immenses richesses, de Marlborough sur-tout, également avare & avide. De si pressantes raisons les jetterent à une entreprise en apparence insensée, que leur bonheur, leur témérité, & l'incompréhensible conduite du maréchal de Villars fit réussir.

Ce dernier couvroit Bouchain. Outre le peu de places qui nous restoit sur cette frontiere si mal menée, celle-là est un passage fort important, tient la tête des rivieres, ouvre ou ferme un grand pays. Pour en faire le siege, il falloit tourner toute notre armée & la place par un long détour, & s'exposer à tout au passage inévitable de l'Escaut. C'est ce que les deux généraux ennemis oserent entreprendre au hasard d'une bataille, demi-

passés ou incontinent après. Villars, qui tiroit gros de par-tout où il pouvoit, mais qui payoit peu & mal les espions, fut tard averti. Il voulut les suivre, s'il se fût pressé, il les eût combattus à l'Escaut. Il montra le desir de réparer cette faute, qui ne se pouvoit dissimuler, & arriva de fort bonne heure dans une belle plaine où il voulut camper. Plusieurs officiers-généraux, & le maréchal de Montesquiou même, lui rapporterent des nouvelles des ennemis, si proches & en si mauvais ordre, que personne ne douta qu'elles ne le déterminassent à les aller attaquer, & à réparer sur le champ l'occasion qu'il venoit de manquer.

Son froid, ses difficultés, ses lenteurs surprirent infiniment l'armée, où les nouvelles des ennemis s'étoient répandues & avoient inspiré une ardeur qui éclata par des cris, & qui fit souvenir avec joie de l'ancien courage des François. Les remontrances furent redoublées, pressées, poussées au-delà de la bienséance; Villars fut inflexible. Pour toutes raisons, il

vanta son courage avec audace, on n'en douta pas, & fit des rodomontades pour le lendemain. L'armée, en fureur contre lui, coucha en bataille, & ne s'ébranla qu'assez avant dans la matinée suivante, par les mêmes lenteurs. Elle eut beau marcher, les ennemis avoient pris les devans, qui furent redevables de leur salut à la rare retenue du maréchal de Villars, dont le motif n'a pu être pénétré, puisqu'en l'état où les ennemis se trouverent, ils ne pouvoient, de l'aveu des deux armées, éviter d'être battus.

Villars avoit annoncé la bataille, par un courier, à la Cour, qui fut quatre jours dans la plus vive attente. Enfin un courier arriva à Fontainebleau, que Voisin amena au Roi, qui venoit de donner le bon soir. Le Dauphin, qui se déshabilloit, se r'habilla, & tout courut en un moment chez le Roi, pour apprendre le succès de la bataille, & savoir les morts & les blessés. L'anti-chambre étoit pleine, qui croyoit que Voisin en lisoit le détail au Roi, qui attendoit qu'il sor-

tît avec la derniere impatience, & qui fut enfin de lui qu'il n'y avoit point eu d'action.

Pour revenir à l'armée, Villars, voyant les ennemis échappés, se mit à éclater en reproches. Les officiers-généraux, surpris tout ce qu'on peut l'être, se regarderent les uns les autres. Albergotti & quelques autres avec lui, prirent la parole pour le faire ressouvenir qu'il n'avoit pas tenu à leurs représentations les plus fortes qu'il n'eût vivement suivi sa marche. Montesquiou, qui se crut le plus offensé, & plus à l'abri que les autres par son bâton de maréchal de France, lui répondit plus vertement qu'eux; un prompt démenti net & sec, sans détour ni enveloppe, fut le salaire de cette vérité.

Montesquiou frémit, tourna le dos, la main sur la garde de son épée, & sortit. Villars, fier de ce triomphe, le seul de la campagne, après en avoir coup sur coup manqué deux si beaux, si nécessaires, si sûrs, se mit à braver de plus belle d'autant mieux, qu'après cet étrange

essai, il ne craignoit plus d'être contredit en face. Mais la vérité étoit contre lui, elle demeuroit entiere, elle étoit connue de toute l'armée, & quoique Montesquiou n'en fût pas aimé, il fut visité de toute l'armée en foule.

Villars, enfin un peu revenu à soi, fut fort embarrassé; il fit des pas pour se raccommoder avec Montesquiou. Les armées non plus que les Cours ne manquent pas de gens qui aiment à se faire de fêtes & à s'empresser. Il en trouva qui volontiers s'entremirent entre les deux maréchaux. Le second, bien empêché d'avoir à repousser contre son supérieur une injure si atroce & si publique, ne fut pas fâché d'en sortir par l'apparente porte de l'amour du bien public, dans des conjonctures si fâcheuses, soutenu par une réputation plus que faite sur sa valeur, & par la consolation d'avoir toute l'armée pour témoin de la vérité qu'il avoit soutenue. Pour couper court à une si étrange affaire, il ne fut pas question d'éclaircissement, qui n'eût pas été possi-

ble,

ble, ni d'excuse qui n'eût fait qu'agraver; on crut qu'un air d'oubli ou de chose non avenue étoit l'unique voie à prendre. Dès le lendemain Montesquiou parut un moment chez Villars, & peu-à-peu ils se virent à l'ordinaire.

RIVALITÉ de M. de Noailles & de M. de Barbésieux.

MONSIEUR de Noailles éprouva cette année (1694) une aventure fâcheuse à l'armée.

M. de Noailles & M. de Berbésieux étoient fort mal ensemble, tous deux bien avec le Roi, tous deux hauts, tous deux gâtés. M. de Noailles avoit souvent obtenu quantité de choses pour son gouvernement de Roussillon, qui l'y rendoient fort maître & fort indépendant du secrétaire d'état de la guerre.

Madame de Maintenon, ennemie de M. de Louvois, l'y avoit aidé, & le fils, encore moins autorisé que le pere, n'y

avoit pu rien changer. Il n'aimoit point M. de Luxembourg, très-lié à M. de Noailles, & de tout cela naiſſoit un groupe de chaque côté qui ſe regardoit fort de travers.

Les ſuccès de M. de Noailles, cette année, en Catalogne, avoient outré Barbéſieux. Il en craignit de nouveaux comme des avant-coureurs de ſa perte, par le crédit augmenté de ſes ennemis; & tout ce qui avoit été exécuté en Catalogne, applaniſſoit les voies du ſiege de Barcelonne. Cette conquête ouvroit la route à celle de toute cette principauté, & mettoit le Roi en état d'attaquer avec ſuccès le cœur de l'Eſpagne.

Il avoit toujours eu ce but. M. de Noailles, qui ſavoit, par le Roi même, l'affection qu'il portoit à ce projet, & qui en vit enfin les moyens ſi avancés, n'en ſouhaitoit pas moins l'exécution avec d'autant plus d'ardeur, qu'elle aſſuroit ſolidement la vice-royauté qu'il avoit obtenue, augmenteroit ſon état & ſa faveur, & le rendroit néceſſairement le général de

l'armée qui attaqueroit, l'année ſuivante, l'Eſpagne par les endroits les plus ſenſibles & les plus aiſés à pénétrer, ou la forcer à demander la paix dont il auroit toute la gloire.

Il preſſa donc le Roi de donner ſes ordres à tems, pour le mettre en état d'entreprendre ce ſiege avec sûreté, & M. de Barbéſieux, qu'il mettoit au déſeſpoir, n'oſoit manquer à ce qui lui étoit preſcrit, & qui étoit éclairé par M. de Noailles, de ne manquer de rien à tems, & de ne le pas ménager s'il n'avoit pas toutes choſes à point. Une flotte de 52 vaiſſeaux partit le 3 Octobre de Toulon, chargée de 5200 hommes de troupes, priſes en Provence de celles de M. de Vendôme, & rien ne manquoit plus que de mettre la main à l'œuvre, lorſque M. de Noailles voulut rendre au Roi un compte particulier, & recevoir directement ſes ordres à l'inſu de Barbéſieux, pour une commiſſion ſi importante pour lui. Il choiſit Genlis, qui, étant ſans biens & ſans fortune, s'étoit donné à lui,

& qu'il ne faut pas confondre avec le vieux Genlis.

Ce Genlis gagna l'amitié de M. de Noailles jusqu'à exciter la jalousie de toute sa petite armée. M. de Noailles lui procura un régiment, & le poussa fort brusquement à la brigade, puis à être fait maréchal-de-camp. Il avoit de l'esprit & du manege, & n'avoit d'autre connoissance ni d'autre protection que celle dont il avoit tout reçu. M. de Noailles crut donc ne pouvoir mieux faire que de le charger d'une simple lettre de créance pour le Roi, & de le lui annoncer comme une *lettre vivante* qui répondroit à tout sur le champ, & qui, sans l'importuner d'une besogne de dépêche, lui en diroit plus dans une demi-heure qu'il ne pouvoit lui en écrire en plusieurs jours. Les paroles volent, l'écriture demeure; un courier peut être volé, peut tomber malade & envoyer ses dépêches. Cet expédient obvioit à tous ces inconvéniens, & laissoit M. de Barbésieux dans l'ignorance & dans l'angoisse de tout ce qui

se passeroit ainsi par Genlis. M. de Barbésieux, qui avoit d'autant plus d'espions & de meilleurs en Catalogne, que c'étoit pour lui l'endroit le plus dangereux, fut averti de l'envoi de Genlis & du jour de son départ, & il sut de plus qu'il devoit arriver droit au Roi, & que sur-tout il avoit défense de voir le ministre. Là-dessus il prit un parti hardi. Il fit attendre Genlis aux approches de Paris, & se le fit amener chez lui à Versailles, sans le perdre un moment de vue. Quand il le tint, il le cajola tant, & sut si bien lui faire sentir la différence pour sa fortune de l'amitié de M. de Noailles, quelqu'accrédité qu'il fût, d'avec celle du secrétaire d'état de la guerre, & de la sorte & de son âge, qu'il le gagna au point de l'embarquer dans la plus noire perfidie, de ne voir le Roi qu'en sa présence, & de lui dire tout le contraire de sa commission. Barbésieux lui prescrivit tout ce qu'il voulut, après avoir tiré de lui tout ce dont il étoit chargé, & en fut pleinement obéi. Par ce moyen le siege de Barce-

lonne fut entierement rompu, sur le point de son exécution & avec toutes les plus raisonnables apparences d'un succès certain, & sans crainte d'aucun secours dans l'état des forces d'Espagne sur cette frontiere, comme abandonnée depuis leur défaite ; & M. de Noailles, chargé auprès du Roi de toute l'iniquité du manquement d'une telle entreprise, par cette précaution-là même qu'il avoit prise de ne donner qu'une simple lettre de créance : en sorte que tout ce que dit Genlis, directement opposé à tout ce dont il étoit chargé, n'eut point de contradicteurs, & passa en entier pour être de M. de Noailles, & par son propre fait.

On peut croire que Barbésieux ne perdit pas de tems à faire expédier les ordres nécessaires pour faire dissiper promptement tous les préparatifs, & de procurer à la flotte ceux de regagner Toulon. On peut juger aussi quel coup de foudre ce fut pour M. de Noailles : mais l'artifice avoit si bien pris qu'il ne put jamais s'en laver auprès du Roi. Les suites de cette

ruse servoient de base à la grandeur de M. de Vendôme, à qui Barbésieux parvint à faire donner le commandement des armées en Espagne.

SUPPLÉMENT à l'article Fénelon, *inséré dans le second volume des Mémoires de Saint-Simon*, pag. 300 (*a*).

L'ABBÉ Fénelon, piqué contre les jésuites à qui il s'étoit adressé comme aux maîtres des graces de son état, & rebuté de ne pouvoir prendre avec eux, se tourna aux jansénistes pour se dépiquer par l'esprit & par la réputation qu'il se flattoit de tirer d'eux des dons de la fortune qui l'avoit méprisé. Il fut un tems

---

(*a*) (Comme dans les Mémoires imprimés, l'article *Fénélon* est fort étendu, nous n'avons pas cru devoir le reprendre, & nous nous sommes seulement permis de présenter ici aux lecteurs les morceaux qui en ont été retranchés, nous ne savons pour quelle raison, puisqu'un simple éditeur ne peut être responsable de la façon de penser de l'auteur).

considérable à s'initier, & parvint après à être des repas particuliers que quelques importans d'entr'eux faisoient alors une ou deux fois par semaine., chez la duchesse de Brancas.

Je ne sais s'il leur parut trop fin, ou s'il espéra mieux ailleurs qu'avec gens avec qui il n'y avoit rien à partager que des places, mais peu à-peu sa liaison se refroidit, & à force de tourner autour de S. Sulpice, il parvint à y en former une dont il espéra mieux.

Cette société de prêtres (*a*) commen-

(*a*) Le séminaire de saint Sulpice doit son établissement à M. Olier, abbé de Pebrac & curé de saint Sulpice, qui, en 1642, en jetta les fondemens à Vaugirard. Peu d'années après, il l'établit à Paris, rue du vieux Colombier, où on bâtit, avec la permission de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, une maison & une chapelle, qui fut achevée en 1650. En 1686, on y ajouta le petit séminaire, où l'on entre par la rue Férou. Ces deux communautés, tantôt réunies, tantôt séparées, mais toujours sous la même direction, ont été augmentées & enrichies jusqu'à nos jours. Insensiblement les prêtres de saint Sulpice ont formé une congrégation sous le nom de Sulpiciens. Plusieurs évêques les ont chargés du soin de leurs séminaires; il en est

çoit à percer, & du séminaire d'une grande paroisse de Paris à s'étendre au loin. L'ignorance, la petitesse des pratiques, le défaut de toute protection, & le manque de sujets de quelque distinction en aucun genre, leur inspira une obéissance aveugle pour Rome & pour toutes ses maximes, un grand éloignement de tout ce qui passoit pour jansénisme, & unè dépendance des évêques, qui les fit successivement desirer dans beaucoup de diocèses. Ils parurent très-utiles aux prélats, qui craignoient également la Cour sur les soupçons de doctrine, & la dépendance des jésuites, qui les arrêtoient sous leur joug dès qu'ils s'étoient insinués chez eux, ou les perdoient sans ressource. De maniere que ces Sulpiciens s'étendirent fort promptement.

même passé jusques dans nos colonies de l'Amérique. M. de Bretonvilliers, successeur de M. Olier, dans la cure de saint Sulpice & dans la place de supérieur du séminaire, entra dans les mêmes vues que son prédécesseur, & employa la plus grande partie des revenus de son patrimoine à rendre cet établissement solide.

Pag. 306, après ces mots *des instructions à ces dames.*

La comtesse de Guiche, fille aînée de M. de Noailles qui passoit sa vie à la Cour, se déroboit tant qu'elle pouvoit pour profiter de cette manie (*a*). Lechelle & Dupuis gentilhomme de la manche de M. le duc de Bourgogne y étoient admis, & tout cela se passoit avec un secret & un mystere qui donnoient un nouveau sel à ces faveurs.

Pag. 309, après ces mots : *tout ce qu'il vouloit.*

C'étoit donc là un étrange rival (*b*) à abattre, mais quelqu'encré qu'il fut, son extérieur de cuistre le rassura ; il le crut tel à sa longue figure, mal-propre, décharné, toute Sulpicienne, un air simple, un aspect niais & sans liaisons qu'avec d'obscurs prêtres, en un mot, il le prit

(*a*) Il est ici question des conférences qui se tenoient secrétement à Saint-Cyr, & où présidoit la célebre madame Guyon.

(*b*) Ce rival étoit Godet, évêque de Chartres, fort ami de madame de Maintenon.

pour un homme sans monde, sans talens, de peu d'esprit, & court de savoir, que le hasard de Saint-Cyr, établi dans son diocèse, avoit porté où il étoit, noyé dans les fonctions, & sans autre appui ni autres connoissances.

Dans cette idée, il ne douta point de lui faire bientôt perdre terre par la nouvelle spiritualité de madame Guyon, déjà si goûtée de madame de Maintenon; il n'ignoroit point qu'elle n'étoit pas insensible aux nouveautés de toutes especes, & il se flattoit de culbuter par-là monsieur de Chartres, dont madame de Maintenon sentiroit & mépriseroit l'ignorance, pour ne plus rien voir que par lui.

Page 315, après ces mots : *Ne se réunit pas davantage.*

Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce prélat y vieillissoit sous le poids inutile de ses espérances, lorsque le grand Dauphin mourut. Il avoit vu ses années s'écouler dans une égalité qui ne pouvoit que le désespérer. Toujours

odieux au Roi à qui perfonne n'ofoit prononcer fon nom, même en chofes indifférentes, plus odieux à madame de Maintenon parce qu'elle l'avoit perdu; plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui difpofoit de Monfeigneur, il n'avoit de reffource qu'en l'inaltérable amitié de fon pupille, devenu lui-même la victime de cette cabale & qui, felon le cours ordinaire de la nature, le devoit être trop long-temps pour que fon précepteur pût fe flatter d'y furvivre, ni par conféquent fortir de fon état de mort au monde. En un clin d'œil, ce pupille devint dauphin; en un autre, il parvint à une forte d'avant-regne. Quelle tranfition pour un ambitieux!

Lors de fa difgrace, fon fameux Télemaque qui l'approfondit plus que tout & le rendit incurable, le peint d'après nature. C'étoient les thêmes de fon pupille qu'on déroba, qu'on joignit, qu'on publia à fon infu, dans la force de fon affaire. M. de Noailles qui ne vouloit rien moins que toutes les places du duc de

Beauvilliers, disoit au Roi alors & à qui voulut l'entendre, qu'il falloit être ennemi de sa personne pour l'avoir composé. Quoique si avancé ici dans la connoissance de ce prélat, qui a fait jusque du fond de sa disgrace tant de peur & une figure en tout état si singuliere; il ne sera pas inutile d'en dire encore un mot ici. Plus coquet que toutes les femmes, mais en solide & non en miseres, sa passion, étoit de plaire & il avoit autant de soin de captiver les personnes médiocres que les personnages les plus importans : il avoit pour cela des talens faits exprès.

Pag. 319, après ces mots : *adoré de tous.*

Ce merveilleux dehors n'étoit cependant pas tout lui-même; sans entreprendre de le sonder, on peut dire hardiment qu'il n'étoit pas sans soins & sans recherches de tout ce qui pouvoit le *racrocher* & le conduire aux premieres places. Intimement uni à cette partie des

Jésuites, à la tête desquels étoit le pere le Tellier, qui ne l'avoient jamais abandonné, & qui l'avoient soutenu jusques par-delà leurs forces, il occupa ses dernieres années à faire des écrits, qui vivement relevés par le pere Quesnel & plusieurs autres, ne firent que serrer les nœuds d'une union utile par où il opéra d'émousser l'aigreur du Roi.

Le silence dans l'église étoit le partage naturel d'un évêque dont la doctrine avoit été après tant de bruit & de disputes, solemnellement condamnée. Il avoit trop d'esprit pour ne le pas sentir; mais il eut trop d'ambition pour ne pas compter pour rien tant de voix élevées contre l'auteur d'un dogme proscrit & ses écrits dogmatiques & beaucoup d'autres qui ne l'épargnerent pas sur le motif que le monde éclairé entrevoyoit assez. Il marcha vers son but sans se détourner ni à droite, ni à gauche; il donna lieu à ses amis d'oser prononcer son nom quelquefois; il flatta Rome, pour lui si ingrate; il se fit considérer par toute la société des Jésuites

comme un prélat d'un grand usage, en faveur duquel rien ne devoit être épargné, il vint à bout de réconcilier la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, directeur imbécile & même gouverneur de madame de Maintenon.

Pag. 320, après ces mots : *la face des choses étoit changée.*

La constitution avoit perdu le cardinal de Noailles, & le pere le Tellier étoit devenu tout-puissant & confesseur du Roi & étoit totalement à lui, ainsi que l'*elixir* du gouvernement des Jésuites. Et la société entiere faisoit profession de lui être attachée depuis la mort du pere Bourdaloue, du pere Gaillard & de quelques autres principaux qui lui étoient opposés & qui en retenoient d'autres ; & que la politique des supérieurs laissoit agir, pour ne pas choquer le Roi & madame de Maintenon contre tout le corps. Mais ces temps étoient passés & tout ce formidable corps lui étoit enfin réuni.



GRANDEUR *d'ame & de courage de Louis XIII, à la perte de Corbie* (*a*).

JE ne puis passer sous silence ce que mon pere m'a raconté de la consternation qui saisit Paris & la Cour, lorsque

(*a*) Tant que la Picardie a été une province frontiere, on a regardé Corbie comme une place de défense. Située entre Amiens & Péronne, elle étoit une des places qui défendoient la Somme, & en conséquence on l'a fortifiée à plusieurs reprises. Après treize jours de siege, Corbie se rendit aux Espagnols le 15 août *1636*. Quoique la garnison en fût très-foible, on fit faire le procès à Belleforiere Saucourt, gouverneur de la place, qui fut condamné à être tiré à quatre chevaux. L'arrêt fut exécuté en effigie à Amiens. La perte de Corbie jetta une si grande consternation dans Paris, que quantité d'habitans se sauverent avec leurs meilleurs effets. Le cardinal de Richelieu y fit aussi-tôt lever vingt mille hommes, laquais pour la plupart ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de se défaire, & les Parisiens qui croyoient déjà voir Jean de Wert à leurs portes, fournirent plus qu'on ne leur demandoit pour l'entretien de cette milice.

Corbie après un mois de blocus, & huit jours de tranchée ouverte, r'ouvrit ses portes aux François le 14 novembre *1636*.

les

les Eſpagnols prirent Corbie ; après s'être rendus maîtres de toute la frontiere juſques-là & de tout le pays juſqu'à Compiegne, & du conſeil qui fut tenu. Le Roi laiſſa parler le cardinal de Richelieu le premier. Il opina à des partis foibles & ſur-tout de retraite pour le Roi au-delà de la Seine ; & compta d'emporter l'avis de tout ce qui étoit au conſeil, comme il ne manqua pas d'arriver. Ce prince les laiſſa tout dire ſans témoigner impatience ni répugnance, & puis leur demanda s'ils n'avoient rien à ajouter. Comme ils eurent répondu que non, il dit que c'étoit donc à lui à leur expliquer à ſon tour ſon avis. Il parla un bon quart-d'heure, réfuta le leur par les plus fortes raiſons, arrêta que ſa retraite ne feroit qu'achever le déſordre, précipiter la fuite, perdre toute eſpérance, décourager ſes troupes & ſes généraux ; puis il expliqua pendant un autre quart-d'heure le plan qu'il eſtimoit devoir être ſuivi ; & tout de ſuite ſe tournant à mon pere, ſans plus prendre les avis, lui ordonna que tout ce qui pourroit être

prêt de ses charges, le fût à le suivre le lendemain matin vers Corbie & que le reste le joindroit quand il pourroit. Cela dit d'un ton à n'admettre point de replique, le Roi se leve, sort du conseil, laisse le cardinal & tous les autres dans le dernier étonnement.

On peut voir par l'histoire & les Mémoires de ces temps-là que ce hardi parti fut le salut de l'état, & admirer les succès qu'il eut. Le cardinal tout grand homme qu'il étoit, en trembla, jusqu'à ce que les premieres apparences de fortune l'enhardirent à joindre le Roi.

Voilà un échantillon de ce Roi foible & gouverné par son premier ministre, à qui les muses & les écrivains ont donné bien de la gloire qu'ils ont dérobée à son maître, comme l'opiniâtreté & tous les travaux du siege de la Rochelle, & l'invention & le succès inoui de sa digue si célebre, tous uniquement dus au Roi Louis XIII.



GLOIRE de Louis XIII au fameux Pas de Suze (a).

LES diverfes rufes fuivies de toutes les difficultés militaires que le fameux Charles-Emmanuel avoit employées au délai d'un

(*a*) Auffi-tôt que Louis XIII eut déterminé d'aller au fecours du duc de Mantoue, il fe rendit à Grenoble, & fit demander au duc de Savoie la liberté des paffages; elle ne lui fut pas refufée, mais comme on jugea qu'il n'y avoit pas de temps à perdre, le 15 janvier 1629, le Roi marcha toute la nuit malgré le froid & les neiges, pour être préfent à l'attaque des retranchemens qui défendoient le pas de Suze. Les maréchaux de Créquy & de Baffompierre attaquent les barricades du pas de Suze. La premiere étoit à un quart de lieue de Chaumont, la feconde à un quart de lieue plus bas, & la derniere affez proche de celle-là, au-deffus du fort de Gelaffe. Elles avoient vingt pieds de haut & douze d'épaiffeur; le foffé qui étoit fort profond en avoit huit de large, & toutes trois étoient défendues par vingt-cinq ou trente redoutes, difpofées d'efpace en efpace, & deux mille fept cens hommes des meilleures troupes du duc de Savoie. La premiere baricade fut forcée en très-peu de temps, & les Piedmontois ne voulurent pas fe hafarder à défendre les autres.

traité & à l'occupation de son duché de Savoie, l'avoient mis en état de se bien fortifier à Suze, d'en empêcher les approches par de prodigieux retranchemens bien gardés & si connus sous le nom de barricades de Suze, & d'y attendre les troupes Impériales & Espagnoles dont les armées venoient à son secours. Ces dispositions favorisées par les précipices du terrein à forcer, arrêterent le cardinal de Richelieu qui ne jugea pas à propos d'y risquer les troupes, & qui emporta l'avis de tous les généraux à la retraite. Le Roi ne la put goûter; il s'opiniâtra à chercher des moyens de vaincre tant & de si grands obstacles naturels & artificiels auxquels le ducde Savoie n'avoit rien épargné.

Le cardinal, résolu de n'y pas commettre l'armée, empêchoit les généraux d'y donner aucun secours au Roi, qui, s'irritant des difficultés, ne chercha plus les ressources qu'en soi-même. Pour le dégoûter, le cardinal y ajouta l'industrie, il fit en sorte que, sous divers prétextes, le Roi étoit laissé fort seul, tous les

ſoirs, après s'être fatigué toute la journée à tourner tout le pays pour chercher quelque paſſage, ce qui dura ainſi pluſieurs jours, juſqu'à ce qu'enfin, ayant trouvé un paſſage à l'aide d'un payſan, & encore plus de lui-même; il fit ſeul toute la diſpoſition de l'attaque, & l'exécuta glorieuſement le 9 mars 1629. J'ai oui conter à mon pere qui étoit toujours auprès de ſa perſonne, qu'il mena lui-même les troupes aux retranchemens, & qu'il les eſcalada à leur tête, l'épée à la main & pouſſé par les épaules pour eſcalader ſur les roches & ſur les parapets. Sa victoire fut complete. Suze fut emporté après, ne pouvant ſe ſoutenir devant le vainqueur. Mais ce que je ne puis aſſez m'étonner de ne trouver point dans les hiſtoires de ce temps-là, & que mon pere m'a raconté comme l'ayant vu, c'eſt que le duc de Savoie, éperdu, vint à la rencontre du Roi, mit pied à terre, lui embraſſa la botte, & lui demanda grace & pardon, que le Roi, ſans faire aucune mine de mettre pied à terre,

lui accorda en considération de son fils, & plus encore de sa sœur qu'il avoit eu l'honneur d'épouser. Ce furent les termes du Roi à M. de Savoie. On sait combien il tâcha d'en abuser aussi-tôt après qu'il se vit délivré de la présence d'un prince qui ne devoit un si grand succès qu'à sa ferme volonté de le remporter, à ses travaux pour y parvenir, & à son épée pour en mériter tout le prix & la gloire, & combien ce duc en fut châtié par le prompt retour du Roi. Mais depuis cette humiliation de Charles-Emmanuel, ce prince si longuement & si dangereusement compté dans toute l'Europe, qui s'étoit emparé du marquisat de Saluce pendant les derniers désordres de la Ligue, sous Henri III, qui avoit donné tant de peine à Henri IV régnant & affermi dans la paix, & qui n'avoit pu être forcé à rendre ce fameux vol à un Roi si guerrier, Charles-Emmanuel, dis-je, depuis son humiliation ne parut plus en public, de dépit & de honte, s'enferma dans son palais, n'y vit que ses ministres, pour les ordres seule-

ment qu'il avoit à leur donner, & son fils dans des momens nécessaires, aucun de ses domestiques que les plus indispensables & pour le service personnel seulement dont il ne put se passer. Il mourut enfin de honte & de douleur, le 26 juillet 1630, c'est-à-dire treize mois après. C'est ainsi que Louis XIII fut protéger le nouveau duc de Mantoue, auparavant son sujet, & l'établir & le maintenir dans les Etats que la nature & la loi lui donnoient, malgré la maison d'Autriche, celle de Savoie, & toutes leurs armées.

CHASTETÉ de Louis XIII.

LOUIS XIII (*a*) étoit véritablement amoureux de mademoiselle d'Hautefort. Il alloit plus souvent chez la Reine à

(*a*) Louis XIII eut des maîtresses : « Mais ses amours, » dit un historien, étoient purement spirituels d'ame » à ame, & les jouissances en étoient vierges. » Jamais il n'usa de la moindre liberté envers les femmes. La reine ayant un jour reçu un billet, l'attacha à la tapisserie de sa chambre, afin de ne pas oublier d'y

cauſe d'elle, & il y étoit toujours à lui parler. Il en entretenoit continuellement mon pere qui vit clairement combien il en étoit épris. Mon pere étoit jeune & galant, & il ne comprenoit pas un Roi ſi amoureux, ſi peu maître de ſe cacher & en même-temps qui n'alloit pas plus loin. Il crut que c'étoit timidité, & ſur ce principe un jour que le Roi lui parloit avec paſſion de cette fille, mon pere lui témoigna la ſurpriſe que je viens d'expliquer, & lui propoſa d'être ſon ambaſſadeur, & de conclure bientôt ſon affaire. Le roi le laiſſa dire, puis prenant un air ſévere : « Il eſt vrai, lui dit-il, que je ſuis

faire réponſe. Le Roi auquel elle en vouloit faire un myſtere étant entré, elle dit à mademoiſelle d'Hautefort de prendre & de ſerrer ce billet, ce qu'elle fit. Le Roi voulut le lui ôter & ils ſe débattirent aſſez long-temps en badinant; mais mademoiſelle d'Hautefort ne pouvant plus ſe défendre, mit le billet dans ſon ſein, & le jeu finit, le Roi n'ayant pas oſé porter ſa curioſité plus loin. *Intrigues galantes de la Cour.*

On diſoit de ce Roi : Il ne dit pas tout ce qu'il penſe; il ne fait pas tout ce qu'il veut, il ne veut pas tout ce qu'il peut.

» amoureux d'elle, que je le ſens, que » je la cherche, que je parle d'elle vo» lontiers & que j'y penſe encore davan» tage; il eſt vrai encore que tout cela » ſe fait en moi, malgré moi, parce que » je ſuis homme & que j'ai cette foibleſſe; » mais plus ma qualité de Roi me peut » donner plus de facilité de me ſatisfaire » qu'à un autre, plus je dois en être en » garde contre le péché & le ſcandale. » Je pardonne pour cette fois à votre » jeuneſſe, mais qu'il ne vous arrive ja» mais de me tenir un pareil diſcours, » ſi vous voulez que je continue à vous » aimer ». Ce fut pour mon pere un coup de foudre; les *écailles* lui tomberent des yeux. L'idée de la timidité du Roi dans ſon amour, diſparut à l'éclat d'une vertu ſi pure & ſi triomphante.

C'eſt la même que le Roi fit dame d'atours de la reine, & que ſous ce prétexte il fit appeller madame d'Hautefort, qui fut à la fin la ſeconde femme du dernier maréchal de Schomberg.

ANECDOTE sur le Siege de Namur, en 1692.

IL arriva une chose après la prise de Namur qui fit du bruit, & qui auroit pu avoir des suites fâcheuses avec un autre prince que le Roi (Louis XIV). Avant qu'il entrât dans la ville où pendant le siege du château, il n'auroit pas été convenable qu'il eût été, on visita tout avec exactitude, quoique par la capitulation, les mines, les magasins, & tout, en un mot, eût été montré. Lorsque dans une derniere visite après la prise du château, on la voulut faire chez les Jésuites; ils ouvrirent tout, en marquant toutefois leur surprise & quelque chose de plus, de ce qu'on ne s'en fioit pas à leur témoignage. Mais en fouillant par-tout où ils ne s'attendoient pas, on trouva leurs souterrains pleins de poudre, dont ils s'étoient bien gardés de parler. Ce qu'ils en prétendoient faire est demeuré incertain. On enleva leur poudre, & comme c'étoit des Jésuites, il n'en fut rien.

BATAILLE navale de la Hogue (a).

LE Roi essuya pendant le cours du siege de Namur (1692) une cruelle catastrophe.

(*a*) Louis XIV soutenoit une guerre difficile contre presque toute l'Europe. Cependant il tenta encore de changer la fortune de Jacques, par une entreprise décisive, & de faire une descente en Angleterre avec vingt-mille hommes. Ils étoient assemblés entre Cherbourg & la Hogue. Plus de trois cens navires de transport étoient prêts à Brest. Tourville, avec quarante-quatre grands vaisseaux de guerre, les attendoit aux côtes de Normandie. D'Estrées arrivoit du port de Toulon avec trente autres vaisseaux. S'il y a des malheurs causés par la mauvaise conduite, il en est qu'on ne peut imputer qu'à la fortune. Le vent du nord, favorable à l'escadre de d'Estrées, changea, il ne put joindre Tourville. Ses quarante-quatre vaisseaux furent attaqués par les flottes d'Angleterre & de Hollande, fortes de près de cent voiles. La supériorité du nombre l'emporta : les François céderent après un combat de dix heures; Russel, amiral anglois, les poursuivit deux jours. Quatorze grands vaisseaux, dont deux portoient cent quatre pieces de canon, échouerent sur la côte, & les capitaines y firent mettre le feu pour ne les pas laisser brûler par les ennemis. Le roi Jacques, qui du rivage avoit vu ce désastre, perdit toutes ses espérances.

Siecle de Louis XIV. Voltaire.

Il avoit en mer une armée navale commandée par le célebre de Tourville (*a*), vice-amiral, & les Anglois une autre jointe aux Hollandois presque du double supérieure. Elles étoient dans la Manche & le Roi d'Angleterre (Jacques II) sur les côtes de Normandie prêt à passer en Angleterre suivant le succès. Il compta si parfaitement sur ses intelligences avec la plupart des chefs Anglois, qu'il persuada au Roi de faire donner une bataille qu'il crut ne

(*a*) Anne-Hilarion de Cottentin de Tourville fut reçu chevalier de Malte à l'âge de quatre ans; il se distingua fort pendant ses caravanes. Ayant armé un vaisseau en course avec le chevalier d'Hocquincourt, ils firent des prises considérables, mirent en fuite six navires d'Alger, & contraignirent à la retraite trente-six galeres. Devenu capitaine de vaisseau, il se signala, sous le maréchal de Vivonne, au combat de Palerme; il servit sous le fameux du Quesne, & mérita de remplacer ce grand homme. La même année (1690) qu'il fut nommé vice-amiral & général des armées navales, il remporta une victoire signalée sur les Anglois & les Hollandois. Dix-sept de leurs vaisseaux brisés & démâtés, allerent échouer & se brûler sur la côte. A la journée de la Hogue, Tourville fut vaincu, mais cette défaite ajouta à sa gloire. Ce héros mourut en 1701, à cinquante-neuf ans.

pouvoir être douteuſe par la déſection certaine de plus de la moitié des vaiſſeaux Anglois pendant le combat. Tourville ſi renommé pour ſa valeur & pour ſa capacité, repréſenta par deux couriers au Roi l'extrême danger de ſe fier aux intelligences du Roi d'Angleterre ſi ſouvent trompées; la prodigieuſe ſupériorité des ennemis & le défaut de ports & de tout lieu de retraite, ſi la victoire demeuroit aux Anglois qui brûleroient la flotte & perdroient le reſte de la marine du Roi. Ses repréſentations furent inutiles; il eut ordre de combattre fort ou foible, & quoi que ce fût. Il obéit, il fit des prodiges que ſes ſeconds & ſes ſubalternes imiterent; mais pas un vaiſſeau ennemi ne mollit & ne tourna.

Tourville fut accablé par le nombre, &c. quoiqu'il ſauvât plus de navires qu'on ne le pouvoit eſpérer, preſque tous furent perdus ou brûlés après la bataille dans la Hogue. Le Roi d'Angleterre de deſſus le bord de la mer, voyoit le combat & fut accuſé d'avoir laiſſé échapper de la

partialité en faveur de sa nation; quoiqu'aucun d'elle ne lui eût tenu les promesses sur lesquelles il l'avoit emporté de faire donner ce combat.

BATAILLE DE NERWINDEN (a).

LE lundi 27 juillet 1693, le maréchal de Joyeuse fut détaché du camp de Lecki à trois lieues de Liege avec Montchevreuil, lieutenant-général, & Pracomtal,

---

(a) Le nombre des morts restés sur le champ de bataille de Neer-winde, qu'on appelle aussi Landen, n'a jamais été bien connu, parce que chacun se fait un point d'honneur de diminuer ses pertes. Nos relations font monter celle des ennemis à plus de quinze mille hommes, & la nôtre à cinq ou six mille seulement. Les Hollandois au contraire, publierent que notre perte étoit extrême, & la leur plus que médiocre, ce qui n'a nulle vraisemblance, leur déroute ayant été générale. On leur prit soixante-seize pieces de canon, huit mortiers, quatre-vingt-cinq étendars ou drapeaux & douze paires de timbales.

De Larrey, qui dans son Histoire prétend toujours que M. de Luxembourg fuit devant M. le prince d'Orange, avoue pour cette fois qu'il l'attaqua : « soit, » dit-il, qu'il se sentît supérieur par le nombre de

maréchal de camp, deux brigadiers d'infanterie & quelques régimens de cavalerie pour aller à nos lignes joindre quelques troupes qu'y commandoit la Valette & s'opposer aux ennemis qui avoient exigé des contributions du côté d'Arras & de Lille.

Le mardi 28 elle décampa, marcha sur Warem dont elle traversa la petite ville & le détachement du maréchal de Joyeuse séparément d'elle; mais les deux maréchaux ensemble.

La tête de l'armée arrivant à une demi-lieue au-delà, il vint plusieurs avis que le prince d'Orange étoit campé avec son armée au-deçà de la Gette qui est une petite riviere guéable en fort peu d'endroits & dont les bords sont fort hauts

---

» ses troupes, soit qu'il donnât dans cette superstition » qui attache à de certains jours & à de certaines » constellations, je ne sais quelle fatalité qui doit être » heureuse aux uns & fatale aux autres ». Quel galimatias sous de pompeuses paroles! a-t-on pu douter que le maréchal de Luxembourg ne fût un des généraux des plus entreprenans? Il en avoit donné plus d'une preuve dans la guerre de Hollande, & le prince d'Orange le savoit par sa propre expérience.

& escarpés, & que cette armée n'étoit qu'à une demi-lieue de Lo, petite ville qui a une forteresse peu considérable dans des marais au-delà de la Gette, & fort différente de Lo, maison de plaisance du prince d'Orange qui en est bien loin en Hollande.

Sur ces nouvelles, M. de Luxembourg s'avança avec M. le maréchal de Villeroy, M. le duc de Chartres, M. le prince de Conti & fort peu d'autres & quelques troupes pour tâcher de se bien assurer de la vérité de ces rapports. Une heure & demie après, il manda au maréchal de Joyeuse qui étoit resté à la tête de l'armée avec M. le duc, & qui pour voir de plus loin, étoient montés dans le moulin à vent de Warem, de marcher à lui avec l'armée & d'y faire rentrer le détachement destiné à nos lignes. M. le prince de Conti revint, qui confirma les nouvelles qu'on avoit eues de la position des ennemis, & se chargea de l'infanterie dont quelques brigades achevoient encore de passer le défilé de Warem.

L'armée

L'armée marcha fort vîte, faisant néanmoins de temps en temps quelques haltes pour attendre l'infanterie, & sur les huit heures du soir arriva à trois lieues au-delà de Warem dans une plaine où les troupes furent mises en bataille. Peu de temps après elle se remit en colonnes; s'avança un quart de lieue plus près de l'ennemi & passa ainsi le reste de la nuit en colonnes, tandis que l'infanterie & l'artillerie acheverent d'arriver.

C'étoit une chose charmante que la joie des troupes après plus de huit lieues de marche, & leur ardeur d'aller aux ennemis dans le camp desquels on entendit beaucoup de bruit & de mouvement toute la nuit, ce qui fit craindre qu'ils ne se retirassent. Sur les quatre heures du matin leur canon commença à se faire entendre. Nos batteries disposées un peu trop loin à loin ne purent être prêtes qu'une heure après qu'on eut commencé à se canoner vigoureusement, & alors on reconnut que l'affaire seroit difficile. Les ennemis occupoient toutes les hauteurs,

un village à droite & un autre village à gauche dans lesquels ils s'étoient bien retranchés. Ils avoient fait aussi un long retranchement avec de petites redoutes sur la hauteur d'un village à l'autre jusqu'auprès d'un grand ravin à la droite, de maniere qu'il falloit aller à eux par l'entre-deux des villages d'où on les devoit chasser & qui étoient trop proches pour laisser de quoi s'étendre, ce qui obligeoit nos troupes d'être sur plusieurs lignes & leur causoit le désavantage d'être débordées, sur-tout sur notre gauche, & cependant les batteries qu'ils avoient disposées fort près-à-près sur le haut de leurs retranchemens entre les deux villages, & beaucoup mieux placées que les nôtres, fouettoient étrangement notre cavalerie, repliée très-confusément vis-à-vis par la raison que je viens de dire.

M. le prince de Conti, le maréchal de Villeroy & beaucoup d'infanterie attaquerent le village de notre droite appellé Barlaunden. Feuquieres lieutenant-général qui ne manquoit ni de capacité, ni

de courage, fut accusé de n'avoir voulu faire aucuns mouvemens. En même-temps Montchevreuil sous le maréchal de Joyeuse attaqua le village de notre gauche appellé Neerwinden qui donna le nom à la bataille. Montchevreuil y fut tué & fut remplacé par Rubentel, autre lieutenant-général & par le duc de Barwick qui y fut pris. Ces deux attaques à la droite & à la gauche furent vivement répoussées, & sans le prince de Conti, le désordre auroit été fort grand à celle de la droite. M. de Luxembourg voyant l'infanterie presque rebutée, fit avancer toute la cavalerie au petit trot, comme pour forcer les retranchemens du front ou d'entre les deux villages. L'infanterie ennemie qui les bordoit, laissa approcher la cavalerie plus près que la portée du pistolet & fit une décharge si à propos que les chevaux tournerent bride, & retournerent plus vîte qu'ils n'étoient venus. Ralliée à peine par les officiers & par les officiers généraux, elle fut ramenée avec la même furie, mais avec le même malheu-

reux succès deux fois de suite. Ce n'étoit pas que M. de Luxembourg comptât faire entrer la cavalerie dans ces retranchemens qu'on pouvoit à peine escalader à pied; mais il espéroit par un mouvement général & audacieux de cette cavalerie, faire abandonner ces retranchemens. Voyant donc à ce coup sa cavalerie inutile & son infanterie repoussée deux fois, celle-ci des deux villages, & la cavalerie par trois fois des retranchemens du fond, & qui pendant plus de quatre heures avoient essuyé un feu de canon terrible sans branler que pour resserrer les rangs à mesure que des files étoient emportées, il la porta un peu plus loin dans une espece de petit fond où le canon ne pouvoit l'incommoder de volée, mais seulement de bonds, où elle demeura plus d'une grosse demi-heure. Alors les trois maréchaux, les trois princes, Albergotti & le duc de Montmorency, fils aîné de M. le duc de Luxembourg, qu'on appelloit auparavant le prince de Tingry, se mirent ensemble dans ce même petit fond peu

éloigné de la cavalerie, presqu'à la tête du régiment de Roussillon. Le colloque fut vif à les voir & assez long, puis ils se séparerent. Alors on fit marcher le régiment des Gardes-françoises & les Suisses par-derriere la cavalerie, M. le prince de Conti à leur tête, droit au village de Neerwinden à notre gauche, qu'ils attaquerent d'abord avec furie. Dès qu'on vit qu'ils commençoient à emporter des jardinages, & quelques maisons retranchées, on fit avancer la maison du Roi, les carabiniers & toute la cavalerie. Chaque escadron défila par où il put à travers les fosses relevées, les haies, les jardins, les houblonieres, les granges, les maisons dont on abattit ce que l'on put de muraille pour se faire des passages, tandis que plus avant dans le village l'infanterie de part & d'autre, attaquoit & défendoit avec une vigueur extraordinaire. Cependant Harcourt qui avoit un petit corps séparé que Guiscard avoit joint, étoit parti de six lieues de-là, soit au bruit du canon, soit sur un ordre que

M. de Luxembourg lui avoit envoyé, & commençoit à paroître dans la plaine tout à la gauche à notre égard de Neerwinden, mais encore fort dans l'éloignement. En même-temps notre cavalerie commença à déboucher de ce village dans la plaine, & à se remettre à mesure du désordre d'un si étrange défilé. Tout cela ensemble ébranla les ennemis qui commencerent à se retirer dans le retranchement du front & à abandonner le village. Le curé eut tout ce long & grand spectacle du haut de son clocher où il s'étoit grimpé. Leur cavalerie qui n'avoit point encore paru, sortit de derriere le retranchement du front & du village, s'avança en bon ordre dans la plaine où la nôtre débouchoit, & y firent d'abord plier des troupes d'élite, jusqu'alors invincibles, mais qui n'avoient pas eu le loisir de se bien former & de se bien mettre en bataille en sortant de ces fâcheux passages du village par où il avoit fallu défiler dans la plaine. Les gardes du prince d'Orange, ceux de M. de Vaudemont & deux régimens

Anglois en eurent l'honneur, mais ils ne purent entamer, ni faire perdre un pouce de terrein aux chevaux-légers de la garde, peut-être plus heureuſement débouchés dans la plaine & mieux placés & formés que les autres troupes. Leur ralliment fait en moins de rien, elles firent bientôt merveilles, tandis que le reſte de la cavalerie débouchoit & ſe formoit à meſure qu'elle ſortoit du village. M. le duc de Chartres chargea pluſieurs fois à la tête de ces braves eſcadrons de la maiſon du Roi avec une préſence d'eſprit & une valeur digne de ſa naiſſance ; & il y fut une fois mêlé, & y penſa demeurer priſonnier. Le maréchal d'Arcy qui avoit été ſon gouverneur, fut toujours auprès de lui dans cette action avec le ſang froid d'un vieux capitaine & tout le courage de la jeuneſſe comme il avoit fait à Steinkerque. M. le duc à qui principalement fut imputé le parti de cette derniere tentative des régimens des gardes-françoiſes & ſuiſſes pour emporter le village de Neerwinden, fut toujours entre deux feux.

Cependant toute notre cavalerie paſſée & formée dans la plaine, alla juſqu'à cinq différentes fois à la charge, & à la fin, après une vigoureuſe réſiſtance de la cavalerie ennemie, la pouſſa juſqu'à la Gette dans laquelle elle ſe précipita & où un nombre infini fut noyé.

M. le prince de Conti, maître enfin de tout le village de Neerwinden, où il avoit reçu une contuſion au côté, & un coup de ſabre ſur la tête, que le fer de ſon chapeau para, ſe mit à la tête de quelque cavalerie la plus proche de ce village, avec laquelle il prit à revers en flanc le retranchement du front, aidé par l'infanterie, qui avoit enfin emporté le village de Neerwinden, & acheva de faire prendre la fuite à ce qui étoit derriere ce long retranchement. Mais cette infanterie n'ayant pu les charger auſſi vîte, ni la cavalerie de notre gauche qui en étoit la plus éloignée, cette retraite des ennemis, quoique précipitée, ne laiſſa pas d'être belle. Vers les cinq heures après midi, tout fut achevé après

douze heures d'action, par le plus ardent soleil de tout l'été. Il est incroyable qu'en si peu d'heures que les ennemis eurent à faire leurs retranchemens dont la nuit couvrit la plupart, ils aient pu leur donner l'étendue qu'ils avoient entre les deux villages, & que nous appellions ceux du front, la hauteur de quatre pieds, des fossés larges & profonds, la régularité par-tout par les flancs qu'ils y pratiquerent, & les petites redoutes qu'ils y semerent avec des portes & des ouvertures couvertes de demi-lunes de même. Les deux villages naturellement environnés de fortes haies & de fossés, suivant l'usage du pays, étoient encore mieux fortifiés que tout le reste. La quantité prodigieuse de corps dont les rues surtout du village de Neerwinden étoient plutôt comblées que jonchées, montroit bien quelle résistance on y avoit rencontrée. Aussi la victoire si disputée coûta cher aux ennemis, dont la perte fut estimée à plus de vingt mille hommes. On ne se trompera guère, si on estime notre

perte à près de la moitié. Les ennemis perdirent tout leur canon, huit mortiers, beaucoup de charettes d'artillerie & de caissons, quantité d'étendards, de drapeaux, & quelques paires de timballes. La victoire fut complette.

Le prince d'Orange étonné que le feu continuel & si bien servi de son canon, n'ébranlât pas notre cavalerie, qui l'essuya six heures durant sans branler & toute entiere sur plusieurs lignes, vint aux batteries en colere, accusant le peu de justesse de ses pointeurs. Quand il eut vu l'effet, il tourna bride & s'écria : *Oh! l'insolente nation!* Il combattit jusqu'à la fin, ainsi que l'électeur de Baviere, qui se retirerent par des ponts qu'ils avoient sur la Gette, quand ils virent qu'il n'y avoit plus rien à espérer. Les ennemis s'étoient retirés sous Bruxelles. M. de Luxembourg fut quelque tems à ne songer qu'au repos & à la subsistance de ses troupes. Ce beau laurier qu'il venoit de cueillir, ne le mit pas à couvert du blâme ; il en essuya plus d'un, celui de la

bataille même, & celui de n'en avoir pas profité.

Pour la bataille, on lui reprochoit de l'avoir hasardée contre une armée si bien postée & si fortement retranchée, & avec la sienne quoiqu'un peu supérieure, mais fatiguée, & pour ainsi dire encore essoufflée de la longueur de la marche de la veille. On l'accusoit, & non sans raison, d'avoir été plus d'une fois au moment de la perdre, & de ne l'avoir gagnée qu'à force d'opiniâtreté, de sang & de valeur françoise. Sur le fruit de la victoire, on ne se contraignit pas de dire qu'il n'avoit pas voulu l'achever, de peur de terminer trop tôt une guerre qui le rendoit grand & nécessaire. La premiere se détruisoit aisément; il avoit des ordres réitérés de donner bataille, & il ne pouvoit imaginer que les ennemis eussent pu en une nuit si courte fortifier leur poste déjà trop bon par une telle étendue de retranchemens si forts & si réguliers, qu'il n'apperçut qu'après la bataille. Sur l'autre accusation, je n'en sais pas assez pour en

parler. Il eſt vrai qu'entre quatre & cinq heures tout fut fini, & les ennemis partie en retraite, partie en fuite, la Gette par-là étoit en notre diſpoſition ; nous avions des pontons tout près ; au-delà le pays eſt ouvert, & il y avoit aſſez de jour en juillet pour les ſuivre de près. Mais il eſt vrai que les troupes n'en pouvoient plus de la marche de la veille & de douze heures de combat ; que les chevaux étoient à bout, ſur-tout ceux de trait, pour le canon & pour les vivres ; & qu'on prétendit qu'on manquoit abſolument de ce dernier côté pour aller en avant, & que les charettes compoſées étoient épuiſées de munitions.

Coſſé priſonnier fut renvoyé incontinent ſur ſa parole, & les ducs de Barwick & d'Ormond preſqu'auſſitôt échangés. On eut un grand ſoin des bleſſés, & même des priſonniers qui l'étoient, & de bien traiter ceux qui ne l'étoient pas, & ſur-tout de faire enlever du champ de bataille tout ce qui n'étoit pas mort & qu'on put emporter.

BATAILLE du Ter en Catalogne. Palamos, Gironne, Castel-Folie pris. M. de Noailles, Vice-Roi de Catalogne. Dieppe brûlé. Belle & diligente marche de Monseigneur au camp de Vignamont.

MONSIEUR de Noailles fit passer le Ter à son armée, le 28 mai 1694, à la vue du marquis de Villena, vice-roi de Catalogne, & le défit. Les ennemis perdirent cinq cens hommes, leurs canons & leur bagage, ainsi que quantité de drapeaux. On leur fit quinze cens prisonniers. Nous y perdîmes trois cens hommes. Le vieux Chazeron, chevalier de l'ordre, & premier lieutenant-général de cette armée, eut tout l'honneur du passage & du combat. M. de Noailles ne passa le Ter que pendant la déroute des ennemis.

Palamos fut emporté le 7 juin l'épée à la main. Les ennemis y perdirent trois

cens hommes, & six cens furent faits prisonniers. La citadelle se rendit le 10, & la garnison, composée de quinze cens hommes, fut faite prisonniere de guerre. La place est considérable par son port & par elle-même.

M. de Noailles suivit sa pointe & prit Gironne en six jours de tranchée ouverte. La place capitula le 29 juin, & dans la capitulation, il fut spécifié que la garnison, composée de trois mille hommes, ne serviroit pas jusqu'au premier novembre.

Une si riante campagne valut à M. de Noailles les patentes de la vice-royauté de Catalogne.

Il prit encore, par la témérité d'un seul homme, le château de Castel-Folie, sur un pain de sucre fort haut, qui commande toute la plaine. Il prit envie à un soldat déterminé d'aller voir si le premier retranchement étoit gardé par beaucoup de monde. Il le trouva abandonné & y entra l'épée à la main, faisant de grands cris pour être suivi; il le fut de cinq ou six

autres qui entrerent avec lui dans le second : il étoit plein de monde, mais qui s'épouvanta tellement de se voir attaqué dans un poste cru inaccessible, qu'il crut, aux cris, avoir un assaut à soutenir, & en s'enfuyant donna une si chaude allarme au château, & fut si vivement poursuivi par ce petit nombre, qui cependant s'étoit fort accru, qu'ils entrererent tous pêle-mêle, & que la place fut emportée avec beaucoup de carnage.

Ostalric tomba aussi entre les mains de M. de Noailles, & termina cette heureuse campagne.

Les ennemis bombarderent tout l'été nos côtes, & brûlerent presque toute la ville de Dieppe.

Il ne se passa rien en Italie, où tout se termina au blocus de Casal.

En Flandres, on ne fit que s'observer & subsister. Il s'en passa une grande partie au camp de Vignamont, où, à la fin, les fourrages devinrent éloignés & difficiles. Le prince d'Orange fut obligé d'en aller chercher le premier, & prit son tems de

décamper le 17. Presque toute l'armée de Monseigneur étoit au fourrage : cependant le soir même sa gauche marcha avec les maréchaux de Villeroi & de Boufflers ; & le lendemain 18, Monseigneur & le maréchal de Luxembourg marcherent avec le reste de l'armée. Les ennemis avoient deux marches d'avance, & Monseigneur beaucoup de ruisseaux & de défilés à passer, & avoit à gagner le camp d'Espierres avant que les ennemis s'en fussent saisis. La marche se fit avec un grand ordre & une telle diligence, le maréchal de Villeroi toujours en avant, que Monseigneur prit le camp d'Espierres le 25, en même tems que la tête des ennemis paroissoit de l'autre côté. On se canona le reste du jour, & les ennemis, sur le soir, se retirerent. Cette importante marche fut très-belle & très-admirée. Le reste de cette campagne ne fut plus qu'affaires de subsistances.



BELLE marche du Maréchal de Lorge devant le Prince Louis de Baden, en 1694.

IL y avoit huit jours que le maréchal de Lorge avoit établi ſon quartier-général à Roth, lorſque les magaſins de farine de Philisbourg, & les fourrages de ce petit pays ſe trouvant épuiſés, il ramena ſon armée en-deçà du Rhin. Il fit la plus belle marche du monde. Il décampa de Roth à onze heures du matin, au grand bruit de guerre, ſur neuf colonnes qui firent la caracole en partant, en préſence du prince Louis de Baden, qui commandoit l'armée impériale de l'autre côté du ruiſſeau. Toutes ces colonnes paſſerent un bois avec tant de juſteſſe, que dans la plaine de Schereitzinghen, où elles ſe mirent en bataille auſſitôt, chaque brigade s'y trouva dans ſon ordre & dans ſa place. On défila enſuite avec grand ordre & promptement ſur un pont, & par un gué d'un gros ruiſſeau,

les troupes en bataille juſqu'à ce que ce fût à chacune à paſſer. Le maréchal de Joyeuſe ſe tint au bout pour maintenir l'ordre & diligenter tout, & le maréchal de Lorge à ſon arriere-garde. Tout fut paſſé en deux heures, parce que les vivres, l'artillerie & les bagages avoient pris les devans. On crut que cette marche ſeroit inquiétée; mais on ſut que le prince Louis de Baden ne l'avoit oſé, & qu'il avoit dit tout haut qu'elle étoit trop bien ordonnée pour qu'il la pût attaquer avec ſuccès.

SARCASME de M. le Prince d'Orange; après la priſe de Namur, en 1695.

APRÈS le bel exemple de valeur de M. le duc du Maine, qui voulut reconnoître l'ennemi, puis ſe confeſſer, enſuite ranger ſon aîle en bataille, qui y étoit il y avoit long-tems, qui laiſſa à Vaudemont & à ſon armée le tems d'échapper au plus grand danger, le fruit amer de

cet excès de prudence fut la prise de Namur par le prince d'Orange. Cette place capitula le 4 Août.

Le Roi donna le cordon de l'ordre à Guiscard. Mesgrigny eut six mille livres d'appointemens & fut fait lieutenant-général; le maréchal de Boufflers fut fait duc vérifié; enfin il avança tout ce qui étoit avec lui dans Namur. Le prince d'Orange (*a*), instruit de toutes ces ré-

(*a*) Guillaume d'Orange, d'abord capitaine général des troupes de Hollande, puis du Stathouder, & enfin devenu roi d'Angleterre par usurpation, sous le titre de Guillaume III, avoit épousé Marie, fille de Jacques dont il envahit les états en 1688. Ce prince, le plus grand politique de son siecle, en fut aussi un des grands capitaines, quoique toujours battu par les généreux françois. Il mourut sans postérité en 1701, à cinquante-deux ans.

Madame la marquise de Sévigné en rendant compte à sa fille de la tempête qui avoit dispersé la flotte du prince d'Orange, dit : « La joie est universelle de la » déroute de ce prince, dont la femme est une Julie. (Par allusion à l'action de la femme du dernier Tarquin, qui fit passer son char sur le corps de son pere Servius.) « Ah ! qu'elle passeroit bravement sur le corps » de son pere. Elle a donné procuration à son mari » pour prendre possession du royaume d'Angleterre,

compenses, dit à ce sujet que sa condition étoit bien malheureuse, d'avoir toujours à envier le sort du Roi, qui récompensoit plus libéralement la perte d'une place, qu'il ne pouvoit faire tant d'amis & de dignes personnages qui lui en avoient fait la conquête.

PAIX de Savoie en 1696 (a).

CE fut pendant le cours d'une maladie du Roi que la paix de Savoie devint pu-

---

» dont elle dit qu'elle est héritiere; & si son mari est » tué, car son imagination n'est point délicate, elle la » donne à M. de Schomberg (*), pour en prendre » possession pour elle : que dites-vous de ce héros qui » gâte si cruellement la fin d'une si belle vie ».

Lettres de Sévigné.

(*) Le maréchal de Schomberg fut l'un des plus habiles généraux du dix-septieme siecle. Après avoir servi avec un égal succès en Hollande, en France, en Portugal, il quitta la France à la funeste révocation de l'édit de Nantes, & passa au service de l'Angleterre. L'usurpateur du trône de Jacques l'envoya commander en Irlande, & au combat de la Boyne, le maréchal étant sans cuirasse, fut tué par un Irlandois d'un coup de pistolet en 1690.

(a) La France conservoit encore (en 1696) sa supériorité sur tous ses ennemis; elle en avoit accablé quel-

blique, & que sa majesté régla tout ce qui regardoit la princesse de Savoie & les deux ôtages, jusqu'aux restitutions

---

ques-uns, comme la Savoie & le Palatinat : elle faisoit la guerre sur les frontieres des autres ; c'étoit un corps puissant & robuste, fatigué d'une longue résistance, & épuisé par ses victoires. Un coup porté à propos l'eut fait chanceler. Quiconque a plusieurs ennemis à la fois, ne peut avoir à la longue de salut que dans leur division ou dans la paix. Louis XIV obtint l'une & l'autre.

Victor-Amédée, duc de Savoie, étoit celui de tous les princes, qui prenoit le plutôt son parti, quand il s'agissoit de rompre ses engagemens pour ses intérêts. Ce fut à lui que la Cour de France s'adressa. Le comte de Tessé, depuis maréchal de France, homme habile & aimable, d'un génie fait pour plaire, qui est le premier talent des négociateurs, agit d'abord sourdement à Turin. Le maréchal de Catinat, aussi propre à faire la paix que la guerre, acheva la négociation. Il n'étoit pas besoin de deux hommes habiles, pour déterminer le duc de Savoie à recevoir ses avantages. On lui rendoit son pays : on lui donnoit de l'argent : on proposoit le mariage de sa fille avec le jeune duc de Bourgogne, fils de Monseigneur, héritier de la couronne de France. On fut bientôt d'accord : le duc & Catinat conclurent le traité à Notre-Dame de Lorette, où ils allerent, sous prétexte d'un pélerinage de dévotion, qui ne fit prendre le change à personne. Le pape (Innocent XII) entroit ardemment dans cette négociation.

accomplies. M. de Savoie, qui n'ignoroit rien jusque des moindres choses des principales Cours de l'Europe, compta que les ducs de Foix & de Choiseul ne l'embarrasseroient pas.

Le premier n'avoit jamais songé qu'à son plaisir & à se divertir en bonne compagnie : l'autre étoit accablé sous le poids de la pauvreté & de sa mauvaise fortune. Tous deux d'un esprit au-dessous du médiocre, & parfaitement ignorans de ce qui leur étoit dû, très-aisés à mener, à

Son but étoit de délivrer à la fois l'Italie, & des invasions des François, & des taxes continuelles que l'Empereur exigeoit pour payer ses armées. On vouloit que les Impériaux laissassent l'Italie neutre. Le duc de Savoie s'engageoit par le traité à obtenir cette neutralité. L'Empereur répondit d'abord par des refus, car la Cour de Vienne ne se déterminoit guère qu'à l'extrémité. Alors le duc de Savoie joignit ses troupes à l'armée françoise. Ce prince devint en moins d'un mois de généralissime de l'Empereur, généralissime de Louis XIV. On amena sa fille en France pour épouser à onze ans le duc de Bourgogne qui en avoit treize. Après la défection du duc de Savoie, il arriva, comme à la paix de Nimegue, que chacun des alliés prit le parti de traiter.

Siecle de Louis XIV. Voltaire.

contenter & à amuser : tous deux sans rien qui tînt à la Cour, & sans considération particuliere ; tous deux enfin de la plus haute naissance & chevaliers de l'ordre. C'étoit précisément tout l'assemblage que cherchoit M. de Savoie. Il voyoit qu'on vouloit ici lui plaire dans cette crise d'alliance. Il fit proposer au Roi ces deux ducs, & le Roi les nomma & leur donna douze mille livres pour leurs équipages, & mille écus par mois. Le comte de Brienne, chevalier de l'ordre & grand-écuyer en survivance de son pere, fut nommé pour aller, de la part du Roi, recevoir la princesse au port Beauvoisin, & Desgranges, un des premiers commis de Pontchartrain, & maître des cérémonies, pour y aller aussi, & faire là sa charge pendant le voyage de la princesse.



MORT de Charles XI, Roi de Suede.

CHARLES XI, roi de Suede, mourut à 42 ans le 15 Avril 1697, à Stockholm. Il étoit de la maison palatine, & son pere, le célebre Charles-Gustave, en faveur duquel la reine Christine fut obligée d'abdiquer, étoit fils de Catherine, sœur de ce grand Gustave-Adolphe, le conquérant de l'Allemagne, tous deux enfans de ce duc de Sudermanie, qui usurpa la Suede sur Sigismond, roi de Pologne, fils de son frere Jacques III, roi de Suede.

Charles XI succéda à son pere en 1660, n'ayant que cinq ans, sous la tutelle d'Eleonore d'Holstein, sa mere, & avant qu'il en eût vingt-cinq, il gagna plusieurs batailles en personne, & obtint d'autres grands avantages sur les Danois. Il en sut profiter, en 1680, contre son pays. Il s'affranchit de tout ce qui bridoit l'autorité royale, parvint au pouvoir arbitraire, & incontinent après qu'il l'eut

affermi, le tourna en tyrannie. Il abolit les Etats-généraux & anéantit le ſénat, deſquels il tenoit toute ſon autorité nouvelle, & s'appliqua avec trop de ſuccès à la deſtruction radicale de toute l'ancienne & grande nobleſſe, à laquelle il ſubſtitua des gens de rien. Il ruina tous les ſeigneurs & les maiſons mêmes qui, ſous les deux célebres Guſtaves, ſon pere & celui de Chriſtine, avoient le plus grandement ſervi ſa couronne de leurs conſeils & de leurs bras, & qui, dans le penchant de la Suede après la mort du grand Guſtave-Adolphe, l'avoient le plus fortement ſoutenue, & s'étoient acquis le plus de réputation en Europe. Il établit une chambre de révifion qui fit rapporter, non-ſeulement toutes les gratifications & les graces reçues depuis l'avénement du grand Guſtave-Adolphe à la couronne, mais les intérêts qu'elle en eſtima & tous les fruits, & qui confiſqua tous les biens ſans miſéricorde. Les plus grands & les plus riches tomberent dans la derniere miſere. Grand nombre em-

porta ce qu'il put dans les pays étrangers, & tout ce qu'il y avoit en Suede né noble & de considérable, demeura écrasé. Le genre obscur & cruel de la longue maladie dont il mourut, a fait douter entre la main vengeresse d'un Dieu & le poison. Jusqu'après sa mort, son corps ne fut pas à couvert de la punition en ce monde. Le feu prit au palais où il étoit encore exposé en parade. Ce fut avec grande peine qu'on le sauva des flammes qui consumerent tout le palais de Stockholm. Il mourut avec l'honneur d'avoir été accepté pour médiateur de la paix qui se traitoit. Ce fut en sa faveur que le Roi Louis XIV tint si ferme en celle de Nimegue, en 1679, pour lui faire restituer les provinces qu'il avoit perdues. Enfin c'est le pere de Charles XII qui, depuis, a fait tant de bruit en Europe & a achevé de ruiner la Suede.



SIEGE & Prise de Barcelone, en 1697.

MONSIEUR de Vendôme étoit parti pour la Catalogne avec l'ordre exprès de faire le fiege de Barcelone. Le comte d'Eftrées, vice-amiral en furvivance de fon pere, y amena la flotte au commencement de Juin, avec les galeres que commandoit fous lui le bailli de Noailles, leur lieutenant-général, & avec ces forces navales, ferma le port. Pimentel, qui avoit défendu Charleroi & qui l'avoit rendu en 1693 au maréchal de Villeroi, commandoit dans Barcelone. Le marquis de la Corzana, meftre-de-camp-général de Catalogne, s'y étoit jeté, & le prince d'Heffe-d'Harmftadt commandoit au Mont-Jouï, qui en eft comme la citadelle quoiqu'un peu féparée de la ville. Ils avoient huit mille hommes d'infanterie de troupes réglées, quelque cavalerie, & le refte *fomettans*, qui font des milices fort aguerries, & le tout enfemble faifoit vingt-cinq mille hommes.

Nous avions foixante pieces de batterie & vingt-huit mortiers.

Dehors étoient D. François Velafco, vice-roi de Catalogne, & le marquis de Grigny, général de la cavalerie, avec une petite armée & force miquelets. La place étoit plus qu'abondamment fournie de tout, & conferva une libre communication, par un côté, avec le vice-roi, pour pouvoir être rafraîchie. M. de Vendôme n'avoit point affez de troupes pour l'inveftir entierement, ni pour avoir affez de poftes de proche en proche dans fes derrieres, pour contenir les miquelets, tellement qu'il ne put tirer fes fubfiftances que par le fecours de la mer. Les troupes de l'armée navale mirent pied à terre & fervirent au fiege; les chefs-d'efcadre, comme maréchaux-de-camp, & le bailli de Noailles, comme lieutenant-général. Le comte d'Eftrées demeura fur la flotte.

Outre ces difficultés, les chaleurs étoient exceffives. Il y eut beaucoup d'actions très-vives & très-belles. La contrefcarpe emportée, M. de Vendôme eut

avis que dans la nuit du 15 au 16 Juillet les aſſiégés devoient faire une grande ſortie, & en même tems le vice-roi avec toutes ſes troupes attaquer le camp. Là-deſſus M. de Vendôme marcha au vice-roi la nuit du 14 au 15, dont il trouva l'armée partagée en deux camps. Il en attaqua un, & fit attaquer l'autre par M. Duſſon. Chacun des deux ne réſiſta preſque point. Ils furent ſurpris, & tout prit la fuite, le vice-roi même en chemiſe. Les deux camps furent pillés; pendant ce pillage, quelque cavalerie ennemie prit le tems de ſe former & de venir tomber ſur les pillards, mais on avoit prévu cet inconvénient, & cette cavalerie fut défaite. On leûr tua ou prit huit cens hommes & beaucoup d'officiers. Le ſecrétaire & la caſſette du vice-roi furent enlevés avec ſes papiers, & cinq mille pieces de quatre piſtoles. Par cette action, l'armée ennemie fut entierement diſſipée, & hors d'état de rafraîchir la place, ni de montrer ſes troupes nulle part. On ne ſongea plus qu'à preſſer le ſiege. Il y eut

encore beaucoup d'actions fort vives. Enfin les mines ayant fait tout l'effet qu'on en pouvoit espérer, & l'assaut prêt à se donner, M. de Vendôme envoya Barbésieres leur parler. Pimentel s'approcha de lui. Il y eut des propositions sur l'état où la place se trouvoit réduite, qui produisirent quelques allées & venues. Enfin ils entrerent le 5 août en capitulation, qui ne fut conclue que le 8. Elle fut telle que le méritoient de si braves gens qui, par leur belle défense, s'étoient montrés vrais Espagnols, & dignes de l'être. On leur accorda trente pieces de canon, quatre mortiers, des charriots couverts tant qu'ils voulurent, & la plus honorable composition ; & à la ville, tous ses privileges, excepté l'inquisition, que M. de Vendôme ne voulut pas souffrir. Ils s'étoient fait un point d'honneur de ne point battre la chamade. Il périt beaucoup de monde de part & d'autre à ce siege, mais personne de marque. Le mont Jouï se rendit par la même capitulation de la ville, sans avoir été attaqué.

ÉTAT de la France à la paix de Ryſwick.

LA paix de Ryſwick ſembloit enfin devoir laiſſer reſpirer la France, ſi cherement achetée, ſi néceſſairement deſirée, après de ſi grands & de ſi longs efforts. Le Roi avoit ſoixante ans, & il avoit, à ſon avis, acquis toute ſorte de gloire. Ses grands miniſtres étoient morts, & ils n'avoient point laiſſé d'éleves; les grands capitaines, non-ſeulement l'étoient auſſi, mais ceux qu'ils avoient formés avoient paſſé de même, ou n'étoient plus en âge ni en ſanté d'être comptés pour une nouvelle guerre; & Louvois, qui avoit gémi avec rage ſous le poids de ces anciens chefs, avoit mis bon ordre à ce qu'il ne s'en formât plus à l'avenir dont le mérite pût lui porter ombrage. Il n'en laiſſa s'élever que de tels qu'ils euſſent toujours beſoin de lui pour ſe ſoutenir. Il ne put en recueillir le fruit, mais l'état en porta toute la peine, & de main en main la

porte encore aujourd'hui. A peine étoit-on en paix sans avoir eu le tems de la goûter, que l'orgueil du Roi voulut étonner l'Europe par la montre de sa puissance qu'elle croyoit abattue, & l'étonna en effet. Telle fut la cause de ce fameux camp de Compiegne, où, sous prétexte de montrer aux princes ses petits-fils l'image de la guerre, il entassa une magnificence, & dans sa Cour & dans toutes ses nombreuses troupes, inconnue aux plus superbes tournois, & aux entrevues des Rois les plus fameuses. Ce fut un nouvel épuisement au sortir d'une si longue & rude guerre : tous les corps s'en sentirent longues années, & il se trouva vingt ans après des régimens qui en étoient encore obérés. On ne touche ici qu'en passant ce camp trop célebre. On ne tarda pas à regretter une prodigalité si immense & si déplacée, & encore plus la guerre de 1688, qui venoit de finir; au lieu d'avoir laissé le royaume se repeupler, & se refaire, par un long soulagement, remplir cependant les

les coffres du Roi avec lenteur, & les magasins de toute espece, réparer la marine & le commerce, laisser, par les années, refroidir les haines & les frayeurs, séparer peu-à-peu des alliés si unis & si formidables étant ensemble, & donner lieu, avec prudence, en profitant des divers événemens entr'eux, à la dissolution radicale d'une ligue qui avoit été si fatale & qui pouvoit devenir funeste. L'état de la santé des deux princes y convioit puissamment ; l'un, par la profondeur de sa sagesse, de sa politique, de sa conduite, s'étoit acquis assez d'autorité & de confiance en Europe, pour y donner le branle à tout ; & l'autre, souverain de la plus vaste monarchie, n'avoit ni oncles, ni tantes, ni freres, ni sœurs, ni postérité. En effet, moins de quatre ans après la paix de Ryswick, le Roi d'Espagne mourut ; & le Roi Guillaume qui n'en pouvoit presque plus, ne le survécut guère. Ce fut alors que la vanité du Roi mit à deux doigts de sa perte ce grand & beau royaume, dans les suites

de ce grand événement, qui alluma l'incendie dans toute l'Europe. C'eſt ce qu'il faut reprendre de plus loin.

On a dit que le Roi craignoit l'eſprit, les talens, l'élévation des ſentimens, juſque dans ſes généraux & dans ſes miniſtres. C'eſt ce qui ajouta à l'autorité de Louvois un moyen ſi aiſé d'écarter des élévations militaires, tout mérite qui lui pût être ſuſpect, & d'empêcher, avec l'adreſſe qu'on expliquera plus bas, qu'il ſe formât des ſujets pour remplacer les généraux : à conſidérer ceux qui depuis que le Roi ſe fut rendu ſuſpect l'eſprit & le mérite, au tems & à l'occaſion qui ont été rapportés, on ne trouvera qu'un bien petit nombre de courtiſans en qui l'eſprit n'ait pas été un obſtacle à la faveur, ſi on en excepte ceux qui, perſonnages ou ſimples courtiſans, l'avoient dompté par l'âge & par l'habitude dans les premiers tems qui ſuivirent la mort du cardinal Mazarin, & qu'il n'avoit pas choiſis ni approchés de lui-même. M. de Vivonne avoit infiniment d'eſprit, & l'amu-

ſoit ſans ſe pouvoir faire craindre. Le Roi en faiſoit volontiers encore cent contes plaiſans ; d'ailleurs, il étoit frere de madame de Monteſpan, & c'étoit un grand titre quelqu'oppoſé que le frere parût à la conduite de ſa ſœur, & de plus le Roi l'avoit trouvé premier gentilhomme de ſa chambre. Il trouva de même M. de Créqui dans la même charge, qui ſe ſoutint, & dont la vie toute occupée de plaiſirs, de bonne chere, du plus gros jeu, raſſuroit le Roi dans l'habitude de familiarité qu'il avoit priſe avec lui de jeuneſſe. Le duc du Lude, auſſi premier gentilhomme de la chambre de ce premier tems, tenoit par les modes, le bel air, la galanterie, la chaſſe ; & au fond, pas un des trois n'avoit rien qui pût ſe faire craindre par le genre de leur eſprit, quoiqu'ils en euſſent beaucoup, qui ne paſſa jamais celui de bon courtiſan. La cataſtrophe de M. de Lauzun, dont l'eſprit étoit d'une autre trempe, vengea le Roi de l'exception, & la brillante ſingularité de ſon retour ne le lui

reconcilia jamais qu'en apparence. Des ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, on en a parlé en leur lieu. Pour tous les autres, ils lui peserent tellement à la fin chacun, qu'il le fit sentir à la plupart, & qu'il se rejouit de leur mort comme d'une délivrance. Il ne put s'empêcher de s'en expliquer sur M. de la Feuillade & sur M. l'archevêque de Paris Harlay, & tout mesuré & retenu qu'il étoit, il lui échappa de parler, à Marly, & tout haut, où entr'autres dames étoient les duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers, de la mort de Seignelay, leur frere, & de celle de Louvois, comme d'un des grands soulagemens qu'il eut reçus de sa vie. Depuis ceux-là il n'en eut que deux d'un esprit supérieur, le chancelier de Pontchartrain qui, long-tems avant sa retraite, n'en étoit supporté qu'avec peine, & dontau fond, il fût ravi d'être défait; & Barbésieux, dont la mort si prompte, à la fleur de l'âge & de la fortune, fit pitié à tout le monde. Le Roi avoit été fatigué de la supériorité d'esprit

& de mérite de ses anciens ministres, de ses anciens généraux, de ce peu d'espece de favoris qui en avoient beaucoup. Il vouloit primer par l'esprit, par la conduite dans le cabinet & dans la guerre, comme il dominoit par-tout ailleurs. Il sentoit qu'il ne l'avoit pu avec ceux dont on vient de parler; c'en fut assez pour sentir tout le soulagement de ne les avoir plus, & pour se bien garder d'en choisir à leur place qui pussent lui donner la même jalousie. C'est ce qui le rendit si facile sur les survivances des secrétaires d'état, tandis qu'il s'étoit fait une loi de n'en accorder de pas une charge, & qu'on a vu des novices & des enfans même exercer quelquefois en chef ces importantes fonctions, tandis que celles des moindres emplois, ou que ceux-là même qui n'avoient que le titre, il n'y avoit point d'espérance. C'est ce qui fit que lorsque les emplois de secrétaires d'état & ceux de ministres étoient à remplir, il ne consulta que son goût, & affecta de choisir des gens fort médiocres.

Il s'en applaudiſſoit même juſque-là, qu'il lui échappoit ſouvent de dire qu'il les prenoit pour les former, & qu'il ſe piquoit en effet de le faire. Ces nouveaux venus lui plaiſoient même à titre d'ignorance, & s'inſinuoient d'autant plus auprès de lui, qu'ils la lui avoient plus ſouvent montrée, qu'ils affectoient s'inſtruire par lui juſques ſur les plus petites choſes. Ce fut par-là que Chamillart entra ſi avant dans ſon cœur, qu'il fallut tous les malheurs de l'état & les plus redoutables cabales pour forcer le Roi à s'en priver, toutefois ſans ceſſer de l'aimer toujours, & de lui en donner des marques en toutes occaſions le reſte de ſa vie. Il fut ſur le choix de ſes généraux comme ſur celui de ſes miniſtres. Il s'applaudiſſoit de les conduire de ſon cabinet, il vouloit qu'on crût que de Verſailles il commandoit toutes ſes armées. Il ſe garda bien d'en prendre la jalouſe habitude que Louvois lui avoit inſpirée, comme on le verra bientôt, & pourquoi dont il ne put, que pour des momens bien rares, ſe réſoudre d'en ſacrifier la

vanité aux inconvéniens naturels qui sautoient aux yeux de tout le monde. Tels étoient les ministres & tous les généraux à l'ouverture de la succession d'Espagne. L'âge du Roi, son expérience, cette supériorité, non d'esprit ni de capacité ou de lumiere, mais de poids, & de poids immense sur des conseillers & des exécuteurs de cette sorte ; l'habitude & le poison du plus mortel encens, confondit, dès l'entrée, tous les miracles de la fortune. La monarchie entiere d'Espagne tomba sans coup férir entre les mains de son petit-fils, & Puységur, devenu si tard maréchal de France, en 1735, eut la gloire du projet & de l'exécution de l'occupation de toutes les places espagnoles des Pays-Bas, toutes au même instant, toutes sans brûler une amorce, toutes en se saisissant & désarmant les troupes Hollandoises qui en formoient presque toutes les garnisons.

Le Roi, dans l'ivresse d'une prospérité si surprenante, se souvint mal-à-propos du reproche que lui avoit attiré l'injustice

de ses guerres, & que de la frayeur qu'il avoit causée à l'Europe, s'étoient formées ces grandes unions sous lesquelles il avoit pensé succomber. Il voulut éviter ces inconvéniens, & au lieu de profiter de l'étourdissement où ce grand événement avoit jetté toutes les puissances, priver les Hollandois de tant de troupes de ces nombreuses garnisons, les retenir prisonniers, forcer, les armes à la main, toutes les puissances désarmées, & non encore unies, à reconnoître, par des traités formels, le duc d'Anjou pour l'héritier légitime de tous les états que possédoit le feu Roi d'Espagne, & dont dès-lors le nouveau Roi se trouvoit entierement nanti, il se piqua de la folle générosité de laisser aller ces troupes Hollandoises, & se reput de l'espérance insensée que les traités sans les armes feroient le même effet. Il se laissa amuser tant qu'il convint à ses ennemis de le faire, pour se donner le tems d'armer & de s'unir étroitement, après quoi il ne fut plus question que de guerre; & le Roi, bien sur-

pris, se vit réduit à la soutenir par-tout, après s'être si grossierement mécompté. Il s'entama par une autre *lourdise* où un enfant ne seroit pas tombé. Il la dut à Chamillart, au maréchal de Villeroi & à la puissante intrigue des deux filles de madame de Lillebonne. Ce fut l'entiere confiance en Vaudemont, leur oncle, l'ennemi personnel du Roi autant que la distance le pouvoit permettre, de l'insolence duquel, en Espagne & en Italie, le Roi n'avoit pas dédaigné autrefois de se montrer très-offensé, & jusqu'à l'en faire sortir, l'ami confident du Roi Guillaume, le plus ardent & le plus personnel de tous les ennemis que le Roi s'étoit faits, & gouverneur du Milanès par ce même Roi Guillaume & par la plus pressante sollicitation de l'Empereur Léopold auprès du Roi d'Espagne Charles II; enfin, pere d'un fils unique qui se trouva, dès la premiere hostilité en Italie, la seconde personne de l'armée de l'Empereur, & qui y est mort. Il n'y avoit personne qui ne vît clairement qu'il étoit

averti de tout par son pere. La trahison dura même après que ce fils fut mort, & tant qu'elle fut utile à Vaudemont, même avec grossiereté. Jamais le Roi, son ministre, ni Villeroi, son général, n'en soupçonnerent la moindre chose; jamais la faveur, la confiance, les préférences pour Vaudemont ne diminuerent, jamais personne assez hardi pour oser ouvrir les yeux là-dessus au Roi ni à son ministre. Catinat, trahi par Vaudemont & par M. de Savoie, y flétrit ses lauriers; & le maréchal de Villeroi, envoyé en héros pour y réparer ses fautes, tomba sourdement dans leurs filets. Le duc de Vendôme, arrivé comme le réparateur, n'épargna pas M. de Savoie, mais il avoit de trop fortes raisons de ne pas toucher à Vaudemont; volonté ou duperie, peut-être tous les deux de franc dessein de ne rien appercevoir. La foiblesse du Roi pour plaire à Chamillart sur la Feuillade, son gendre, qui avoit été si éloigné, & dont il avoit voulu empêcher le mariage, le fit tout d'un coup

général d'armée, & lui confia le fiege de Turin, c'eft-à-dire, la plus importante affaire de l'état. Tallart, fi fait pour la Cour, & fi peu pour tout ce qui paffoit la petite intrigue, fut défait à Hochftet, fans prefqu'aucune perte que de ceux qui voulurent bien fe rendre ; du fond de l'Empire, une armée entiere & les trois quarts de l'autre furent rechaffés au-delà du Rhin, où tout de fuite ils virent prendre Landau. Ce malheur avoit été précédé de la délivrance du maréchal de Villeroi, que le Roi fe piqua de remettre en honneur. Il fe fit battre à Ramillies, où fans perte à peine de deux mille hommes, il fut repouffé du fond des Pays-Bas dans le milieu des nôtres, fans que rien le pût arrêter. Reftoit l'efpérance de l'Italie, où M. le duc d'Orléans fut enfin relever Vendôme, mandé pour fauver les débris de Flandres. Mais le neveu du Roi fut muni d'un tuteur fans lequel il ne pouvoit rien faire, & ce tuteur étoit une linotte qui auroit eu grand befoin d'en avoir un. Il n'eut ja-

mais devant les yeux que la crainte de la Feuillade & de son beau-pere. On a vu en son lieu à quels excès ces ménagemens le porterent, les malheurs prévus & disputés par le jeune prince, dépité à la fin jusqu'à ne vouloir plus se mêler de rien, & la catastrophe qui suivit de si près. Ainsi après de prodigieux succès de toutes les sortes, l'infatigable faveur de Villeroi, celle de Tallart, la constante confiance en Vaudemont, les folles & ignorantes opiniâtretés de la Feuillade, le tremblant respect de Marchin pour lui, jusqu'au bout, firent perdre l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, en trois batailles qui, toutes trois ensemble, ne coûterent pas quatre mille morts. L'engouement pour Vendôme & pour ses perverses vues, acheverent de tout perdre en Flandres, en 1709. Tessé, par sa levée du siege de Barcelonne, dans la même année que les défaites de Ramillies & Turin, avoit réduit le Roi d'Espagne à traverser du Roussillon en Navarre par la France, & à voir l'Archiduc

proclamé en perſonne dans Madrid. Le duc de Barwick y rétablit les affaires. M. le duc d'Orléans enſuite. Elles s'y perdirent de nouveau par l'événement de la bataille de Sarragoſſe, qui ébranla une autre fois le trône de Philippe V, tandis qu'on nous enlevoit les places en Flandres, & que la frontiere s'y réduiſoit à rien. Qu'il y avoit loin de la conquête des Pays-Bas Eſpagnols & Hollandois à cette ſituation terrible !

Comme un malade qui change de médecins, le Roi avoit changé ſes miniſtres, donné les finances à Deſmaret, enfin la guerre à Voiſin. Comme les malades auſſi, il ne s'en trouvoit pas mieux, la ſituation des affaires étoit alors ſi extrême, que le Roi ne pouvoit plus ſoutenir la guerre, ſi, parvenu à être reçu à faire la paix, il ne conſentoit à abandonner l'Eſpagne, & à céder ſur ſes frontieres tout ce qu'on voudroit exiger. Ses ennemis ſe jouoient de ſa ruine, & ne négocioient que pour ſe moquer. Enfin on a vu en ſon lieu le Roi aux larmes dans ſon conſeil, & Torcy très-légerement

parti pour aller examiner par lui-même à la Haye, si, & de quoi on pouvoit se flatter. On a vu aussi les tristes & honteux succès de cette tentative, & l'ignominie des conférences de Gertruydenberg, qui suivirent, où, sans parler des plus que très-étranges restitutions, on n'exigeoit pas moins du Roi que de donner passage aux armées ennemies au travers de la France, pour aller chasser son petit-fils d'Espagne, avec encore quatre places de sûreté en France entre leurs mains, dont Cambrai, Metz, la Rochelle, &, je crois, Bayonne; si le Roi n'aimoit mieux le détrôner lui-même à force ouverte, & encore dans un tems limité. Voilà où conduisit l'aveuglement des choix, l'orgueil de tout faire, la jalousie des anciens ministres & capitaines, la vanité d'en choisir de tels qu'on ne pût leur rien attribuer, pour ne point partager la réputation de grand avec personne, la clôture exacte qui, fermant tout accès, jetta dans les affreux panneaux de Vaudemont, puis de Vendôme, enfin toute cette déplorable façon

de gouverner, qui précipita dans le plus évident péril d'une perte entiere, & qui jetta dans le dernier déſeſpoir ce maître de la paix & de la guerre, ce *châtieur* des nations, ce conquérant, ce grand par excellence, cet homme immortel pour qui on épuiſoit le marbre & le bronze, pour qui tout étoit à bout d'encens. Conduit ainſi juſqu'au dernier bord du précipice, avec l'horrible loiſir d'en reconnoître toute la profondeur, la toute-puiſſante main qui n'a poſé que quelques grains de ſable pour bornes aux plus furieux orages de la mer, arrêta tout-d'un-coup la derniere ruine de ce Roi ſi préſomptueux & ſi ſuperbe, après lui avoir fait goûter à longs traits ſa foibleſſe, ſa miſere, ſon néant, des grains de ſable d'un autre genre, mais grains de ſable par leur ténuité, opérerent ce chef-d'œuvre. Une querelle de femmes chez la Reine d'Angleterre, pour des riens, de-là une intrigue, puis un deſir vague & informe en faveur de ſon ſang, détacherent l'Angleterre de la grande alliance. L'excès

du mépris du prince Eugene pour nos généraux, donna lieu à ce qui ſe peut appeler pour la France, la délivrance de Denain, & ce combat ſi peu meurtrier eut de telles ſuites, qu'on eut enfin la paix, & une paix ſi différente de celle qu'on auroit ardemment embraſſée ſi les ennemis avoient daigné y entendre avant cet événement, événement dans lequel on ne peut méconnoître la main de Dieu qui éleve, qui abat, qui délivre, comme & quand il lui plaît. Mais toutefois cette paix, qui coûta bien cher à la France, & à l'Eſpagne la moitié de la monarchie, ce fut le fruit de ce qui a été expoſé, & de plus encore, de n'avoir jamais voulu ſe faire juſtice à ſoi-même dans le commencement de la décadence de nos affaires, avoir toujours compté les rétablir, & n'avoir jamais voulu alors céder un ſeul moulin de toute la monarchie d'Eſpagne; autre folie dont on ne tarda guère à ſe bien repentir & de gémir ſous un poids qui ſe fait encore ſentir & ſe ſentira encore long-tems par ſes ſuites.

BATAILLE

BATAILLE D'ALMANZA.

LE duc de Barwic (*a*) ; plus foible en infanterie que les ennemis, & engagé dans un pays de montagnes, se trouva dans la nécessité de reculer un peu devant

(*a*) Jacques Filz-de-James, duc de Barwic, maréchal de France, étoit fils naturel de Jacques II, Roi d'Angleterre, & d'Arabelle Churchil, demoiselle des plus distinguée par son esprit & par sa beauté. Ce général, l'un des plus illustres qui ait commandé les armées françoises, fut tué au siege de Philisbourg en 1734, d'un coup de canon, entre mylord Edouard & le duc de Duras. Le premier fut couvert du sang de son pere, & le dernier fut blessé par le piquet d'un gabion que le piquet avoit percé. Ce grand homme fut universellement regretté des officiers & du soldat. On peut sans crainte le comparer à M. de Turenne; même vertu, même prudence, même probité, même valeur, & il périt par un semblable accident. L'on eut dit que le sang-froid & la présence d'esprit de l'un avoient passé dans l'autre, & leur humeur étoit à peu près semblable.

La bataille d'Almanza se donna le vingt-cinq Avril 1707, & nous n'avons rien à ajouter au récit qu'en fait M. le duc de Saint-Simon. Les ennemis laisserent cinq mille morts sur la place, sans compter les blessés qui furent en grand nombre. Le marquis Las-Minas, géné-

eux, pour regagner des plaines où il pût s'aider de sa cavalerie. Hasfeldt, qui tout l'hiver avoit commandé sur cette frontiere, y avoit heureusement, mais très-difficilement pourvu à la subsistance des troupes. Tout y étoit donc mangé par les apports qui y avoient été faits de tous les pays à portée d'en faire; c'est ce qui avoit obligé Barwick de chercher à vivre dans ces montagnes, où, les ennemis fort éloignés, mais assemblés de bonne heure, forcerent de marche pour venir le chercher & tâcher de le prendre à leur avantage. Le marquis de Las-Minas, Portugais, commandoit leur armée de con-

---

ral des Portugais, perdit tous ses bagages & toute sa correspondance avec la Cour de l'Archiduc. Sa maîtresse vêtue en amazone fut tuée auprès de lui. Cette victoire signalée qui assuroit à Philippe V la couronne d'Espagne, ne coûta à son armée que deux mille hommes tant tués que blessés. Après la bataille on prit tous les bagages, quatre cens chariots, & l'on fit encore plus de quinze cens prisonniers. L'abondance fut telle dans le camp que les chevaux s'y donnoient pour un écu, les habits pour quinze sols, les fusils pour quatre sols & les mulets pour rien.

cert avec Ruvigny, qu'on appeloit milord Galloway, d'un titre d'Irlande que le roi Guillaume lui avoit donné, & qui commandoit les Anglois. Enflés de ce mouvement en arriere, ils ſuivirent le maréchal de près, qui les attira ainſi dans les plaines de la frontiere du royaume de Valence. Alors Barwic les eût volontiers combattus; mais il ſavoit M. le duc d'Orléans parti de Madrid pour le venir joindre; qui n'avoit fait qu'y paſſer & ſaluer le Roi & la Reine d'Eſpagne, & qui faiſoit toute la diligence poſſible pour arriver. Il lui étoit ſubordonné de nom & d'effet. Le Roi avoit avoué ſon repentir de lui avoir donné en Italie un tuteur qui l'avoit perdue malgré ce prince. Barwic ne vouloit pas d'entrée de jeu ſe brouiller avec un ſupérieur de cette élévation, en lui *ſoufflant* une bataille; ainſi il s'apperçut avec grand dépit de l'audace des ennemis à s'approcher & à le tâter. Elle leur crût tellement par la patience du maréchal, qu'ils l'imputerent tout-à-fait à ſa foibleſſe pour en profiter; ils vin-

rent le chercher jusque dans son camp. Hasfeldt qui en eut le premier avis, l'envoya au duc de Barwic avec qui il étoit fort bien, & prit sur soi de faire ses dispositions de son côté, pour ne pas perdre un moment. Le maréchal fut aussi diligent du sien, vint au galop voir celles d'Hasfeldt, les approuva & ne songea plus qu'à combattre. Le début en fut heureux; bientôt après il arriva quelque désordre dans notre aîle droite, qui souffrit un furieux feu. Le maréchal y accourut, le rétablit, & la victoire ne fut pas longtems après à se déclarer pour lui. L'action ne dura pas trois heures; elle fut générale, elle fut complette, & commença tout de bon sur les trois heures après midi, le 25 avril 1707. Les ennemis en fuite & poursuivis jusqu'à la nuit, perdirent tous leurs canons & tous leurs équipages avec beaucoup de monde. Il en coûta peu à notre armée, & de gens de marque; le fils unique de Puisieux, qui étoit brigadier d'infanterie & promettoit beaucoup, avec un esprit orné;

& Polastron, colonel de la Couronne. Tout étant fini, le comte d'Hona qui s'étoit retiré dans la montagne avec cinq bataillons, n'ayant ni vivres, ni eau, ni moyens de sortir de-là, envoya au maréchal lui proposer de les recevoir tous prisonniers de guerre : Barwic chargea un officier général d'aller les chercher & les amener à son camp. Ainsi on eut en tout huit mille prisonniers, parmi lesquels deux lieutenans généraux, six maréchaux de camp, six brigadiers, vingt colonels, trente lieutenans-colonels & majors, & huit cens autres officiers, avec une grande quantité d'étendards & de drapeaux. Il y eut treize bataillons entiers.

Cilly, maréchal de camp, arriva à l'Etang avec cette bonne nouvelle, où j'étois & où madame la duchesse de Barwic étoit venue de Marly, à qui Chamillart donnoit une grande collation. Ma surprise fut extrême, lorsque m'en retournant j'avisai Cilly. Je jugeai qu'il y avoit eu une action heureuse en Espagne. Je lui demandai à l'instant des nouvelles

de M. le duc d'Orléans, & je fus fort affligé d'apprendre qu'il n'étoit pas arrivé à l'armée. Chamillart dit tout bas la nouvelle à madame la ducheſſe de Barwic; il me la dit auſſi à l'oreille, & auſſitôt s'en alla avec Cilly la porter au Roi. Madame accourut auſſitôt chez madame de Maintenon, qui fut touchée d'apprendre que M. ſon fils n'avoit pas joint l'armée. Un muſicien qui l'y crut, courut le dire à madame la princeſſe de Conti, qui lui donna une belle montre d'or qu'elle portoit à ſon côté. Tout ce qui étoit à Marly aſſiégea la porte de madame de Maintenon. Le Roi tranſporté de joie y vint, & y conta tout ce que Cilly venoit de lui apprendre. Le lendemain le duc d'Albe ſe rendit à la promenade du Roi à qui il en avoit fait demander la permiſſion, & qui le gratieuſa fort. Le ſurlendemain, le même ambaſſadeur amena au Roi Valouſe qui, écuyer ici du duc d'Anjou, l'avoit ſuivi en Eſpagne & y étoit un de ſes quatre majors-domes. Philippe V averti de la victoire d'Almanza

par Ronquillo, que le duc de Barwic lui avoit envoyé du champ de bataille, avoit dépêché Valouſe pour venir remercier le Roi de ſes ſecours & du général qui venoit de s'en ſervir avec tant de gloire. Bukley, frere de la ducheſſe de Barwic, arriva le lendemain de Valouſe avec le détail, & fut fait brigadier. Cilly étoit parti le 26 avril, à la pointe du jour, lendemain de la bataille, & il étoit venu tout droit ici ſans paſſer par Madrid. Le même jour, M. le duc d'Orléans joignit l'armée qui marchoit à Valence par des pays faciles, & qui ne s'éloignoit point de nos magaſins. On ſut ce jour-là que milord Galloway étoit très-dangereuſement bleſſé, que Las-Minas l'étoit auſſi & toute leur armée diſperſée. Le duc de Barwic avec un gros détachement, alla recevoir M. le duc d'Orléans, bien en peine de la réception qu'il lui feroit & du dépit qu'il auroit de trouver beſogne faite.

C'étoit après le malheur de Turin, en eſſuyer un nouveau bien fâcheux en un

autre genre. Tout ce qui lui étoit attaché en fut touché, & le public même sembla y prendre part. L'air ouvert de M. le duc d'Orléans, & ce qu'il dit d'abordée au maréchal sur ce qu'il étoit déjà informé qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour l'attendre, le rassurerent. Il y joignit de justes louanges, mais il ne put s'empêcher de se montrer fort touché de son malheur, qu'il avoit tâché d'éviter par toute la diligence imaginable, & par ne s'être pas même arrêté à Madrid qu'autant que la plus légere bienséance l'auroit voulu. Enfin le prince persuadé avec raison qu'il n'avoit pu être attendu plus long-tems par l'attaque des ennemis dans le camp même du maréchal & le maréchal à l'aise, ils ne furent point brouillés; & cette campagne jetta entre eux les fondemens d'une estime & d'une amitié qui ne s'est depuis jamais démentie. Ce n'est pas qu'ils fussent tous deux souvent de même avis; le prince étoit entreprenant & quelquefois hasardeux, persuadé qu'un attachement excessif à tou-

tes les précautions, arrache des mains beaucoup d'occafions glorieufes & utiles; le maréchal au contraite, intrépide de cœur, mais timide d'efprit, accumuloit toutes les précautions & les reffources, & en trouvoit rarement affez. Ce n'étoit pas pour s'accorder; mais le prince avoit le commandement effectif, & le maréchal une probité fi exacte, que content d'avoir contredit & difputé de toutes fes raifons & de toute fa force un avis qui paffoit malgré lui, il concouroit à le faire réuffir, non-feulement fans regret, mais avec chaleur & volonté, jufqu'à chercher des expédiens nouveaux pour remédier aux inconvéniens imprévus, & à mettre tout du fien, comme s'il eût été l'auteur du confeil qui s'exécutoit, nonobftant toute l'oppofition qu'il y avoit faite. C'eft le témoignage que M. le duc d'Orléans m'a rendu de lui plus d'une fois, & bien rare d'un homme nouvellement orné d'une grande victoire & naturellement opiniâtre & attaché à fon fens; mais comme ce prince me l'a toujours

dépeint, il étoit doux, sûr, fidele, voulant sur-tout le bien de la chose, sans difficulté à vivre, vigilant, actif & se donnant, mais quand il étoit à propos, des peines infinies. Aussi M. le duc d'Orléans m'a-t-il dit souvent, qu'encore que leurs génies se trouvassent opposés souvent à la guerre, Barwic étoit un des hommes qu'il eût jamais connus avec lequel il aimeroit mieux la faire : grande louange, à mon avis, pour tous les deux.

NÉGOCIATION armée avec la Savoie.

LE Roi, résolu de ne rien oublier pour donner la paix à son royaume qui en avoit un grand besoin, jugea bien qu'il n'y parviendroit qu'en détachant quelques-uns des alliés contre lui, dont l'exemple affoibliroit les autres, & lui donneroit plus de moyens de leur résister & de les amener à son but; & il pensa au duc de Savoie, comme à celui dont les difficiles accès lui causoient plus de peines & de

dépenses, & qui d'ailleurs se trouvoit fort molesté par l'Empereur, & très-mal content de l'Espagne, qui lui tenoient tous très-peu de tout ce qu'ils lui avoient promis & de ce qu'ils lui promettoient sans cesse. Le Roi donc, pour parvenir à réussir dans son dessein, donna au maréchal de Catinat une armée formidable, & en même tems des instructions secrètes fort amples, avec de pleins pouvoirs pour négocier, &, s'il se pouvoit, conclure avec M. de Savoie. Catinat passa les monts de bonne heure; & gardant une exacte discipline, menaçoit de dévaster tout, & de couper sans miséricorde tous les mûriers de la plaine, qui faisoient le plus riche commerce du pays par l'abondance des soies, & dont la perte l'eût ruiné pour un siecle. M. de Savoie avoit vu brûler dans les campagnes précédentes ses plus belles maisons de plaisance; M. de Catinat ne pouvant quitter un moment l'armée, & lui fallant en cette occasion un homme intelligent & de poids, s'étoit fait associer

Teffé. Pendant la négociation, Catinat fe préparoit à faire le fiege de Turin.

M. de Savoie qui voyoit fes états dans ce danger, & qui d'ailleurs s'y fentoit moins le maître que fes propres alliés, convint enfin de la plus avantageufe paix pour lui, & que le Roi trouva telle auffi pour foi-même par le démembrement qu'elle mit parmi fes alliés. Les principaux articles furent le mariage de monfeigneur le duc de Bourgogne avec fa fille aînée, dès qu'elle auroit douze ans, & en attendant qu'elle feroit envoyée à la Cour de France ; que le Comté de Nice feroit la dot, qui lui demeureroit & lui feroit livrée jufqu'à la célébration du mariage, la reftitution de Pignerol rafé & de tout ce qui lui avoit été pris, une grande fomme d'argent, le traitement entier pour fes ambaffadeurs, tel que celui des Rois, & dont il n'avoit eu jufqu'alors qu'une partie, & les offres du Roi pour faire obtenir à fes ambaffadeurs à Rome la falle royale, qui eft la même chofe ; d'autres articles moindres ; deux ducs & pairs

à ſa Cour, juſqu'à leur accompliſſement, ſervant d'ôtages.

Tout cela ſigné avec le dernier ſecret, il ſongea à ſe délivrer de ſes alliés ; il propoſa une revue de troupes étrangeres, à diſtance éloignée de Turin, où il mit ſes troupes dans les poſtes qu'elles occupoient. Il avoit eu ſous d'autres prétextes la même précaution pour Coni & pour ſes autres places ; & quand il fallut aller à la revue, il demeura à Turin & s'en excuſa. Après ces précautions il ſe déclara.

ANECDOTES concernant la famille de M. de Pomponne, ſa fortune, l'intrigue de ſes diſgraces, ſon rappel à la Cour, ſa mort, &c.

UNE mort qui fit du bruit (en *1699*) & laiſſa un grand vuide pour le conſeil, & pour les honnêtes gens, ce fut celle de Pomponne, (*a*) fils du célebre Arnaud

(*a*) Simon Arnaud, marquis de Pomponne, fils d'Ar-

d'Andilly & neveu du fameux M. Arnaud.

Cette famille illustre en science, en piété & par beaucoup d'autres endroits, n'a pas besoin d'être expliquée ici. Elle l'est par tant de beaux ouvrages, que je m'en tiendrai à M. de Pomponne.

M. d'Andilly par ses emplois & par l'amitié dont la Reine mere l'honora avant & même depuis sa retraite à Port-Royal-des-Champs, malgré les tempêtes du Jansénisme, fit employer son fils dès sa premiere jeunesse en plusieurs affaires importantes en Italie, où il fit des traités & conclut des ligues avec plusieurs princes. Son pere extrêmement aimé & estimé, lui

---

naud d'Andilly; & neveu d'Antoine Arnaud, fut un habile négociateur. En 1665, Louis XIV le nomma ambassadeur extraordinaire en Suede, & trois ans après, il y retourna & ne revint en France que pour occuper la place de secrétaire d'état au département des affaires étrangeres. Il la conserva depuis 1671 jusqu'en 1679 qu'il fut remercié. On ne l'accusa d'autre chose que de négligence, car d'ailleurs c'étoit l'homme le plus honnête & le plus respectable; mais il étoit de la famille des Arnaud, suspecte de Jansénisme, & c'étoit alors un grand crime à la Cour.

donna plusieurs protecteurs, dont M. de Turenne fut un des principaux.

Pomponne passa par l'intendance des armées à Naples & en Catalogne & se montra par-tout avec tant de modération, de sagesse & de succès, que sa capacité soutenue des amis de son pere & de ceux que lui-même s'étoit procurés, le fit choisir en 1665 pour l'ambassade de Suede. Il y demeura trois ans & passa après à celle de Hollande. Il réussit si bien en toutes deux qu'il fut renvoyé en Suede, où combattu par tout l'art de la maison d'Autriche, il vint à bout de conclure cette fameuse ligue du Nord si utile à la France en 1671. Le Roi en fut si content, qu'ayant perdu peu de mois après M. de Lyonne, ministre & secrétaire d'état des affaires étrangeres, il ne crut pouvoir mieux remplacer un si grand ministre que par Pomponne. Toutefois il en garda le secret & ne le manda qu'à lui par un billet de sa main avec ordre d'achever en Suede, le plutôt qu'il pourroit, ce qui demandoit à l'être nécessairement de la même

main & de revenir incontinent après. Il arriva au bout de deux mois dans la même année 1671 & fut déclaré aussi-tôt. Son pere retiré dès 1644, eut la joie de voir arriver son fils par son mérite dans une place si importante, & mourut trois ans après à quatre-vingt-cinq ans.

Pomponne parut encore plus digne de cette charge par la maniere dont il l'exerça, qu'avant que d'en avoir été revêtu. C'étoit un homme qui excelloit sur tout par un sens droit, juste, exquis, qui pésoit tout, & qui faisoit tout avec maturité; mais sans lenteur, d'une modestie & d'une modération, d'une simplicité de mœurs admirables, & de la plus solide & la plus éclairée piété. Ses yeux montroient de la douceur & de l'esprit; toute sa physionomie de la sagesse & de la candeur, une dextérité, un art, un talent singulier à prendre ses avantages en traitant; une finesse, une souplesse sans ruse qui savoit parvenir à ses fins sans irriter; une douceur & une patience qui charmoient dans les affaires, avec cela une fermeté

meté, & quand il le falloit, une hauteur à ſoutenir l'intérêt de l'état & la grandeur de la couronne, que rien ne pouvoit entamer. Avec toutes ces qualités il ſe fit aimer de tous les miniſtres étrangers comme il l'avoit été dans les divers pays où il avoit négocié; il en étoit généralement eſtimé & il en avoit ſu gagner la confiance. Poli, obligeant, & jamais miniſtre qu'en traitant, il ſe fit adorer à la Cour où il mena une vie égale, unie & toujours éloignée du luxe & de l'épargne, & ne connoiſſant de délaſſement de ſon grand travail qu'avec ſa famille, ſes amis & ſes livres. La douceur & le ſel de ſon commerce étoient charmans, & ſes converſations, ſans qu'il le voulut, extrêmement inſtructives. Tout ſe faiſoit chez lui & par lui avec ordre, & rien ne demeuroit en arriere ſans altérer ſa tranquillité. Ces qualités étoient en trop grand contraſte avec celles de Colbert & de Louvois pour en pouvoir être ſouffertes avec patience. Tous deux en avoient ſans doute de très-grandes; mais ſi elles paroiſſent quelque-

fois plus brillantes, elles n'étoient pas si aimables, & s'ils avoient des amis, Pomponne avoit aussi les siens particuliers, & quoique moins puissans, peut-être en plus grand nombre, & de plus qu'eux, étoit généralement aimé.

Chacun des deux autres ministres tendoit toujours à combler la besogne d'autrui, & c'est ce qui les avoit rendu ennemis l'un de l'autre. Tous deux vouloient sous différens prétextes manier les affaires étrangeres, & tous deux s'en trouvoient également, sagement, mais doucement repoussés. Non-seulement ils n'y purent jamais surprendre la moindre prise; mais la grande connoissance qu'avoit Pomponne des affaires générales de l'Europe, & en particulier celles que son application, ses voyages, ses négociations lui avoient acquises des maisons, des ministres, des cours étrangeres, de leurs intérêts, de leurs ressorts, lui donnoient un tel avantage sur ces matieres, que sans sortir de sa modestie & de sa douceur, ils n'osoient le contredire au conseil, ni devant le Roi;

il les avoit souvent mis sans reparties, lorsqu'ils l'avoient hasardé. Hors de toute espérance d'*embler* rien sur un homme si instruit & si sage, & qui se contentoit de son ministere sans leur donner jamais prise par vouloir empiéter sur le leur, ils furent long-temps à chercher comment pouvoir entamer un homme si difficile & si insupportable à leur ambition, vis-à-vis d'eux.

Ce desir de s'en délivrer pour mettre en sa place quelqu'un qui ne pût pas si bien s'y défendre, réunit pour un temps ces deux ennemis; ils se concerterent.

Le Jansénisme fut leur ressource. C'étoit en effet le miracle du mérite de Pomponne, que fils, frere, neveu, cousin-germain & le plus proche parent ou lié des nœuds les plus intimes avec tout ce qu'on avoit rendu le plus odieux au Roi & en gros & personnellement, il put conserver ce ministre dans un poste de la premiere confiance. Les deux ministres allant toujours l'un après l'autre à la sappe & s'aidant d'ailleurs de tout ce qui pouvoit

concourir à leur dessein, s'apperçurent de leurs progrès sur l'esprit du Roi. Ils le presserent & vinrent enfin à bout de se faire faire un sacrifice sous le prétexte de la religion. Ce ne fut pas sans une extrême répugnance.

Le Roi si content de la gestion de Pomponne ne voyoit en lui que mesure & sagesse sur tout ce qui regardoit le jansénisme. Il avoit peine à se défier de lui-même sur ce sujet, & le danger & le scandale de se servir du neveu de M. Arnaud dans ses affaires les plus secrettes & les plus importantes, ne lui paroissoit rien en comparaison du danger & de la peine de s'en priver. A force d'attaques continuelles il céda à la fin, & comme la derniere goutte d'eau est celle qui fait répandre le vase, un rien perdit M. de Pomponne après tant d'assidues préparations. Ce fut en 1679. On traitoit le mariage de madame la dauphine & on attendoit le courier qui devoit en apporter la conclusion. Dans ces momens critiques, Pomponne supputa & crut qu'il auroit le temps

d'aller passer quelques jours à Pomponne. Madame de Soubise étoit bien au fait de tout; mais elle n'osoit s'expliquer quoiqu'elle fût dans le tems florissant de sa beauté & de sa faveur, & qu'elle fût amie de Pomponne; elle se contenta de le conjurer de remettre ce petit voyage, & de l'avertir qu'elle voyoit des nuages qui ne devoient pas lui permettre de s'absenter; elle le pressa autant qu'il lui fut possible.

Les gens les plus parfaits ne sont pas sans défauts. Il ne put, ni comprendre ce que madame de Soubise vouloit qu'il entendît, ni avoir la complaisance de sacrifier ce petit voyage à son conseil & à son amitié. Pomponne est à six lieues de Paris. Pendant son absence, arrive le courier de Baviere & en même-temps une lettre à M. de Louvois qui avoit ses gens par-tout. C'étoit la conclusion avec le détail de tous les articles du traité & du mariage. Louvois va tout aussi-tôt porter sa lettre au Roi qui s'étonne de n'avoir pas de nouvelles par ailleurs.

Les dépêches de Pomponne étoient aux

chiffres, & celui qui déchifroit ſe trouva à l'opéra où il étoit allé ſe divertir pendant l'abſence de ſon maître. Tandis que le temps ſe paſſe à l'opéra, puis à déchifrer, Colbert & Louvois mirent le Roi en impatience & en colere, & firent enfin ſi bien que M. de Pomponne en arrivant à Paris trouva un ordre du Roi de lui envoyer ſes dépêches & ſa démiſſion & de s'en retourner à Pomponne. Ce grand coup frappé, Louvois, dont Colbert qui avoit ſes raiſons, avoit exigé de ne pas dire un mot de toute cette menée à ſon pere, ſe hâta d'aller lui conter l'intrigue & le ſuccès; mais, lui répondit froidement l'habile le Tellier, avez-vous un homme tout prêt pour mettre en cette place? Non, lui répondit ſon fils, on n'a ſongé qu'à ſe défaire de celui qui y étoit, maintenant la place vuide ne manquera pas, & il faut voir qui pourroit la remplir.

Vous n'êtes qu'un ſot, mon fils, avec tout votre eſprit & vos vues, lui répliqua le Tellier. M. Colbert en ſait plus que

vous, & vous verrez qu'à l'heure qu'il eſt, il ſait le ſucceſſeur & qu'il le propoſe; vous ferez pis qu'avec l'homme que vous avez chaſſé, qui avec toutes ſes bonnes parties n'étoit pas au moins plus à Colbert qu'à vous. Je vous le répete, vous vous en repentirez. En effet Colbert s'étoit aſſuré de la place pour ſon frere Croiſſy, lors à Aix-la-Chapelle, & ce fut un coup de foudre pour le Tellier & pour Louvois qui les brouilla plus que jamais avec Colbert, & par une ſuite néceſſaire avec ce frere.

Pomponne ſentit ſa chûte & ſon vuide; mais il le ſupporta en homme de bien & de courage avec tranquillité. Il eut peu après la liberté de venir & de demeurer à Paris. Aucun de ſes amis ne le délaiſſa : tout le monde prit part à ſa diſgrace, les étrangers en regrettant ſa perſonne qu'ils aimoient, lui continuoient toujours des marques de conſidération dans les occaſions qui s'en pouvoient préſenter, & furent bien aiſes d'être ſoulagés de ſa capacité.

Le Roi, après quelque temps, voulut voir Pomponne *par-derriere* dans son cabinet. Il le traita en Prince qui le regrettoit, & lui parla même de ses affaires de temps en temps, mais rarement. Cela se répétoit toujours sur le même pied de la part du Roi. A la fin en une de ces audiences, le Roi lui témoigna la peine qu'il avoit ressentie en l'éloignant, & qu'il ressentoit encore. Pomponne y ayant répondu avec le respect & l'affection qu'il devoit, le Roi continua à lui parler avec beaucoup d'estime & d'amitié; il lui dit qu'il avoit toujours envie de le rapprocher de lui, qu'il ne le pouvoit encore, mais qu'il lui demandoit sa parole de ne point s'excuser & de revenir dans son conseil dès qu'il le manderoit; & en attendant, de garder le secret de ce qu'il lui disoit. Pomponne le lui promit, & le Roi l'embrassa.

L'événement a fait voir ce que le Roi pensoit alors; c'étoit de se défaire de M. de Louvois en l'envoyant à la Bastille, cela n'eut pas lieu par la mort précipitée

du miniſtre. Mais lorſqu'il fut décédé, le Roi écrivit auſſi-tôt de ſa main à Pomponne de revenir ſur le champ prendre ſa place dans ſes conſeils. Un gentilhomme ordinaire du Roi fut chargé en ſecret de ce meſſage & par le Roi même. Il trouva cet illuſtre diſgracié à Pomponne qui s'alloit mettre au lit. Le lendemain matin, il vint à Verſailles & débarqua chez Bontemps qui le mena par les derrieres chez le Roi. On peut juger des graces de cette audience, le Roi ne dédaigna pas de lui faire des excuſes de l'avoir éloigné & de l'avoir rapproché tard; il ajouta qu'il craignoit qu'il n'eût peine à voir Croiſſy faire les fonctions qu'il avoit ſi dignement remplies. Pomponne toujours modeſte, doux, homme de bien, répondit au Roi que puiſqu'il le vouloit attacher à ſon ſervice & qu'il s'étoit engagé à lui d'y rentrer, il ne ſongeroit qu'à le bien ſervir & que pour bien commencer & ôter autant, qu'il lui étoit poſſible, toutes les occaſions de jalouſie, il s'en alloit de ce pas chez Croiſſy, lui ap-

prendre les bontés du Roi, & lui demander ſon amitié.

Le Roi touché au dernier point d'une action ſi peu attendue, l'embraſſa & le congédia. La ſurpriſe de Croiſſy fut ſans pareille quand il s'entendit annoncer M. de Pomponne. On peut juger qu'elle ne diminua pas quand il apprit ce qui l'amenoit.

Celle de la Cour qui n'avoit pas ſongé à un retour après douze années de diſgrace, & qui n'en avoit pas eu le moindre vent, fut grande auſſi, mais mêlée de beaucoup de joie. Il entra au premier conſeil qui ſe tint, & M. de Beauvilliers en même temps. Pomponne dès le même jour eut un logement au château aſſez grand, & vécut avec toutes ſortes de meſures & de prévenances avec Croiſſy qui avoit bien compris qu'il falloit le faire.

Pomponne & ſon gendre vécurent enſemble en vrai pere & en véritable fils.

Il y trouva tout ce qu'il pouvoit déſirer pour devenir un bon & ſage miniſtre. Il y ajouta du ſien toutes les lumieres

& toute l'inſtruction qu'il put, dont Torcy ſut bien profiter. M. de Pomponne lia une amitié étroite avec M. de Beauvilliers. La confiance étoit intime entr'eux & avec le duc de Chevreuſe. Il fut auſſi fort uni avec Pelletier, & honnêtement avec les autres miniſtres & ſecrétaires d'état. Il mourut le 26 Septembre 1699 à Fontainebleau, à 81 ans, dans le deſir depuis long-temps de la retraite que l'état de ſa famille ne lui avoit pas encore permis. Sa tête & ſa ſanté étoient entieres. Il n'avoit jamais été malade. Il mangea un ſoir du veau froid & force pêches, il en eut une indigeſtion qui l'emporta en quatre jours. Il reçut ſes ſacrements avec une grande piété & fit une fin auſſi édifiante que ſa vie. Torcy, ſon gendre, eut les poſtes & ſa veuve douze mille livres de penſion.

C'étoit une femme avare & obſcure qu'on ne voyoit guère, elle avoit une ſœur charmante par ſon eſprit, par ſes graces, par ſa beauté, par ſa vertu; femme de M. de Pens qui étoit lieute-

nant-général & qui eut les mousquetaires noirs. Ils avoient un fils unique, beau, aimable, spirituel comme sa mere & avec qui j'avois été élevé. M. de Pomponne étoit ami particulier de mon pere, & ils logeoient chez lui. Ce jeune homme fut tué à Steinkerke à sa premiere campagne. Son pere & sur-tout sa mere ne s'en sont jamais consolés. Elle n'a presque plus voulu voir personne, depuis absorbée dans la douleur & dans la piété tout le reste de sa longue vie. Je regrettai extrêmement son fils. M. de Pomponne ne fut pas heureux dans ceux qui se destinerent au monde. Le cadet qui promettoit, fut tué à la tête d'un régiment de dragons. L'aîné depuis extrêmement avare, obscur, quitta le service, devint apoplectique & fut toute sa vie compté pour rien presque dans sa famille. L'abbé de Pomponne fut aumônier du Roi.



AVENTURES de M. le Duc de Roquelaure.

ROQUELAURE (*a*), duc à brevet, & plaiſant de profeſſion, eſſuya une triſte aventure. Il avoit toute ſa vie été extrêmement goûté du grand monde, & ami

(*a*) M. le duc de Roquelaure, d'une maiſon noble & ancienne d'Armagnac, fils du maréchal du même nom, ſe ſignala dans divers ſieges & combats, & fut bleſſé & fait priſonnier à la bataille de Sedan en 1641, après avoir paſſé par les différens grades, juſqu'à celui de lieutenant général des armées du Roi. Il reçut le collier de l'ordre, & fut gouverneur de Guyenne en 1676. Il mourut en 1681, âgé de quatre-vingt-deux ans. M. de Roquelaure étoit réellement un plaiſant de profeſſion, quelquefois même aſſez bas; mais on lui attribue certainement beaucoup de plaiſanteries qu'il ne s'eſt pas permiſes.

Avant que le duc de Roquelaure fut duc, un jour qu'il pleuvoit à verſe, il dit à ſon cocher d'entrer dans le Louvre, où il n'eſt permis à perſonne d'entrer qu'aux ambaſſadeurs, aux princes & aux ducs. Lorſqu'il voulut entrer, on lui demanda : « Qui eſt-ce » ? Il répondit : « C'eſt un duc ». Quel duc ? « Il repliqua le duc d'Epernon ». Lequel, reprit la ſentinelle ? « Le dernier mort, dit M. de Roquelaure ». Là-deſſus

intime de M. de Vendôme. Comme il vouloit tenir à tout, il s'étoit fourré parmi les amis de M. de Luxembourg, de la brillante ſituation duquel il eſpéroit tirer parti, & de ce qu'il entrevoyoit dans la cour de Monſeigneur, que ce général, intimement uni avec le prince de Conti, méditoit de gouverner & d'avoir une part principale à tout, lorſque le Roi n'y ſeroit plus.

La difficulté pour Roquelaure étoit de demeurer bien avec des gens ſi oppoſés, & qui devint bien plus fâcheuſe lors de la rupture ouverte de M. de Vendôme avec M. de Luxembourg & de ſes cauſes; elle fut ſi entiere qu'il fallut opter,

---

on le laiſſa entrer. Craignant cependant qu'on ne lui fit une affaire, il alla droit au Roi : « Sire, dit-il, il » pleut ſi fort que je ſuis entré en carroſſe juſqu'au » bas de l'eſcalier ». Le Roi ſe fâcha. « Quel eſt le » ſot, demanda-t-il, qui vous a laiſſé entrer? Encore » plus ſot que vous ne pouvez penſer; car il m'a laiſſé » paſſer ſous le nom du duc d'Epernon le dernier mort ». Cela fit ceſſer la colere du Roi, qui ſe mit à rire de bien bon cœur.

Fragmens de Lettres originales.

& Roquelaure, qui ne lisoit pas dans l'avenir, ne balança pas à quitter son ancien ami de tous les tems pour ceux qu'il venoit de se faire, & dont il espéroit beaucoup. M. de Vendôme en fut piqué au vif.

Un jour que M. de Vendôme entra chez M. le Grand, qui tenoit soir & matin une grosse table à la Cour & un grand jeu toute la journée, où la foule de la Cour entroit & sortoit comme d'une église, & où celle des joueurs à tout jeu, mais sur-tout au lansquenet, ne manquoit jamais, M. de Vendôme, qui étoit un des coupeurs, eut dispute avec un autre sur un compte de sept pistoles; il étoit beau joueur, mais disputeur au jeu comme par-tout ailleurs; les autres coupeurs le condamnerent, il paya, quitta, & vint gromelant contre ce jugement à la cheminée, où il trouva Roquelaure debout qui se chauffoit. Celui-ci, avec la familiarité qu'il usurpoit toujours, & cet air de plaisanterie qu'il mettoit à tout, dit à l'autre qu'il avoit tort, & qu'il avoit

été bien jugé. M. de Vendôme, piqué de la chose, le fut encore plus de cette indiscrétion, lui répondit en colere, & jurant qu'il étoit un f..... décideur, & qu'il se mêloit toujours de ce qu'il n'avoit que faire. Roquelaure, étonné de la sortie, fila doux, & lui dit qu'il ne croyoit pas le fâcher. Mais M. de Vendôme s'emportant de plus en plus, lui répliqua des duretés avec une hauteur qui ne se pouvoit souffrir que par un valet, & dont le ton de voix n'étoit pas ménagé. Roquelaure, outré, mais beaucoup plus embarrassé, se contenta de lui dire que s'il étoit ailleurs il ne lui parleroit pas de la sorte. M. de Vendôme, se rapprochant plus près & le menaçant, répliqua en jurant qu'il le connoissoit bien, & que là ni ailleurs il ne seroit pas plus méchant. Là-dessus le grand prieur, qui étoit assez loin, s'approcha d'eux, & prit Roquelaure par le bout de sa cravatte, & lui dit des choses aussi fâcheuses que celles qu'il venoit d'essuyer de son frere, & sans attérer un flegme fort à contre-tems, aussitôt

tôt voilà toute la chambre en *emoi*. Madame d'Armagnac & le maréchal de Villars coururent à la cheminée, elle se hâta d'emmener M. de Vendôme & le maréchal de Villeroi. Roquelaure, qui n'eut ni le courage de tirer raison d'un pareil affront, ni le *supplément* de prendre prétexte du lieu, fut porter sa plainte au Roi. Le pire fut que dès le lendemain d'une scene si publique, il se laissa raccommoder en particulier avec M. de Vendôme par madame d'Armagnac, dans son cabinet. Pour y mettre le comble, la duchesse de Roquelaure alloit par-tout disant qu'elle étoit bien fâchée de ce qui étoit arrivé, & que voilà ce que c'étoit que de s'attaquer à son mari. Ce ne pouvoit être bêtise, & l'ignorance auroit été bien forte. On ne comprendra pas ce qu'elle put espérer d'un si ridicule propos. Quelqu'*affronte* que fut Roquelaure, il parut très-déconcerté, & bientôt après il se remit à ses bouffonneries ordinaires, & se trouva par-tout imprudemment avec M. de Vendôme & son frere, à Marly

Choisy, & par-tout où cela se rencontroit, & n'évitoit pas même de leur parler, à l'étonnement de tout le monde. Un soir, long-tems après qu'il fit chez le Roi plus de bruit & d'éclat qu'à l'ordinaire, & qu'on le remarquoit, je répondis froidement que la cause de tant de gaîté n'étoit pas difficile à deviner, puisque ce même soir M. de Vendôme prenoit congé du Roi, pour retourner en Provence; ce propos fut relevé, & je n'en fus point fâché, parce que je croyois n'avoir point lieu d'aimer le duc de Roquelaure.

CARACTERE de M. de Pontchartrain, Ministre de la Marine.

SA taille étoit ordinaire, son visage long, mafflé, fort lippu, gâté de petite-vérole qui lui avoit crevé un œil: celui de verre, dont il l'avoit remplacé, étoit toujours pleurant & lui donnoit une physionomie fausse, rude, réfrognée, qui faisoit peur d'abord, mais pas tant encore

qu'elle en devoit faire. Il avoit de l'esprit, avec quelques lettres & quelque teinture d'hiſtoire, appliqué, ſachant bien ſa marine, aſſez travailleur, & vouloit le paroître beaucoup plus qu'il ne l'étoit en effet. Son naturel, que rien n'avoit pu adoucir, perçoit par-tout. S'il faiſoit du bien, c'étoit avec une vanterie qui en faiſoit perdre tout le mérite, & qui devenoit ſynonime au reproche, encore l'avoit-il fait acheter cherement par les refus, les difficultés dont il étoit hériſſé pour tout, juſque pour les choſes les plus communes, & par les manieres de le faire, qui piquoient, qui inſultoient même, & qui lui faiſoient des ennemis de ceux qu'il prétendoit obliger : avec cela, faux, & il s'en applaudiſſoit; fin à ſonder, à ſuivre, à apprendre, & ſouvent à nuire. Pédant, il avoit tous les défauts & tout le dégoût d'un homme né dans le miniſtere, & gâté à l'excès. Son commerce étoit inſupportable par l'autorité brutale qu'il y uſurpoit, & par ſes infatigables queſtions. Il ſe croyoit tout dû,

& il exigeoit tout avec l'infolence d'un maître dur. Il s'établiffoit le gouverneur de la conduite d'un chacun, & il en exigeoit compte. Malheur à qui l'y avoit accoutumé par befoin, par lâcheté; c'étoit une chaîne qui ne fe pouvoit rompre qu'en rompant avec lui. En outre, il étoit malin & perfécuteur jufqu'aux enfers quand il en vouloit aux gens. Ses propos ne démentoient point les défagrémens dont il étoit chamarré. Ils étoient éternellement divifés en trois points, & fans ceffe il demandoit en s'applaudiffant, s'il fe faifoit bien entendre. Avec qui que ce fût, maître de la converfation, interrompant, queftionnant, prenant la parole & le ton avec des ris forcés à tout moment, qui donnoient envie de pleurer. Une expreffion pénible, mauffade, pleine de répétitions, avec un air de fupériorité d'état & d'efprit, qui faifoit vomir & révoltoit en même tems. Curieux de favoir le dedans & le deffous de toutes les familles & des intrigues, envieux & jaloux de tout, & dans fa marine comme un co-

mite ſur les galériens. Aucun officier, même général, même pour des riens, n'étoit à couvert de ſes ſorties en pleine audience publique, & nul homme, ni femme de la Cour, de ſes airs d'autorité. Il diſoit aux gens les choſes les plus déſagréables avec volupté, & réprimandoit durement en maître d'école, ſous prétexte d'amitié & en forme d'avis. Son délice étoit de tendre des panneaux, & la joie de ſon cœur de rendre de mauvais offices. En garde ſur-tout contre ſon pere & ſa mere & leurs amis, & contre toutes les graces & tous les plaiſirs qu'ils pouvoient deſirer de lui, il s'en piquoit même pour ne point paroître ſous leur férule, au point que le chancelier & la chanceliere s'étoient fait une regle de ne lui rien demander ni recommander, & ne s'en cachoient point, parce que la négative étoit certaine. En général, il triomphoit de refuſer & de faire myſtere des choſes même les plus futiles, ſur-tout d'être hériſſé de difficultés ſur les choſes qui en ſouffroient le moins. L'importance lui tournoit la

tête; ſon ver rongeur étoit de n'être point miniſtre. D'ailleurs, incapable de ſociété, d'amuſement, de converſation ordinaire, toujours plein de ſes fonctions, de ſes occupations, & avec qui que ſe fût, homme ou femme, roi de ſes momens & de ſes heures, & tyran de ſa famille & de ſes familiers. Sa premiere femme, ſi parfaite en tout, en mourut à la fin à force de vertu. La ſeconde l'a vengée; on a vu ſa conduite avec le comte de Toulouſe, d'O, & le maréchal d'Eſtrées. Les femmes des deux derniers l'avoient perdu auprès de madame la Dauphine & auprès du Dauphin, & tout ce qui avoit pu l'approcher. Madame de Maintenon, qui aimoit fort ſa premiere femme, & qui a toujours conſervé du goût & de la conſidération perſonnelle pour la chanceliere, ne le pouvoit ſupporter. Il ne tenoit au Roi que par l'amuſement malicieux des délations de Paris, qui étoit ſon département, & qui lui avoit cauſé force priſes avec d'Argenſon, lieutenant de police, qu'il vouloit tenir petit

garçon fous lui. D'Argenfon en favoit plus que lui ; il s'étoit habilement faifi de la confiance du Roi, & par elle du fecret de la Baftille, & des chofes importantes de Paris. Il les avoit enlevées à Pontchartrain, à qui, en habile homme, il n'avoit laiffé que les délations des fottifes des femmes & des folies des jeunes gens. Il s'étoit ainfi déchargé fur lui de l'odieux de fa charge, fur-tout des lettres courantes de cachet, & fe confervoit le mérite envers beaucoup de gens confidérables de tous états, d'avoir fauvé leurs proches de fes griffes, foit en faifant en forte de lui en fouffler les aventures, ou en diminuant ou raccommodant auprès du Roi ce qu'il y avoit de gâté.

Les jéfuites, fulpiciens, &c. regardoient d'Argenfon comme leur appui fidele, & le fervoient comme tel auprès du Roi & de madame de Maintenon ; tandis qu'ils n'avoient que de l'averfion pour Pontchartrain, tant il les fervoit de mauvaife grace, & ils n'imputoient la chaffe

qu'il ne cessoit de faire aux moindres soupçons de jansénisme, qu'au plaisir qu'il prenoit à faire du mal. La singularité d'un tel caractere, m'a engagé à m'y étendre avec tant de hauteur & de morgue; il étoit d'une vérité à surprendre sur sa naissance; il n'en disoit pas le tout, mais bien qu'il étoit de petits bourgeois de Montfort-l'Amaury, & assez pour désespérer la Vrilliere, qui étoit glorieux là-dessus fort mal-à-propos.

ANECDOTES concernant M. de Pontchartrain, M. le comte de Maurepas, Mademoiselle de Malauze, le comte de Roye, &c.

MONSIEUR de Pontchartrain (*a*) cherchoit à marier son fils, & lui avoit fait faire une grande tournée par les ports

(*a*) M. de Pontchartrain étoit fort capable de remplir dignement la place éminente de chancelier. Il avoit été assez long-temps conseiller au parlement de Paris, abandonné de ses parens, les Philippaux de la Vrilliere,

du Levant & du Ponant, pour lui faire voir les choſes dont il entendoit parler tous les jours, & connoître les officiers;

---

dont la branche végétoit dans ſa place de ſecrétaire d'état, & étoit cependant jalouſe des Philippaux de Pontchartrain, qui deſcendoient du premier, qui avoit rempli cette charge par la faveur de Marie de Médicis. M. de Pontchartrain fut enſuite, pendant vingt ans, premier préſident du parlement de Bretagne. Non-ſeulement il s'étoit fait eſtimer dans cette province par ſon équité & ſes lumieres, mais il y avoit donné des preuves de fermeté & d'adreſſe, en ménageant les têtes bretonnes, de tout temps ſi difficiles à conduire. L'on juge bien qu'il eut d'autres affaires quand il fut miniſtre des finances, mais, encore une fois, il fut débarraſſé dès qu'il ne fut plus que miniſtre de la juſtice.

Les fonctions de chancelier étoient très-aiſées à remplir de ſon temps. Le chef de la magiſtrature, trop occupé de faire paſſer des édits burſaux & des créations de charges, n'avoit pas le temps de faire de ſages réglemens; auſſi s'il n'avoit pas de peine, il ne recueilloit pas de gloire.

M. de Pontchartrain étant devenu chancelier, laiſſa le département de la marine à ſon fils, qu'il avoit marié à mademoiſelle de la Rochefoucaud de Roye, morte en laiſſant un fils unique, qu'on a appelé le comte de Maurepas, que nous avons vu miniſtre ſous Louis XV, exilé juſqu'à la mort de ce monarque, & rappelé comme principal miniſtre ſous Louis XVI, place dans laquelle il eſt mort...

tout s'y passa moins en études & en examen, qu'en réceptions, en festins & en honneurs, tels qu'on auroit pu les rendre

---

Deux mots suffiront sur le département & l'histoire de MM. Phelippaux-de-la-Vrilliere, de Château-Neuf & de Saint-Florentin; c'est ainsi qu'on a surnommé les différens individus de cette famille de secrétaire d'état, que l'on pourroit comparer à la premiere race de nos Rois. Il faut croire que Paul Phélippaux de Pontchartrain avoit du mérite, ou du moins bien de l'intrigue, puisqu'après avoir été, pendant douze ou quinze ans, commis de MM. de Revol & de Villeroy, il fut fait, en 1600, secrétaire des commandemens de Marie de Médicis. Cette Reine prit assez de confiance en lui, pour le faire secrétaire d'état, aussi-tôt qu'elle fut régente. Il mourut en 1621. Son fils aîné qui étoit conseiller au parlement, gendre du fameux avocat général Talon, ne lui succéda pas, mais sa place passa à son frere cadet Raymond Phélippaux d'Herbaut, qui avoit été d'abord greffier du conseil privé, ensuite trésorier des parties casuelles, & enfin de l'épargne; il mourut en 1629, & la charge resta dans la branche cadette au préjudice de l'aînée, qui n'y revint que quatre-vingts ans après. M. d'Herbaut fut remplacé par Louis Phélippaux de la Vrilliere qui fut, pendant 62 ans, secrétaire d'état, sous les regnes de Louis XIII & de Louis XIV; mais il fit si peu de bruit à la Cour & dans l'état, qu'on ignoreroit son existence, sans la multitude d'édits, déclarations & lettres-patentes qui ont été signés par lui, & si son nom ne se trouvoit pas sur

au Dauphin. Chacun s'y ſurpaſſa en baſſeſſes pour le maître naiſſant de ſon ſort & de ſa fortune, qui revint peu inſtruit & beaucoup plus gâté qu'auparavant, & dans l'opinion d'être parfaitement au fait de tout.

---

la liſte des ſecrétaires d'état. Il hérita du fameux Particelli d'Eméry, ſon beau-pere, qui, après avoir été le plus terrible partiſan & le plus cruel exacteur du regne de Louis XIII, parvint ſous le miniſtere de Mazarin, à être ſur-intendant des finances. Balthaſar Phélippaux, qui étoit conſeiller-clerc au parlement, quitta l'état eccléſiaſtique pour ſuccéder à ſon pere, & mourut en 1700 : on l'appeloit M. de Château-Neuf. Son fils reprit le nom de la Vrilliere & c'eſt celui qui a plus ſigné d'expéditions; car dès le commencement de la régence, M. le duc d'Orléans, voulant ſe défaire de tous les ſecrétaires du Roi du temps de Louis XIV, ne conſerva que celui-là, parce qu'il lui parut être abſolument ſans conſéquence.

L'adminiſtration de tout genre fut confiée à différens conſeils ; mais tout ce qui devoit être néceſſairement ſigné en commandement, paſſoit ſous la plume de M. de la Vrilliere. Il eſt mort en 1725. Son fils, qu'on appelloit M. de Saint-Florentin, & depuis duc de la Vrilliere, le remplaça ; mais ſon département fut réduit au même pied où celui de ſon pere étoit ſous Louis XIV.

Eſſais dans le goût de Montagne. M. le marquis de Paulmy.

Le pere crut avoir trouvé tout ce qu'il pouvoit desirer en mademoiselle de Malauze, qui étoit pensionnaire à la Ville-l'Evêque à Paris; sa mere, qui étoit petite-fille de M. de S. Chaumond, étoit morte. Son pere étoit un homme retiré dans la province, après avoir servi quelque tems jusqu'à être brigadier, & s'étoit remarié à une Béranger-Montinon dont il avoit deux fils; sa mere étoit sœur des maréchaux de Duras & de Lorge, qui avoient toujours pris soin de cette famille avec amitié. L'alliance en plut tant à Pontchartrain, qu'il traita ce mariage & qu'il en demanda l'agrément au Roi.

Sa surprise fut grande lorsqu'il entendit le Roi lui dire de penser à autre chose. Comme cela lui convenoit, il insista tellement que le Roi lui dit franchement que cette fille portoit les armes de Bourbon, qui le choqueroient acolées avec les siennes, qu'il la vouloit marier à son gré, & qu'en un mot, il desiroit qu'il n'y pensât plus. La mortification fut gran-

de, les miniſtres n'y étoient pas accoutumés, peu-à-peu ils s'étoient mis ſous ce regne au niveau de tout le monde, ils avoient pris l'habit & toutes les manieres des gens de qualité; leurs femmes étoient parvenues à manger à la Cour & à entrer dans les carroſſes par madame de Colbert, ſous prétexte de ſuivre madame la princeſſe de Conti, qu'elle avoit élevée, & d'ailleurs étoit entierement bien avec la Reine. Douze ou quinze ans après, M. de Louvois l'obtint pour ſa femme, ſous prétexte qu'elle étoit fille de qualité, & par l'émulation qui étoit entre Colbert & lui. De-là, leurs belles-filles, & à cet exemple, les autres femmes des ſecrétaires d'état, & à la fin, celles des contrôleurs-généraux.

Leurs alliances les ſoutenoient dans ce brillant nouveau, & leur autorité, dont tout ſans exception, dépendoit, leur avoit acquis une ſupériorité & des diſtinctions étranges ſur tout ce qui n'étoit point titré, qui leur rendit bien amer & bien nouveau le refus du Roi, ſur une alliance

dont il n'auroit pas fait de difficulté avec qui que ce fût de la nobleſſe ordinaire.

M. de Pontchartrain ſe garda bien de ſe vanter de ce qui lui étoit arrivé, & ſe hâta ſeulement de trouver des prétextes de rompre. Mais le Roi, ſi ſecret toujours, ne jugea pas à propos de l'être dans cette occaſion; il en parla aux maréchaux de Duras & de Lorge, à M. de Bouillon, parce que leur mere étoit ſœur de M. de Turenne, à d'autres encore, de maniere que ce que Pontchartrain avoit caché, fut ſu, & que ſes confreres n'en furent pas moins mortifiés que lui.

Mademoiſelle de Malauze, unique de ſon lit, & ſes deux freres, étoient la ſixieme & derniere génération, & la ſeule exiſtante de Charles, baron de Malauze, ſénéchal de Toulouſe, bâtard du duc François II de Bourbon, connétable de France, qui ne laiſſa point d'enfans légitimes; & il étoit frere de la comteſſe de Beaujeu, fille de Louis XI, ſœur & régente de la minorité de Charles VIII, qui fut duc de Bourbon après ſon frere, & qui

ne laissa qu'une fille héritiere de Bourbon, qui épousa le malheureux connétable de Bourbon, si cruellement persécuté par la mere de François I, & qui fut tué devant Rome à la tête de l'armée de Charles V, après s'être trouvé à la bataille de Pavie contre François I; ils étoient freres de Louis de Bourbon, élu évêque de Liege, qui laissa un bâtard, tige des Bourbon-Busset, qui subsistent encore.

Outre ces freres légitimes, ils en eurent un bâtard, comte de Roussillon, amiral de France, & qui figura avec sa femme bâtarde de Louis XI & de Marguerite de Saffenages; mais l'amiral étoit bien loin alors d'être officier de la couronne, & la marine de ce tems-là d'être sur un grand pied en France. Peu-à-peu ces bâtards de Bourbon ont changé leur barre de bâtards, & leurs autres, & diverses marques de bâtardise en bandes, comme les princes de cette maison, & l'ont enfin raccourcie comme eux, tellement qu'il n'y a plus aucune différence

entre les armes des légitimes & des bâtards; & c'eſt ce qui choquoit ſi fort le Roi, qui ne voulut pas voir, diſoit-il, à la chaiſe-à-porteur de la nouvelle mariée, les armes de Bourbon acoſtées à celles Phelippaux.

M. de Pontchartrain eut lieu de ſe conſoler par une alliance d'une bien autre ſorte, & à laquelle le Roi conſentit ſans peine; car les mêlanges qui mettoient tout à l'uniſſon, ne lui étoient point du tout déſagréables en eux-mêmes. Ce fut avec une autre niece des maréchaux de Lorge & de Duras; mais celle-là, fille de leur ſœur, & de la maiſon de la Rochefoucault, ſur qui il jetta les yeux, étoit ſœur des comtes de Roucy & de Blanſac, & des chevaliers de Roucy. Elle étoit élevée dans l'abbaye de Notre-Dame à Soiſſons, ils étoient la troiſieme génération de Charles de la Rochefoucault, fils du comte de la Rochefoucault, qui fut tué à la S. Barthélemi, & de ſa ſeconde femme Charlotte de Roye, comteſſe de Roucy, ſœur de la princeſſe de Condé,

Condé, premiere femme du prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac.

Roye étoit huguenote. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, le comte de Roye, pere de celle dont il s'agit, & sa femme se retirerent en Dannemarck. Comme il étoit lieutenant-général en France, il fut fait grand-maréchal, & commanda toutes les troupes, c'étoit en 1683; & en 1686, il fut créé chevalier de l'Elephant. Il étoit-là très-grandement établi, & lui & la comtesse de Roye sur un grand pied de considération.

Ces Rois du Nord mangent ordinairement avec du monde, & le comte & la comtesse de Roye avoient très-souvent l'honneur d'être retenus à leur table avec leur fille, mademoiselle de Roye. Il arriva à un de ces dîners, que madame de Roye, frappée de l'étrange figure de la Reine de Dannemarck, se tourna vers sa fille & lui demanda si elle ne trouvoit pas que la Reine ressembloit à *madame Panache* comme deux gouttes d'eau; quoiqu'elle l'eût dit en françois,

il arriva qu'elle n'avoit pas parlé assez bas, que la Reine l'entendit, & lui demanda ce que c'étoit que cette madame Panache. La comtesse de Roye, dans sa surprise, lui répondit que c'étoit une dame de la Cour de France qui étoit fort aimable. La Reine, qui avoit vu sa surprise, n'en fit pas semblant; mais inquiette de la comparaison, elle écrivit à Mageron, envoyé de Dannemarck à Paris, & qui y étoit depuis quelques années, de lui mander ce que c'étoit que madame Panache, sa figure, son âge, sa condition, & sur quel pied elle étoit à la Cour de France, & sur-tout qu'elle vouloit absolument n'être pas trompée, & en être informée au juste.

Mageron, à son tour, fut dans un grand étonnement. Il manda à la Reine qu'il ne comprenoit pas par où madame Panache pouvoit lui être connue, beaucoup moins la sérieuse curiosité qu'elle lui marquoit d'être informée d'elle exactement; que madame Panache étoit une petite & fort vieille créature, avec des yeux &

des lippes éraillées à faire mal au cœur à ceux qui la regardoient; une eſpece de *gueuſe* qui s'étoit introduite à la Cour ſur le pied d'une maniere de folle, qui étoit tantôt au ſouper du Roi, tantôt au dîner de Monſeigneur, & de madame la Dauphine, ou à celui de Monſieur à Verſailles ou à Paris, où chacun ſe divertiſſoit à la mettre en colere, & qui chantoit pouille aux gens à ces dîners-là pour faire rire, mais ſouvent fort ſérieuſement, & avec des injures qui embarraſſoient & divertiſſoient encore plus les princes & les princeſſes, qui lui empliſſoient les poches de viande & de ragoûts dont la ſauce découloit le long de ſes jupes, & que les uns lui donnoient une piſtole ou un écu, & les autres des chiquenaudes & des croquignoles, dont elle entroit en furie, parce qu'avec ſes yeux pleins de chaſſie, elle ne voyoit pas au bout de ſon nez, ni qui l'avoit frappée; que c'étoit le paſſe-tems de la Cour. A cette réponſe la Reine de Dannemarck ſe ſentit ſi piquée, qu'elle ne put plus ſouffrir

la comtesse de Roye; elle en demanda justice au Roi, son mari. Il trouva bien mauvais que des étrangers qu'il avoit comblés des premieres charges & des premiers honneurs de sa Cour, avec de grosses pensions, se moquassent d'eux d'une maniere si cruelle. Beaucoup de seigneurs du pays & les ministres étoient jaloux de la fortune & du grand établissement dont le comte de Roye jouissoit. Tellement que la Reine obtint que le Roi le remercieroit, & lui feroit dire de se retirer. Il ne put conjurer l'orage, & il vint avec sa famille à Hambourg, en attendant qu'il sût ce qu'il pourroit devenir; & à la révolution de l'Angleterre, il y passa, c'est-à-dire, quelques mois devant.

Le Roi Jacques, qui y étoit encore, le fit comte de Liford & pair d'Irlande, dont un fils qui l'avoit suivi prit le nom.

Le comte de Roye étoit donc à Londres avec un fils & deux filles, & le comte de Feresthan, frere de sa femme, chevalier de la Jarretiere & capitaine des gardes-du-corps. A la révolution, il ne se

mêla de rien, & a passé dix-huit ans en Angleterre, sans charge & sans service, & mourut aux eaux de Bath en 1690. Les autres enfans du comte de Roye étoient demeurés en France; on les avoit mis dans le service après leur avoir fait faire abjuration, & les autres dans des colleges ou des couvens; le Roi leur donnoit des pensions, & MM. de la Rochefoucault, de Duras & de Lorge leur servoient de pere. Ce fut donc principalement avec M. le maréchal de Lorges, qui aimoit extrêmement la comtesse de Roye, que le mariage se traita; on réfléchit que la fille n'avoit rien & n'auroit jamais grand'chose; ce fut ce qui, joint au solide du ministere, détermina M. de la Rochefoucault.

La comtesse de Roucy sur-tout fut transportée d'un mariage dont elle comptoit bien tirer un grand parti pour la considération, & mieux encore pour les affaires pécuniaires, auxquelles, dans la suite, elle ne s'épargna pas.

Les Pontchartrains furent transportés

d'aiſe. Le contrôleur-général alla chercher toute la parenté, & ils ne firent point la petite bouche de l'honneur qu'ils recevoient de cette alliance. Le comte de Roucy fut au-devant de ſa belle ſœur à Soiſſons, & le mariage ſe fit à petit bruit à Verſailles, dans la chapelle, à minuit, par l'évêque de Soiſſons, Bruſlard.

Outre le préſent ordinaire du Roi à ces mariages de miniſtres, il ajouta ſix mille livres de penſion aux quatre que la mariée avoit déjà, & donna cinquante mille écus à Pontchartrain, qui fit appeler ſon fils le comte de Maurepas. Près de quatre millions que le chevalier des Augers & un armateur prirent en ce tems-là ſur les Eſpagnols, causerent une bonne humeur à propos pour cette libéralité.

BATAILLE de Malplaquet ou de Blangis.

TOURNAI pris, les ennemis repaſſerent l'Eſcaut la nuit du 3 au 4 ſeptembre, & la Haiſne le 5, au-deſſus de

Mons, gagnant la Trouille avec beaucoup de diligence, pour la passer aussi. La nôtre, avec les deux maréchaux, marcha le 4 septembre. Elle arriva le 6 au matin à Quiévrain, d'où Ravignan fut dépêché au Roi, pour lui rendre compte de l'état & de la disposition des choses. Les divers corps détachés y rejoignirent l'armée. Elle quitta ce camp de Quiévrain la nuit du 8 au 9, précédée d'un gros détachement commandé par le chevalier de Luxembourg. La marche se passa sans inquiétude, quoique par un terrein fort coupé, & prit, à neuf heures du matin, le camp de Malplaquet & de Tesnieres, la droite & la gauche appuyées sur deux bois, des haies & des bois assez étendus devant le centre, qui y laissoient deux plaines par leurs coupures. Villars en occupa les hauteurs, il établit son canon, mit son infanterie aux lisieres des bois coupés par les deux plaines à la demi-portée de son canon, & ordonna quelques retranchemens pour la couvrir.

Marlborough & le prince Eugene mar-

choient de leur côté, & dans la crainte que Villars ne les gagnât de la main & ne les embarrassât pour le siege de Mons, qu'ils avoient résolu, ils avoient fait un très-gros détachement avec lequel le prince héréditaire de Hesse, depuis roi de Suede, devança leur armée pour observer la nôtre. Il arriva à vue du camp de Malplaquet en même tems qu'elle y entroit, dont il fut averti plutôt qu'il ne l'eût été, par trois coups de canon que la fanfaronade de Villars fit tirer, comme pour un appel au prince Eugene & au duc de Marlborough dont il voyoit toute l'armée assez proche, & dont il douta encore moins lorsqu'il apperçut les colonnes du prince de Hesse, qui détacha même quelques gens pour escarmoucher, pour mieux découvrir notre armée & le terrein qu'elle occupoit.

Il fit, presqu'en même tems, avancer des colonnes d'infanterie vers notre droite, ce qui fit juger qu'il vouloit attaquer & engager l'action; mais il se contenta de faire approcher du canon pour

contenir Villars en reſpect & en attention & leur perſuader que toute l'armée étoit-là.

Sa crainte cependant étoit extrême d'être lui-même attaqué, & il paya tellement d'effronterie par la hardieſſe de ſa contenance, qu'on n'oſa le tâter. Le canon tira de part & d'autre avec un médiocre effet, depuis deux heures après-midi juſqu'à ſix, que les ennemis ſe retirerent un peu de portée, mais demeurant en préſence. La nuit fut tranquille. Le lendemain 10, les eſcarmouches recommencerent. Le canon tira preſque tout le jour ſans faire grand mal, ſinon que Coetquen, allant d'un lieu à un autre, eut une jambe emportée.

Marlborough & le prince Eugene, avertis de l'état périlleux où ſe trouvoit le prince de Heſſe, qui étoit perdu s'il eût été attaqué, comme Villars en fut ſouvent preſſé, qui ne le voulut jamais, forcerent leur marche pour arriver à lui, & le joignirent dans le milieu de la matinée du même jour 10. Leur premier ſoin fut de venir examiner la poſition de

notre armée, & celle que la leur pouvoit prendre. Pour le faire avec plus de loisir & de succès, & attendre leur arriere-garde, ils se servirent d'une ruse qui leur réussit pleinement. Ils firent approcher de nos retranchemens que notre infanterie perfectionnoit vers le centre, quelques officiers qui avoient l'air de subalternes, avec ordre de tâcher de lier quelques conversations avec nos gardes avancées, & de passer outre sur parole.

Il y a lieu de croire qu'ils ne choisirent pas ces officiers au hasard par l'adresse dont ils s'en acquitterent. Ils s'avancerent à pied au bord de nos retranchemens, exciterent la curiosité de quelques-uns de nos subalternes, causerent avec eux, demanderent à parler avec des capitaines & à des commandans de corps, firent sortir le commandant d'un bataillon de la brigade de Charost, lui dirent qu'un gros d'officiers qu'on voyoit un peu dans l'éloignement étoit Cadogan qui voudroit bien dire un mot à un officier-général.

Ces colloques duroient depuis affez long-tems, lorfqu'Albergotti paffa par là, vifitant les retranchemens. Il demanda ce que c'étoit. Comme Charoft, qui venoit d'être averti, commençoit à faire retirer les officiers ennemis & à faire rentrer les nôtres, Albergotti ne fut pas fi difficile; il manda à Cadogan qu'il étoit là, lui marqua une certaine diftance pour s'y avancer tous deux, & s'y achemina fuivi de peu d'officiers. Cadogan vint, c'étoit le confident de Marlborough, &, au défintéreffement près, le Puyfégur de leur armée; il prolongea les complimens & les verbiages qui durerent affez long-tems.

Villars, qui trouva fort mauvais cette efpece de conférence fans fa permiffion, s'avança vers le lieu où elle fe tenoit, & manda à Albergotti de la finir. Elle fe termina de la forte par des defirs refpectifs de paix & des complimens qui ne fignifioient rien. On fe retira lentement. Les officiers ennemis s'opiniâtrerent fi long-tems à demeurer auprès des retran-

chemens sous prétexte d'embrassades & de complimens à ceux des nôtres qu'ils enivroient ainsi sans les connoître, qu'il en fallut venir à diverses reprises aux menaces de tirer sur eux, & même à tirer quelques coups en l'air pour les faire retirer.

Pendant tous ces maneges, un très-petit nombre de ce qu'ils avoient d'officiers les plus expérimentés, & de leurs officiers-généraux à cheval, petit pour ne point donner de soupçon, & un peu plus grand nombre d'ingénieurs & de dessinateurs à pied, profitoient de ces ridicules & artificieux colloques pour bien examiner tout, jetter sur le papier de principaux traits du terrein, prendre tout ce qu'ils purent de remarquable, désigner les endroits à placer leur canon, se bien mettre dans la tête le plan de leur disposition, & considérer avec justesse tout ce qui pouvoit leur être avantageux ou nuisible, dont ils ne surent que trop bien profiter.

On fut après cet artifice par les prison-

niers. Albergotti s'excusa avec l'esprit & cet air de négligence qui ne lui manquoient jamais. Villars le craignoit; Boufflers l'aimoit; les deux maréchaux en avoient besoin pour le lendemain, au-delà duquel ils voyoient bien que la bataille ne pouvoit plus se différer. Villars se contenta donc de tomber vaguement sur la sottise des subalternes qui avoient donné la premiere occasion à ce *parlementage*, & on ne songea plus qu'à se disposer à bien recevoir l'ennemi.

La nuit se passa avec la même tranquillité que la précédente, un gros brouillard la prolongea jusque vers six heures du matin. Les députés des Etats-généraux à l'armée avoient eu grande peine à consentir à une action; contens de leurs avantages, ils les vouloient pousser par des sieges, & s'avancer ainsi solidement sans rien exposer au hasard. Ce ne fut que le 10, veille de la bataille, & jour de cet artificieux colloque, que le prince Eugene acheva de les persuader. Lui & Marlborough prirent toutes les mesures

dans cette même journée, en ſorte qu'ils ſe trouverent en état d'attaquer, le 11 au matin, l'armée du Roi.

On a vu ci-devant qu'elle avoit ſa droite & ſa gauche appuyées à deux bois, qu'elle en avoit un au centre qui partageoit une plaine dont il faiſoit deux petites ou deux grandes trouées. Maintenant il faut remarquer que vis-à-vis ce centre & derriere le bois & les deux trouées, il y avoit une petite plaine & un bois au bout, que nous ne tenions point, propre à dérober aux ennemis les mouvemens de notre centre, mais bien plus à lâcher dedans des troupes fort près de notre centre, & à les avoir très-bruſquement ſur les bras ſans pouvoir s'en appercevoir.

Villars ne mit pas ſes lignes droites, mais un peu recourbées en croiſſant, c'eſt-à-dire les pointes des deux ailes bien plus avancées que le centre, par conſéquent moins difficiles à envelopper & à enfoncer que dans la diſpoſition droite & ordinaire. Le maréchal de Boufflers ſe chargea de la droite.

Sur les ſept heures du matin, que le brouillard fut diſſipé, on apperçut les colonnes des ennemis marcher & ſe déployer, & pendant quelque canonnade, les deux ailes de notre armée furent vigoureuſement attaquées par l'infanterie des ennemis. Ils avoient eu la précaution de tenir leur cavalerie éloignée & preſqu'en colonnes, pour ne pas l'expoſer à notre artillerie; tandis que la nôtre, qui barroit les deux trouées pour ſoutenir notre infanterie, étoit fouettée par leur canon à demi-portée, & perdit beaucoup, ſans utilité, ſix heures durant avec cette inégalité, que notre canon ne pouvoit tirer que ſur de l'infanterie éloignée, & qui fut bientôt aux priſes avec la nôtre, ce qui fit ceſſer notre artillerie ſur elle.

L'attaque cependant ſe pouſſoit vertement à notre gauche. Les ennemis profiterent de tous les avantages d'avoir bien reconnu notre terrein, & ne ſe rebuterent point des difficultés qu'ils y rencontrerent à tâcher de rompre les pointes de nos ailes, & d'en culebuter les courbures.

Ils jugerent bien que l'attaque faite à toutes les deux à la fois, attireroit l'attention du maréchal de Villars, & qu'ayant une plaine vis-à-vis de son centre, c'est-à-dire, les deux trouées qui ont été expliquées & la petite plaine au-delà, il dégarniroit le centre au besoin, dans la pensée qu'il auroit toujours le loisir d'y voir former l'orage & d'y pourvoir à tems, c'est ce qui fit le malheur de la journée.

Les ennemis repoussés de notre gauche, y porterent leurs plus grandes forces d'infanterie, & la percerent. Alors Villars, voyant ces troupes ébranlées & du terrein perdu, envoya chercher presque toute l'infanterie du centre, où il ne laissa que les brigades des gardes-Françoises & Suisses, & celle de Charost, sans qu'avec ce renfort il pût rétablir cette gauche, sur laquelle les ennemis continuerent de gagner force terrein. Attentifs en même tems à ce qu'ils avoient compté qui arriveroit au centre, ils firent sortir de ce bois qui étoit au bout de la petite plaine

plaine qui étoit vis-à-vis des deux trouées & de notre centre, beaucoup d'infanterie dont ils l'avoient farci, sans que nous l'eussions pu appercevoir, laquelle fondit sur les brigades des gardes Françoises & Suisses, sur celle de Charost, où le marquis de Charost fut tué d'abord, de la résistance desquelles on ne parla pas bien, & qui furent culbutées presqu'aussitôt qu'attaquées, par une grande supériorité de nombre.

Malgré le désordre de notre gauche, on y combattoit toujours, & elle vendoit son terrein chérement, lorsque le maréchal de Villars y reçut une grande blessure au genou, Albergotti une autre qui les mit hors de combat, & Chémerault fut tué. Tout cela à cette gauche, dont la défaite étoit bien avancée alors, & qui ne tint presque plus depuis, malgré les efforts & les exemples du roi Jacques d'Angleterre.

A la droite, le combat fut très-vif. Le maréchal de Boufflers, après avoir vaillamment repoussé l'infanterie qui l'a-

voit attaqué, avoit renverſé la cavalerie qui étoit venue la ſoutenir, & gagné un grand terrein. Il traita de même d'autre cavalerie qui s'étoit préſentée devant lui, & juſqu'à trois fois de ſuite avec le même ſuccès, lorſque, tout occupé de pouſſer ſa victoire, il apprit la défaite du centre & le déſaſtre de la gauche, déjà toute ployée par la droite des ennemis, la retraite de la perſonne de Villars hors du combat par ſa bleſſure, & que le poids de tout portant déſormais ſur lui ſeul, c'étoit à lui à la tirer des précipices où Villars l'avoit engagée.

Outré alors de ſe voir la victoire, qu'il tenoit déja, arrachée de la main, & par des mains françoiſes, frappé du péril où ſe trouvoit l'état par celui de l'armée, il ſe mit à inſpirer l'audace aux diviſions de ſon aile par de courts propos, en paſſant & s'abandonnant à ſon courage, il leur donna l'exemple de cette témérité permiſe aux affaires déſeſpérées, qui leur fait quelquefois changer de face, & il chargea en perſonne ſi déméſurément à

la tête de tous ses escadrons & de ses bataillons, que cela put passer pour incroyable. Ses troupes, animées par la vue des prodiges, depuis si long-tems inconnus, d'un général si prodigue de soi, l'imiterent tous à l'envi.

Mais parmi tant d'efforts, Boufflers, craignant de perdre inutilement ce qui lui restoit, en gagnant un terrein qui ne lui serviroit qu'à le séparer du reste de l'armée, chercha à le gagner en le biaisant, pour se rapprocher du centre. Il y trouva les ennemis pris en flanc par un seul régiment séparé des autres, qui les avoit obligés à se rejeter dans le bois, & notre cavalerie, profitant de ce moment, avoit passé les retranchemens pour les suivre & les pousser de plus en plus.

Mais cette cavalerie rencontra un si grand feu d'artillerie dans ce bois, qu'elle fut contrainte de se retirer où elle étoit auparavant. Tout ce feu croisé fit un grand fracas dans ces troupes. Par ce feu les ennemis nous éloignerent toujours, & entretenant le combat de la

droite à notre égard, ils profiterent de ces mouvemens pour achever d'enfoncer notre centre.

Ce fut là qu'on eut lieu de dire encore plus de mal des régimens des Gardes & de celui du Roi, qui s'y étoient portés & qui, en un inſtant, laiſſerent emporter les retranchemens du centre. Les ennemis, s'en trouvant maîtres, s'y arrêterent, n'oſant expoſer leur infanterie à cette cavalerie, qui avoit ſoutenu un ſi furieux feu avec tant d'intrépidité; mais ils envoyerent chercher leur cavalerie qui n'avoit preſque pas combattu avec leur infanterie contre notre droite, & avec cette cavalerie fraîche arrivée à toutes jambes, firent paſſer par les intervalles de nos lignes une vingtaine d'eſcadrons. La nôtre attendit trop à pouſſer cette cavalerie qui groſſiſſoit à tous momens; elle la chargea enfin, mais mollement, & tourna auſſi-tôt. C'étoit la Gendarmerie. La cavalerie, qui la ſoutenoit, ne fit pas mieux, tant la valeur & les efforts ont leurs bornes.

Quelque tems après, parurent les mousquetaires, & Coettanfao à la tête des troupes rouges de la Maison du Roi, qui arrêterent cette cavalerie victorieuse & l'enfoncerent; mais qui, rencontrant plusieurs lignes formées les unes derriere les autres, à la faveur desquelles cette cavalerie poussée se rallia, il fallut s'arrêter.

Alors arriverent les quatre compagnies des gardes-du-corps, qui enfoncerent toutes ces lignes de cavalerie l'une après l'autre. Le salut de celle-ci fut une chose bien bisarre. Elle trouva derriere toutes ces lignes renversées l'une sur l'autre, nos retranchemens qu'elle avoit passés. La difficulté de les repasser la contint, & donna le tems au prince de Hesse & au prince d'Auvergne de l'arrêter & de la rallier sous la protection du feu de leur infanterie, restée dans nos retranchemens qu'elle avoit gagnés.

Alors les escadrons de la maison du Roi se trouverent rompus par tant & de si vives charges, & sans être soutenus

d'aucunes troupes, & perdirent du terrein, dont la cavalerie ennemie, qui se rétablissoit & grossissoit à chaque instant, se saisit, que de battue elle devint victorieuse. Cette reprise de combat dura long-tems, & fut disputée têtes de chevaux contre têtes de chevaux; tant qu'à la fin, il fallut céder au grand nombre & lui abandonner le champ de bataille. Ce fut le dernier vrai combat de cette fatale journée.

Notre gauche étoit déjà retirée sous les ordres d'Artagnan, qui en avoit rassemblé les débris, & qui les présenta si à propos & si fermement aux ennemis, qu'il les empêcha de troubler le commencement de leur retraite. Dans ce fâcheux état, Boufflers, ne pouvant plus rien exécuter avec une armée dispersée, une infanterie accablée, ne songea plus qu'à éviter le désordre & à faire une belle & honorable retraite. L'infanterie de la droite & de la gauche avoit eu le tems de s'y disposer pendant ce long combat de la cavalerie. A trois heures

après-midi toute notre cavalerie paſſa les défilés en grand ordre, derriere leſquels elle ſe mit en bataille ſans avoir été preſſée. A quatre heures, le maréchal de Boufflers mit toute l'armée ſur quatre colonnes, deux d'infanterie de chaque côté le long des bois, deux de cavalerie dans la plaine au milieu des deux autres. Elle ſe retira ainſi lentement, Boufflers à l'arriere-garde de tout, ſans que les ennemis donnaſſent la moindre inquiétude pendant toute la marche qui dura juſqu'à la nuit, & ſans perdre cent traîneurs. Tout le canon fut retiré, excepté quelques pieces, & de bagage il n'en put être queſtion, parce qu'il avoit été renvoyé lorſqu'on s'étoit mis en marche pour aller chercher les ennemis.

L'armée, ainſi enſemble, arriva au ruiſſeau de la Romelle, & campa derriere entre Valenciennes & le Queſnoy, où elle ſéjourna long-tems. Les bleſſés ſe retirerent dans ces deux places; à Maubeuge & à Cambrai. Les ennemis paſſerent la nuit ſur le champ de bataille &

fur vingt-cinq mille morts, & marcherent vers Mons le lendemain au foir.

Ils avouerent franchement qu'en hommes tués & bleffés, en officiers-généraux & en particuliers, en drapeaux & en étendarts ils avoient plus perdu que nous. Il leur en coûta en effet fept lieutenans-généraux, cinq autres généraux, environ dix-huit cens officiers tués ou bleffés, & plus de quinze mille hommes tués ou hors de combat. Ils avouerent auffi tout haut combien ils avoient été furpris de la valeur de la plupart de nos troupes, fur-tout de la cavalerie, & leurs chefs principaux ne diffimulerent pas qu'elle les auroit battus fi elle avoit été bien conduite. Ils n'avoient pas douté, à la feule difpofition de notre armée, qu'elle le feroit, puifque du lieu où commença le combat de cavalerie, nos officiers virent leur camp tendu. En effet, avec plus d'art & de mefure, on pouvoit foutenir nos retranchemens; mais le terrein coupé qui étoit au-delà, & la hauteur que tenoient les ennemis, ne pou-

voient laiſſer eſpérer de les dépoſter après les avoir repouſſés. Ce fut ſans doute ce qui leur perſuada l'attaque, dans la penſée d'obtenir la victoire s'ils emportoient le champ de bataille; & s'ils étoient repouſſés, de n'y pouvoir perdre que des hommes & rien de plus, deſquels ils ont bien plus que nous, & des recrues tant qu'ils veulent.

L'idée du maréchal de Villars eſt demeurée fort difficile à comprendre. Pourquoi, de ſi loin, marcher aux ennemis pour s'en laiſſer attaquer exprès, ayant pu les attaquer lui-même deux jours durant avant d'être attaqué, au moins un grand jour & demi, pour parler avec la préciſion la plus exacte? Si on oppoſe qu'il ignoroit que ce qu'il prit pour toute leur armée n'étoit qu'un gros corps avancé, on peut répondre qu'il falloit être mieux informé en choſe ſi capitale, & qu'on l'eſt quand on veut s'y adonner & bien payer. D'ailleurs, s'avançant ſur ce qu'il voyoit, quand l'armée y eût été toute entiere, il n'auroit fait que ce pour

quoi il marchoit à elle, gagnoit la hauteur ſur elle, & mettoit derriere lui ce bois funeſte de vis-à-vis ſon centre, qui acheva la perte de la bataille, & ce bois encore de ſon centre, avec les deux trouées qui, en partageant en deux ſon champ de bataille, coupa ſon armée, donna lieu de la battre en détail, & rendit inutile la conſtante victoire de ſa droite. Il paroît donc certain qu'il ne pouvoit jamais gagner la bataille dans un terrein ſi déſavantageux. Si on examine la diſpoſition qu'il en fit, elle ne ſe trouvera pas plus ſavante que le choix de ce bizarre terrein. Une forme de croiſſant qui, comme on l'a dit, préſente deux pointes difficiles à défendre, aiſées à envelopper, un centre tout auſſi-tôt dégarni, qu'on ne peut ſauver de fautes énormes, & dont le ſouvenir d'Hocſtet eut au moins dû préſerver; un grand corps de cavalerie porté ſous le feu des batteries ennemies ſans aucun fruit à en pouvoir attendre, enfin nulle néceſſité de combattre, après avoir laiſſé prendre tran-

quillement Tournai ; & pour Mons, en tenant d'abord les ennemis de plus près, on eut aifément choifi un lieu plus avantageux ; mieux encore de laiffer former le fiege, & fe porter à tems de maniere à les attaquer affoiblis, tant par le fiege même, que par la garde de leurs tranchées & de leurs poftes. Enfin il parut que de tous les momens & de tous les terreins à choifir pendant cette campagne, le tems & le terrein ne le pouvoient être plus mal pour combattre.

Ce jugement fut celui des deux armées. On doit cependant en excepter le Roi & madame de Maintenon, dont le jugement ne fut pas de même. Les ennemis eurent dans cette bataille cent foixante-deux bataillons, trois cens efcadrons, cent vingt pieces de canon ; c'eft-à-dire, quarante-deux bataillons, quarante-deux efcadrons, & quarante-deux pieces de canon de plus que l'armée du Roi, qui y perdit dix mille hommes tués ou bleffés.

Les deux armées furent auffi également

persuadées que le sort des armes étoit décidé long-tems avant que le maréchal de Villars fût blessé, quoiqu'il n'eût rien oublié pour que sa blessure fût cause de tout le désastre. On soupçonna aussi que l'aile du maréchal de Boufflers, qui fut toujours victorieuse, eût peut-être rétabli l'affaire, s'il eût d'abord poussé sa pointe avec moins de précaution. Mais très-certainement on crut qu'il auroit remporté l'honneur de la journée, si le dégarnissement du centre, par la défaite de la gauche, ne l'eût forcé d'aller à leur secours. Mais si la victoire lui fut arrachée des mains de la façon qui vient d'être racontée, personne ne lui peut ôter l'honneur de la plus belle retraite qui ait été faite depuis celle d'Altenheim. L'armée conserva sous lui un air d'audace & un desir d'en revenir aux mains qui pensa être suivi de l'effet, mais qui se trouva arrêté court par misere.

Les ennemis ouvrirent la tranchée le 23 septembre devant Mons. Boufflers & son armée pétilloient de leur faire lever

ce grand ſiege, mais la miſere extrême de l'armée fut un obſtacle invincible à leur bonne volonté. Le prêt avoit ſouvent manqué & n'étoit pas mieux rétabli, les ſubalternes, réduits au pain de munition, s'éclairciſſoient tous les jours, les officiers particuliers mouroient de faim avec leurs équipages, les officiers ſupérieurs & les officiers-généraux étoient ſans paie & ſans appointemens de la campagne précédente. Le pain & la viande avoient manqué ſouvent des ſix ou ſept jours de ſuite; le ſoldat & le cavalier, réduits aux herbes & aux racines, n'en pouvoient plus, nulle eſpérance de mieux pour cette fin de campagne. Néceſſité par conſéquent fut de laiſſer échapper les occaſions de ſauver Mons, & de ne plus penſer qu'à la ſubſiſtance la moins fâcheuſe qu'on pourroit, juſqu'à la ſéparation des armées.

La fortune de Villars, enrichi à la guerre, où tous les autres ſe ruinent, maréchal de France pour une bataille qu'il crut perdue, lors même que d'au-

tres que lui l'eurent gagnée ; chevalier de l'ordre parce que le Roi s'aviſa de le donner à tous les maréchaux de France ; duc vérifié pour un ſimple voyage en Languedoc, où il ſe mit de niveau avec un brigand, en traitant ſans fruit d'égal avec lui ; fut pair pour la bataille de Malplaquet ; dont on vient de voir les fautes & le triſte ſuccès. Le cri public ſur ſa naiſſance & ſur la récompenſe dut le mortifier. Harcourt en frémit de rage. Il fut, des bords du Rhin, crier ſi haut au Roi & à madame de Maintenon, qu'il emporta d'emblée la pairie, mais avec le dépit de l'occaſion, & de n'être pair qu'après Villars qui, en naiſſance & en toutes choſes, étoit ſi loin de lui, & fait duc vérifié ſi long-tems après lui.

Artagnan reçut en même tems le bâton de maréchal de France, & prit le nom de ſa famille qui étoit Monteſquiou, ſous lequel nous le verrons figurer déſormais. Boufflers voyoit avec une indignation ſecrete, un homme tel que Villars égalé à lui, après avoir perdu une

importante bataille, lorſqu'il ne tenoit qu'à lui de battre les ennemis en détail, & de les mettre hors de portée de ſonger à Mons ni à aucun autre ſiege, & que lui avoit ſauvé l'état en ſauvant l'armée des fautes de Villars.

Cette circonſtance tourna la tête au maréchal de Boufflers, & y fit entrer ce qu'il n'avoit jamais imaginé juſqu'alors, & ce qu'il eut rejetté avec indignation ſi quelqu'un le lui avoit propoſé, comme un motif d'aller en Flandres. L'épée de connétable lui vint dans l'eſprit. Il ne ſe crut pas au-deſſous d'elle. Il haſarda cette inſinuation qui le perdit & lui plongea le poignard dans le cœur, dont le tems ni les réflexions ne purent émouſſer la pointe. Tel fut l'écueil qui froiſſa ce coloſſe de vertus à l'aide des envieux & des fripons, ce qui donna lieu à une raiſon plus cachée, celle de réduire cette eſpece de dictateur à la condition commune des autres citoyens.

Villars arriva triomphant. Le Roi voulut qu'il vînt & demeurât à Verſailles,

pour que Maréchal (*a*) ne perdît pas de vue sa blessure, & lui prêta le bel appartement de M. le prince de Conti. Quel contraste, quelle différence de services, de mérite, d'état, de vertu, de situation entre ces deux hommes! Quel fond inépuisable de réflexions!

BOUFFLERS. Sa magnanimité digne des anciens Romains.

SUR la fin du siege de la citadelle de Tournai, Boufflers sentit l'étrange poids des affaires de Flandres, & s'inquiéta de ce qu'un seul homme en étoit chargé, qui, mis hors de combat par maladie ou par quelqu'autre accident, ne pourroit être remplacé à l'instant, & dans des circonstances si pressantes & si critiques. Pénétré de ce danger, il en parla au Roi, lui dit que tout se disposoit à une bataille, lui représenta le péril de son armée si, par un accident arrivé à

(*a*) Premier Chirurgien du Roi.

Villars,

Villars, elle tomboit dans une anarchie en des momens si décisifs. Tout de suite il offrit de l'aller seconder, d'oublier tout pour lui obéir, n'être que son soulagement, & rien dans l'armée que par lui, & à portée seulement de le suppléer en cas d'accident à sa personne.

Pour comprendre la grandeur de ce trait, digne de ces Romains les plus illustres des tems de la plus pure vertu de leur république, je m'arrêterai ici un moment. Boufflers, au comble des honneurs, de la gloire, de la confiance, n'avoit qu'à demeurer en repos & jouir d'un état si radieux, avec une santé qui ne lui avoit pas permis de commander l'armée. Parvenu, avec réputation, à être chevalier de l'ordre de la Toison d'or, colonel, puis capitaine des gardes, il avoit justement sur le cœur d'avoir été forcé de quitter la premiere charge pour l'autre; maréchal de France, duc & pair, gouverneur de Flandres, la survivance pour son fils, maître & modérateur de Paris, avec les entrées de gentilhomme

de la chambre, la privance & la confiance du Roi & de madame de Maintenon, & la tutelle du miniſtre de la guerre.

La gloire qu'il avoit acquiſe forçoit les eſprits à applaudir à une ſi grande fortune : ſa générosité, ſon déſintéreſſement, ſa modeſtie, engageoient les cœurs à s'y complaire. Très-bien avec Monſeigneur & avec M. le duc de Bourgogne, il n'y avoit prince du ſang, même bâtard, miniſtre ni ſeigneur, qui ne fuſſent obligés de compter avec lui ; & lui, au-delà des graces, des honneurs, des récompenſes & de toute eſpece de luſtre, s'offroit d'aller compter avec un homme avantageux, tout perſonnel, jaloux de tout, ſans principe, accoutumé à tout gain, à uſurper la réputation d'autrui, à faire ſiens les conſeils & les actions heureuſes, & à jetter ſur les autres tous mauvais ſuccès & ſes propres fautes.

Le comble eſt que Boufflers ne l'ignoroit pas, qu'il connoiſſoit l'impudence de ſa hardieſſe, l'art de ſes diſcours, le

foible du Roi & de madame de Maintenon pour lui, & que c'étoit fous un tel homme, fon cadet à la guerre de fi loin, maréchal de France près de dix ans après lui, & dans fon propre gouvernement, où il venoit de défendre Lille, qu'il alloit fe mettre à la merci pour le bien de l'état, & expofer une réputation fi grande, fi pure, fi juftement acquife, à la certitude de l'envie & à l'incertitude des fuccès, même dans la main d'un autre.

Boufflers vit tout cela, il le fentit dans toute fon étendue, mais tout difparut devant lui à la lueur du bien de l'état. Il preffa le Roi, & le Roi, qui n'en voyoit pas tant, bien moins encore la magnanimité d'une pareille offre, le loua, le remercia, & ne crut pas en avoir befoin, fans en fentir le prix. Dix ou douze jours après, Boufflers n'y penfant plus, le Roi fit des réflexions, l'envoya chercher, & lui dit qu'il lui feroit plaifir d'aller à fon armée de Flandres, de la maniere qu'il le lui avoit offert. Le maréchal,

attaqué, pour la premiere fois, d'une goutte douloureuse, après avoir réitéré ce qu'il avoit dit précédemment au Roi, partit le 2 septembre, le jour même de la reddition de Tournai.

DÉFAITE & ruine du Roi de Suede par le Czar à Pultava (a).

CETTE année fut encore remarquable par le grand changement qui arriva dans le Nord. L'abaissement, pour ne pas dire

---

(a) Ce fut le 8 juillet 1709, que se donna cette bataille décisive de Pultava, entre les plus singuliers Monarques qui fussent alors dans le monde; Charles XII, illustre par neuf années de victoires; Pierre Alexiowits, par neuf années de peines prises pour former des troupes égales aux troupes suédoises; l'un glorieux d'avoir donné des états, l'autre d'avoir civilisé les siens: Charles aimant les dangers, & ne combattant que pour sa gloire: Alexiowits ne fuyant point le péril & ne faisant la guerre que pour ses intérêts. Le Monarque suédois libéral par grandeur d'ame, le Moscovite ne donnant jamais que par quelque vue; celui-là d'une sobriété & d'une continence sans exemple, d'un naturel magnanime, & qui n'avoit été barbare qu'une fois; celui-ci n'ayant pas dépouillé la

l'anéantissement, de la Suede, qui avoit si souvent fait trembler le Nord, & plus d'une fois l'Empire & la Maison d'Autri-

---

rudesse de son éducation & de son pays, aussi terrible à ses sujets qu'admirable aux étrangers, & trop adonné à des excès qui ont même abrégé ses jours : Charles avec le titre d'invincible, qu'un moment pouvoit lui ôter ; les nations avoient déjà donné à Pierre Alexiowits le nom de Grand, qu'une défaite ne pouvoit lui faire perdre, parce qu'il ne le devoit pas à des victoires.

Tous les écrivains suédois disent qu'ils auroient gagné la bataille (de Pultava), si on n'avoit pas fait de fautes ; mais tous les officiers prétendent que c'en étoit une grande de la donner, & une plus grande encore de s'enfermer dans ces pays perdus, malgré l'avis des plus sages, contre un ennemi aguerri, trois fois plus fort que Charles XII par le nombre d'hommes & par les ressources qui manquoient aux Suédois.

Avant ce jour, seize mille soldats du Roi Charles eussent attaqué toutes les forces de l'Empire Moscovite, & eussent péri jusqu'au dernier plutôt que de se rendre ; mais après une bataille perdue, après avoir fui pendant deux jours, ne voyant plus leur prince, qui étoit contraint de fuir lui-même, les forces de chaque soldat étant épuisées, leur courage n'étant plus soutenu par aucune espérance, l'amour de la vie l'emporta sur l'intrépidité.... L'armée entiere fut faite prisonniere de guerre.... Ces malheureux furent dispersés depuis dans les états du Czar, mais particulierement en Sibérie.... Dans ce pays barbare, où l'usage du pain n'étoit pas même connu, les

che ; & l'élévation formidable depuis d'une autre puiſſance juſqu'alors inconnue, excepté le nom, & qui n'avoit jamais influé hors de chez elle & de ſes plus proches voiſins.

Ce fut l'effet de l'étrange parti que prit le roi de Suede qui, enivré de ſes exploits & du deſir de détrôner le czar, comme il avoit fait le roi de Pologne, ſéduit par les funeſtes projets de Piper, ſon unique miniſtre, que l'argent des alliés contre la France avoit corrompu, pour ſe délivrer d'un prince qui s'étoit rendu ſi formidable, & avec lequel ils avoient été forcés plus d'une fois à compter. Il s'engagea à pourſuivre le czar, qui en fuyant devant lui avec art, anima ſon courage & ſon eſpérance, s'engagea dans

---

Suédois devenus induſtrieux par le beſoin, y exercerent les metiers & les arts dont ils pouvoient avoir quelque teinture. Alors toutes les diſtinctions que la fortune met entre les hommes, furent bannies. L'officier qui ne put exercer aucun métier, fut réduit à fendre & à porter le bois du ſoldat devenu tailleur, drapier, menuiſier, maçon ou orfevre, & qui gagnoit de quoi ſubſiſter.

Hiſtoire de Charles XII. Voltaire.

des pays qu'il avoit fait dévaſter, ruina ſon armée par toutes ſortes de beſoins, de famine, de miſere, le força enſuite, de déſeſpoir, à un combat déſavantageux, où toute ſon armée périt ſans aucune retraite, & où lui-même fort bleſſé, n'en trouva qu'à Bender, chez les Turcs, où il arriva avec grande peine & à travers mille périls, lui trois ou quatrieme.

DÉFAITE entiere du Czar ſur le Pruth. Il ſe ſauve avec ce qui lui reſte par un traité, & par l'avarice du Grand-Viſir qui coûte la tête à ce Miniſtre Ottoman.

ON apprit, au commencement de l'automne de cette année, le malheur du czar, enfermé par le Grand-Viſir près de la riviere du Pruth. Ce prince, piqué de la protection que la Porte avoit accordée au roi de Suede retiré à Bender, en voulut avoir raiſon par les armes, & tomba dans la même faute qui avoit perdu le roi de Suede. Les Turcs l'attirerent ſur

le Pruth à travers des déferts, où, manquant de tout, il falloit périr ou hafarder tout par un combat fort inégal. Il étoit à la tête de foixante mille hommes, il en perdit plus de trois mille fur la place; le refte, mourant de faim & de mifere, & lui fans aucune reffource, fans pouvoir éviter d'être prifonnier des Turcs avec ce qui lui reftoit.

Dans une extrémité fi preffante, une femme de rien, qu'il avoit ôtée à fon mari, tambour dans fes troupes, & qu'il avoit publiquement époufée, après avoir répudié & confiné la fienne dans un couvent, lui propofa de tenter le Grand-Vifir, pour le laiffer retourner libre dans fes états, avec tout ce qui étoit refté de la défaite.

Le Czar approuva la propofition, fans en efpérer de fuccès. Il envoya fur-le-champ au Grand-Vifir, avec ordre de lui parler en fecret. Ce miniftre fut ébloui de l'or, des pierreries, & de plufieurs chofes précieufes qui lui furent offertes; il les accepta, les reçut & figna avec le Czar un

traité de paix, par lequel il lui étoit permis de se retirer en ses états par le plus court chemin avec tout ce qui l'accompagnoit; les Turcs lui fournissant des vivres dont il manquoit entierement. Le Czar s'engageoit à rendre Azoph, dès qu'il seroit arrivé chez lui; à raser tous les forts & à brûler tous les vaisseaux qu'il avoit dans la mer Noire; à laisser retourner le roi de Suede par la Poméranie, & à payer aux Turcs & à ce prince tous les frais de la guerre.

Le Grand-Visir trouva une telle opposition dans le Divan à passer ce traité, & une telle hardiesse dans le ministre du Roi de Suede qui l'accompagnoit, à exciter contre lui tous les principaux de son armée, que peu s'en fallut qu'il ne fût rompu & que le Czar avec tout ce qui lui restoit de troupes, ne subissent le sort d'être faits prisonniers. Il n'étoit pas en état de tenter la moindre résistance. Le Grand-Visir n'avoit qu'à le vouloir pour leur faire mettre sur-le-champ les armes bas. Outre la gloire de mener à Constantinople le Czar, sa cour

& ſes troupes, on peut juger de ce qu'il en eût coûté à ce prince; mais les riches dépouilles auroient été pour le Grand-Seigneur, & le Grand-Viſir les aima mieux pour lui. Il paya donc d'autorité & de menaces, & ſe hâta de faire partir le Czar & de s'éloigner en même tems.

Le miniſtre de Suede, chargé des proteſtations des principaux chefs des Turcs, courut à Conſtantinople où le Grand-Viſir fut étranglé en arrivant. Le Czar n'oublia jamais le ſervice de ſa femme, dont le courage & la préſence d'eſprit l'avoient ſauvé. L'eſtime qu'il en conçut, jointe à l'amitié, l'engagea à la faire couronner Czarine, à lui faire part de toutes ſes affaires & de tous ſes deſſeins. Echappé au danger, il fut long-tems ſans rendre Azoph, & à démolir ſes forts de la mer Noire. Pour ſes vaiſſeaux, il les conſerva preſque tous, & ne voulut pas laiſſer retourner le Roi de Suede en Allemagne; ce qui penſa rallumer la guerre avec le Turc.

Fin du Tome II.

TABLE
DES ARTICLES

CONTENUS dans ce second volume du Supplément aux Mémoites de M. le Duc de Saint-Simon.

Digitized by Google

Fin de la Table du Tome II.

VA1 1535585

141 D 17

Digitized by Google

